Niveau(x) d'enseignement : 7
Centre d'intérêt : 160

Numéro EDUQ : 9270941

Rapport financier annuel des collèges publics : tenant lieu de document 4A et renseignements supplémentaires au sens du règlement sur la vérification des états financiers des collèges d'enseignement général et professionnel : année financière 1991-1992. -- [Québec] : Direction générale de l'enseignement collégial, c1992.
212 p. : en pag. multiple ; 36 cm.

Code : 1523-0122.

ISBN 2-550-26823-7

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Direction générale de l'enseignement collégial

Descripteur(s) : Gestion financière * Comptabilité * Rapport annuel * Collégial (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet : Etats financiers

Le présent document précise aux cégeps la nature et la présentation des informations demandées dans les états financiers de l'année scolaire 1991-1992. Les données financières sont saisies par les cégeps sur des feuilles de calcul électronique. Ces derniers doivent fournir au Ministère les documents suivants : 1- les renseignements sur le cégep, les notes aux états financiers et les explications relatives au chiffrier des messages; 2- le rapport du vérificateur externe; 3- le questionnaire à l'intention du vérificateur; 4- les disquettes contenant les chiffriers complétés et vérifiés; 5- la résolution d'approbation du rapport financier par le conseil d'administration. Des explications accompagnent les différents formulaires pour aider les cégeps à les compléter.

Type de document :

RAPPORT FINANCIER ANNUEL DES COLLÈGES PUBLICS

Année financière
1991-1992

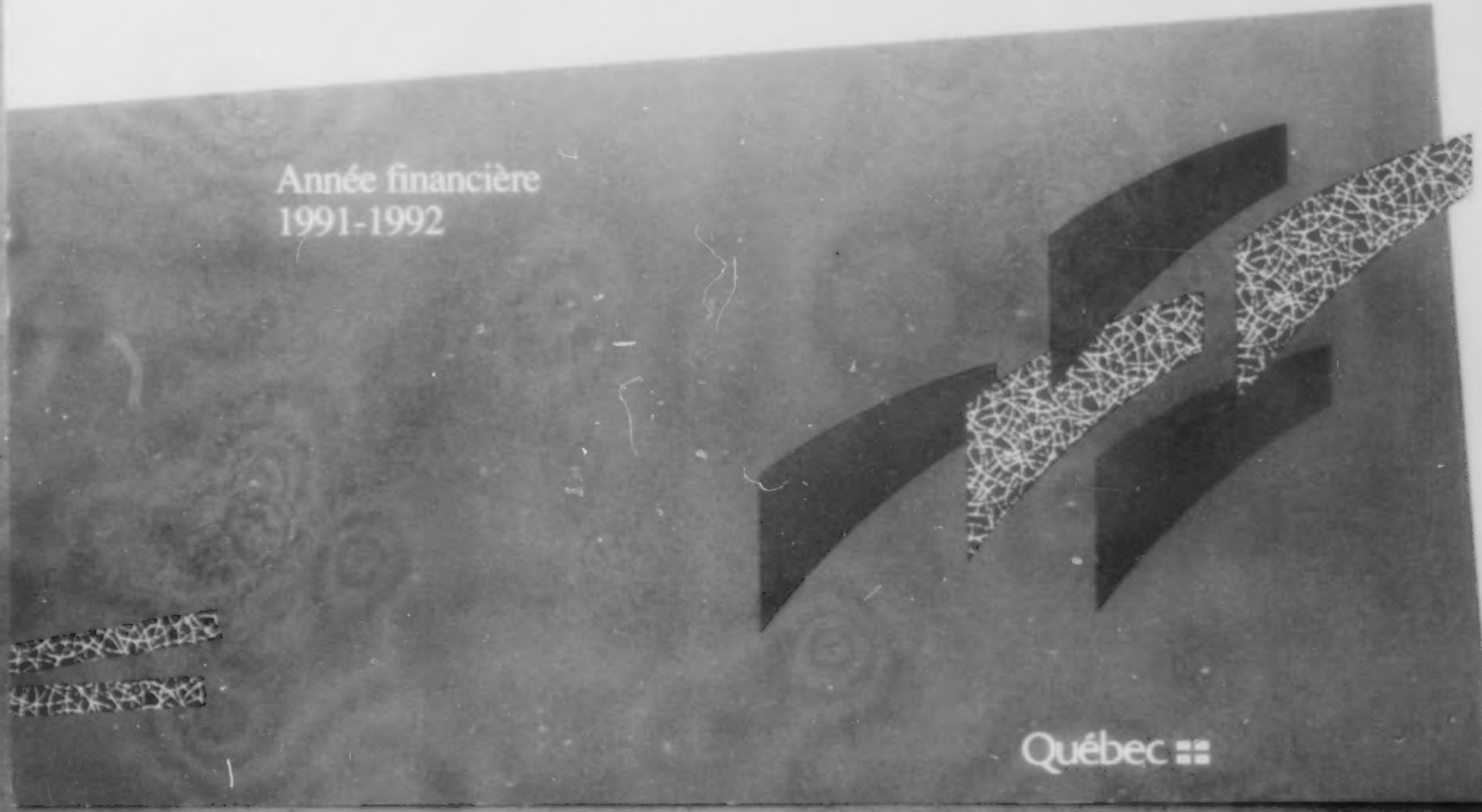

Québec

9270941

RAPPORT FINANCIER ANNUEL DES COLLÈGES PUBLICS

Année financière
1991-1992

Tenant lieu de document 4A et renseignements supplémentaires
au sens du règlement sur la vérification des états financiers
des collèges d'enseignement général et professionnel

© Gouvernement du Québec 1992

Dépôt légal: troisième trimestre 1992
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 2-550-26823-7

TABLE DES MATIÈRES

I- Objet du document

II- Changements apportés à la version 1991-1992 du rapport financier

III- Remarques concernant certaines exigences ou explications à fournir dans les notes aux états financiers

IV- Résolution type d'approbation du rapport financier par le conseil d'administration

V- Renseignements sur le cégep, notes aux états financiers et explications relatives au chiffrier des messages

VI- Rapport du vérificateur externe et questionnaire à l'intention du vérificateur

VII- Partie financière du document 4A et renseignements supplémentaires:

- Structure des chiffriers et utilisation de la version micro-informatisée;
- Ordre suggéré pour compléter les chiffriers;
- Correspondance des pages lors de l'impression des chiffriers 1RD9192 et 2BL9192;
- Table des matières de la partie financière [bilan, revenus et dépenses];
- Bilan, revenus et dépenses.

VIII- Chiffriers annexes:

- Congés à traitement anticipé ou différé [«oSabb9192»];
- Chiffrier des intérêts [«5INT9192»];
- Conciliation SPOC-RFA;
- Relevé des messages;
- Utilisation des enseignants en fonction des ETC alloués [«7ETC9192»].

I- OBJET DU DOCUMENT

Le présent document précise aux cégeps la nature et la présentation des informations demandées dans les états financiers de l'année scolaire 1991-1992. Les données financières sont saisies par le cégep sur des feuilles de calcul électroniques.

Au plus tard le 1er novembre 1992, le cégep doit faire parvenir au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science à la Direction générale de l'enseignement collégial les documents suivants:

- Les renseignements sur le cégep, les notes aux états financiers et les explications relatives au chiffrier des messages;
- Le rapport du vérificateur externe;
- Le questionnaire à l'intention du vérificateur dûment complété;
- Les disquettes [en deux copies] dans une enveloppe scellée par le vérificateur externe, contenant les chiffriers suivants dûment complétés et vérifiés: «1RD9192», «2BL9192», «3SP9192», «5INT9192», «6Sabb9192» et «7ETC9192».

Le cégep doit faire parvenir au MESS au plus tard le 1er décembre 1992 une résolution du conseil d'administration adoptant ou refusant, le cas échéant:

- le document 4A et les renseignements supplémentaires qui comprennent: les renseignements sur le cégep et les notes aux états financiers de même que la partie financière du rapport financier annuel [correspondant aux chiffriers précédemment identifiés];
- le rapport du vérificateur;
- le questionnaire complété par le vérificateur.

La section IV du document contient un exemple de résolution répondant aux attentes du Ministère.

II- CHANGEMENTS APPORTÉS À LA VERSION 1991-1992 DU RAPPORT FINANCIER

La version 1991-1992 du rapport financier des cégeps comporte peu de changements. Cependant, nous voulons attirer votre attention sur les changements suivants:

1- Les confirmations de dépenses admises ne sont plus utilisées.

2- Mise à jour des différents codes DGEC

Attention !

Vous devez consulter absolument la «Liste des comptes de l'année scolaire 1991-1992» transmise par M. Réal Beaudoin le 3 février 1992, et ce, afin d'être en mesure d'inscrire les revenus de certifications de crédits dans les champs appropriés.

3- Modification des pages 09 et 16 afin de traiter la sur-embauche ou la sous-embauche de l'année précédente conformément aux conventions collectives.

4- Modifications à la page 24 pour tenir compte de l'enveloppe fermée du champ 8200. Également, création d'une colonne d'imputation pour les champs 8200 et 8300.

5- Ajout d'une nouvelle page [62A] pour l'inscription des emprunts effectués auprès du fonds de financement [financement regroupé].

6- Modifications et ajouts de questions au questionnaire à l'intention du vérificateur.

7- Modification du libellé du rapport de vérification au troisième alinéa.

III- Remarques concernant certaines exigences ou explications à fournir dans les notes aux états financiers

1- Le cégep ne doit indiquer une allocation ou un revenu correspondant à une lettre d'autorisation que lorsqu'il a bien reçu telle allocation ou telle autorisation. En l'absence de tels documents, le cégep doit assumer la dépense.

2- Il est important de rappeler que les ETC à inscrire dans le RFA sont une mesure strictement reliée aux traitements versés aux enseignants.

3- Le personnel du cégep affecté à la préparation du RFA devrait:

- prendre connaissance de la liste des documents de référence nécessaires ou utiles au vérificateur incluse à la section IV. Il y a lieu aussi de prendre connaissance du règlement de l'exercice financier antérieur [pour éviter de répéter certaines erreurs] et des lettres ou confirmations faites par la DGEC au cours de l'année;
- s'assurer qu'aucun message d'erreur ne subsiste [certains messages demeurent car ils visent à rappeler qu'il faut donner des explications dans les notes aux états financiers]. S'il en reste, contacter l'analyste du Service du financement et du contrôle responsable du dossier du cégep;
- s'assurer que les soldes d'ouverture sont conformes aux soldes du 30 juin de l'année antérieure après l'analyse du Ministère. Dans les cas d'écarts, expliquer ces écarts dans les notes aux états financiers;
- expliquer les écarts importants entre les données comparatives du bilan.

4- Le cégep doit donner une explication sur l'utilisation de chaque professeur MED [ou MED par substitution] inscrit aux lignes 24 et 25 des pages 38 et 39 et confirmer, pour chaque cas, qu'il y a eu ou qu'il n'y a pas eu de revenus provenant d'un tiers associé à l'utilisation dudit professeur. Lorsqu'il y a eu revenu, préciser le revenu dans chaque cas. Le prêt à un tiers ne soustrait pas le cégep à l'obligation de faire état des revenus qui doivent être perçus par le cégep jusqu'à concurrence du financement demandé à la ligne 24.

5- La concordance des données financières entre le SPOC et le RFA doit respecter les limites précisées dans l'annexe D du Régime budgétaire et financier 1991-1992 pour tous les personnels des champs d'activités conciliés sur la feuille électronique «3SP9192». Expliquer tout écart excédant les limites autorisées et faire signer cette conciliation par le vérificateur externe.

6- Le cégep doit s'assurer que le questionnaire complété par le vérificateur est bien signé par ce dernier et que les deux copies des disquettes à retourner au Ministère sont insérées dans une enveloppe scellée par le vérificateur.

7- Enfin, le cégep doit s'assurer que la résolution du conseil d'administration est suffisamment précise afin de démontrer que la Loi et le Règlement sur la vérification des états financiers ont été respectés. À cet effet, on trouvera un exemple de résolution répondant aux exigences du Ministère dans la section suivante du présent document.

IV- Résolution type d'approbation du rapport financier par le conseil d'administration

RÉSOLUTION CA-92-XXX-XXX concernant le rapport financier annuel 1991-1992

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport financier annuel pour examen et adoption par les membres du conseil d'administration,

CONSIDÉRANT le rapport de vérification préparé par la firme xxx, dûment mandaté par la résolution CA-xx-xxx-xxx,

Sur proposition de xxx, appuyé(e) par xxxx,

IL EST RÉSOLU:

D'adopter le rapport financier annuel pour l'exercice financier 1991-1992:

- le document 4A et les renseignements supplémentaires;
- les notes aux états financiers;
- le rapport du vérificateur;
- le questionnaire à l'intention du vérificateur.

V- Renseignements sur le cégep, notes aux états financiers et explications relatives au chiffrier des messages

Les pages de cette section doivent être complétées et retournées au Ministère. Elles font partie intégrante du «Document 4A et renseignements supplémentaires» au sens du règlement sur la vérification des états financiers des collèges d'enseignement général et professionnel.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL DES CÉGEPS

ANNÉE SCOLAIRE 1991-1992

RENSEIGNEMENTS SUR LE CÉGEP,

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ET EXPLICATIONS

RELATIVES AU CHIFFRIER DES MESSAGES

 Nom du cégep: _____ Numéro du cégep: _____

RENSEIGNEMENTS SUR LE CÉGEP

	NOM	TÉLÉPHONE (Affaires)
PRÉSIDENTE OU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:		
DIRECTRICE GÉNÉRALE OU DIRECTEUR GÉNÉRAL:		
DIRECTRICE OU DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS OU DIRECTRICE OU DIRECTEUR DES SERVICES FINANCIERS:		
VÉRIFICATEUR EXTERNE:		
ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT: (Banque ou caisse populaire)		

ADRESSE DU CÉGEP: _____

SIGNATURE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE OU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL: _____

SIGNATURE DE LA DIRECTRICE OU DU DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS OU DE LA DIRECTRICE OU DU DIRECTEUR DES SERVICES FINANCIERS: _____

DATE: _____

EXPLICATIONS DU CÉGEP CONCERNANT LA CONCILIATION SPOC-RFA

[si nécessaire]

À

Le

Comptables agréés

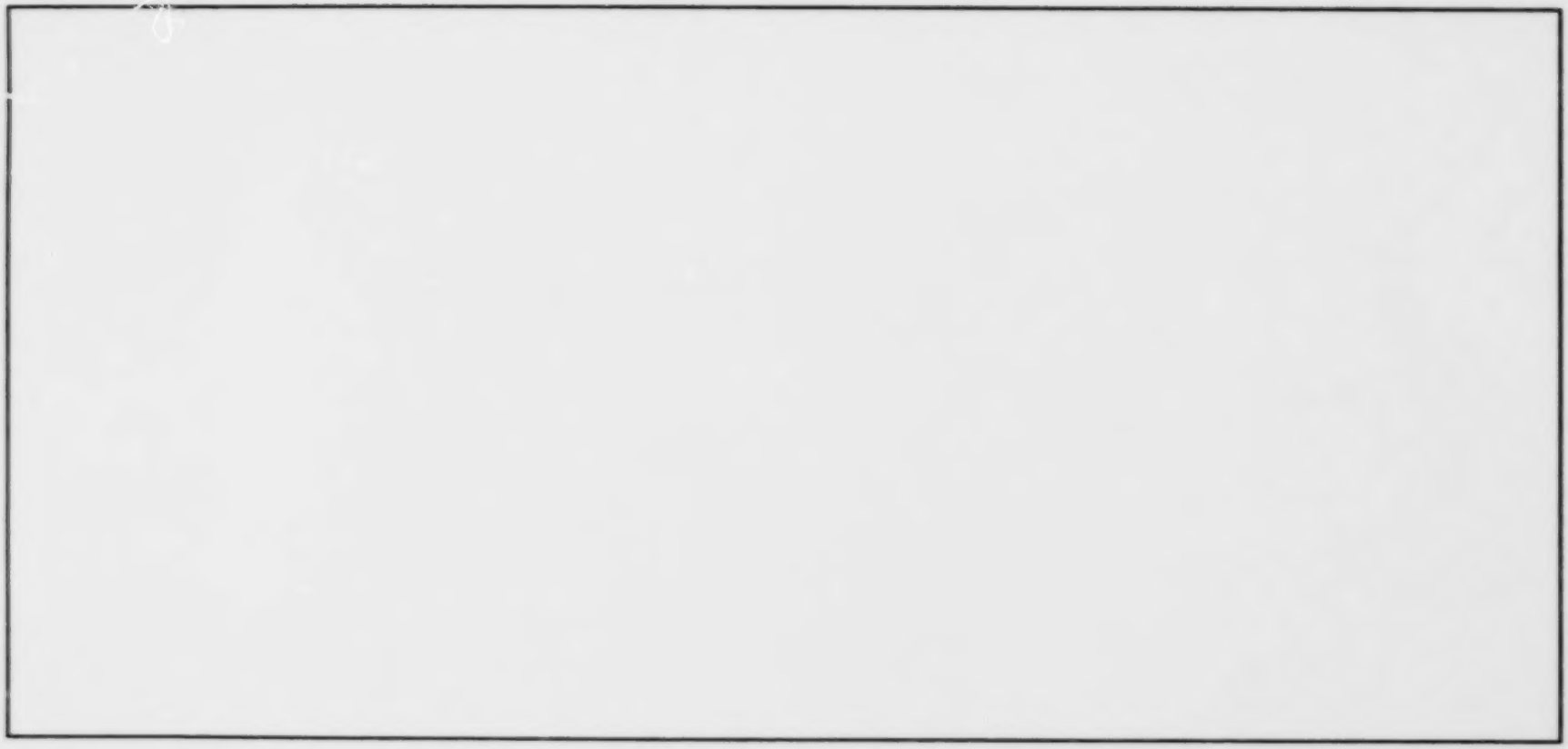

EXPLICATIONS RELATIVES AU CHIFFRIER DES MESSAGES

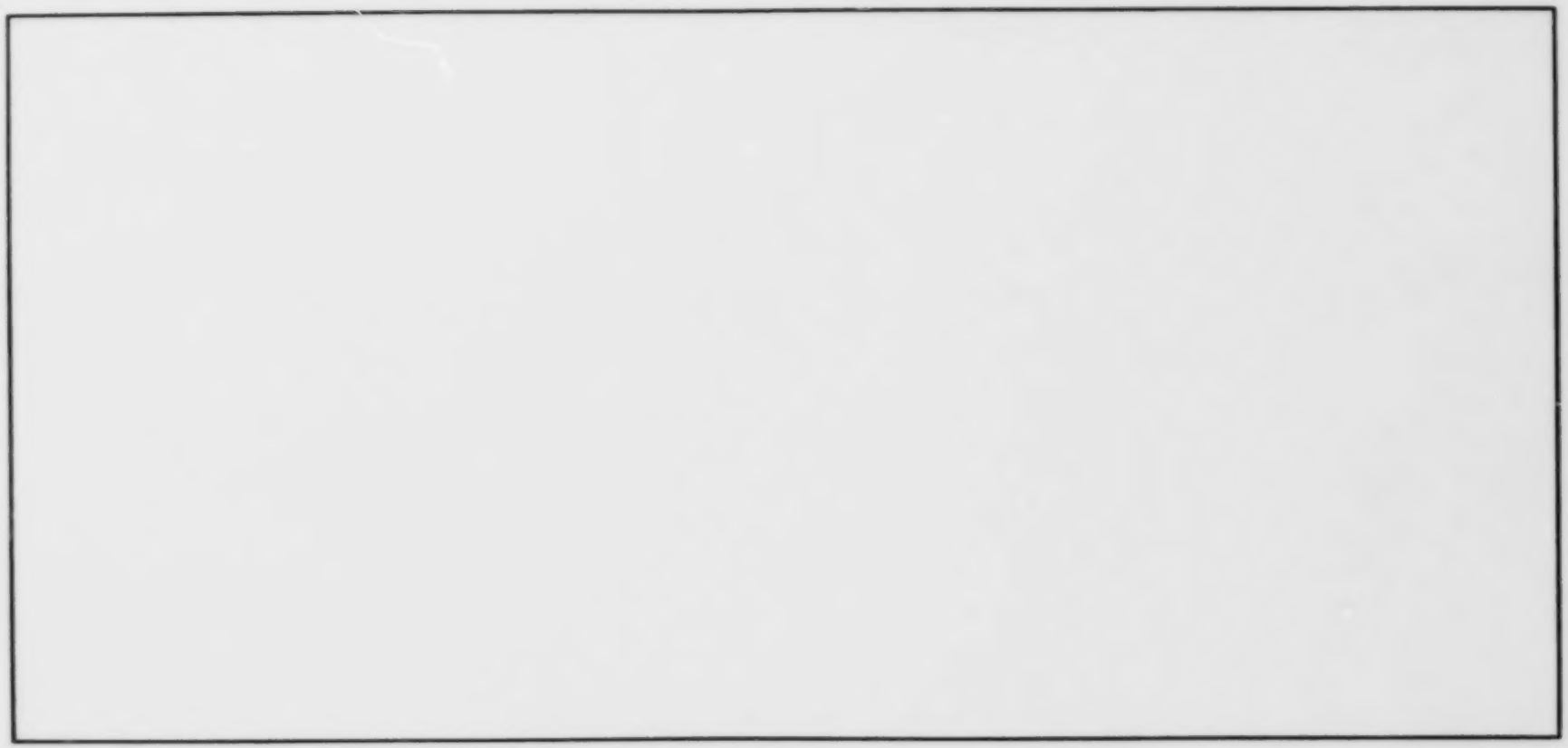

VI- Rapport du vérificateur externe et questionnaire à l'intention du vérificateur

Les pages qui suivent doivent être complétées par le vérificateur externe. Le rapport du vérificateur et le questionnaire font partie intégrante du rapport financier annuel. Pour cette raison, la résolution d'acceptation ou de refus du rapport financier doit faire explicitement référence à l'approbation du rapport du vérificateur et du questionnaire complété par ce dernier.

La présente section contient des informations pour le vérificateur et pose un certain nombre de questions concernant les opérations financières et le contenu du rapport financier annuel du cégep.

Ce rapport est exigé en vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel [L.R.Q., c. C-29] et du Règlement sur la vérification des états financiers adopté le 16 juillet 1986 par le décret numéro 1085-86.

CONTENU

1- INFORMATIONS GÉNÉRALES

2- IDENTIFICATION DU VÉRIFICATEUR

3- RAPPORT DU VÉRIFICATEUR [et commentaires]

4- QUESTIONNAIRE A L'INTENTION DU VÉRIFICATEUR

5- ANNEXE: Rapport type de vérification

1- INFORMATIONS GÉNÉRALES

A- Remarques concernant le questionnaire à l'intention du vérificateur

Les questions ont été rédigées de telle sorte qu'une réponse négative doit être obligatoirement supportée par des explications. Les réponses «oui» ou «S/O» sont celles qui correspondent à une situation normale.

Certaines questions [ex.: 4.4.1] obligent une vérification de tous les cas concernés. Dans ces cas, la réponse du vérificateur ne doit pas être fondée sur un échantillonnage mais bien sur la totalité des cas.

B- Scellé des disquettes

Le rapport financier est présenté par les cégeps en se servant d'un chiffrier électronique. La responsabilité de faire parvenir le rapport financier relève du cégep. Lorsque le rapport est prêt, deux copies identiques du RFA sur disquettes doivent être insérées dans une enveloppe scellée par le vérificateur. Le cégep fait parvenir cette enveloppe à la DGEC.

C- Liste des documents de référence nécessaires ou utiles au travail du vérificateur:

1- La Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel [L.R.Q., chap. C-29];

2- Le Règlement sur la vérification des états financiers d'un collège d'enseignement général et professionnel [décret numéro 1085-86 du 16 juillet 1986];

3- Le Règlement déterminant certaines conditions de travail des directeurs généraux et des directeurs des services pédagogiques des cégeps adopté par l'arrêté ministériel 1-89 du 7 décembre 1989, modifié par les arrêtés ministériels 1-90 du 16 mai 1990, 2-90 du 2 octobre 1990 et 1-91 du 5 juin 1991;

4- Le Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des cégeps adopté par l'arrêté ministériel 2-89 du 7 décembre 1989, modifié par les arrêtés ministériels 3-90 du 2 octobre 1990 et 2-91 du 5 juin 1991;

5- Le *Régime budgétaire et financier des cégeps* de l'année 1991-1992;

6- La *Politique budgétaire* des cégeps de l'année 1991-1992;

7- Le présent document [rapport financier annuel 1991-1992];

8- Le document «4B/4C», édition 1985-1986 [11 mai 1987];

9- La liste des enseignants permanents en disponibilité dans le cégep, portant le numéro SRD 15001;

10- La liste des élèves étrangers n'ayant pas droit à la gratuité scolaire selon la déclaration de l'établissement [Système SIGDEC, liste numéro 63B-00-09];

11- Les conventions collectives des diverses catégories de personnels;

12- Les disquettes contenant la version micro-informatique du rapport financier;

13- La procédure 006 version 1991-1992 [procédure en vigueur depuis le 1er juillet 1988];

14- Le cahier de comptabilisation des coûts de convention et des autres coûts et ses modifications;

15- La liste des données du SPOC pour fins de comparaison avec le SIFA [Système SPOC, liste numéro PP-030];

16- Le Recueil de Lois, règlements, politiques et procédures de l'enseignement collégial adressé aux cégeps en janvier 1989 et ses modifications;

17- Le Recueil de Politiques et procédures de l'enseignement collégial adressé au cégep en 1990 et ses modifications;

18- Le document portant sur les résultats de l'analyse du rapport financier annuel de l'année scolaire 1990-1991 fait par la DGEC;

19- Toute documentation provenant de la DGEC concernant les opérations d'allocation, de financement et de contrôle [allocation totale «fonctionnement» année scolaire 1991-1992 regroupant l'allocation initiale et les certifications de crédits].

Le personnel du Service du financement et du contrôle est disponible pour répondre aux questions d'interprétation lors de la préparation ou de la vérification du RFA.

D- Concordance SPOC - RFA

Bien que la télétransmission du RFA ne se fasse plus par voie téléinformatique, la DGEC maintient ses exigences concernant la concordance entre les données financières du SPOC et celles du RFA par catégories de personnels.

La concordance doit être faite manuellement et respecter les limites indiquées à l'annexe D dans le *Régime budgétaire et financier de l'année 1991-1992*. Un chiffrier est fourni par la DGEC pour faciliter l'extraction et la comparaison des données provenant du RFA.

E- Présentation des données et utilisation du microsystème

Pour bien comprendre le fonctionnement du microsystème servant à présenter le RFA, il convient de lire attentivement les premières pages explicatives des sections VII et VIII du document «RAPPORT FINANCIER ANNUEL DES COLLEGES PUBLICS 1991-1992». Les pages du RFA sont accompagnées d'explications [verso de la page faisant face à la page concernée] utiles au cégep ou au vérificateur.

2- IDENTIFICATION DU VÉRIFICATEUR

NOM DU CÉGEP:

ADRESSE (AFFAIRES):

NOM DU VÉRIFICATEUR:

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE:

RESPONSABLE DU DOSSIER:

3- RAPPORT DU VÉRIFICATEUR [et commentaires]

Le vérificateur doit intégrer l'original de son rapport au présent document.

La DGEC et le Comité sur la vérification des institutions d'enseignement de l'Ordre des comptables agréés du Québec se sont entendus sur un rapport type de vérification d'un cégep qui répond aux exigences de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel [L.R.Q., c. C-29] et du Règlement sur la vérification des états financiers adopté le 16 juillet 1986 par le décret numéro 1085-86.

Nous joignons en annexe le libellé de ce rapport type.

Un rapport ne respectant pas cette forme peut être questionné pour connaître les raisons motivant les écarts.

QUESTIONNAIRE A L'INTENTION DU VÉRIFICATEUR

REMARQUES CONCERNANT LE QUESTIONNAIRE A L'INTENTION DU VÉRIFICATEUR

Les questions ont été rédigées de telle sorte qu'une réponse négative doit être obligatoirement supportée par des explications. Les réponses «oui» ou «S/O» sont celles qui correspondent à une situation normale.

Certaines questions [ex.: 4.4.1] obligent une vérification de tous les cas concernés. Dans ces cas, la réponse du vérificateur ne doit pas être fondée sur un échantillonnage mais bien sur la totalité des cas.

4- QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DU VÉRIFICATEUR

QUESTIONS	Oui	Sans objet	Non	REMARQUES OU PRÉCISIONS
4.1 DÉPENSE ADMISE - ENSEIGNANTS *Question 4.1.1* a) Les ETC déclarés à la page 16, ligne 01, colonne 03 correspondent-ils bien aux traitements inscrits à la page 16, ligne 01, colonne 02 ?	☐	■	☐	
b) Afin d'être en mesure de répondre à la question a), avez-vous vérifié par échantillonnage les relations suivantes: individu <-> expérience & scolarité <-> traitement prévu selon les conventions collectives <-> traitement utilisé <-> charge d'enseignement imputée au champ 1000 en ETC <-> traitement versé pour cette charge ? Toute anomalie matérielle doit être mentionnée par le vérificateur.	☐	■	☐	
4.2 TRAITEMENT *Question 4.2.1* Le personnel du cégep a-t-il été rémunéré conformément aux *conventions collectives* en vigueur pour:				
• les enseignants ?	☐	■	☐	
• les professionnels ?	☐	■	☐	
• le personnel de soutien ?	☐	■	☐	

QUESTIONS	Oui	Sans objet	Non	REMARQUES OU PRÉCISIONS
Question 4.2.2				
a) Est-ce que le nombre de postes de cadres à l'emploi du cégep respecte le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres* [annexe I, parties A et B] ?	☐	☐	☐	
b) Le vérificateur a-t-il pris connaissance de: TOUS les contrats d'embauche, de la politique de gestion et de TOUTES les dispositions entendues entre le cégep et chaque employé des catégories suivantes: le directeur général, le directeur des services pédagogiques et les cadres ?	☐	☐	☐	
c) TOUTES les clauses prévues dans le contrat de chaque employé régi par le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres* et TOUTES les sommes accordées en vertu de ce contrat sont-elles conformes audit *Règlement* ?	☐	☐	☐	
d) TOUTES les clauses prévues dans le contrat de chaque employé régi par le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des directeurs généraux et des directeurs des services pédagogiques* et TOUTES les sommes accordées en vertu de ce contrat sont-elles conformes audit *Règlement* ?	☐	☐	☐	
e) S'il y a lieu, le cégep a-t-il comptabilisé TOUTES les sommes versées au titre de congés de maladie monnayables aux cadres, au directeur général, et au directeur des services pédagogiques à la page 23, ligne 22 ? [L'objectif du Ministère est de procéder à une récupération des montants versés par le cégep à ce titre.]	☐	☐	☐	

QUESTIONS	Oui	Sans objet	Non	REMARQUES OU PRÉCISIONS
f) Si le cégep a monnayé des vacances pour des personnels cadres, pour le directeur général et le directeur des services pédagogiques, ces montants ont-ils TOUS été comptabilisés à la page 23, ligne 22 ? [L'objectif du Ministère est de procéder à une récupération des montants versés par le cégep à ce titre.]	☐	☐	☐	
g) S'il y a un ou des employés cadres ou hors cadres n'ayant pas de contrat d'embauche, les sommes versées à cet(te)(s) employé(e) ou à ces employé(e)s sont-elles conformes au(x) règlement(s) cité(s) précédemment en fonction du corps d'emplois auquel chaque employé(e) appartient ?	☐	☐	☐	
Si vous avez répondu non à l'une ou l'autre des sous-questions précédentes, indiquer les types de coûts, le montant et l'endroit où ils ont *été* comptabilisés dans le RFA.				
4.3 COUTS DE CONVENTION *Question 4.3.1* À l'exception des dépenses de perfectionnement, est-ce que les dépenses inscrites aux pages 22 et 23 ont été payées au moment de la vérification ?	☐	☐	☐	
OBJECTIF : Pour la page 22, le Ministère veut s'assurer que le financement demandé se rapporte à des dépenses réellement déboursées. Pour la page 23, le Ministère désire obtenir une méthode uniforme à celle utilisée pour les enseignants. Également, les données doivent être comparatives avec le réseau.				

QUESTIONS	Oui	Sans objet	Non	REMARQUES OU PRÉCISIONS
Question 4.3.2 Les coûts des pages 22 et 23 financés par le Ministère sont-ils justifiés selon les *conventions collectives* et les *règlements déterminant les conditions de travail des directeurs généraux, des directeurs des services pédagogiques et des cadres* ?	☐	■	☐	
4.4 ENSEIGNANTS MIS EN DISPONIBILITÉ [MED] *Question 4.4.1* a) Avez-vous vérifié si TOUS les MED [enseignants] sont bien inscrits aux pages 38 du RFA conformément à la liste fournie par la Direction des effectifs et des conditions de travail ?	☐	☐	☐	
b) Est-ce que le cégep a inscrit le traitement total [à la ligne 06] versé à chacun des MED [enseignants] pour l'année 1991-1992 et TOUS LES AUTRES renseignements demandés aux pages 38 du RFA ?	☐	☐	☐	

QUESTIONS	Oui	Sans objet	Non	REMARQUES OU PRÉCISIONS
4.5 MASSE MONÉTAIRE: ENCOURAGEMENT À LA PRODUCTIVITÉ *Question 4.5.1* Est-ce que la masse monétaire disponible devant servir à l'encouragement de la productivité a été utilisée conformément au *Règlement déterminant certaines conditions de travail des directeurs généraux et des directeurs des services pédagogiques* ainsi qu'au *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres* dans les cas:				
• du directeur général [Annexe III, section IV, articles 8 à 10 du règlement] ?	☐	☐	☐	
• du directeur des services pédagogiques [Annexe III, section IV, articles 8 à 10 du règlement] ?	☐	☐	☐	
• des cadres [Annexe IV, section III, articles 8 à 11 du règlement]?	☐	☐	☐	
4.6 ÉTUDIANTS ÉTRANGERS *Question 4.6.1* a) Est-ce que le cégep a perçu des frais de scolarité conformément à l'annexe B du *Régime budgétaire et financier des cégeps*, et ce, pour TOUS les étudiants inscrits à la liste des élèves étrangers n'ayant pas droit à la gratuité scolaire [système SIGDEC, liste numéro 63B-00-09] ?	☐	☐	☐	

QUESTIONS	Oui	Sans objet	Non	REMARQUES OU PRÉCISIONS
Question 4.6.1 [suite] b) Est-ce que ces frais de scolarité sont présentés à la page 14, ligne 09, colonne 05 du RFA concernant l'enseignement régulier et à la page 28, ligne 30, colonne 05 du RFA concernant l'éducation des adultes ?	☐	☐	☐	
4.7 DONS *Question 4.7.1* Le vérificateur, sur la base de son travail, peut-il raisonnablement assurer le Ministère qu'aucun don supérieur à 500 $ n'a été fait ?	☐	☐	☐	
Si, au cours de votre travail, vous avez identifié que des sommes supérieures à 500 $ ont été versées, précisez le nom de l'organisme bénéficiaire ou de l'individu, le montant en cause, l'endroit où le cégep a inscrit la dépense [et le revenu s'il y a lieu].				
4.8 ORGANISMES APPARENTÉS *Question 4.8.1* Si le cégep peut être appelé à financer, soit légalement ou même moralement des déficits ou des dettes d'autres organismes apparentés ou non, présente-t-il des renseignements sur ces organismes dans ses notes aux états financiers ?	☐	☐	☐	

QUESTIONS	Oui	Sans objet	Non	REMARQUES OU PRÉCISIONS
Question 4.8.2 Par le biais d'organismes qui lui sont apparentés [fondations, fiducies ou autres organismes], le cégep ne peut transgresser les pouvoirs que lui confère la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* [L.R.Q., chapitre 29]. Le vérificateur, sur la base de son travail, peut-il raisonnablement assurer le Ministère qu'hormis les transactions présentées au RFA [page 66 ou par voie de notes aux états financiers], aucune transaction financière n'a été effectuée avec des organismes apparentés contrevenant ainsi aux pouvoirs conférés par la loi ?	☐	☐	☐	
Si de telles transactions financières ont été effectuées, nous préciser, pour chaque organisme, les transactions faites.				
Question 4.8.3 L'intention du gouvernement dans l'application des règlements sur les conditions de travail du personnel hors cadre et cadre ne doit pas être évitée par le biais d'organismes agissant pour ou au nom du cégep. Le vérificateur, sur la base de son travail, peut-il raisonnablement assurer le Ministère qu'aucune somme n'a été consentie par un organisme contrôlé par le cégep ou agissant en son nom au personnel hors cadre et cadre ?	☐	☐	☐	
Si des sommes ont été versées, préciser pour chaque individu, les sommes versées et les motifs.				

4- QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DU VÉRIFICATEUR

QUESTIONS	Oui	Sans objet	Non	REMARQUES OU PRÉCISIONS
4.9 MARGE D'EMPRUNT *Question 4.9.1* Chaque emprunt aux investissements doit servir à payer un bien arrivé ou sur le point d'arriver dans le cégep. Il doit aussi correspondre à une allocation budgétaire autorisée par le Ministère. Le Ministère veut s'assurer que les intérêts qu'il finance au fonds des investissements correspondent uniquement à des emprunts afférents à des dépenses permises en vertu de la *Procédure 006*. Le cégep et le vérificateur doivent savoir que l'emprunt par anticipation pour pourvoir à une dépense d'investissement est interdit à moins d'une autorisation spéciale de la DGEC dont le vérificateur doit pouvoir prendre connaissance. a) Est-ce que les montants dépensés au fonds des investissements respectent les catégories [parcs immobilier et mobilier] des allocations ? OBJECTIF: Les allocations prévues pour les parcs immobilier et mobilier ne sont pas transférables d'une catégorie à l'autre à moins d'une autorisation spécifique de la DGEC.	☐	■	☐	
b) Pour TOUS les déboursés bancaires effectués par le fonds des investissements pour le fonds de fonctionnement [ou pour tout autre fonds du cégep] et pour TOUTES les recettes du fonds des investissements déposées au fonds de fonctionnement [ou à tout autre fonds du cégep], le fonds concerné a-t-il remboursé le fonds des investissements dans un délai raisonnable [maximum : deux semaines] ?	☐	☐	☐	

4- QUESTIONNAIRE À L'INTENTION DU VÉRIFICATEUR

QUESTIONS	Oui	Sans objet	Non	REMARQUES OU PRÉCISIONS
[Afin de répondre à cette question, le vérificateur doit examiner TOUS les dépôts faits au fonds des investissements]. **Si vous avez répondu non à l'une ou l'autre des sous-questions précédentes, indiquer à quel endroit les intérêts [qui doivent normalement être à la charge du cégep] ont été comptabilisés dans le RFA et donner votre avis sur la suffisance de la charge que le cégep assume.**				

À

Le **Comptables agréées**

5- RAPPORT TYPE DE VÉRIFICATION

Aux membres du conseil d'administration du
Collège d'enseignement général et
professionnel de _____

Nous avons vérifié les états financiers, annexes et renseignements supplémentaires énumérés à la table des matières du rapport financier annuel du collège d'enseignement général et professionnel de _____ pour l'exercice terminé le 30 juin 19__ , lequel a été présenté selon la forme prescrite par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science du Québec, en conformité avec la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. La responsabilité de ce rapport financier annuel incombe au cégep. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ce rapport financier annuel en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément au Règlement sur la vérification des états financiers des collèges d'enseignement général et professionnel et aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans le rapport financier annuel. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans le rapport financier annuel. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble du rapport financier annuel.

A notre avis, à tous égards importants,

- le cégep s'est conformé aux dispositions de la loi susmentionnée quant aux exigences de nature monétaire et a utilisé les sommes d'argent mises à sa disposition conformément aux fins pour lesquelles elles furent octroyées;

Annexe

- les procédés de contrôle interne suivis par le cégep relativement aux données financières sont valables;
- les méthodes utilisées par le cégep pour la cueillette des données relatives aux diverses catégories de clientèles pour l'alimentation du Système d'information et de gestion des données sur l'effectif collégial [SIGDEC] sont fiables et ces données concordent avec celles transmises au système d'information;
- les méthodes utilisées par le cégep pour l'enregistrement des données sur le personnel sont fiables et ces données enregistrées concordent avec celles transmises au système d'information sur le personnel des organismes collégiaux;
- de plus, les résultats fournis par le système d'information sur le personnel des organismes collégiaux par voie du rapport PP-030 de la version scellée le _____ 19__ à _____ heures concordent avec les données contenues au rapport financier annuel;
- les données quantitatives soumises par le cégep sont conformes aux directives émises par le Ministère;
- le cégep s'est conformé aux clauses monétaires des conventions collectives et des règlements sur les conditions de travail des cadres, des directeurs généraux et des directeurs des services pédagogiques;
- le rapport financier annuel présente fidèlement la situation financière du cégep au 30 juin 19__ ainsi que les résultats de ses opérations, l'évolution de sa situation financière et ses données financières et quantitatives pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables décrits à la note _____.

À

Le

Comptables agréés

VII- Partie financière du document 4A et renseignements supplémentaires

- Utilisation des chiffriers
- Ordre suggéré pour compléter les chiffriers
- Correspondance entre les pages du RFA 91-92 [RD et BL] et les pages des «feuilles électroniques»
- Table des matières de la partie financière [bilan, revenus et dépenses]
- Bilan, revenus et dépenses [correspondant aux chiffriers «1RD9192» et «2BL9192»]

Utilisation des chiffriers

Pendant la préparation du RFA, le Service du financement et du contrôle offre un service de support téléphonique et d'aide sur place dans certains cas. Le cégep est invité à contacter au besoin l'analyste responsable de son dossier.

Structure

La structure des chiffriers et de leurs liens est illustrée dans la figure ci-dessous:

Les flèches indiquent le sens de la circulation des données: ainsi, lorsqu'on charge le chiffrier du bilan [2BL9192], si on répond [clique] qu'on veut la mise à jour des données à partir du chiffrier «1RD9192», il faut compter entre 5 et 7 minutes pour que l'opération s'exécute. Cette opération ne peut être effectuée que lorsqu'on vient de charger le chiffrier «2BL9192». Toutefois, si le micro-ordinateur est doté d'une mémoire de 2 Megs, tous les chiffriers peuvent être «montés» en mémoire et les mises à jour sont effectuées chaque fois qu'on demande le calcul *[voir Calcul manuel]*.

Mémoire 2 Megs et accélérateur suggérés

Bien que ce ne soit pas absolument nécessaire, l'utilisation d'un appareil doté d'une mémoire vive de 2 Megs et d'un accélérateur [coprocesseur mathématique] est fortement recommandé: les calculs seront 4 à 5 fois plus rapides et les mises à jour des différents chiffriers seront simplifiées.

Respect des noms et des liaisons

Il est essentiel que le cégep ne modifie d'aucune manière les chiffriers électroniques: il ne faut pas modifier le nom des fichiers car les relations entre les feuilles «1RD9192», «2BL9192», «3SP9192»,«4Merr9192», «5INT9192», «6Sabb9192» et «7ETC9192» ne se feraient plus ! Pour éviter des problèmes de liaisons, conserver les chiffriers «1RD9192», «2BL9192», «3SP9192» et «7ETC9192» sur une même disquette et les chiffriers «4Merr9192», «5INT9192» et «6Sabb9192» sur une autre disquette.

Disque rigide recommandé

Pour éviter des problèmes de mise à jour et de liaisons externes dans le cas du chiffrier des messages d'erreurs, nous recommandons fortement au cégep d'utiliser le RFA avec un micro-ordinateur équipé d'un disque rigide [interne ou externe] et de procéder comme suit:

- Créer un dossier «RFA9192» sur le disque rigide;
- Copier dans ce dossier tous les chiffriers fournis par le Ministère;
- Opérer toujours à partir des chiffriers situés dans le dossier du disque rigide;
- Faire les copies de sécurité sur disquettes en travaillant dans le bureau électronique «le Finder». Ne jamais utiliser la fonction «Enregistrer sous» pour transférer le RFA sur une disquette.

Nom du cégep

Le nom et le numéro du cégep sont à inscrire [et peuvent être modifiés] dans le chiffrier «1RD9192».

Calcul manuel

Tous les chiffriers sont en mode de calcul manuel. Il faut donc demander le calcul lorsqu'on veut observer les effets des données saisies.

Précision écran

Il faut utiliser les chiffriers en mode de précision d'affichage: les données observées à l'écran sont de cette manière strictement identiques aux données utilisées par le système [i.e. qu'il n'y a pas de décimales cachées]. Autrement, des messages d'erreurs peuvent être imputables à des inégalités détectées [décimales cachées] par l'ordinateur mais invisibles pour l'usager !

Utilisation des chiffriers [suite]

Modifications — Les feuilles de calcul sont protégées par un mot de passe. Toute modification non autorisée au système qui serait détectée par le Ministère lors de l'analyse entraînera le refus du RFA et l'obligation pour le cégep de reprendre le travail. Si des erreurs doivent être corrigées, elles seront effectuées via des «macros» envoyées par la DGEC à chaque établissement.

«Helvetica 9» — Le système doit contenir la fonte [caractères] «Helvetica 9»: c'est avec cette fonte que les feuilles de calcul ont été élaborées.

Tranches de mille — La séparation des tranches de mille est effectuée de manière automatique par le système: pour écrire 35 000, il faut inscrire 35000 et le système affichera 35 000 dans la case concernée.

Espaces «blancs» — Si, par erreur, le cégep inscrit un «espace» dans une case devant recevoir un nombre, il peut arriver que cela entraîne un message d'erreur dans une autre case faisant intervenir le nombre [qui est alors lu comme du texte !].

Notation $ et $$ et protection des cellules — La présence dans une case d'un symbole de dollar «$» signifie que la case est protégée et qu'elle contient une équation. Si la case contient un double signe de dollar «$$», l'équation contenue dans la case fait intervenir une donnée provenant d'une autre page [référence «externe à la page»]. Toute case contenant une équation est protégée et contient un signe qui permet de savoir qu'on ne doit rien y inscrire. Ainsi, si une case est la somme d'équivalents à temps complet, elle contiendra le symbole «ETC» [de manière analogue au «$» dans le cas des sommes d'argent].

Pages explicatives — Chaque page du RFA fait l'objet d'explications au verso de la page précédente de telle sorte que les explications font face à la page concernée.
Les pages «frontispices» contiennent les références permettant au lecteur de savoir d'où viennent les données ou bien à quel endroit elles se reportent.
Supposons que dans une page, on lise la case suivante:

05 07 12 $$

a) le double signe de dollar signifie que la donnée provient d'une page autre que la page concernée;
b) les chiffres signifient que la donnée inscrite automatiquement par le système provient de la page 05, ligne 07, colonne 12.

De manière analogue, si une case ne contient aucun signe ou un signe de dollar simple ($), la référence indique à quel endroit se reportent les données inscrites dans la case.

Il arrive des cas où le chiffre inscrit dans une case vient d'une (ou plusieurs) case(s) tout en se reportant ensuite dans une (ou plusieurs) autre(s) case(s). Dans ces cas, les informations sont explicites sur le «mouvement» suivi par les données.

Notation internationale — Lorsqu'on indique un nombre avec une décimale, il faut utiliser la virgule [,] et non le point [.] si le clavier est «localisé» canadien-français.

Nom des pages — Chaque page des chiffriers [appelée aussi feuille de calcul électronique] est nommée pour faciliter l'utilisation du système. Par exemple, si on veut se rendre à la page 6 de «2BL9192», il suffit d'aller dans le menu SÉLECTION, de choisir ATTEINDRE, puis de sélectionner le nom Page06 [via le bouton «ascenseur»] ou simplement d'écrire Page06 et de cliquer sur OK pour arriver directement à la page choisie.
Dans le cas des pages répétitives [ex.: pages 52A,B...], le nom Page52 réfère à l'ensemble des pages 52A,B... qui sont les unes à la suite des autres. On peut aussi les atteindre individuellement en demandant par exemple «Page52a».

Ordre de saisie — Le cégep peut entrer les données dans l'ordre qui lui convient. Toutefois, pour que les reports soient compréhensibles, il est préférable de procéder selon l'ordre suggéré à la page suivante.

Renseignements nominatifs — Le chiffrier «1RD9192» contient des zones sous la page 45 dans lesquelles le cégep doit inscrire les renseignements nominatifs. Cette façon de faire permet en inscrivant un «x» dans la case appropriée [page 34] de faire apparaître les noms des employés concernés; autrement, les renseignements demeurent invisibles.

Détails des revenus — Dans la page 05, si on inscrit un «x» ou même un blanc [" "] dans la case en gris [en haut, à gauche de la page], le système fait apparaître le détail des revenus [DGEC et autres revenus].

Vacances afférentes — Le cégep doit inscrire un «x» dans la case appropriée des pages 22 et 23 si les vacances afférentes aux coûts de convention des enseignants [page 22] et aux conditions d'emploi des autres personnels [page 23] sont intégrées dans les champs respectifs à chacun de ces coûts.

ORDRE SUGGÉRÉ POUR COMPLÉTER LES CHIFFRIERS

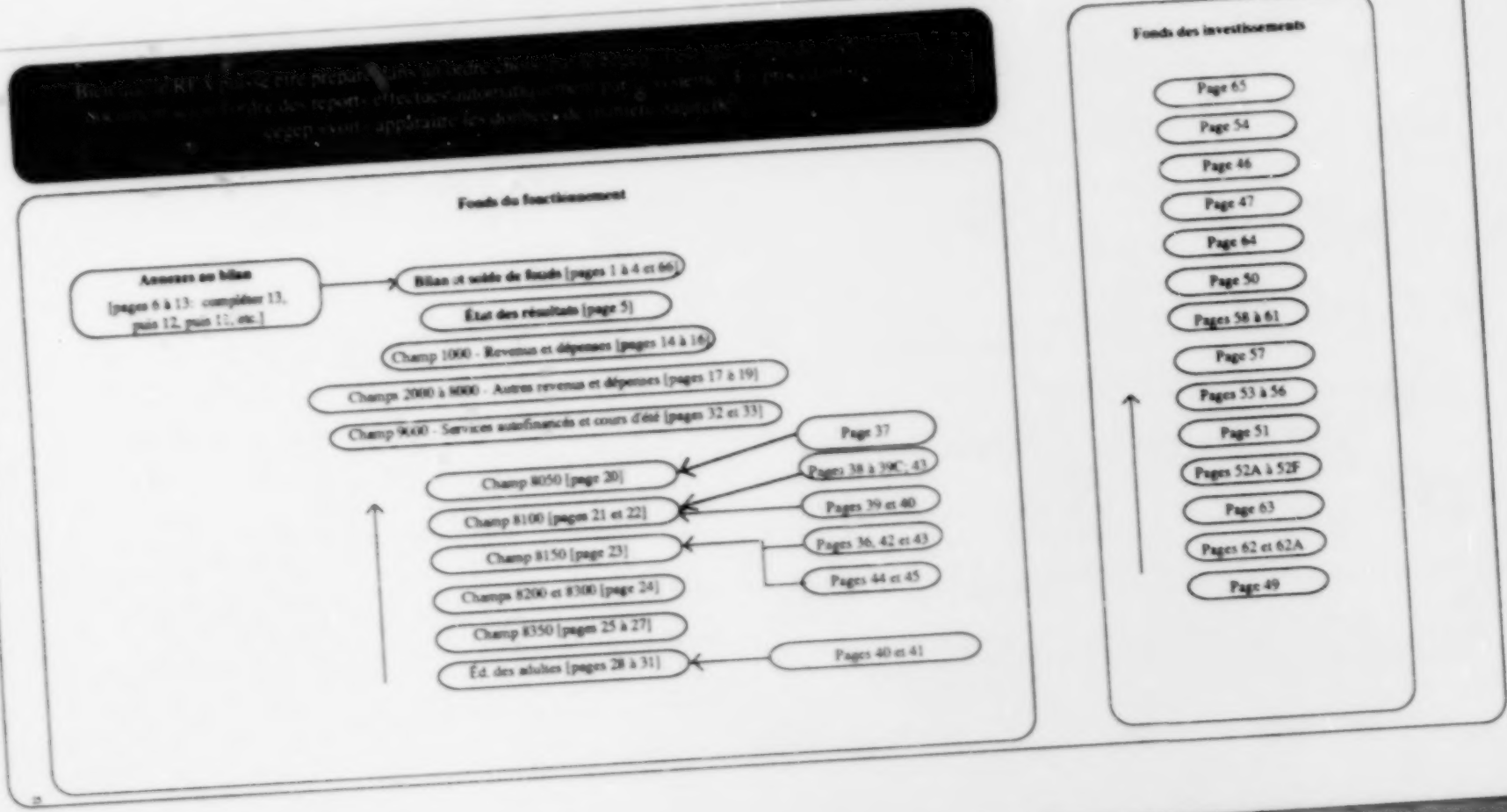

Correspondance entre les pages du RFA 91-92 [RD et BL] et les pages des «feuilles électroniques»

[redacted]

Si on est dans la feuille «2BL9192» et qu'on veuille imprimer la page 10 du RFA, il faut demander d'imprimer de la page 10 à 10 !

Si on est dans la feuille «1RD9192» et qu'on veuille imprimer la page 21 du RFA, il faut demander d'imprimer de la page 8 à 8 !

PAGE	«CHIFFRIER»
1	2BL9192 p 1
2	2BL9192 p 2
3	2BL9192 p 3
4	2BL9192 p 4
5	2BL9192 p 5
6	2BL9192 p 6
7	2BL9192 p 7
8	2BL9192 p 8
9	2BL9192 p 9
10	2BL9192 p 10
11	2BL9192 p 11
12	2BL9192 p 12
13	2BL9192 p 13
14	1RD9192 p 1
15	1RD9192 p 2
16	1RD9192 p 3
17	1RD9192 p 4
18	1RD9192 p 5
19	1RD9192 p 6
20	1RD9192 p 7
21	1RD9192 p 8
22	1RD9192 p 9
23	1RD9192 p 10
24	1RD9192 p 11
25	1RD9192 p 12
26	1RD9192 p 13
27	1RD9192 p 14
28	1RD9192 p 15
29	1RD9192 p 16
30	1RD9192 p 17
31	1RD9192 p 18
32	1RL9192 p 19
33	1RD9192 p 20
34	1RD9192 p 21
35	1RD9192 p 22
36	1RD9192 p 23
37	1RD9192 p 24
38A à F	1RD9192 p 25 à 30
39A à C	1RD9192 p 31 à 33
40	1RD9192 p 34
41	1RD9192 p 35
42	1RD9192 p 36
43	1RD9192 p 37
44	1RD9192 p 38
45	1RD9192 p 39
46	2BL9192 p 14
47	2BL9192 p 15
48	2BL9192 p 16
49	2BL9192 p 17
50	2BL9192 p 18
51	2BL9192 p 19
52A à F	2BL9192 p 20 à 25
53	2BL9192 p 26
54	2BL9192 p 27
55	2BL9192 p 28
56	2BL9192 p 29
57	2BL9192 p 30
58	2BL9192 p 31
59	2BL9192 p 32
60	2BL9192 p 33
61	2BL9192 p 34
62	2BL9192 p 35
62A	2BL9192 p 36
63	2BL9192 p 37
64	2BL9192 p 38
65	2BL9192 p 39
66	2BL9192 p 40

Si on est dans la feuille «2BL9192» et qu'on veuille imprimer les pages 60 et 61 du RFA, il faut demander d'imprimer de la page 33 à 34 !

Dans le bas à droite de chaque page explicative, on a aussi inscrit le numéro de la page de la feuille électronique à imprimer.

Ainsi, on pourra lire «Impression BL 7» [page 7 à imprimer à partir du chiffrier du «bilan»] ou «Impression RD 4» [page 4 à imprimer à partir du chiffrier «revenus et dépenses»].

TABLE DES MATIÈRES

Fonds de fonctionnement

Bilan

Bilan 1
Passif éventuel et engagements 2
Sommaire des appropriations du solde de fonds 3
Conciliation des soldes de fonds 4

Annexes au bilan
- État des résultats 5
- Subventions à recevoir ou à payer - DGEC et frais payés d'avance 6
- Avance - Fonds des investissements 7
- Revenus reportés 8
- Certifications de crédits reportées - coûts de conv. 9
- Certifications de crédits reportées - Autres allocations spéciales - Champ 8350 10
- Certifications de crédits reportées - Autres allocations spéciales - Champs 9090 et 9350 11
- Ajustements relatifs aux années antérieures 12
- Certifications de crédits au solde de fonds et indexations au solde de fonds 13

Revenus et dépenses

Champ 1000
Revenus, financement et récupération 14
Dépenses de l'enseignement 15
Calcul de la dépense admise - enseignants 16
Champs 2000 à 8000
Revenus 17
Dépenses 18, 19
Champ 8050 - Allocations spéciales enseign. fns connexes - Revenus et dépenses 20
Coûts découlant des conditions de travail
Enseignants - Revenus et dépenses [ch. 8100] 21, 22
Autres personnels - Rev. et dép. [ch. 8150] 23
Champs 8200 et 8300 - Location de locaux et de services, service de la dette à court terme 24
Champ 8350 - Autres allocations spéciales
Résultats 25
Revenus 26
Dépenses 27
Champ 9090 - Éducation des adultes - Revenus et dépenses 28
Champ 9350 - Autres allocations spéciales [adultes]
Résultats 29
Revenus 30
Dépenses 31
Champ 9000 - Services autofinancés et cours d'été
Revenus et dépenses 32, 33

Renseignements supplémentaires

Champ 8100 Enseignants - Revenus et dépenses 34, 35
Champ 8150 Autres pers. - Dépenses 36
Champ 8050 - Fonctions connexes à l'enseignement 37
MED - Enseignants [champ 8100] 38A à F
- Substitutions [champ 8100] 39A à C
Non-MED sur charges [Champ 9090] 40
Clientèles temporaires aux adultes [Champ 9098] 40, 41
Dérégionalisation - autres pers. [champ 8150] 42
Invalidité [30 jours et plus], maternité, paternité, adopt., CSST, SAAQ et libérations syndicales non incluses 43
Congés sociaux 44, 45

Fonds des investissements

Bilan

Bilan, passif éventuel et engagements 46
Conciliation et composition du solde de fonds 47
Évolution de la situation financière 48
Fonds en fiducie et subventions à recevoir 49
Immobilisations 50

Annexes au bilan
Initiatives nouvelles et parachèvements en cours
Sommaire 51
Détail des dépenses 52A à F
Dépenses à même les allocations spéciales
De l'année 1989-1990 53
De l'année 1990-1991 54
De l'année 1991-1992 55
Dépenses à même les allocations normalisées 56
Sommaire des dépenses assumées par le cégep 57
Autres acquisitions d'immobilisations approuvées 58
Contrats de location-acquisition 59
Acquisition et disposition d'actifs - Produit d'assurance 60
Fonds de donations et frais de financement 61
Obligations à payer et fonds d'amortissement 62
Fonds de financement [min. des Finances] 62A
Billets et hypothèques à payer 63
Revenus divers 64
Financement 65

Fonds spéciaux

Bilan 66

PAGE 01 FONDS DE FONCTIONNEMENT

BILAN AU 30 JUIN 1992

PAGE 01

Le cégep doit inscrire à cette rubrique autant le compte à recevoir que le compte à payer.

			1991-1992		1990-1991	
			2	3	4	
01	0010	ENCAISSE				
02	0020	PLACEMENT A COURT TERME				
03	0030	INTERETS COURUS A RECEVOIR				
04	0040	SUBVENTION A REC. DGEC	Si >0 06 13 02 $ $		Si >0 06 03 02 $ $	
05	0050	COMPTES A RECEVOIR	$		$	
06	0051	MESS - DGEC				
07	0051	MESS - autres que DGEC				
08	0059	MMSR - CFP				
09	0055	Autres org. gouvernementaux				
10	0057	Autres organismes				
11	0056	Individus				
12		Congés à trait. anticipé enseig.	Si > 0 07 16 03		Si > 0 07 16 01	
13		Congés à trait. anticipé aut. pers.	07 16 06		07 16 04	
14	0058	Autres sources				
15	0060	AVANCES INTER-FONDS	$		$	
16	0061	Avance au fonds des investiss.	$ $	$ $		
17	0062	Avance aux autres fonds				
18	0080	STOCKS	$		$	
19	0081	- Pour fins collégiales				
20	0082	- Pour fins de revente				
22	0090	AUTRES ACTIFS	$		$	
23	0070	Frais payés d'avance	06 28 03 $ $	06 28 01 $ $		
24	0093	Immob. payées d'avance				
25	0092	Congés maladie non monnayés				
26	0095	Autres				
33	0249	TOTAL DE L'ACTIF	$		$	

Le cégep qui a des stocks pour fins collégiales de plus de 100 000 $ doit fournir le détail dans ses notes aux états financiers.

A partir de 1989-1990, si le cégep a dépensé d'avance des allocations d'investissement 1991-1992, il doit prévoir au montant au fonds des investissements, à la page 46, ligne 11, colonne 02.

PASSIF

			1991-1992		1990-1991	
			5	6	7	8
	0250	EMPRUNT A COURT TERME				
	0260	SUBV. A PAYER DGEC	Si <0 06 13 02 $ $			Si <0 06 03 02 $ $
	0270	COMPTES A PAYER ET FRAIS COURUS		$		
	0280	AVANCES INTER-FONDS				$
	0281	Avance du fonds des inves.	$ $		$ $	
	0282	Avances des autres fonds		$		$
	0300	SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX A PAYER				
		Salaires et av. soc. ens. et AP	Si < 0 07 16 06			Si < 0 07 16 04
		Congés à trait. différé enseignants	07 16 03			07 16 01
		Congés à trait. différé autres pers.				
	0330	CONGES DE F				
	0350	AUTRES PASS				
	0351	Revenus reportés	08 32 06 $ $		08 32 02 $ $	
		Certif. de crédits reportées				
	0441	Coûts de convention	09 18 09 $ $	10 32 08 + 11 32 08	09 18 03 $ $	10 32 02 + 11 32 02
	0440	Autres alloc. spéciales	$ $		$ $	
	0352	Frais d'inscription				
	0353	Frais de scolarité				
	0354	Dépôts cotisation étudiante				
	0355	Bourses d'études à payer				
		Provision perfectionnement				
		- Enseignants				
		- Cadres, prof., soutien				
		- Hors cadres				
	0360	Congés de mal. non monn.	$		$	
	0369	Autres				
	0400	SOLDE DE FONDS				
		Solde approprié (page 03)	03 28 08 $ $	04 13 11 $ $		04 05 11 $ $
		Solde non a				
	0469	TOTAL DU PASS ET DU SOLDE DE FONDS	$		$	

Les coûts de convention incluent la provision pour les coûts découlant des conditions de travail des autres personnels.

Entre autres, le cégep doit inscrire dans ces cases les montants prévus aux allocations mais qui n'ont pas été versés aux individus dont le perfectionnement des cadres et des cadres de gérance et la masse monétaire reliée à l'encouragement à la productivité.

Impression BL 1

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 01 FONDS DE FONCTIONNEMENT

BILAN AU 30 JUIN 1992

	ACTIF	1991-1992	1990-1991		PASSIF	1991-1992	1990-1991	
		1	3			5	7	
01	0010 ENCAISSE				0250 EMPRUNT A COURT TERME			01
02	0020 PLACEMENT A COURT TERME							
03	0030 INTERETS COURUS A RECEVOIR				0260 SUBV. A PAYER DGEC			
04	0040 SUBVENTION A REC. DGEC	$			0270 COMPTES A PAYER ET FRAIS COURUS	$		03
05	0050 COMPTES A RECEVOIR	$	$		0280 AVANCES INTER-FONDS			04
06	0051 MESS - DGEC				0281 Avance du fonds des invest.	$	$	05
07	0051 MESS - autres que DGEC				0282 Avances des autres fonds			06
08	0059 MMSR - CFP				0300 SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX A PAYER	$	$	07
09	0055 Autres org. gouvernementaux				Salaires et av. soc. ens. et AP			08
10	0057 Autres organismes				Congés à trait.différé enseignants			09
11	0056 Individus				Congés à trait.différé autres pers.			10
12	Congés à trait.anticipé enseig.							11
13	Congés à trait.anticipé aut. pers.							12
14	0058 Autres sources				0330 CONGES DE MALADIE MONNAYABLES			14
15	0060 AVANCES INTER-FONDS	$	$		0350 AUTRES PASSIFS	$	$	15
16	0061 Avance au fonds des investiss.	$	$		0351 Revenus reportés	$	$	16
17	0062 Avance aux autres fonds				Certif. de crédits reportées			
18	0080 STOCKS	$	$		0441 -Coûts de convention	$	$	18
19	0081 - Pour fins collégiales				0440 -Autres alloc. spéciales	$	$	19
20	0082 - Pour fins de revente				0352 Frais d'inscription			20
					0353 Frais de scolarité			21
22	0090 AUTRES ACTIFS				0354 Dépôts cotisation étudiante			22
23	0070 Frais payés d'avance	$	$		0355 Bourses d'études à payer			23
24	0093 Immob. payées d'avance				Provision perfectionnement			
25	0092 Congés maladie non monnayés				- Enseignants			25
26	0095 Autres				- Cadres, prof.,soutien			26
					- Hors cadres			27
					0360 Congés de mal. non monn.	$	$	28
					0369 Autres			29
					0400 SOLDE DE FONDS	$	$	30
					Solde approprié (page 03)	$		31
					Solde non approprié	$	$	32
33	0249 TOTAL DE L'ACTIF	$	$		0449 TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DE FONDS	$	$	33

Imprimé le 26/5/92 à 9:08

PASSIF EVENTUEL ET ENGAGEMENTS (1)
AU 30 JUIN 1992

		PASSIF EVENTUEL	1991-1992 (1)	1991-1992 (2)	1990-1991 (3)	1990-1991 (4)	
01	0454	Provision pour caisse de crédit		$		$	01
02	0455	Cadres					02
03	0456	Cadres de gérance					03
04	0457	Enseignants					04
05	0458	Professionnels					05
06	0459	Soutien					06
07	0451	Convention collective					07
08	0452	Poursuites judiciaires					08
09	0453	Réclamations contestées					09
10	0461	Autres					10
11	0450	TOTAL DU PASSIF EVENTUEL		$		$	11
12	0460	ENGAGEMENTS CONTRACTUELS					12

(1) A l'exception des caisses de crédit, tout le passif éventuel, évalué ou non, de même que les engagements contractuels doivent faire l'objet d'une note au rapport financier annuel décrivant leur nature.

PAGE 02 FONDS DE FONCTIONNEMENT

PASSIF EVENTUEL ET ENGAGEMENTS (1) AU 30 JUIN 1992

		PASSIF EVENTUEL	1991-1992 1	1991-1992 2	1990-1991 3	1990-1991 4	
01	0454	Provision pour caisse de crédit		$		$	01
02	0455	Cadres					02
03	0456	Cadres de gérance					03
04	0457	Enseignants					04
05	0458	Professionnels					05
06	0459	Soutien					06
07	0451	Convention collective					07
08	0452	Poursuites judiciaires					08
09	0453	Réclamations contestées					09
10	0461	Autres					10
11	0450	TOTAL DU PASSIF EVENTUEL		$		$	11
12	0460	ENGAGEMENTS CONTRACTUELS					12

(1) A l'exception des caisses de crédit, tout le passif éventuel, évalué ou non, de même que les engagements contractuels doivent faire l'objet d'une note au rapport financier annuel décrivant leur nature.

PAGE 03 FONDS DE FONCTIONNEMENT

PAGE 03

SOMMAIRE DES APPROPRIATIONS DU SOLDE DE FONDS AU 30 JUIN 1992

	Description	Numéro de résolution du CA ou de l'exécutif 1	Code de nature 2	1992-1993 3	1993-1994 4	1994-1995 5	1995-1996 6	1996-1997 7	Total 8	
01									$	01
02									$	02
03									$	03
04									$	04
05									$	05
06									$	06
07									$	07
08									$	08
09									$	09
10									$	10
11									$	11
12									$	12
13									$	13
14									$	14
15									$	15
16									$	16
17									$	17
18									$	18
19	TOTAL			$	$	$	$	$	01 31 05 $	20

Cette page est obligatoire à partir de 1989-1990.

LES CODES SUIVANTS DOIVENT ETRE UTILISÉS:

100: Réserve pour équilibre budgétaire;

200: Projets spéciaux au fonds de fonctionnement;

300: Projets au fonds des investissements [biens immeubles];

400: Projets au fonds des investissements [biens meubles];

500: Autres [explications obligatoires].

Le Ministère utilise cette information pour faire état de l'usage prévu par les cegeps [statistiques réseau] de leur solde de fonds.

Informations supplémentaires

Cette zone sert pour inscrire les détails jugés utiles

Impression RL 3

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep: No:

PAGE 03 FONDS DE FONCTIONNEMENT

PAGE 03

SOMMAIRE DES APPROPRIATIONS DU SOLDE DE FONDS AU 30 JUIN 1992

	Description	Numéro de résolution du CA ou de l'exécutif 1	Code de nature 2	1992-1993 3	1993-1994 4	1994-1995 5	1995-1996 6	1996-1997 7	Total 8	
01									$	01
02									$	02
03									$	03
04									$	04
05									$	05
06									$	06
07									$	07
08									$	08
09									$	09
10									$	10
11									$	11
12									$	12
13									$	13
14									$	14
15									$	15
16									$	16
17									$	17
18									$	18
19	TOTAL			$	$	$	$	$	$	20

Informations supplémentaires

Imprimé le 26/5/92 à 9:08

PAGE 04 FONDS DE FONCTIONNEMENT

CONCILIATION DES SOLDES DE FONDS AU 30 JUIN 1992

		Fonctionnement régulier 0410	Éducation aux adultes 0439	Cours d'été 0438	Centres spécialisés 2040	Informations transcrites automatiquement par le système [à partir de la page 32]		
		1	2	3	4	5	6	
01	**Solde au 30 juin 1991**							01
02	Redressements suite à l'analyse du rapport financier annuel 1990-1991							02
03	**Solde au 30 juin 1991 après l'anal. par le Ministère**	$	$	$	$	$	$	03
04	Ajustements relatifs aux années antérieures							04
05	**Solde au début ajusté**	$	$	$	$	$	$	05
06	Résultats de l'année							06
07	Dépenses assumées du fonds des investissements	05 17 03 $ $	05 20 03 $ $	05 21 03 $ $	05 22 03 $ $	05 23 03 $ $	05 24 03 $ $	07
08	Achats d'actifs immobilisés							08
09	Produit de disposition d'actifs immobilisés acquis par les soldes de fonds							09
10	Remboursement de la taxe de vente							10
11	Remboursements, rabais ou escomptes sur immobilisations acquises par les soldes de fonds	60 11 01 $ $						11
12	Autres: _____							12
13	**Solde au 30 juin 1992**	$	$	$	$	$	$	13

		Informations transcrites automatiquement par le système [à partir de la page 32]				TOTAL 0400	
		7	8	9	10	11	
01	**Solde au 30 juin 1991**					$	01
02	Redressements suite à l'analyse du rapport financier annuel 1990-1991					$	02
03	**Solde au 30 juin 1991 après l'anal. par le Ministère**	$	$	$	$	$	03
04	Ajustements relatifs aux années antérieures					$	04
05	**Solde au début ajusté**	$	$	$	$	$	05
06	Résultats de l'année					$	06
07	Dépenses assumées du fonds des investissements	05 25 03 $ $	05 26 03 $ $	05 27 03 $ $	05 28 03 $ $	$	07
08	Achats d'actifs immobilisés					$	08
09	Produit de disposition d'actifs immobilisés acquis par les soldes de fonds					$	09
10	Remboursement de la taxe de vente					$	10
11	Remboursements, rabais ou escomptes sur immobilisations acquises par les soldes de fonds					$	11
12	Autres: _____					$	12
13	**Solde au 30 juin 1992**	$	$	$	$	$	13

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 04 FONDS DE FONCTIONNEMENT

CONCILIATION DES SOLDES DE FONDS
AU 30 JUIN 1992

PAGE 04

		Fonctionnement régulier 0410	Éducation aux adultes 0439	Cours d'été 0438	Centres spécialisés 2040			
		1	2	3	4	5	6	
01	**Solde au 30 juin 1991**							01
02	Redressements suite à l'analyse du rapport financier annuel 1990-1991							02
03	**Solde au 30 juin 1991 après l'anal. par le Ministère**	$	$	$	$	$	$	03
04	Ajustements relatifs aux années antérieures							04
05	**Solde au début ajusté**	$	$	$	$	$	$	05
06	Résultats de l'année	$ $	$ $	$ $	$ $	$ $	$ $	06
07	Dépenses assumées du fonds des investissements							07
08	Achats d'actifs immobilisés	$ $						08
09	Produit de disposition d'actifs immobilisés acquis par les soldes de fonds							09
10	Remboursement de la taxe de vente							10
11	Remboursements, rabais ou escomptes sur immobilisations acquises par les soldes de fonds							11
12	Autres							12
13	**Solde au 30 juin 1992**	$	$	$	$	$	$	13

		7	8	9	10	TOTAL 0400 11	
01	**Solde au 30 juin 1991**					$	01
02	Redressements suite à l'analyse du rapport financier annuel 1990-1991					$	02
03	**Solde au 30 juin 1991 après l'anal. par le Ministère**	$	$	$	$	$	03
04	Ajustements relatifs aux années antérieures					$	04
05	**Solde au début ajusté**	$	$	$	$	$	05
06	Résultats de l'année	$ $	$ $	$ $	$ $	$	06
07	Dépenses assumées du fonds des investissements					$	07
08	Achats d'actifs immobilisés					$	08
09	Produit de disposition d'actifs immobilisés acquis par les soldes de fonds					$	09
10	Remboursement de la taxe de vente					$	10
11	Remboursements, rabais ou escomptes sur immobilisations acquises par les soldes de fonds					$	11
12	Autres					$	12
13	**Solde au 30 juin 1992**	$	$	$	$	$	13

FONDS DE FONCTIONNEMENT

ETAT DES RESULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINE AU 30 JUIN 1992

Champ 15 03 04 '90
+ 15 06 04
+ 15 22 04
+ 15 23 04
+ 15 27 04
+ 15 28 04

			Allocation initiale	Certifications de crédits	Lettres et Fin. (Récup.)	Sous-total Revenus DGEC	Autres Revenus	Revenus 1	Dépenses 2	Excédent favorable (défavorable) 3	
01	1000	Enseignants						14 04 06 $	[redacted] $	$	01
02	1000	Ententes MESS-MSSS						14 07 06 $	15 32 01 $	15 32 04 $	02
03	1000	Autres du champ 1000						14 31 06 $	[redacted] $	- 05 01 02 $	03
04	2000	Services à l'enseignement						17 20 01 $	[redacted] $	- 05 02 02 $	04
05	3000	Services à l'étudiant						17 20 02 $	18 22 04 $	$	05
06	4000	Gestion des activités d'enseignement						17 20 03 $	18 22 05 $	$	06
07	5000	Gestion des ressources humaines						17 20 04 $	18 22 06 $	18 22 01 $	07
08	6000	Gestion des ressources financières						17 20 05 $	18 22 07 $	+ 18 22 03 $	08
09	7000	Gestion des ressources matérielles						17 20 06 $	18 22 08 $	$	09
10	8000	Administration générale						17 20 07 $	18 22 09 $	$	10
11	8050	Fonctions connexes - Enseignants						20 15 08 $	20 27 04 $	$	11
12	8100	Coûts de convention - Enseignants						21 20 10 $	22 30 01 $	$	12
13	8150	Coûts découlants des conditions de travail des autres personn						23 08 07 $	23 21 07 $	$	13
14	8200	Locations de locaux et locations de services						24 05 06 $	24 09 06 $	$	14
15	8300	Service de la dette						24 10 04 $	24 11 03 $	$	15
16	8350	Autres allocations spéciales						[redacted] $	27 38 07 $	$	16
17		**TOTAL - Fonctionnement régulier**						$	$	04 06 01 $	17
18	9090	Education aux adultes						28 33 05 $	28 33 06 $	$	18
19	9350	Autres allocations spéciales						[redacted] $	31 22 07 $	$	19
20		**TOTAL - Education des adultes**						$	$	04 06 02 $	20
21	9080	Cours d'été						32 21 01 $	33 25 01 $	04 06 03 $	21
22	2040	Centres spécialisés						32 21 02 $	33 25 02 $	04 06 04 $	22
23								32 21 03 $	33 25 03 $	04 06 05 $	23
24								32 21 04 $	33 25 04 $	04 06 06 $	24
25								32 21 05 $	33 25 05 $	04 06 07 $	25
26								32 21 06 $	33 25 06 $	04 06 08 $	26
27								32 21 07 $	33 25 07 $	04 06 09 $	27
28								32 21 08 $	33 25 08 $	04 06 10 $	28
29		**GRAND TOTAL**						$	$	$	29

26 38 09 - 25 38 04

30 22 09 - 29 22 04

Attention

Si le cégep veut voir apparaître les informations sous les différentes rubriques prévues, inscrire un espace dans la petite case ombragée en haut et à gauche, sinon vider la case.

Informations transcrites automatiquement par le système [à partir de la page 32]

Impression BL 5

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 05 FONDS DE FONCTIONNEMENT

ETAT DES RESULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINE AU 30 JUIN 1992

Champs 1000 à 9000

			Allocation initiale	Certifications de crédits	Lettres et F.in. (Récup.)	Sous total Revenus DGEC	Autres Revenus	Revenus 1	Dépenses 2	Excédent favorable (défavorable) 3	
01	1000	Enseignants						$	$	$	01
02	1000	Ententes MESS-MSSS						$	$	$	02
03	1000	Autres du champ 1000						$	$	$	03
04	2000	Services à l'enseignement						$	$	$	04
05	3000	Services à l'étudiant						$	$	$	05
06	4000	Gestion des activités d'enseignement						$	$	$	06
07	5000	Gestion des ressources humaines						$	$	$	07
08	6000	Gestion des ressources financières						$	$	$	08
09	7000	Gestion des ressources matérielles						$	$	$	09
10	8000	Administration générale						$	$	$	10
11	8050	Fonctions connexes - Enseignants						$	$	$	11
12	8100	Coûts de convention - Enseignants						$	$	$	12
13	8150	Coûts découlants des conditions de travail des autres personnels						$	$	$	13
14	8200	Locations de locaux et locations de services						$	$	$	14
15	8300	Service de la dette						$	$	$	15
16	8350	Autres allocations spéciales						$	$	$	16
17		**TOTAL - Fonctionnement régulier**						$	$	$	17
18	9090	Education aux adultes						$	$	$	18
19	9350	Autres allocations spéciales						$	$	$	19
20		**TOTAL - Education des adultes**						$	$	$	20
21	9080	Cours d'été						$	$	$	21
22	2040	Centres spécialisés						$	$	$	22
23								$	$	$	23
24								$	$	$	24
25								$	$	$	25
26								$	$	$	26
27								$	$	$	27
28								$	$	$	28
29		**GRAND TOTAL**						$	$	$	29

Imprimé le 26/5/92 à 9:08

PAGE 06 FONDS DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS A RECEVOIR (A PAYER) - DGEC
FRAIS PAYÉS D'AVANCE
AU 30 JUIN 1992
SUBVENTIONS A RECEVOIR (A PAYER) - DGEC

14 32 01 + 17 01 08 + 20 15 01 + 21 20 03 + 23 08 01 + 24 05 01 + 26 38 01 + 28 01 05 + 28 07 01 + 29 08 01 + 30 22 01 + 32 01 09

14 32 02 + 17 02 08 + 20 15 02 + 21 20 04 + 23 01 02 + 24 05 02 + 26 38 02 + 28 02 05 + 28 03 05 + 28 04 05 + 28 07 02 + 29 08 02 + 30 22 02 + 32 02 09

14 32 03 + 17 03 08 + 17 04 08 + 20 15 03 + 21 20 05 + 23 03 02 + 24 05 03 + 24 10 01 + 26 38 03 + 28 05 05 + 28 13 05 + 30 22 03 + 32 03 09

PAGE 06

		1	2	
01	**SOLDE AU 30 JUIN 1991 AVANT L'ANALYSE PAR LE MINISTERE**		Si < 0: 01 03 08 Si > 0: 01 04 04	01
02	Redressements suite à l'analyse du rapport financier annuel 1990-1991			02
03	**SOLDE AU 30 JUIN 1991 APRES L'ANALYSE PAR LE MINISTERE**			$ 03
	SUBVENTION DE L'ANNÉE COURANTE			
04	Allocation initiale			$ $ 04
05	Certifications de crédits - année courante			$ $ 05
06	Lettres d'autorisation et Financement (Récupération) du Ministère			$ $ 06
07	Ajustements aux années antérieures			$ $ 07
08	**Subvention totale de l'année courante**			$ 08
09	**ENCAISSEMENTS DE L'ANNÉE**		12 13 01 +12 13 04 - 09 18 07 - 10 32 05 11 32 06	$ 09
10				$ 10
11	**SOUS TOTAL**			$ 11
12	**AJUSTEMENT SPÉCIAL DE LA DGEC**		Si > 0: 01 04 02 Si < 0: 01 03 06	12
13	**SOLDE AU 30 JUIN 1992**			$ 13

Enseignement régulier
Éducation des adultes

FRAIS PAYÉS D'AVANCE

[redacted] Utilisation de cette ligne avec autorisation de la DGEC seulement

		Solde au 30 juin 1991	Variation de l'année	Solde au 30 juin 1992	
		1	2	3	
14	Commission de la santé et sécurité au travail				$ 14
15	Salaires payés d'avance - cours d'été				$ 15
16	Salaires payés d'avance - autres				$ 16
17	Assurances				$ 17
18	Cotisation - Fédération des cégeps				$ 18
19	Cotisations - autres				$ 19
20	Honoraires				$ 20
21	Assurances collectives				$ 21
22	Taxes				$ 22
23	Location				$ 23
24	Contrat de service				$ 24
25	Autres				$ 25
26					$ 26
27					$ 27
28	TOTAL	01 23 01 $	$	01 23 03 $	28

Impression BL 6

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 06 FONDS DE FONCTIONNEMENT

SUBVENTIONS A RECEVOIR (A PAYER) - DGEC ET FRAIS PAYES D'AVANCE
AU 30 JUIN 1992
SUBVENTIONS A RECEVOIR (A PAYER) - DGEC

PAGE 06

		1	2	
01	SOLDE AU 30 JUIN 1991 AVANT L'ANALYSE PAR LE MINISTERE			01
02	Redressements suite à l'analyse du rapport financier annuel 1990-1991			02
03	SOLDE AU 30 JUIN 1991 APRES L'ANALYSE PAR LE MINISTERE		$	03
	SUBVENTION DE L'ANNÉE COURANTE			
04	Allocation initiale		$	04
05	Certifications de crédits - année courante		$	05
06	Lettres d'autorisation et d'engagement (Récupération) du Ministère		$	06
07	Ajustements aux années antérieures		$	07
08	Subvention totale de l'année courante		$	08
09	ENCAISSEMENTS DE L'ANNÉE	Enseignement régulier		09
10		Éducation des adultes	$	10
11	SOUS TOTAL		$	11
12	AJUSTEMENT SPÉCIAL DE LA DGEC			12
13	SOLDE AU 30 JUIN 1992		$	13

FRAIS PAYES D'AVANCE

		Solde au 30 juin 1991	Variation de l'année	Solde au 30 juin 1992	
		1	2	3	
14	Commission de la santé et sécurité au travail			$	14
15	Salaires payés d'avance - cours d'été			$	15
16	Salaires payés d'avance - autres			$	16
17	Assurances			$	17
18	Cotisation - Fédération des cégeps			$	18
19	Cotisations - autres			$	19
20	Honoraires			$	20
21	Assurances collectives			$	21
22	Taxes			$	22
23	Location			$	23
24	Contrat de service			$	24
25	Autres			$	25
26				$	26
27				$	27
28	TOTAL	$	$	$	28

imprimé le 26/5/92 à 9:08

PAGE 07 FONDS DE FONCTIONNEMENT

AVANCES INTER-FONDS – FONDS DES INVESTISSEMENTS
AU 30 JUIN 1992

PAGE 07

Utiliser ces lignes lorsque le fonds de fonctionnement agit à titre de prêteur par rapport au fonds des investissements.

		Avances à recevoir			Avances à payer			
		Solde au 30 juin 1991	Variation de l'année	Solde au 30 juin 1992	Solde au 30 juin 1991	Variation de l'année	Solde au 30 juin 1992	
		1	2	3	4	5	6	
01	Transferts de liquidités au fonds des investissements			$			$	01
02	Intérêts sur les transferts de liquidités au fonds des investissements			$				02
03	Paiements temporaires d'immobilisations par le fonds de fonctionnement			$				03
04	Immobilisations en régie			$				04
05	Avances du fonds des investissements au fonds de fonctionnement ou autres paiements						$	05
06	Frais d'intérêt sur emprunt temporaire à payer au fonds des investissements						$	06
07	Dépenses assumées du fonds des investissements						$	07
08	Produit de la vente d'actifs acquis par le fonds de fonctionnement à recevoir							08
09	Produit de la vente d'actifs acquis par le fonds des investissements à payer			$			$	09
10	Remboursement de taxe de vente à recevoir (à payer)						$	10
11	Rabais ou escomptes à recevoir (à payer)			$			$	11
12	Réclamation d'assurances à payer			$			$	12
13	Revenus de location à payer						$	13
14	Intérêts revenus sur placements autres qu'en fiducie à payer						$	14
15	Autres						$	15
16	TOTAL	$	$	$	$	$	$	16

Utiliser cette ligne lorsque entre autres le cégep dépense d'avance ses allocations d'investissement de l'exercice suivant et qu'il les a financées temporairement à même ses liquidités du fonds de fonctionnement.

Si
07 16 01 - 07 16 04
> 0
01 16 03 et 46 07 07
< 0
01 06 07 et 46 06 03

Si
07 16 03 - 07 16 06
> 0
01 16 01 et 46 07 05
< 0
01 06 05 et 46 06 03

Impression BL 7

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 07 FONDS DE FONCTIONNEMENT

AVANCES INTER-FONDS - FONDS DES INVESTISSEMENTS
AU 30 JUIN 1992

PAGE 07

		Avances à recevoir			Avances à payer			
		Solde au 30 juin 1991 1	Variation de l'année 2	Solde au 30 juin 1992 3	Solde au 30 juin 1991 4	Variation de l'année 5	Solde au 30 juin 1992 6	
01	Transferts de liquidités au fonds des investissements			$			$	01
02	Intérêts sur les transferts de liquidités au fonds des investissements			$				02
03	Placements temporaires d'immobilisations par le fonds de fonctionnement			$				03
04	Immobilisations en régie			$				04
05	Avances du fonds des investissements au fonds de fonctionnement ou autres placements						$	05
06	Frais d'intérêt sur emprunt temporaire à payer au fonds des investissements						$	06
07	Dépenses assumées du fonds des investissements						$	07
08	Produit de la vente d'actifs acquis par le fonds de fonctionnement à recevoir							08
09	Produit de la vente d'actifs acquis par le fonds des investissements à payer			$			$	09
10	Remboursement de taxe de vente à recevoir (à payer)						$	10
11	Rabais ou escomptes à recevoir (à payer)			$			$	11
12	Réclamation d'assurances à payer			$			$	12
13	Revenus de location à payer						$	13
14	Intérêts revenus sur placements autres qu'en fiducie à payer						$	14
15	Autres						$	15
16	TOTAL	$	$	$	$	$	$	16

Imprimé le 26/5/92 à 9:04

PAGE 08

PAGE 08 FONDS DE FONCTIONNEMENT

REVENUS REPORTES AU 30 JUIN 1992

	Description	Champs d'activités 1	Solde au 30 juin 1991 2	Virement aux revenus de l'année 3	Virement au solde de fonds 4	Revenus reportés de l'année 5	Solde au 30 juin 1992 6	
	ANNÉES ANTÉRIEURES							
01							$	01
02							$	02
03							$	03
04							$	04
05							$	05
06							$	06
07							$	07
08							$	08
09							$	09
10							$	10
11							$	11
12							$	12
13							$	13
14							$	14
15							$	15
16							$	16
	ANNÉE COURANTE							
17							$	17
18							$	18
19							$	19
20							$	20
21							$	21
22							$	22
23							$	23
24							$	24
25							$	25
26							$	26
27							$	27
28							$	28
29							$	29
30							$	30
31							$	31
32	TOTAL		01 16 07 $	$	12 02 02 $	$	01 16 05 $	32

Impression RL-1

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 08 FONDS DE FONCTIONNEMENT REVENUS REPORTÉS AU 30 JUIN 1990 PAGE 08

	Description	Champs d'activités	Solde au 30 juin 1991	Virement aux revenus de l'année	Virement au solde de fonds	Revenus reportés de l'année	Solde au 30 juin 1992	
		1	2	3	4	5	6	
	ANNÉES ANTÉRIEURES							
01							$	01
02							$	02
03							$	03
04							$	04
05							$	05
06							$	06
07							$	07
08							$	08
09							$	09
10							$	10
11							$	11
12							$	12
13							$	13
14							$	14
15							$	15
16							$	16
	ANNÉE COURANTE							
17							$	17
18							$	18
19							$	19
20							$	20
21							$	21
22							$	22
23							$	23
24							$	24
25							$	25
26							$	26
27							$	27
28							$	28
29							$	29
30							$	30
31							$	31
32	TOTAL		$	$	$	$	$	32

Imprimé le 26/5/92 à 9:09

CERTIFICATIONS DE CRÉDITS REPORTÉES - COÛTS DE CONVENTION DES ENSEIGNANTS ET PROVISION POUR LES COÛTS DÉCOULANT DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AUTRES PERSONNELS AU 30 JUIN 1992

		Codes DGEC 1	No de cert. de créd. 2	Solde au 30 juin 1991 3	Virement aux revenus de l'année 4	Virement au solde de fonds 5	Solde non dépensé 6 (6=3-4-5)	Récupération du Ministère 7	Revenus et cert. de crédits reportés année 8	Solde au 30 juin 1992 9 (9=6-7+8)	
	Fonctions connexes - Champ 6050										
	Années antérieures										
01							$			$	01
02							$			$	02
03							$			$	03
04							$			$	04
	Année courante										
05										$	05
06										$	06
07										$	07
08	TOTAL			$	$	12 03 02 $	$	$	$	$	08
	Enseignants - Champs 1000 et 8100										
09	(Sur) et sous-embauche en ETC - Champ 1000			[redacted]	16 11 01 ETC		ETC		[redacted] ETC	ETC	09
10	(Sur) et sous-embauche en dollars - Champ 1000			[redacted]	14 01 03 $ $		$		14 01 03 $ $	$	10
12							$			$	12
13							$			$	13
14							$			$	14
15							$			$	15
16	TOTAL			$	$	12 03 02 $	$	$	$	$	16
	Autres personnels - Champ 9150										
17	Provision				23 08 03 $ $	12 04 02	$		23 08 06 $ $	$	17
18	**GRAND TOTAL**			01 18 07 $	$	$	$	06 07 02 $	$	01 18 06 $	18

Inscrire les soldes au 30 juin 1991 après analyse.

Vient de 16 17 03 16 14 03

Impression RL-9

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cegep No

PAGE 09 FONDS DE FONCTIONNEMENT CERTIFICATIONS DE CRÉDITS REPORTÉES - COÛTS DE CONVENTION DES ENSEIGNANTS ET PROVISION POUR LES COÛTS DÉCOULANT DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AUTRES PERSONNELS AU 30 JUIN 1992 PAGE 09

		Codes DGIEC 1	No de cert. de créc 2	Solde au 30 juin 1991 3	Virement aux revenus de l'année 4	Virement au solde de fonds 5	Solde non dépensé 6 (6=3-4-5)	Récupération du Ministère 7	Revenus et cert. de crédits reportés année 8	Solde au 30 juin 1992 9 (9=6-7+8)	
	Fonctions connexes - Champ 8050										
	Années antérieures										
01							$			$	01
02							$			$	02
03							$			$	03
04							$			$	04
	Année courante										
05										$	05
06										$	06
07										$	07
08	**TOTAL**			$	$	$	$	$	$	$	08
	Enseignants - Champs 1000 et 8100										
09	(Sur) et sous-embauche en ETC - Champ 1000				ETC		ETC		ETC	ETC	09
10	(Sur) et sous-embauche en dollars - Champ 1000				$ $		$		$ $	$	10
12							$			$	12
13							$			$	13
14							$			$	14
15							$			$	15
16	**TOTAL**			$	$	$	$	$	$	$	16
	Autres personnels - Champ 8150										
17	Provision				$ $		$		$ $	$	17
18	**GRAND TOTAL**			$	$	$	$	$	$	$	18

Imprimé le 26/5/92 à 9:08

REVENUS ET CERTIFICATIONS DE CRÉDITS REPORTÉS — AUTRES ALLOCATIONS SPÉCIALES PAGE 10
AU 30 JUIN 1992

CHAMP 8350

	Description	Code DGEC	Solde au 30 juin 1991	Virement aux revenus de l'année	Virement au solde de fonds	Solde non dépensé	Récupération du Ministère	Revenus et cert. de crédits reportés de l'année	Solde au 30 juin 1992	
		1	2	3	4	5	6	7	8	
01	**ANNÉES ANTÉRIEURES**									
02						$			$	01
03						$			$	02
04						$			$	03
05						$			$	04
06						$			$	05
07						$			$	06
08						$			$	07
09						$			$	08
10						$			$	09
11						$			$	10
12						$			$	11
13						$			$	12
14						$			$	13
15						$			$	14
16						$			$	15
						$			$	16
17	**ANNÉE COURANTE**									
18									$	17
19									$	18
20									$	19
21									$	20
22									$	21
23									$	22
24									$	23
25									$	24
26									$	25
27									$	26
28									$	27
29									$	28
30									$	29
31									$	30
32	TOTAL								$	31
		01 19 07	$	$	12 05 02	$	$	06 07 02	$	$ 01 19 05 $ 32

Imprimerie RL 10

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cegep: No:

PAGE 10 FONDS DE FONCTIONNEMENT

REVENUS ET CERTIFICATIONS DE CREDITS REPORTES AU 30 JUIN 1992

AUTRES ALLOCATIONS SPÉCIALES PAGE 10

CHAMP 8350

	Description	Code DGEC	Solde au 30 juin 1991	Virement aux revenus de l'année	Virement au solde de fonds	Solde non dépensé	Récupération du Ministère	Revenus et cert. de crédits reportés de l'année	Solde au 30 juin 1992	
		1	2	3	4	5	6	7	8	
	ANNÉES ANTÉRIEURES									
01										01
02										02
03										03
04										04
05										05
06										06
07										07
08										08
09										09
10										10
11										11
12										12
13										13
14										14
15										15
16										16
	ANNÉE COURANTE									
17										17
18										18
19										19
20										20
21										21
22										22
23										23
24										24
25										25
26										26
27										27
28										28
29										29
30										30
31										31
32	TOTAL									32

Imprimé le 26/5/92 à 9:08

PAGE 11 FONDS DE FONCTIONNEMENT

REVENUS ET CERTIFICATIONS DE CRÉDITS REPORTÉS - ÉDUCATION DES ADULTES
AU 30 JUIN 1992

CHAMPS 9090 et 9350

PAGE 11

	Description	Code DGEC	Solde au 30 juin 1991	Virement aux revenus de l'année	Virement au solde de fonds	Solde non dépensé	Récupération du Ministère	Revenus et cert. de crédits reportés de l'année	Solde au 30 juin 1992	
		1	2	3	4	5	6	7	8	
	ANNÉES ANTÉRIEURES									
01	Charges aux adultes			28 07 03 $ $		$			$	01
02	Clientèles temporaires			28 08 03 $ $		$			$	02
03	Autres 9090 financés par la DGEC			28 09 03 $ $		$			$	03
04						$			$	04
05						$			$	05
06						$			$	06
07						$			$	07
08						$			$	08
09						$			$	09
10						$			$	10
11						$			$	11
12						$			$	12
13						$			$	13
14						$			$	14
15						$			$	15
16						$			$	16
	ANNÉE COURANTE									
17	Charges aux adultes							28 07 04 $ $	$	17
18	Clientèles temporaires							28 08 04 $ $	$	18
19	Autres 9090 financés par la DGEC							28 09 04 $ $	$	19
20									$	20
21									$	21
22									$	22
23									$	23
24									$	24
25									$	25
26									$	26
27									$	27
28									$	28
29									$	29
30									$	30
31									$	31
32	TOTAL			01 19 07 $	$	12 06 02 $	$	06 07 02 $	01 19 05 $	32

Impression RL 11

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 11 FONDS DE FONCTIONNEMENT

REVENUS ET CERTIFICATIONS DE CRÉDITS REPORTÉS – ÉDUCATION DES ADULTES
AU 30 JUIN 1992

CHAMPS 9090 et 9350

PAGE 11

	Description	Code DGÉC	Solde au 30 juin 1991	Virement aux revenus de l'année	Virement au solde de fonds	Solde non dépensé	Récupération du Ministère	Revenus et cert. de crédits reportés de l'année	Solde au 30 juin 1992	
		1	2	3	4	5	6	7	8	
	ANNÉES ANTÉRIEURES									
01	Charges aux adultes			$		$			$	01
02	Clientèles temporaires			$		$			$	02
03	Autres 9090 financés par la DGÉC			$		$			$	03
04						$			$	04
05						$			$	05
06						$			$	06
07						$			$	07
08						$			$	08
09						$			$	09
10						$			$	10
11						$			$	11
12						$			$	12
13						$			$	13
14						$			$	14
15						$			$	15
16						$			$	16
	ANNÉE COURANTE									
17	Charges aux adultes							$	$	17
18	Clientèles temporaires							$	$	18
19	Autres 9090 financés par la DGÉC							$	$	19
20									$	20
21									$	21
22									$	22
23									$	23
24									$	24
25									$	25
26									$	26
27									$	27
28									$	28
29									$	29
30									$	30
31									$	31
32	TOTAL		$	$	$	$	$	$	$	32

Imprimé le 26/5/92 à 9:08

SOLDE DE FONDS
AJUSTEMENTS RELATIFS AUX ANNEES ANTERIEURES
AU 30 JUIN 1990

PAGE 12

		Revenus de cert. de crédits ou lettres d'autor. 1	Autres revenus 2	Dépenses 3	Financement (récupération) par le Ministère 4	Solde 5	
01	Annulation de comptes à recevoir					$	01
02	Virement de revenus reportés	09 08 05 + 09 16 05	08 32 04 $ $			$	02
03	Virement de certifications de crédits reportées - coûts de convention (champs 8050 et 8100)		[redacted] $ $			$	03
04	Virement de certifications de crédits reportées - coûts découlant des cond de travail des autres secteur (champ 8150)		09 17 05 $ $			$	04
05	Virement de certifications de crédits reportées - autres allocations spéciales (champ 8350)		10 32 04 $ $			$	05
06	Virement de certifications de crédits reportées - autres allocations spéciales (champ 8350)		11 32 04 $ $			$	06
07	Autres	13 07 03 $ $		13 07 04 $ $	13 07 05 $ $	$	07
08	Enseignants (codes 151, 154 à 159, 181 à 183, 187, 191, 192 et 199)	13 18 03 $ $		13 18 04 $ $	13 18 05 $ $	$	08
09	Indexations années antérieures - Enseignants			13 28 01 $ $	13 28 02 $ $	$	09
10	Indexations années antérieures - Autres personnels (code 112)	13 28 05 $ $		13 28 04 $ $		$	10
11	Chèques annulés					$	11
12	Autres					$	12
13	TOTAL	06 07 02 $	$	$	06 07 02 $	$	13

SOLDE DE FONDS
AJUSTEMENTS RELATIFS AUX ANNEES ANTERIEURES
AU 30 JUIN 1992

		Revenus de cert. de crédits ou lettres d'autor. 1	Autres revenus 2	Dépenses 3	Financement (récupération) par le Ministère 4	Solde 5	
01	Annulation de comptes à recevoir					$	01
02	Virement de revenus reportés		$$			$	02
03	Virement de certifications de crédits reportées - coûts de convention (champs 8050 et 8100)		$$			$	03
04	Virement de certifications de crédits reportées - coûts découlants des cond.de travail des autres person. (champ 8150)		$$			$	04
05	Virement de certifications de crédits reportées - autres allocations spéciales (champ 8350)		$$			$	05
06	Virement de certifications de crédits reportées - autres allocations spéciales (champ 9350)		$$			$	06
07	Autres	$$		$$	$$	$	07
08	Enseignants (codes 161, 164 à 169, 181 à 183, 187, 191, 192 et 199)	$$		$$	$$	$	08
09	Indexations années antérieures - Enseignants			$$	$$	$	09
10	Indexations années antérieures - Autres personnels (code 110)	$$		$$		$	10
11	Chèques annulés					$	11
12	Autres					$	12
13	TOTAL	$	$	$	$	$	13

CERTIFICATIONS DE CRÉDITS, LETTRES D'AUTORISATION & INDEXATIONS AU SOLDE DE FONDS

AU 30 JUIN 1992

CERTIFICATIONS DE CRÉDITS ET LETTRES D'AUTORISATION AU SOLDE DE FONDS

Certifications de crédits pour dépenses des années antérieures

Autres

	CODES 1	Numéro de C.C. ou date de la lettre d'autor. 2	Revenus certif. de crédits ou lettre d'autor. 3	Dépenses 4	Financement (récupération) par le Ministère 5	Solde 6	
01						$	01
02	692					$	02
03	665					$	03
04						$	04
05						$	05
06						$	06
07			12 07 01 $	12 07 03 $	12 07 04 $	$	07

Aucun renseignement nominatif n'est exigé.

07 **TOTAL**

Enseignants (codes 161, 164 à 169, 181 à 183, 187, 191, 192 et 199)

08						$	08
09						$	09
10						$	10
11						$	11
12						$	12
13						$	13
14						$	14
15						$	15
16						$	16
17						$	17
18			12 08 01 $	12 08 03 $	12 08 04 $	$	18

Aucun renseignement nominatif n'est exigé.

18 **TOTAL**

INDEXATIONS AU SOLDE DE FONDS

Incluant les non-MED sur les clientèles temporaires

		Dépenses pour les années antérieures 1	Financement (récupération) par le Ministère 2	Conservé (assumé) par le cégep 3	
	ENSEIGNANTS				
19	Enseignement (champs 1000 et 8160)			$	19
20	Non MED sur charges aux adultes (champ 9090)			$	20
21	Fonctions connexes (champ 8050)			$	21
22	Allocations spéciales (champ 8350)			$	22
23	Allocations spéciales (champ 9350)			$	23
24	Cours d'été (champ 9080)			$	24
25	Autres activités et serv. (champs 1000 à 8000)			$	25
26	Éducation des adultes (champ 9090)			$	26
27	Autres activités et services (champ 9000)			$	27
28	**TOTAL ENSEIGNANTS**	12 09 03 $	12 09 04 $	$	28

	AUTRES PERSONNELS	Dépenses pour les années antérieures 4	Revenus de certifications crédits (code 110) 5	Conservé (assumé) par le cégep 6	
19					19
20					20
21	Coûts condit.travail autres pers. (champ 8150)				21
22	Allocations spéciales (champ 8350)				22
23	Allocations spéciales (champ 9350)				23
24	Cours d'été (champ 9080)				24
25	Autres activités et serv. (champs 1000 à 8000)				25
26	Éducation des adultes (champ 9090)				26
27	Autres activités et services (champ 9000)				27
28	**TOTAL AUTRES PERSONNELS**	12 10 03 $	12 10 01 $	$	28

Le total [L28] doit égaler les certifications de crédits portant le code 110.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 13 FONDS DE FONCTIONNEMENT

CERTIFICATIONS DE CRÉDITS, LETTRES D'AUTORISATION & INDEXATIONS AU SOLDE DE FONDS AU 30 JUIN 1992

PAGE 13

CERTIFICATIONS DE CRÉDITS ET LETTRES D'AUTORISATION AU SOLDE DE FONDS

		CODES 1	Numéro de C.C. ou date de la lettre d'autor. 2	Revenus certif. de crédits ou lettre d'autor. 3	Dépenses 4	Financement (récupération) par le Ministère 5	Solde 6	
	Certifications de crédits pour dépenses des années antérieures							
	Autres							
01	Encadrement FME des cégeps	692					$	01
02	Formation à distance	665					$	02
03							$	03
04							$	04
05							$	05
06							$	06
07	**TOTAL**			$	$	$	$	07
	Enseignants (codes 161, 164 à 169, 181 à 183, 187, 191, 192 et 199)							
08							$	08
09							$	09
10							$	10
11							$	11
12							$	12
13							$	13
14							$	14
15							$	15
16							$	16
17							$	17
18	**TOTAL**			$	$	$	$	18

INDEXATIONS AU SOLDE DE FONDS

		Dépenses pour les années antérieures 1	Financement (récupération) par le Ministère 2	Conservé (assumé) par le cégep 3		Dépenses pour les années antérieures 4	Revenus de certifications crédits (code 110) 5	Conservé (assumé) par le cégep 6	
	ENSEIGNANTS					**AUTRES PERSONNELS**			
19	Enseignement (champs 1000 et 8100)				$				$ 19
20	Non MED sur charges aux adultes (champ 9090)				$				$ 20
21	Fonctions connexes (champ 8050)				$	Coûts condit.travail autres pers. (champ 8150)			$ 21
22	Allocations spéciales (champ 8350)				$	Allocations spéciales (champ 8350)			$ 22
23	Allocations spéciales (champ 9350)				$	Allocations spéciales (champ 9350)			$ 23
24	Cours d'été (champ 9080)				$	Cours d'été (champ 9080)			$ 24
25	Autres activités et serv. (champs 1000 à 8000)				$	Autres activités et serv. (champs 1000 à 8000)			$ 25
26	Éducation des adultes (champ 9090)				$	Éducation des adultes (champ 9090)			$ 26
27	Autres activités et services (champ 9000)				$	Autres activités et services (champ 9000)			$ 27
28	**TOTAL ENSEIGNANTS**	$	$		$	**TOTAL AUTRES PERSONNELS**	$	$	$ 28

Imprimé le 26/5/92 à 9:08

REVENUS - FORMATION

Champ 1000

Ligne	Code		Allocation initiale 1	Certifications de crédits 2	Lettres d'autorisation et Fin. (Récup.) 3	DGEC reportés ant. 3'	DGEC à reporter 3"	Imputations (non récupér.) 4	Autres revenus 5	Revenus totaux 6	Ligne
		ENSEIGNANTS									
01		Rémunération					$ $				01
03		Financement (récupération) du Ministère			$ $						03
04		Sous-total - ENSEIGNANTS	$	$	$	$		$	$	05 01 01 $	04
		ENTENTES MESS - MSSS									
05		Entente (code 000)									05
07		Sous-total - ENTENTES MESS - MSSS	$	$						05 02 01 $	07
		AUTRES									
08		Ballet danse - autres coûts								$	08
09		Revenus - étudiants étrangers								$	09
10		Stages - Institut de marine et École des pêches								$	10
11		Transport étudiant - stages - Inst.de marine et École des pêches								$	11
12		Allocations non récupérables (normes APAC)								$	12
13											13
14		Financement (récupération) du Ministère			$ $					$	14
15		*Sous - total "AUTRES - DGEC"*	$	$	$					$	15
16	813	MESS Autres								$	16
17	812	MMSR - CFP								$	17
18	850	Autres organismes gouvernementaux								$	18
19	870	Autres organismes								$	19
20											20
21		Individus									21
22	861	Inscriptions								$	22
23	863	Scolarité								$	23
24	864	Ventes de biens et services								$	24
25	865	Dons								$	25
26	869	Autres								$	26
27	883	Revenus-locations								$	27
28		Affectation de revenus d'intérêts								24 10 03 $	28
29	889	Autres								$	29
30		*Sous - total "AUTRES - Autres"*						$	$	$	30
31		Sous-total - AUTRES	$	$	$			$	$	05 03 01 $	31
32		**GRAND TOTAL**	06 04 02 $	06 05 02 $	06 06 02 $	$	$	$	$	$	32

Code 000

Inscrire ici la sur-embauche ou la sous-embauche au 30 juin 1991 déjà inscrite à la page 09, ligne 10, colonne 03.

16 23 02
- 14 01 01
- 14 01 02
- 14 01 03

Vient de: P16 L15 à L19 C02
Va à: 09 10 08

Nouveau

Cette case est strictement réservée pour inscrire les revenus relatifs aux professeurs financés par d'autres sources que la DGEC. Anciennement, on utilisait la ligne 20 pour inscrire ce revenu. Le revenu doit correspondre à la dépense [illegible] à la page 10 ligne 24 colonne 02 majorée des avantages sociaux.

Consulter la liste fournie par M. Réal Beaudoin en date du 3 février 1992 pour connaître les certifications de crédits que vous pouvez inscrire à cette case.

14 09 05
- 14 09 01

[illegible]

[illegible]

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 14 FONDS DE FONCTIONNEMENT REVENUS - FORMATION PAGE 14

Champ 1000

			Allocation initiale 1	Certifications de crédits 2	Lettres d'autorisation et Fin. (Récup.) 3	Revenus DGEC reportés ant. 3'	Revenus DGEC à reporter 3"	Imputations (non récupér.) 4	Autres revenus 5	Revenus totaux 6	
		ENSEIGNANTS									
01		Rémunération					$				01
03		Financement (récupération) du Ministère			$						03
04		Sous-total - ENSEIGNANTS	$	$	$	$	$	$	$	$	04
		ENTENTES MESS - MSSS									
05		Entente (code 000)									05
07		Sous-total - ENTENTES MESS - MSSS	$	$	$			$		$	07
		AUTRES									
08		Ballet danse - autres coûts								$	08
09		Revenus - étudiants étrangers								$	09
10		Stages - Institut de marine et École des pêches								$	10
11		Transport étudiant - stages - Inst.de marine et École des pêches								$	11
12		Allocations non récupérables (normes APAC)								$	12
13											13
14		Financement (récupération) du Ministère			$					$	14
15		*Sous - total "AUTRES - DGEC"*	$	$	$				$	$	15
16	813	MESS Autres								$	16
17	812	MMSR - CFP								$	17
18	850	Autres organismes gouvernementaux								$	18
19	870	Autres organismes								$	19
20											20
21		Individus									21
22	861	Inscriptions								$	22
23	863	Scolarité								$	23
24	864	Ventes de biens et services								$	24
25	865	Dons								$	25
26	869	Autres								$	26
27	883	Revenus-locations								$	27
28		Affectation de revenus d'intérêts								$	28
29	889	Autres								$	29
30		*Sous - total "AUTRES - Autres"*						$	$	$	30
31		Sous-total - AUTRES	$	$	$			$	$	$	31
32		**GRAND TOTAL**	$	$	$	$	$	$	$	$	32

Imprimé le 26/5/92 à 9:00

PAGE 15 FONDS DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE L'ENSEIGNEMENT

Champ 1000

			Stages (1) MESS-MSSS	Écoles spécialisées	Tous les autres enseignements	Dépenses totales	
			1	2	3	4	
01		Traitement - hors-cadres et cadres				$	01
02		Traitement - cadres de gérance				$	02
03		Traitement - enseignants			05 01 02 et 16 08 02	$	03
04		Traitement - professionnels				$	04
05		Traitement - soutien				$	05
06	310	Avantages sociaux - enseignants				$	06
07	310	Avantages sociaux - autres personnels				$	07
08	400	Communications et informations				$	08
09	530	Matériel de bureau et papeterie				05 01 02 et 16 08 02 $	09
10	540	Matériel didactique et matériel spécialisé				$	10
11	611	MESS/MSSS - entente de base				$	11
12	612	MESS/MSSS - TLM				$	12
13	613	Autres contrats de services avec le MSSS				$	13
14	615	Dépense admise - Stages - Institut de marine et École des pêches				$	14
15	620	Honoraires professionnels				$	15
16	630	Locations				$	16
17	641	Transport étudiants inter-campus				$	17
18	642	Transport étudiants - stages				$	18
19	643	Dépense admise - Transport étudiants - stages - Institut de marine et École des pêches				$	19
20	649	Transport étudiants - autres				$	20
21	650	Contrats				$	21
22		Contrats d'enseignement: École de musique (incluant les avantages sociaux s'il y a lieu)				05 01 02 $	22
23		Contrats d'enseignement: Cas spéciaux (incluant les avantages sociaux s'il y a lieu)				05 01 02 $	23
24		Dépense admise - Autres coûts - Danse-Ballet				$	24
25		Autre 500: _____				$	25
26		Autre 600: _____				$	26
27							27
28		Imputation - enseignants				05 01 02 $	28
29		Imputation - autres personnels et autres coûts				$	29
30		Immobilisations				60 04 02 $	30
31	780	Autres dépenses				$	31
32	799	TOTAL	05 02 02 $	$	$	05 03 02 $	32

Inscrire ici le nom de l'école spécialisée.

Les écoles concernées sont:

- **Pilotage,**
- **Meuble et bois ouvré;**
- **Marine;**
- **Pêche,**
- **Métiers d'arts;**
- **Musique (550.02 et 551.02);**
- **Danse-Ballet**
- **Acupuncture.**

Les cas spéciaux sont pour 1991-1992:

- **L'École de danse-ballet;**
- **Métiers d'arts.**

(1) Ententes (de base ou TLM) ou stages réalisés au cégep. Pour les cégeps n'ayant que des ententes, seules les lignes 11, 12 et 13 doivent être utilisées.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 15 FONDS DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE L'ENSEIGNEMENT

PAGE 15

Champ 1000

			Stages (1) MESS-MSSS	Écoles spécialisées	Tous les autres enseignements	Dépenses totales	
			1	2	3	4	
01		Traitement - hors-cadres et cadres				$	01
02		Traitement - cadres de gérance				$	02
03		Traitement - enseignants				$	03
04		Traitement - professionnels				$	04
05		Traitement - soutien				$	05
06	310	Avantages sociaux - enseignants				$	06
07	310	Avantages sociaux - autres personnels				$	07
08	400	Communications et informations				$	08
09	530	Matériel de bureau et papeterie				$	09
10	540	Matériel didactique et matériel spécialisé				$	10
11	611	MESS/MSSS - entente de base				$	11
12	612	MESS/MSSS - TLM				$	12
13	613	Autres contrats de services avec le MSSS				$	13
14	615	Dépense admise - Stages - Institut de marine et École des pêches				$	14
15	620	Honoraires professionnels				$	15
16	630	Locations				$	16
17	641	Transport étudiants inter-campus				$	17
18	642	Transport étudiants - stages				$	18
19	643	Dépense admise - Transport étudiants - stages - Institut de marine et École des pêches				$	19
20	649	Transport étudiants - autres				$	20
21	650	Contrats				$	21
22		Contrats d'enseignement- École de musique (incluant les avantages sociaux s'il y a lieu)				$	22
23		Contrats d'enseignement- Cas spéciaux (incluant les avantages sociaux s'il y a lieu)				$	23
24		Dépense admise - Autres coûts - Danse-Ballet				$	24
25		Autre 500 _____				$	25
26		Autre 600 _____				$	26
27		_____					27
28		Imputation - enseignants				$	28
29		Imputation - autres personnels et autres coûts				$	29
30		Immobilisations				$	30
31	780	Autres dépenses				$	31
32	799	TOTAL	$	$	$	$	32

(1) Ententes (de base ou TLM) ou stages réalisés au cégep. Pour les cégeps n'ayant que des ententes, seules les lignes 11, 12 et 13 doivent être utilisées.

Champ 1000

Les ETC inscrits correspondent au traitement versé et non à la charge travaillée.

		Taux moyen des avantages sociaux (0, 00) 1	Traitement total 2	E.T.C. au centième (0, 00) 3	Traitement moyen 4	Traitement moyen excl. vac. affér. 5	
01	Traitement				$		01
02	Libération syndicale [financée par 2A] à 100 %				$		02
03	SOUS-TOTAL - Traitement		$	ETC	$		03
04	Moins: Professeurs financés par autres sources que le MESS et déjà inclus dans ligne 03 (1)						04
05	SOUS-TOTAL		$	ETC	$		05
06							06
07	SOUS-TOTAL			ETC			07
08	Avantages sociaux EXCLUANT les avantages sociaux sur les professeurs financés par autres sources	22 22 03 %	$				08
09	Traitement versé pour l'École de musique (2)		$				09
10	Avantages sociaux pour l'École de musique (% ligne 08, col. 1 multiplié par ligne 9, col. 2)		$				10
		Allocation ETC 1991-1992	(Sur) ou sous embauche anté.				
11	Nombre d'enseignants alloué par la DGEC			0,00 ETC			11
12	Plus ou moins le nombre d'enseignants attribuables aux traitements différés ou anticipés [ETC et coûts déjà pris en compte dans la ligne 01]						12
13	**Nombre d'enseignants financés par la DGEC (lignes11 + 12)**			ETC			13
14	Sur-embauche - En nombre			ETC			14
15	- En argent (nombre x traitement moyen ligne 05)		$				15
16	- Avantages sociaux sur dépassement: dépassement en argent x taux moyen ligne 08)						16
17	Sous-embauche - En nombre			ETC			17
18	- En argent (nombre x traitement moyen ligne 05)						18
19	- Avantages sociaux: sous-embauche en argent x taux moyen ligne 08)		$				19
20	Dépenses admises pour le coût des enseignants dans des cas spéciaux						20
21	Récupération du traitement antérieur d'enseignants affectés à des champs autres que le champ 1000						21
22	Autres: _____						22
23	**Dépense admise**		14 03 03 $				23

15 06 04 - { 16 04 02 / 15 03 04 } X 15 06 04

Va à: 14 01 03*

Va à: 09 09 08

Inscrire le nombre d'enseignants déterminés par le mode de calcul.

Inscrire le sur-embauche ou le sous-embauche au 30 juin 1991 en ETC.

Si les vacances afférentes aux coûts de convention sont comptabilisées au champ 8100, inscrire un «x» dans la case prévue à la page 22, ce qui aura pour effet de faire disparaître la colonne 05.

(1) Le montant et les ETC inscrits à la ligne 04 viennent réduire les montants et les ETC déjà inclus à la ligne 03 (professeurs financés par le syndicat ou par un tiers).

(2) Le nombre ETC à inscrire égale nombre d'élèves (prog. 550 02 et 551 02) x 1,05263 ÷ 7,15. Le traitement financé est égal au nombre d'ETC multiplié par le traitement moyen (ligne 05, col. 4).

Les cas spéciaux sont pour 1991-1992:
- **L'École de danse-ballet;**
- **Métiers d'arts.**

[redacted]

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No:

PAGE 16 FONDS DE FONCTIONNEMENT

CALCUL DE LA DÉPENSE ADMISE - ENSEIGNANTS

PAGE 16

Champ 1000

		Taux moyen des avantages sociaux (0, 00) 1	Traitement total 2	E.T.C. au centième (0, 00) 3	Traitement moyen 4	Traitement moyen excl. vac. aff. 5	
01	Traitement				$		01
02	Libération syndicale incluse dans la tâche				$		02
03	SOUS-TOTAL - Traitement		$	ETC	$		03
04	Moins: Professeurs financés par autres sources que le MESS et déjà inclus dans ligne 03 (1)						04
05	SOUS-TOTAL		$	ETC	$		05
06							06
07	SOUS-TOTAL			ETC			07
08	Avantages sociaux EXCLUANT les avantages sociaux sur les professeurs financés par autres sources	%	$ $				08
09	Traitement versé pour l'École de musique (2)		$				09
10	Avantages sociaux pour l'École de musique (% ligne 08, col. 1 multiplié par ligne 9, col. 2)		$				10

Allocation ETC 1991-1992	(Sur) ou sous embauche anté		
		0,00 ETC	11
Nombre d'enseignants alloué par la DGEC			12
Plus ou moins le nombre d'enseignants attribuables aux traitements différés ou anticipés [ETC et coûts déjà pris en compte dans la ligne 01]		ETC	13
Nombre d'enseignants financés par la DGEC (lignes11 + 12)		ETC	14
Sur-embauche - En nombre			15
- En argent (nombre x traitement moyen ligne 05)		$	16
- Avantages sociaux sur dépassement: dépassement en argent x taux moyen ligne 08)		$	17
Sous-embauche - En nombre		ETC	18
- En argent (nombre x traitement moyen ligne 05)		$	19
- Avantages sociaux: sous-embauche en argent x taux moyen ligne 08)		$	
			20
Dépenses admises pour le coût des enseignants dans des cas spéciaux			21
Récupération du traitement anticipé d'enseignants affectés à des champs autres que le champ 1000			22
Autres: _____		$	23
Dépense admise			

(1) Le montant et les ETC inscrits à la ligne 04 viennent réduire les montants et les ETC déjà inclus à la ligne 03 (professeurs financés par le syndicat ou par un tiers).
(2) Le nombre ETC à inscrire égale nombre d'élèves (prog. 500.02 et 551.02) x 1,05263 ÷ 7,15. Le traitement financé est égal au nombre d'ETC multiplié par le traitement moyen (ligne 05, col. 4).

Imprimé le 26/5/92 à 9:00

REVENUS
SOUTIEN A LA FORMATION

Champs 2000 à 8000

Consulter la liste fournie par M. Réal Beaudoin en date du 3 février 1992 pour connaître les certifications de crédits que vous pouvez inscrire à ces cases.

			Services à l'enseignement 2000	Services à l'étudiant 3000	Gestion des activ. d'enseignement 4000	[illegible]	[illegible]	Gestion des ress. mat 7000	Administration générale 8000	Revenus totaux	
			1	2	3	4	5	6	7	8	
01		Allocation initiale (reventilée) DGEC								06 04 02 $	01
02		Certifications de crédits DGEC								06 05 02 $	02
03		Lettres d'autorisation DGEC								06 06 02 $	03
04											04
05		TOTAL - DGEC	$	$	$	$	$	$	$	$	05
06	813	MESS Autres								$	06
07	812	MMSR - CFP								$	07
08	850	Autres organismes gouvernementaux								$	08
09	870	Autres organismes								$	09
		Individus									
10	861	Inscriptions								$	10
11	863	Scolarité								$	11
12	864	Ventes de biens et services								$	12
13	865	Dons								$	13
14	869	Autres								$	14
15	883	Revenus-locations								$	15
16	888	Imputation								$	16
17		Affectation de revenus d'intérêts								24 10 03 $	17
18	889	Autres								$	18
19	899	Sous-total revenus autres que DGEC	$	$	$	$	$	$	$	$	19
20	899	TOTAL	05 04 01 $	05 05 01 $	05 06 01 $	05 07 01 $	05 08 01 $	05 09 01 $	05 10 01 $	$	20

[redacted]

Assurez-vous que les revenus de locations inscrits dans la ligne 15 ne devraient pas être inscrits au champ 8200 [page 24, lignes 01 ou 03, colonnes 04 ou 05].

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No:

PAGE 17 FONDS DE FONCTIONNEMENT

REVENUS
SOUTIEN A LA FORMATION

Champs 2000 à 8000

PAGE 17

			Services à l'enseignement 2000	Services à l'étudiant 3000	Gestion des activ. d'ens. 4000	Gestion des ress. hum. 5000	Gestion des ress. fin. 6000	Gestion des ress. mat. 7000	Administration générale 8000	**Revenus totaux**	
			1	2	3	4	5	6	7	8	
01		Allocation initiale (**reventilée**) DGEC								$	01
02		Certifications de crédits DGEC								$	02
03		Lettres d'autorisation DGEC								$	03
04											04
05		TOTAL - DGEC	$	$	$	$	$	$	$	$	05
06	813	MESS Autres								$	06
07	812	MMSR - CFP								$	07
08	850	Autres organismes gouvernementaux								$	08
09	870	Autres organismes								$	09
		Individus									
10	861	Inscriptions								$	10
11	863	Scolarité								$	11
12	864	Ventes de biens et services								$	12
13	865	Dons								$	13
14	869	Autres								$	14
15	883	Revenus-locations								$	15
16	888	Imputation								$	16
17		Affectation de revenus d'intérêts								$	17
18	889	Autres								$	18
19	899	Sous-total revenus autres que DGEC	$	$	$	$	$	$	$	$	19
20	899	TOTAL	$	$	$	$	$	$	$	$	20

Imprimé le 26/5/92 à 9:00

PAGE 18 FONDS DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Champs 2000 à 8000

			Services à l'enseignement										
			Bibliothèque et vidéothèque 2020	Centres spécialisés 2040	Autres dépenses du champ 2000	Services à l'étudiant 3000	Gestion des activ. d'ens. 4000	Gestion des ress. hum. 5000	Gestion des ress. fin. 6000	Gestion des ress. mat. 7000	Administration générale 8000	Dépenses totales	
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
01		Traitement - hors-c. et cadres								19 01 10 $ $		$	01
02		Traitement - cadres de gérance								19 02 10 $ $		$	02
03		Traitement - enseignants								19 03 10 $ $		$	03
04		Traitement - professionnels								19 04 10 $ $	19 08 10 + 19 08' 10 + 19 08" 10	$	04
05		Traitement - soutien								19 05 10 $ $		$	05
06	310	Avantages sociaux								19 06 10 $ $		$	06
07	400	Communications et informations								19 07 10 $ $		$	07
08		Energie (510 à 520)								[redacted] $ $		$	08
09	530	Matériel de bureau et papeterie								19 09 10 $ $		$	09
10	540	Matériel didactique et spécialisé								19 10 10 $ $		$	10
11	620	Honoraires professionnels								19 11 10 $ $		$	11
12	630	Locations								19 12 10 $ $		$	12
13	640	Transport étudiants								19 13 10 $ $		$	13
14	650	Contrats								19 14 10 $ $		$	14
15		Perfectionnement										$	15
16	500	Autre 500:								19 16 10 $ $		$	16
17	600	Autre 600:								19 17 10 $ $		$	17
18													18
19	779	Imputation								19 19 10 $ $		$	19
20	780	Autres dépenses								19 20 10 $ $		$	20
21		Immobilisations								19 21 10 $ $		60 04 02 $	21
22		TOTAL	05 04 02 $		05 04 02 $	05 05 02 $	05 06 02 $	05 07 02 $	05 08 02 $	05 09 02 $ $	05 10 02 $	$	22

Le perfectionnement doit inclure le perfectionnement des cadres et gérants [antérieurement au champ 8150].

23	**Détails concernant certaines dépenses** (Champs 1000 à 8000)	624 Frais de vérification externe		23 (Dépenses déjà incluses dans la ligne 11)
24		651 Assurances		24 (Dépenses déjà incluses dans la ligne 14)
25		694 Cotisation - ass. de parents		25 (Dépenses déjà incluses dans la ligne 15 ou 16)
26		750 Taxes municipales		26 (Dépenses déjà incluses dans la ligne 15 ou 16)

Impression RD 5

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 18 FONDS DE FONCTIONNEMENT DÉPENSES **Champs 2000 à 8000**

			Services à l'enseignement										
			Bibliothèque et vidéothèque 2020	Centres spécialisés 2040	Autres dépenses du champ 2000	Services à l'étudiant 3000	Gestion des activ. d'ens. 4000	Gestion des ress. hum. 5000	Gestion des ress. fin. 6000	Gestion des ress. mat. 7000	Administration générale 8000	**Dépenses totales**	
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
01		Traitement - hors-c. et cadres								$		$	01
02		Traitement - cadres de gérance								$		$	02
03		Traitement - enseignants								$		$	03
04		Traitement - professionnels								$		$	04
05		Traitement - soutien								$		$	05
06	310	Avantages sociaux								$		$	06
07	400	Communications et informations								$		$	07
08		Énergie (510 à 520)								$		$	08
09	530	Matériel de bureau et papeterie								$		$	09
10	540	Matériel didactique et spécialisé								$		$	10
11	620	Honoraires professionnels								$		$	11
12	630	Locations								$		$	12
13	640	Transport étudiants								$		$	13
14	650	Contrats								$		$	14
15		Perfectionnement								$		$	15
16	500	Autre 500								$		$	16
17	600	Autre 600								$		$	17
18													18
19	779	Imputation								$		$	19
20	780	Autres dépenses								$		$	20
21		Immobilisations								$		$	21
22		TOTAL	$		$	$	$	$	$	$	$	$	22

23	**Détails concernant certaines dépenses** (Champs 1000 à 8000)	624 Frais de vérification externe		23 (Dépenses déjà incluses dans la ligne 11)
24		651 Assurances		24 (Dépenses déjà incluses dans la ligne 14)
25		694 Cotisation - ass. de parents		25 (Dépenses déjà incluses dans la ligne 15 ou 16)
26		750 Taxes municipales		26 (Dépenses déjà incluses dans la ligne 15 ou 16)

Imprimé le 26/5/92 à 9:00

Champ 7000 (détaillé)

			Gestion du matériel 7010	Gestion des terrains et imm. 7020	Gestion de l'énergie 7030	Impression et reprod. document 7040	Sécurité et protection 7050	Entretien ménager 7060	Coord. et contr. act. ress. mat. 7090	**Dépenses totales champ 7000**	
			1	2	3	4	5	6	7	10	
01		Traitement - hors-c. et cadres								18 01 08 $	01
02		Traitement - cadres de gérance								18 02 08 $	02
03		Traitement - enseignants								18 03 08 $	03
04		Traitement - professionnels								18 04 08 $	04
05		Traitement - soutien								18 05 08 $	05
06	310	Avantages sociaux								18 06 08 $	06
07	400	Communications et informations								18 07 08 $	07
08	511	Combustible - huile								18 08 08 $	08
08'	512	Combustible - gaz								18 08 08 $	08'
08"	520	Electricité								18 08 08 $	08"
09	530	Matériel de bureau et papeterie								18 09 08 $	09
10	540	Matériel didactique et spécialisé								18 10 08 $	10
11	620	Honoraires professionnels								18 11 08 $	11
12	633	Immeubles autorisés par le cégep								18 12 08 $	12
13	640	Transport étudiants								18 13 08 $	13
14	650	Contrats								18 14 08 $	14
16	500	Autre 500: _____								18 16 08 $	16
17	600	Autre 600: _____								18 17 08 $	17
18											18
19	779	Imputation								18 19 08 $	19
20	780	Autres dépenses								18 20 08 $	20
21		Immobilisations								18 21 08 $	21
22		TOTAL	$	$	$	$	$	$	$	$	22

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep: No

PAGE 19 FONDS DE FONCTIONNEMENT DEPENSES Champ 7000 (détails) PAGE 19

			Gestion du matériel 7010	Gestion des terrains et imm. 7020	Gestion de l'énergie 7030	Impression et reprod. document 7040	Sécurité et protection 7050	Entretien ménager 7060	Coord. et contr. act. ress. mat. 7090	Dépenses totales champ 7000	
			1	2	3	4	5	6	7	10	
01		Traitement - hors-c. et cadres								$	01
02		Traitement - cadres de gérance								$	02
03		Traitement - enseignants								$	03
04		Traitement - professionnels								$	04
05		Traitement - soutien								$	05
06	310	Avantages sociaux								$	06
07	400	Communications et informations								$	07
08	511	Combustible - huile								$	08
08'	512	Combustible - gaz								$	08'
08"	520	Electricité								$	08"
09	530	Matériel de bureau et papeterie								$	09
10	540	Matériel didactique et spécialisé								$	10
11	620	Honoraires professionnels								$	11
12	633	Immeubles autorisés par le cégep								$	12
13	640	Transport étudiants								$	13
14	650	Contrats								$	14
16	500	Autre 500 _____								$	16
17	600	Autre 600 _____								$	17
18											18
19	779	Imputation								$	19
20	780	Autres dépenses								$	20
21		Immobilisations								$	21
22		TOTAL	$	$	$	$	$	$	$	$	22

Imprimé le 26/5/92 à 9:00

ALLOCATIONS SPÉCIALES - ENSEIGNANTS
FONCTIONS CONNEXES

Champ 8050

REVENUS

	Code DGEC		Allocation initiale 1	Revenus de certifications de crédits 2	Lettres d'autorisation et Fin. (Récup.) 3	Cert. de créd. reportées ant. 4	Imputations (non récupér.) 5	Autres revenus 6	Certifications de crédits à reporter 7	Revenus totaux 8	
01	910	Fonds FCAR								$	01
02	911	Recherche et développement technologique (PART)								$	02
03	912	Recherche pédagogique (PAREA)								$	03
04	913	Évaluation systémique								$	04
05	914	Formation professionnelle								$	05
06	915	Études sur le développement de la formation professionnelle								$	06
07	918	Projets spéciaux de développement								$	07
08	930	Centres spécialisés (encadrement)								$	08
09	940	Projets spéciaux								$	09
10	942	Recyclage (personnel enseignant)								$	10
11	948	Recyclage en cours au 86/12/20								$	11
12	949	Perfectionnement technologique et ressourcement disciplinaire								$	12
13	xxx	Autres								$	13
14		Financement (Récupération) du Ministère			$					$	14
15		TOTAL DES REVENUS	06 04 02 $	06 05 02 $	06 06 02 $	$	$	$	$	05 11 01 $	15

Vient de:
20 27 06
+ 20 15 07
- 20 15 01
- 20 15 02
- 20 15 03
+ 20 14 03
- 20 15 04
- 20 15 06

DÉPENSES

	Code DGEC		Traitement 1	Avantages sociaux 2	Autres dépenses 3	Dépenses totales 4	Dépenses assumées par le cégep 5	Dépenses admises 6	
14	910	Fonds FCAR	$			$		$	14
15	911	Recherche et développement technologique (PART)	$			$		$	15
16	912	Recherche pédagogique (PAREA)	$			$		$	16
17	913	Évaluation systémique	$			$		$	17
18	914	Formation professionnelle				$		$	18
19	915	Études sur le développement de la formation professionnelle				$		$	19
20	918	Projets spéciaux de développement				$		$	20
21	930	Centres spécialisés (encadrement)				$		$	21
22	940	Projets spéciaux				$		$	22
23	942	Recyclage (personnel enseignant)	$			$		$	23
24	948	Recyclage en cours au 86/12/20	$			$		$	24
25	949	Perfectionnement technologique et ressourcement disciplinaire	$			$		$	25
26	xxx	Autres	$			$		$	26
27		TOTAL DES DEPENSES	$	$	$	05 11 02 $	$	$	27

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 20 FONDS DE FONCTIONNEMENT

ALLOCATIONS SPÉCIALES - ENSEIGNANTS
FONCTIONS CONNEXES

Champ 8050

PAGE 20

REVENUS

	Code DGEC		Allocation initiale 1	Revenus de certifications de crédits 2	Lettres d'autorisation et Fin. (Récup.) 3	Cert. de créd reportées ant. 4	Imputations (non récupér.) 5	Autres revenus 6	Certifications de crédits à reporter 7	Revenus totaux 8	
01	910	Fonds FCAR								$	01
02	911	Recherche et développement technologique (PART)								$	02
03	912	Recherche pédagogique (PAREA)								$	03
04	913	Évaluation systémique								$	04
05	914	Formation professionnelle								$	05
06	915	Études sur le développement de la formation professionnelle								$	06
07	918	Projets spéciaux de développement								$	07
08	930	Centres spécialisés (encadrement)								$	08
09	940	Projets spéciaux								$	09
10	942	Recyclage (personnel enseignant)								$	10
11	948	Recyclage en cours au 86/12/20								$	11
12	949	Perfectionnement technologique et ressourcement disciplinaire								$	12
13	xxx	Autres								$	13
14		Financement (Récupération) du Ministère			$					$	14
15		TOTAL DES REVENUS	$	$	$	$	$	$	$	$	15

DÉPENSES

	Code DGEC		Traitement 1	Avantages sociaux 2	Autres dépenses 3	Dépenses totales 4	Dépenses assumées par le cégep 5	Dépenses admises 6	
14	910	Fonds FCAR	$			$		$	14
15	911	Recherche et développement technologique (PART)	$			$		$	15
16	912	Recherche pédagogique (PAREA)	$			$		$	16
17	913	Évaluation systémique	$			$		$	17
18	914	Formation professionnelle	$			$		$	18
19	915	Études sur le développement de la formation professionnelle	$			$		$	19
20	918	Projets spéciaux de développement	$			$		$	20
21	930	Centres spécialisés (encadrement)	$			$		$	21
22	940	Projets spéciaux	$			$		$	22
23	942	Recyclage (personnel enseignant)	$			$		$	23
24	948	Recyclage en cours au 86/12/20	$			$		$	24
25	949	Perfectionnement technologique et ressourcement disciplinaire	$			$		$	25
26	xxx	Autres	$			$		$	26
27		TOTAL DES DÉPENSES	$	$	$	$	$	$	27

Imprimé le 26/5/92 à 9:00

PAGE 21 FONDS DE FONCTIONNEMENT

REVENUS - COUTS DE CONVENTION
ENSEIGNANTS

Champ 8100

PAGE 21

	1	2	Allocation initiale 3	Revenus de certifications de crédits 4	Lettres d'autorisation et Fin. (Récup.) 5	Cert. de créd reportées ant. 6	Imputations (non récupér.) 7	Autres revenus (1) 8	Certifications de crédits à reporter 9	Revenus totaux 10	
01	Coûts de convention									$	01
04	Mesures de résorption			34 09 03 $ $		34 09 04 $ $			34 09 05 $ $	$	04
05											05
06	Prime de séparation			34 27 03 $ $		34 27 04 $ $			34 27 05 $ $	$	06
07	Reclassification, régl. de grief. et autre (salarié)			35 06 03 $ $		35 06 04 $ $			35 06 05 $ $	$	07
08											08
09	Caisse de crédit			35 18 03 $ $		35 18 04 $ $			35 18 05 $ $	$	09
10	Libération syndicale (articles FNEEQ et FAC 3-1.11 et FEC 3-2.10)			34 18 03 $ $		34 18 04 $ $			34 18 05 $ $	$	10
11	Congés à traitements différés ou anticipés							22 23 03 $ $		$	11
12	Sécurité d'emploi									$	12
13	Séc. d'emploi - non récupérables									$	13
14	Frais de déménagement			35 24 03 $ $		35 24 04 $ $			35 24 05 $ $	$	14
15	Perfectionnement local - Code 143									$	15
16	Perfectionnement provincial - Code 144									$	16
17	Frais de déplacement			35 12 03 $ $		35 12 04 $ $			35 12 05 $ $	$	17
18	Autres coûts (Autres que salaires) - Code149									$	18
19	Financement (Récupération) du Ministère				$					$ $	19
20	TOTAL		06 04 02 $	06 05 02 $	06 06 02 $	$	$	$	$	05 12 01 $	20

(1) Cette colonne sert lorsqu'un revenu provient d'un autre cégep ou du prêt d'un MED à un autre organisme. Lorsque le revenu provient d'un autre cégep, ce dernier doit indiquer dans ses renseignements supplémentaires, au niveau de la dépense, qu'il a versé à votre cégep tel montant pour tel individu.

Vient de:
22 30 03 + 21 20 09 - 21 20 03 - 21 20 04 - 21 20 05
+ 21 19 05 - 21 20 06 - 21 20 08 + 21 13 08

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep: No:

PAGE 21 FONDS DE FONCTIONNEMENT

REVENUS - COUTS DE CONVENTION ENSEIGNANTS

Champ 8100

PAGE 21

	1	2	Allocation initiale 3	Revenus de certifications de crédits 4	Lettres d'autorisation et Fin. (Récup.) 5	Cert. de créd. reportées ant. 6	Imputations (non récupér.) 7	Autres revenus (1) 8	Certifications de crédits à reporter 9	Revenus totaux 10	
01	Coûts de convention									$	01
04	Mesures de résorption			$		$			$	$	04
05											05
06	Prime de séparation			$		$			$	$	06
07	Reclassification, régl. de grief, et autre (salarial)			$		$			$	$	07
08											08
09	Caisse de crédit			$		$			$	$	09
10	Libération syndicale (articles FNEEQ et FAC 3-1.11 et FEC 3-2.10)			$		$			$	$	10
11	Congés à traitements différés ou anticipés							$		$	11
12	Sécurité d'emploi									$	12
13	Séc. d'emploi - non récupérables									$	13
14	Frais de déménagement			$		$			$	$	14
15	Perfectionnement local - Code 143									$	15
16	Perfectionnement provincial - Code 144			$		$			$	$	16
17	Frais de déplacement									$	17
18	Autres coûts (Autres que salaires) - Code149				$					$	18
19	Financement (Récupération) du Ministère									$	19
20	TOTAL		$	$	$	$	$	$	$	$	20

(1) Cette colonne sert lorsqu'un revenu provient d'un autre cégep ou du prêt d'un MED à un autre organisme. Lorsque le revenu provient d'un autre cégep, ce dernier doit indiquer dans ses renseignements supplémentaires, au niveau de la dépense, qu'il a versé à votre cégep tel montant pour tel individu.

Imprimé le 27/5/92 à 14:10

PAGE 22 FONDS DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES - COUTS DE CONVENTION
ENSEIGNANTS

Champ 8100

PAGE 22

☐ <- Inscrire "x" si les dépenses incluent les vacances afférentes.

Si le cégep comptabilise directement les vacances afférentes sur les coûts de convention dans ce champ, inscrire un «x» dans la case.

		38F 15 60 + 38F 16 60 + 38F 22 60 + 38F 24 60 + 38F 26 60 + 39C 15 30 + 39C 16 30 + 39C 22 30 + 39C 24 30 + 39C 26 30	34 09 06 + 34 09 07	Dépens4 totales 1	Dépenses assumées par le cégep 2	Dépense admises (1) - (2) 3	
01	Mesures de résorption				34 09 08		01
02	Libération syndicale (articles FNEEQ et FAC 3-1.11 e)			34 18 06	34 18 08		02
03	Prime de séparation			34 27 06	34 27 08		03
04	Reclassification, régl. de grief, et autre (salarial)			35 06 06	35 06 07		04
05							05
06	Caisse de crédit			35 18 06	35 18 07	38F 22 60 + 39C 22 30	06
07	Mises en disponibilité						07
08	Mises en disponibilité (MED affectés aux 200 charges)						08
09	Garantie de traitement 30 jours et plus			43 01 02	43 01 03		09
10	Maternité, paternité et adoption			43 01 07	43 01 08		10
11	Prestation de la C.S.S.T. (Dépenses au NET)				43 07 03		11
12	Prestation de la S.A.A.Q. (Dépenses au NET)				43 07 08		12
13	Libération syndicale non incluse dans la tâche (Dépenses au NET)				43 13 03		13
14	Prime de rétention et disparités régionales						14
15	Garantie de traitement 29 jours et moins						15
16	Congés de maladie monnayables			43 13 02 - 43 13 07			16
17	Sélection de professeurs						17
18							18
19	Suppléance						19
20	Autres: _____						20
21	**Sous-total - Coûts de convention et sécurité d'emploi**						21
22	**Avantages sociaux**						22
23	Congés à traitements différés ou anticipés					21 11 08	23
24	**TOTAL salarial (lignes 21, 22 et 23)**						24
25	Hygiène et sécurité						25
26	Frais de déménagement (financés par certifications de crédits)			35 24 06	35 24 07		26
27	Frais de déplacement (entrevues des MED enseignants)			35 12 06	35 12 07		27
28	Perfectionnement						28
29	Autres: _____						29
30	**TOTAL - COUTS DE CONVENTION**			05 12 02			30

Le cégep doit quand même inscrire à la page 43 du RFA les revenus et les dépenses distinctement dans les cases prévues à cette fin.

Inscrire la partie traitement seulement sans avantages sociaux.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cegep No

PAGE 22 FONDS DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES - COUTS DE CONVENTION
ENSEIGNANTS

Champ 8100

PAGE 22

☐ <- Inscrire "x" si les dépenses incluent les vacances afférentes

		Dépenses totales 1	Dépenses assumées par le cégep 2	Dépenses admises (1) - (2) 3	
01	Mesures de résorption	$	$	$	01
02	Libération syndicale (articles FNEEQ et FAC 3-1.11 et FEC 3-2.10)	$	$	$	02
03	Prime de séparation	$	$	$	03
04	Reclassification, régl. de grief, et autre (salarial)	$	$	$	04
05					05
06	Caisse de crédit	$	$	$	06
07	Mises en disponibilité	$	$	$	07
08	Mises en disponibilité (MED affectés aux 200 charges)	$		$	08
09	Garantie de traitement 30 jours et plus	$	$	$	09
10	Maternité, paternité et adoption	$	$	$	10
11	Prestation de la C.S.S.T. (Dépenses au NET)	$	$	$	11
12	Prestation de la S.A.A.Q. (Dépenses au NET)	$	$	$	12
13	Libération syndicale non incluse dans la tâche (Dépenses au NET)	$	$	$	13
14	Prime de rétention et disparités régionales			$	14
15	Garantie de traitement 29 jours et moins			$	15
16	Congés de maladie monnayables		$		16
17	Sélection de professeurs			$	17
18					18
19	Suppléance			$	19
20	Autres: _____			$	20
21	**Sous-total - Coûts de convention et sécurité d'emploi**	$	$	$	21
22	Avantages sociaux			$	22
23	Congés à traitements différés ou anticipés			$	23
24	**TOTAL salarial (lignes 21, 22 et 23)**	$	$	$	24
25	Hygiène et sécurité			$	25
26	Frais de déménagement (financés par certifications de crédits)	$	$	$	26
27	Frais de déplacement (entrevues des MED enseignants)	$	$	$	27
28	Perfectionnement			$	28
29	Autres: _____			$	29
30	**TOTAL - COUTS DE CONVENTION**	$	$	$	30

PAGE 23 FONDS DE FONCTIONNEMENT

COUTS DÉCOULANT DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AUTRES PERSONNELS

Champ 8150

PAGE 23

Vient de:
23 01 01 + 23 01 02 + 23 01 03 + 23 02 04 + 23 02 05 - 23 21 07 + 23 10 07 + 23 22 02 + 23 14 02 + 23 15 02

Le cégep doit inscrire des revenus d'imputation ou des revenus autres à la ligne 02 entre autres dans les deux situations suivantes:

- Lorsqu'un coût de convention a été financé par un tiers;
- Lorsque certaines dépenses telles que «préretraite - prime de séparation - mesure de résorption» ou autres mesures de fin d'emplois excèdent de manière importante les sommes prévues dans l'allocation révisée pour les coûts découlant des conditions de travail autres personnels à la ligne 01, colonne 01 [référence: C.AP-002].

		Allocation initiale 1	Revenus de CC et dérégionalisation 2	Revenus DGEC reportées années antér. 3	Imputations 4	Autres revenus 5		
01	Revenu D							01
01'	Revenus							01'
02	Imputatio		$ $					02
03	Mise en							03
04	Mise en d							04
05	Congés de							05
06	**Autres:**							06
07	Hygiène et séc							07
08	**TOTAL**	06 04 02 $	$	09 17 14 $	$	$	09 17 08 $ 05 13 01 $	08

Va à: 06 05 02

Vient de: 42 27 05 - 42 27 06 - 23 03 05 Va à: 06 06 02

(voir note 1)

(1) Cette case sert lorsqu'un [illegible] prêt d'un MED (dérégionalisation) à un autre organisme. Lorsque le revenu provient d'un autre cégep, ce dernier doit indiquer dans les notes aux états financiers qu'il a versé à votre cégep tel montant pour tel individu.

☐ <- Inscrire "x" si les dépenses incluent les vacances afférentes

Le cégep doit quand même inscrire à la page 43 du RFA les revenus et les dépenses distinctement dans les cases prévues à cette fin.

Le perfectionnement des cadres et gérants [revenus et dépenses] doit être présenté au champ 5000 [pages 17 et 18].

Les dépenses concernant la garantie de traitement 29 jours et moins peuvent être comptabilisées dans les champs respectifs. Si le cégep tient à les présenter à la page 23, inscrire les dépenses à la ligne 24, colonne 02; inscrire un revenu correspondant [+ av. sociaux] à la ligne 02, colonne 04 ou 05.

	DÉPENSES	Nombre d'individus 1	Dépenses 2		Dépenses 7	
09	Préretraite		36 05 02 $ $	Aut		10
10	Prime de séparation et indem		36 10 02 $ $	Hyg		11
11	Mesures de résorption et me	43 12 02 - 43 19 05	36 15 02 $ $		36 15 04 $ $	12
12	Reclassification, régl. de gre		36 05 04 $ $	Frai		13
13	Caisse de crédit		36 10 04 $ $	Frai		14
14	Mises en disponibilité Dérégionalisation		42 27 05 $ $			15
15	Mises en disponibilité Autres que dérégionalisation			Perfectionnement professionnels		16
16	Garantie de traitement 30 jours et plus		43 06 02 $ $	Perfectionnement soutien		17
17	Maternité,paternité et adoption	43 12 07 - 43 19 06	43 06 07 $ $	Autres	$	18
18	Prestation de la C.S.S.T. (Dépenses au NET)		$ $	**Sous-total - Autres coûts**		
19	Prestation de la S.A.A.Q. (Dépenses au NET)		$ $			
20	Libération syndicale non incluse dans la tâche (Dépenses au NET)		$ $		05 13 02 $	21
21	Prime de rétention et disparités régionales	43 19 02 - 43 19 07		**TOTAL - Coûts découlant des condit**		
22	Congés maladie et vacances monnayés - Hors cadres et Cadres					
23	Congés maladie monnayés ou convertis: PNE et soutien					
24	Autres		$			
25	**Sous-total**					
26	Avantages sociaux					
27	**TOTAL salarial (lignes 25 + 26)**		$			

	Hors-c et cadres 3	*Cad* 4	*rofessionnels* 5	Soutien 6	
—> Ventilation					25

Impression RD 10

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 23 FONDS DE FONCTIONNEMENT

COUTS DÉCOULANT DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AUTRES PERSONNELS

Champ 8150

REVENUS

		Allocation initiale 1	Revenus de CC et dérégionalisation 2	Revenus DGEC reportées années antér. 3	Imputations 4	Autres revenus 5	Revenus DGEC à reporter 6	Revenus totaux 7	
01	Revenu DGEC excluant le perfectionnement des cadres						$	$	01
01'	Revenus de certification de crédits (Code 400)							$	01'
02	Imputations et autres revenus traités comme des revenus DGEC							$	02
03	Mise en disponibilité : dérégionalisation		$				(voir note 1)	$	03
04	Mise en disponibilité - autres							$	04
05	Congés de maladie et vacances monnayables cadres et hors-cadres							$	05
06	**Autres:**							$	06
07	Hygiène et sécurité - cadres							$	07
08	**TOTAL**	$	$	$	$	$	$	$	08

(1) Cette case sert lorsqu'un revenu provient d'un autre cégep ou du prêt d'un MED (dérégionalisation) à un autre organisme. Lorsque le revenu provient d'un autre cégep, ce dernier doit indiquer dans les notes aux états financiers qu'il a versé à votre cégep tel montant pour tel individu.

☐ <- Inscrire "x" si les dépenses incluent les vacances afférentes

DÉPENSES

		Nombre d'individus 1	Dépenses 2		Nombre d'individus 6	Dépenses 7	
09	Préretraite		$	Autres coûts non inclus dans le compte salaire			
10	Prime de séparation et indemnité de départ		$	Hygiène et sécurité : cadres et cadres de gérance			10
11	Mesures de résorption et mesures de fin d'emploi		$	professionnels et soutien			11
12	Reclassification, régl. de griefs, et autres (salariaux)		$	Frais de déménagement		$	12
13	Caisse de crédit		$	Frais de déplacement (entrevues des MED professionnels)			13
14	Mises en disponibilité Dérégionalisation		$				14
15	Mises en disponibilité Autres que dérégionalisation			Perfectionnement professionnels			15
16	Garantie de traitement 30 jours et plus		$	Perfectionnement soutien			16
17	Maternité,paternité et adoption		$	Autres:			17
18	Prestation de la C.S.S.T. (Dépenses au NET)		$	**Sous-total - Autres coûts**		$	18
19	Prestation de la S.A.A.Q. (Dépenses au NET)		$				
20	Libération syndicale non incluse dans la tâche (Dépenses au NET)		$				
21	Prime de rétention et disparités régionales			**TOTAL - Coûts découlant des conditions de travail**		$	21
22	Congés maladie et vacances monnayés - Hors cadres et Cadres						
23	Congés maladie monnayés ou convertis en vacances-PNE,Soutien						
24	Autres						
25	**Sous-total**		$	--> Ventilation			25
26	Avantages sociaux						
27	**TOTAL salarial (lignes 25 + 26)**		$				

	Hors-c et cadres 3	*Cadres gér.* 4	*Professionnels* 5	*Soutien* 6

Imprimé le 26/5/92 à 9:00

LOCATIONS DE LOCAUX ET DE SERVICES

Champ 8200

	REVENUS	Allocation initiale	Revenus de certifications de crédits	Lettres d'autorisation		Autres revenus Non récupér.	Revenus totaux	
		1	2	3	4	5	6	
01	Location de locaux (Code 400)						$	01
03	Location de services (Code 500)						$	03
05	TOTAL	06 04 02 $	06 05 02 $	06 06 02 $		$	05 14 01 $	05

	DÉPENSES	Locations	Taxes	Autres	Imputations		Dépenses totales	
06	Location de locaux						$	06
08	Location de services						$	08
09	TOTAL	$	$	$	$		05 14 02 $	09

SERVICE DE LA DETTE À COURT TERME (SEULEMENT LE FONDS DE FONCTIONNEMENT)

[redacted]

Champ 8300

	REVENUS	Financement (Récupération) du Ministère	Autres revenus	Affectation des rev de placement		Revenus totaux (4 = 1 + 2 - 3)	
		1	2	3		4	
10	Service de la dette à court ter	06 06 02		[redacted]	$ $	05 15 01 $	10

14 28 06 + 17 17 08 + 26 34 05 + 28 28 05 + 30 19 05 + 32 18 09

	DÉPENSES	Intérêts assumés pour le fonds des investissements	Imputations		Dépenses totales	
		1	2	3	(4 = 1 + 2 + 3)	
11	Service de la dette à court terme			[redacted]	05 15 02 $	11

Le cégep doit présenter dans cette case les intérêts qu'il a dû absorber suite à un dépassement de la marge d'emprunt autorisée au fonds des investissements ou à des dépenses en capital non approuvées au fonds des investissements.

LOCATIONS DE LOCAUX ET DE SERVICES

Champ 8200

REVENUS

		Allocation initiale	Revenus de certifications de crédits	Lettres d'autorisation		Autres revenus Non récupér.	Revenus totaux	
		1	2	3	4	5	6	
01	Location de locaux (Code 400)						$	01
03	Location de services (Code 500)						$	03
05	TOTAL	$	$	$		$	$	05

DEPENSES

		Locations	Taxes	Autres	Imputations		Dépenses totales	
06	Location de locaux						$	06
08	Location de services						$	08
09	TOTAL	$	$	$	$		$	09

SERVICE DE LA DETTE A COURT TERME
(SEULEMENT LE FONDS DE FONCTIONNEMENT)

Champ 8300

REVENUS

		Financement (Récupération) du Ministère	Autres revenus	Affectation des rev de placement	Revenus totaux (4 = 1 + 2 - 3)	
		1	2	3	4	
10	Service de la dette à court terme			$	$	10

DEPENSES

		Dépenses de l'exercice	Intérêts assumés pour le fonds des investissements	Imputations	Dépenses totales (4 = 1 + 2 + 3)	
		1	2	3		
11	Service de la dette à court terme				$	11

PAGE 25 FONDS DE FONCTIONNEMENT

RÉSULTATS - AUTRES ALLOCATIONS SPÉCIALES

CHAMP 8350

PAGE 25

			Revenus totaux	Dépenses totales	Résultats	Certifications de crédits à reporter	Récupération (financement) du Ministère	Conservé (assumé) par le cégep	
			1	2	3	4	5	6	
01	010	UNEQ/SADA	26 01 09 $ $	27 01 07 $ $	$			$	01
02	011	Recherche et développement technolog. (PART)	26 02 09 $ $	27 02 07 $ $	$			$	02
03	012	Recherche pédagogique (PAREA)	26 03 09 $ $	27 03 07 $ $	$			$	03
04	013	Évaluation systémique	26 04 09 $ $	27 04 07 $ $	$			$	04
05	014	Coordination des programmes	26 05 09 $ $	27 05 07 $ $	$			$	05
06	015	Études sur les nouveaux besoins de formation	26 06 09 $ $	27 06 07 $ $	$			$	06
07	017	Élaboration de nouveaux programmes	26 07 09 $ $	27 07 07 $ $	$			$	07
08	018	Projets spéciaux de développement	26 08 09 $ $	27 08 07 $ $	$			$	08
09	019	Promotion de l'enseignement collégial	26 09 09 $ $	27 09 07 $ $	$			$	09
10	020	Contentieux MESS/Fédération des Cégeps	26 10 09 $ $	27 10 07 $ $	$			$	10
11	022	Développement de didacticiels (micro-infor.)	26 11 09 $ $	27 11 07 $ $	$			$	11
12	023	Infirmières crie	26 12 09 $ $	27 12 07 $ $	$			$	12
13	024	Documentation didactique - Français	26 13 09 $ $	27 13 07 $ $	$			$	13
14	025	Production de manuels en français (imprimés)	26 14 09 $ $	27 14 07 $ $	$			$	14
15	026	Formation des Inuits	26 15 09 $ $	27 15 07 $ $	$			$	15
16	027	Ateliers d'aide en français	26 16 09 $ $	27 16 07 $ $	$			$	16
17	028	Tests de français	26 17 09 $ $	27 17 07 $ $	$			$	17
18	029	Handicapés	26 18 09 $ $	27 18 07 $ $	$			$	18
19	030	Communautés culturelles	26 19 09 $ $	27 19 07 $ $	$			$	19
20	033	Perfectionnement provincial PNE	26 20 09 $ $	27 20 07 $ $	$			$	20
21	034	Perfectionnement collectif (micro-informatique)	26 21 09 $ $	27 21 07 $ $	$			$	21
22	035	Formation - éducateurs d'adultes (micro-inform.)	26 22 09 $ $	27 22 07 $ $	$			$	22
23	036	Stages en entreprise (informatique)	26 23 09 $ $	27 23 07 $ $	$			$	23
24	037	Stages en entreprise	26 24 09 $ $	27 24 07 $ $	$			$	24
25	038	Promotion et diffusion du matériel didactique	26 25 09 $ $	27 25 07 $ $	$			$	25
26	039	Perfectionn. collectif (personnel enseignant)	26 26 09 $ $	27 26 07 $ $	$			$	26
27	040	Autres allocations - (DG)	26 27 09 $ $	27 27 07 $ $	$			$	27
28	041	Autres allocations (DRMF)	26 28 09 $ $	27 28 07 $ $	$			$	28
29	051	Imprévus (DRMF)	26 29 09 $ $	27 29 07 $ $	$			$	29
30	500	Développement de systèmes collectifs - SRAM	26 30 09 $ $	27 30 07 $ $	$			$	30
31			26 31 09 $ $	27 31 07 $ $	$			$	31
32			26 32 09 $ $	27 32 07 $ $	$			$	32
33			26 33 09 $ $	27 33 09 $ $	$			$	33
34			26 34 09 $ $	27 34 07 $ $	$			$	34
35			26 35 09 $ $	27 35 07 $ $	$			$	35
36			26 36 09 $ $	27 36 07 $ $	$			$	36
37		Financement (Récupération) du Ministère	26 37 09 $ $		$		26 37 09 $		37
38		TOTAL	26 38 09 $ $	27 38 07 $ $	$	05 16 01 $		$	38

Informations retranscrites automatiquement à partir de la page 26

Impression RD 12

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep: No:

PAGE 25 FONDS DE FONCTIONNEMENT RÉSULTATS - AUTRES ALLOCATIONS SPÉCIALES **CHAMP 8350** PAGE 25

			Revenus totaux	Dépenses totales	Résultats	Certifications de crédits à reporter	Récupération (financement) du Ministère	Conservé (assumé) par le cégep	
			1	2	3	4	5	6	
01	010	UNEQ/SADIA	$	$	$			$	01
02	011	Recherche et développement technolog. (PART)	$	$	$			$	02
03	012	Recherche pédagogique (PAREA)	$	$	$			$	03
04	013	Évaluation systémique	$	$	$			$	04
05	014	Coordination des programmes	$	$	$			$	05
06	015	Études sur les nouveaux besoins de formation	$	$	$			$	06
07	017	Élaboration de nouveaux programmes	$	$	$			$	07
08	018	Projets spéciaux de développement	$	$	$			$	08
09	019	Promotion de l'enseignement collégial	$	$	$			$	09
10	020	Contentieux MESS/Fédération des Cégeps	$	$	$			$	10
11	022	Développement de didacticiels (micro-infor.)	$	$	$			$	11
12	023	Infirmières cries	$	$	$			$	12
13	024	Documentation didactique - Français	$	$	$			$	13
14	025	Production de manuels en français (imprimés)	$	$	$			$	14
15	026	Formation des Inuits	$	$	$			$	15
16	027	Ateliers d'aide en français	$	$	$			$	16
17	028	Tests de français	$	$	$			$	17
18	029	Handicapés	$	$	$			$	18
19	030	Communautés culturelles	$	$	$			$	19
20	033	Perfectionnement provincial PNE	$	$	$			$	20
21	034	Perfectionnement collectif (micro-informatique)	$	$	$			$	21
22	035	Formation - éducateurs d'adultes (micro-inform.)	$	$	$			$	22
23	036	Stages en entreprise (informatique)	$	$	$			$	23
24	037	Stages en entreprise	$	$	$			$	24
25	038	Promotion et diffusion du matériel didactique	$	$	$			$	25
26	039	Perfectionn. collectif (personnel enseignant)	$	$	$			$	26
27	040	Autres allocations - (DG)	$	$	$			$	27
28	041	Autres allocations (DRMF)	$	$	$			$	28
29	051	Imprévus (DRMF)	$	$	$			$	29
30	500	Développement de systèmes collectifs SRAM	$	$	$			$	30
31			$	$	$			$	31
32			$	$	$			$	32
33			$	$	$			$	33
34			$	$	$			$	34
35			$	$	$			$	35
36			$	$	$			$	36
37		Financement (Récupération) du Ministère	$		$		$		37
38		TOTAL	$	$	$	$		$	38

Imprimé le 26/5/92 à 9:00

PAGE 26 FONDS DE FONCTIONNEMENT

REVENUS - AUTRES ALLOCATIONS SPÉCIALES

CHAMP 8350

PAGE 26

		Description	Allocation initiale	Revenus de certifications de crédits	Lettres d'autorisation et Fin. (Récup.)	Imputations	Autres revenus Affect. intérêts	Cert. de créd. reportées ant.	Autres revenus Autres	Autres revenus (8=4 + 5 + 6 + 7)	Revenus totaux (9=1 + 2 + 3 + 8)	
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	
01	010	UNEQ/SADA								$	25 01 01 $	01
02	011	Recherche et développement technolog. (PART)								$	25 02 01 $	02
03	012	Recherche pédagogique (PAREA)								$	25 03 01 $	03
04	013	Évaluation systémique								$	25 04 01 $	04
05	014	Coordination des programmes								$	25 05 01 $	05
06	015	Études sur les nouveaux besoins de formation								$	25 06 01 $	06
07	017	Élaboration de nouveaux programmes								$	25 07 01 $	07
08	018	Projets spéciaux de développement								$	25 08 01 $	08
09	019	Promotion de l'enseignement collégial								$	25 09 01 $	09
10	020	Contentieux MESS/Fédération des Cégeps								$	25 10 01 $	10
11	022	Développement de didacticiels (micro-infor.)								$	25 11 01 $	11
12	023	Infirmières crea								$	25 12 01 $	12
13	024	Documentation didactique - Français								$	25 13 01 $	13
14	025	Production de manuels en français (imprimés)								$	25 14 01 $	14
15	026	Formation des Inuits								$	25 15 01 $	15
16	027	Ateliers d'aide en français								$	25 16 01 $	16
17	028	Tests de français								$	25 17 01 $	17
18	029	Handicapés								$	25 18 01 $	18
19	030	Communautés culturelles								$	25 19 01 $	19
20	033	Perfectionnement provincial PNE								$	25 20 01 $	20
21	034	Perfectionnement collectif (micro-informatique)								$	25 21 01 $	21
22	035	Formation - éducateurs d'adultes (micro-inform.)								$	25 22 01 $	22
23	036	Stages en entreprise (informatique)								$	25 23 01 $	23
24	037	Stages en entreprise								$	25 24 01 $	24
25	038	Promotion et diffusion du matériel didactique								$	25 25 01 $	25
26	039	Perfectionn. collectif (personnel enseignant)								$	25 26 01 $	26
27	040	Autres allocations - (DG)								$	25 27 01 $	27
28	041	Autres allocations (DRMF)								$	25 28 01 $	28
29	051	Imprévus (DRMF)								$	25 29 01 $	29
30	500	Développement de systèmes collectifs -SRAM								$	25 30 01 $	30
31										Vient de 25 37 05 Va à: 25 37 01 $	25 31 01 $	31
32										$	25 32 01 $	32
33										$	25 33 01 $	33
34										$	25 34 01 $	34
35										$	25 35 01 $	35
36										$	25 36 01 $	36
37		Financement (Récupération) du Ministère			$					05 16 01 et 25 38 01 $	$	37
38		TOTAL	06 04 01 $	06 05 02 $	06 06 02 $	24 10 03 $	$	$	$	$	$	38

Conventions collectives
CSN, article 7-2.00
CEQ, article 7-3.00

Impression RD 13

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 26 FONDS DE FONCTIONNEMENT

REVENUS - AUTRES ALLOCATIONS SPECIALES **CHAMP 8350** PAGE 26

		Description	Allocation initiale 1	Revenus de certifications de crédits 2	Lettres d'autorisation et Fin. (Récup.) 3	Imputations 4	Autres revenus ARect. intérêts 5	Cert. de créd reportées ant 6	Autres revenus Autres 7	Autres revenus (8=4 + 5 + 6 + 7) 8	Revenus totaux (9=1 + 2 + 3 + 8) 9	
01	010	UNEQ/SADA								$	$	01
02	011	Recherche et développement technolog. (PART)								$	$	02
03	012	Recherche pédagogique (PAREA)								$	$	03
04	013	Évaluation systémique								$	$	04
05	014	Coordination des programmes								$	$	05
06	015	Études sur les nouveaux besoins de formation								$	$	06
07	017	Élaboration de nouveaux programmes								$	$	07
08	018	Projets spéciaux de développement								$	$	08
09	019	Promotion de l'enseignement collégial								$	$	09
10	020	Contentieux MESS/Fédération des Cégeps								$	$	10
11	022	Développement de didacticiels (micro-infor.)								$	$	11
12	023	Infirmières chef								$	$	12
13	024	Documentation didactique - Français								$	$	13
14	025	Production de manuels en français (imprimés)								$	$	14
15	026	Formation des Inuits								$	$	15
16	027	Ateliers d'aide en français								$	$	16
17	028	Tests de français								$	$	17
18	029	Handicapés								$	$	18
19	030	Communautés culturelles								$	$	19
20	033	Perfectionnement provincial PNE								$	$	20
21	034	Perfectionnement collectif (micro-informatique)								$	$	21
22	035	Formation - éducateurs d'adultes (micro-inform.)								$	$	22
23	036	Stages en entreprise (informatique)								$	$	23
24	037	Stages en entreprise								$	$	24
25	038	Promotion et diffusion du matériel didactique								$	$	25
26	039	Perfectionn. collectif (personnel enseignant)								$	$	26
27	040	Autres allocations - (DG)								$	$	27
28	041	Autres allocations (DRMF)								$	$	28
29	051	Imprévus (DRMF)								$	$	29
30	500	Développement de systèmes collectifs -SRAM								$	$	30
31										$	$	31
32										$	$	32
33										$	$	33
34										$	$	34
35										$	$	35
36										$	$	36
37		Financement (Récupération) du Ministère			$					$	$	37
38		TOTAL	$	$	$	$	$	$	$	$	$	38

Imprimé le 26/5/92 à 9:00

PAGE 27 FONDS DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES - AUTRES ALLOCATIONS SPÉCIALES — CHAMP 8350 — PAGE 27

		Description	Traitement enseignants 1	Traitement autres personnels (1) 2	Avantages sociaux 3	Autres dépenses 4	Imputations 5	Immobilisations 6	Dépenses totales 7	
01	010	UNEQ/SADA							25 01 02 $	01
02	011	Recherche et développement technolog. (PART)							25 02 02 $	02
03	012	Recherche pédagogique (PAREA)							25 03 02 $	03
04	013	Évaluation systémique							25 04 02 $	04
05	014	Coordination des programmes							25 05 02 $	05
06	015	Études sur les nouveaux besoins de formation							25 06 02 $	06
07	017	Élaboration de nouveaux programmes							25 07 02 $	07
08	018	Projets spéciaux de développement							25 08 02 $	08
09	019	Promotion de l'enseignement collégial							25 09 02 $	09
10	020	Contentieux MESS/Fédération des Cegeps							25 10 02 $	10
11	022	Développement de didacticiels (micro-infor.)							25 11 02 $	11
12	023	Infirmières cries							25 12 02 $	12
13	024	Documentation didactique - Français							25 13 02 $	13
14	025	Production de manuels en français (imprimés)							25 14 02 $	14
15	026	Formation des Inuits							25 15 02 $	15
16	027	Ateliers d'aide en français							25 16 02 $	16
17	028	Tests de français							25 17 02 $	17
18	029	Handicapés							25 18 02 $	18
19	030	Communautés culturelles							25 19 02 $	19
20	033	Perfectionnement provincial PNE							25 20 02 $	20
21	034	Perfectionnement collectif (micro-informatique)							25 21 02 $	21
22	035	Formation - éducateurs d'adultes (micro-inform.)							25 22 02 $	22
23	036	Stages en entreprise (informatique)							25 23 02 $	23
24	037	Stages en entreprise							25 24 02 $	24
25	038	Promotion et diffusion du matériel didactique							25 25 02 $	25
26	039	Perfectionn. collectif (personnel enseignant)							25 26 02 $	26
27	040	Autres allocations - (DG)							25 27 02 $	27
28	041	Autres allocations (DRMF)							25 28 02 $	28
29	051	Imprévus (DRMF)							25 29 02 $	29
30	500	Développement de systèmes collectifs -SRAM							25 30 02 $	30
31									25 31 02 $	31
32									25 32 02 $	32
33									25 33 02 $	33
34									25 34 02 $	34
35									25 35 02 $	35
36									25 36 02 $	36
37		TOTAL	$	$	$	$	$	60 02 02 $	$	37
38		Répartition par catégorie (1)	H-c. & cadres ->	Cadres gér. ->		Profession ->		Soutien ->		38

Les dépenses concernant les libérations syndicales financées par le CPNC doivent être inscrites à une des lignes 31 à 36. Le revenu correspondant doit être inscrit à la page 26.

Le cégep doit répartir le traitement - autres personnels par catégorie de personnel.

Informations retranscrites automatiquement à partir de la page 26

05 16 02 et 25 38 02

Impression RD 14

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 27 FONDS DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES - AUTRES ALLOCATIONS SPÉCIALES **CHAMP 8350** PAGE 27

		Description	Traitement enseignants 1	Traitement autres personnels (1) 2	Avantages sociaux 3	Autres dépenses 4	Imputations 5	Immobilisations 6	Dépenses totales 7	
01	010	UNEQ/SADA							$	01
02	011	Recherche et développement technolog. (PART)							$	02
03	012	Recherche pédagogique (PAREA)							$	03
04	013	Évaluation systémique							$	04
05	014	Coordination des programmes							$	05
06	015	Études sur les nouveaux besoins de formation							$	06
07	017	Élaboration de nouveaux programmes							$	07
08	018	Projets spéciaux de développement							$	08
09	019	Promotion de l'enseignement collégial							$	09
10	020	Contentieux MESS/Fédération des Cégeps							$	10
11	022	Développement de didacticiels (micro-infor.)							$	11
12	023	Infirmières cries							$	12
13	024	Documentation didactique - Français							$	13
14	025	Production de manuels en français (imprimés)							$	14
15	026	Formation des Inuits							$	15
16	027	Ateliers d'aide en français							$	16
17	028	Tests de français							$	17
18	029	Handicapés							$	18
19	030	Communautés culturelles							$	19
20	033	Perfectionnement provincial PNE							$	20
21	034	Perfectionnement collectif (micro-informatique)							$	21
22	035	Formation - éducateurs d'adultes (micro-inform.)							$	22
23	036	Stages en entreprise (informatique)							$	23
24	037	Stages en entreprise							$	24
25	038	Promotion et diffusion du matériel didactique							$	25
26	039	Perfectionn. collectif (personnel enseignant)							$	26
27	040	Autres allocations - (DG)							$	27
28	041	Autres allocations (DRMF)							$	28
29	051	Imprévus (DRMF)							$	29
30	500	Développement de systèmes collectifs -SRAM							$	30
31									$	31
32									$	32
33									$	33
34									$	34
35									$	35
36									$	36
37		TOTAL	$	$	$	$	$	$	$	37
38		Répartition par catégorie (1):	H-c. & cadres ->	Cadres gér. ->		Profession ->		Soutien ->		38

Imprimé le 26/5/92 à 9:00

EDUCATION DES ADULTES
REVENUS ET DÉPENSES

Champ 8090

REVENUS DGEC

		5
01	Allocation initiale (formation et encadrement normalisés-code 000 et 100)	06 04 02
02	Certification de crédits (formation et encadrement normalisés- code 000 et 100)	06 05 02
03	Certifications de crédits (encadrement FME - code 691)	06 05 02
04	Certifications de crédits (encadrement clientèle temporaire- code 890)	06 05 02
05	Lettres d'autorisation	06 06 02

	Formation	1- Alloc. initia.	2- Cert. crédits	3- C.cr. rep. ant.	4- C.cr. à reporter	
07	Charges adult.	[redacted] 06 04 02	06 05 02 [redacted]	11 01 03	11 17 07	$
08	Client. tempor.	[redacted] 06 04 02	06 05 02 [redacted]	11 02 03	11 18 07	$
09	Autres revenus normalisés reportés - DGEC			11 03 03	11 19 07	$
13	Financement (récupération) dans le cas des charges aux adultes et des client.temp.					[redacted] $
14	*TOTAL des revenus DGEC* [redacted]					$

AUTRES REVENUS

16	813	MESS Autres	
17	812	MMSR - CFP (incluant les revenus	
18	850	Autres organismes gouvernementaux	
19	870	Autres organismes	
		Individus	
21	861	Inscriptions	
22	863	Scolarité	
23	864	Ventes de biens et services	
24	865	Dons	
25	869	Autres	
26	883	Revenus-locations	
27	888	Imputation	
28		Affectation de revenus d'intérêts	24 10 03
29	889	Autres _____	
30		Revenus récupérables (charges adultes, client. tempor. et rev étudiants étrangers)	
31	899	*TOTAL des autres revenus*	$

Vient de
29 11 06 + 29 12 06 + 28 07 04 + 28 08 04
- 28 07 01 - 28 07 02 - 28 07 03 - 28 08 01
- 28 08 02 - 28 08 03 - 28 30 05
Va à
06 06 02

33	**GRAND TOTAL**	05 18 01 $

DÉPENSES

		6	
	Traitement - hors-cadres et cadres		05
	Traitement - cadres de gérance		06
	Traitement - enseignants		07
	Traitement - professionnels		08
	Traitement - soutien		09
310	Avantages sociaux		10
	Non-MED charges aux adult. et client. temp. (excl. coûts de conv.)	[redacted] $	11
	Avantages sociaux pour les non-MED		12
	Non-MED charges aux adult. et client. temp. - Financés cégep	[redacted] $	13
	Av. sociaux pour les non-MED - Financés cégep		14
	Coûts conven.+ coûts découl. cond.travail à la charge du cégep		14'
333	Hygiène et sécurité - PNE		15
334	Hygiène et sécurité - soutien		16
400	Communications et informations		17
530	Matériel de bureau et papeterie		18
540	Matériel didactique et spécialisé		19
620	Honoraires professionnels		20
630	Locations - Locaux		21
630'	Locations - Autres		22
641	Transport étudiant inter-campus		23
642	Transport étudiant - stages		24
643	Transport étudiant - stages - Institut de marine et Ecole des pêches		25
649	Transport étudiant - autres		26
650	Contrats		27
	Autre: _____		28
	Autre: _____		29
	Perfectionnement		30
779	Imputation		31
781	Autres dépenses - Immobilisations	60 03 02	32
799	**TOTAL**	05 18 02 $	33

40 11 09
+ 41 60 09

40 11 10
+ 41 60 10

Les coûts de convention comprennent les coûts découlant des conditions de travail des autres personnels.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 29 FONDS DE FONCTIONNEMENT

EDUCATION DES ADULTES
REVENUS ET DÉPENSES

Champ 9090

PAGE 29

REVENUS DGEC

		5
01	Allocation initiale (formation et encadrement normalisés-code 000 et 100)	
02	Certification de crédits (formation et encadrement normalisés- code 000 et 100)	
03	Certifications de crédits (encadrement FME - code 691)	
04	Certifications de crédits (encadrement clientèle temporaire- code 690)	
05	Lettres d'autorisation	

		1- Alloc. initia.	2- Cert. crédits	3- C.cr. rep. ant.	4- C.cr. à reporter	
07	Charges adult.					$
08	Client. tempor.					$
09	Autres revenus normalisés reportés - DGEC					
13	Financement (récupération) dans le cas des charges aux adultes et des client.temp.					$
14	*TOTAL des revenus DGEC*					$

AUTRES REVENUS

16	813	MESS Autres	
17	812	MMSR - CFP (incluant les revenus pour immobilisations)	
18	850	Autres organismes gouvernementaux	
19	870	Autres organismes	
		Individus	
21	861	Inscriptions	
22	863	Scolarité	
23	864	Ventes de biens et services	
24	865	Dons	
25	869	Autres	
26	883	Revenus locations	
27	888	Imputation	
28		Affectation de revenus d'intérêts	
29	889	Autres _____	
30		Revenus récupérables (charges adultes, client. tempor. et rev.étudiants étrangers)	$
31	899	*TOTAL des autres revenus*	
33		**GRAND TOTAL**	$

DÉPENSES

		6	
	Traitement - hors-cadres et cadres		05
	Traitement - cadres de gérance		06
	Traitement - enseignants		07
	Traitement - professionnels		08
	Traitement - soutien		09
310	Avantages sociaux		10
	Non-MED charges aux adult. et client. temp. (excl. coûts de conv.)	$	11
	Avantages sociaux pour les non-MED		12
	Non-MED charges aux adult. et client. temp. - Financés cégep	$	13
	Av. sociaux pour les non-MED - Financés cégep		14
	Coûts convent. + coûts découl. cond.travail à la charge du cégep		14'
333	Hygiène et sécurité - PNE		15
334	Hygiène et sécurité - soutien		16
400	Communications et informations		17
530	Matériel de bureau et papeterie		18
540	Matériel didactique et spécialisé		19
620	Honoraires professionnels		20
630	Locations - Locaux		21
630'	Locations - Autres		22
641	Transport étudiant inter-campus		23
642	Transport étudiant - stages		24
643	Transport étudiant - stages - Institut de marine et Ecole des pêches		25
649	Transport étudiant - autres		26
650	Contrats		27
	Autre _____		28
	Autre _____		29
	Perfectionnement		30
779	Imputation		31
781	Autres dépenses - Immobilisations		32
799	**TOTAL**	$	33

Imprimé le 26/5/92 à 9:00

FONDS DE FONCTIONNEMENT — EDUCATION DES ADULTES — RESULTATS - AUTRES ALLOCATIONS SPÉCIALES — CHAMP 9350 — PAGE 29

			Revenus totaux 1	Dépenses totales 2	Résultats 3	Certifications de crédits à reporter 4	Récupération (financement) du Ministère 5	Conservé (assumé) par le cégep 6	
01	610	Développement de programmes(adultes)	30 01 09 $ $	31 01 07 $ $	$			$	01
02	620	Reconnaissance des acquis	30 02 09 $ $	31 02 07 $ $	$			$	02
03	640	Représentation régionale	30 03 09 $ $	31 03 07 $ $	$			$	03
04	641	Concertation et développement régional	30 04 09 $ $	31 04 07 $ $	$			$	04
05	660	Formation à distance	30 05 09 $ $	31 05 07 $ $	$			$	05
06	680	Pensionnats (Solliciteur général du Canada)	30 06 09 $ $	31 06 07 $ $	$			$	06
07	681	Alternance Travail-Études	30 07 09 $ $	31 07 07 $ $	$			$	07
08	696	Encadrement FME autres établisse (courant)	30 08 09 $ $	31 08 07 $ $	$			$	08
09	697	Encadrement FME autres établisse (antérieure)	30 09 09 $ $	31 09 07 $ $	$			$	09
10	698	Soutien au développement de la FME	30 10 09 $ $	31 10 07 $ $	$			$	10
11	710	Insertion sociale et professionnelle des jeunes	30 11 09 $ $	31 11 07 $ $	$			$	11
12	632	Encadrement spécifique (DRMF)	30 12 09 $ $	31 12 07 $ $	$			$	12
13	670	Projets ad hoc	30 13 09 $ $	31 13 07 $ $	$			$	13
14	740	Familles d'accueil et autres formations	30 14 09 $ $	31 14 07 $ $	$			$	14
15	742	Imprévu d'accueil	30 15 09 $ $	31 15 07 $ $	$			$	15
16			30 16 09 $ $	31 16 07 $ $	$			$	16
17			30 17 09 $ $	31 17 07 $ $	$			$	17
18			30 18 09 $ $	31 18 07 $ $	$			$	18
19			30 19 09 $ $	31 19 07 $ $	$			$	19
20			30 20 09 $ $	31 20 07 $ $	$			$	20
21		Financement (Récupération) du Ministère	30 21 09 $ $		$	05 19 01 $	30 21 09 $		21
22		TOTAL	30 22 09 $ $	31 22 07 $ $	$			$	22

Informations retranscrites automatiquement à partir de la page 30

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 29 FONDS DE FONCTIONNEMENT EDUCATION DES ADULTES RESULTATS - AUTRES ALLOCATIONS SPÉCIALES **CHAMP 9350** PAGE 29

			Revenus totaux 1	Dépenses totales 2	Résultats 3	Certifications de crédits à reporter 4	Récupération (financement) du Ministère 5	Conservé (assumé) par le cégep 6	
01	610	Développement de programmes(adultes)	$	$	$			$	01
02	620	Reconnaissance des acquis	$	$	$			$	02
03	640	Représentation régionale	$	$	$			$	03
04	641	Concertation et développement régional	$	$	$			$	04
05	660	Formation à distance	$	$	$			$	05
06	680	Pénitenciers (Solliciteur général du Canada)	$	$	$			$	06
07	681	Alternance Travail-Études	$	$	$			$	07
08	696	Encadrement FME autres établisse (courant)	$	$	$			$	08
09	697	Encadrement FME autres établisse (antérieure)	$	$	$			$	09
10	698	Soutien au développement de la FME	$	$	$			$	10
11	710	Insertion sociale et professionnelle des jeunes	$	$	$			$	11
12	632	Encadrement spécifique (DRMF)	$	$	$			$	12
13	670	Projets ad hoc	$	$	$			$	13
14	740	Familles d'accueil et autres formations	$	$	$			$	14
15	742	Imprévus DRMF	$	$	$			$	15
16			$	$	$			$	16
17			$	$	$			$	17
18			$	$	$			$	18
19			$	$	$			$	19
20			$	$	$			$	20
21		Financement (Récupération) du Ministère	$		$		$		21
22		TOTAL	$	$	$	$		$	22

Imprimé le 26/5/92 à 9:00

PAGE 30 FONDS DE FONCTIONNEMENT — EDUCATION DES ADULTES — REVENUS - ALLOCATIONS SPECIALES — CHAMP 9350 — PAGE 30

			Allocation initiale 1	Revenus de certifications de crédits 2	Lettres d'autorisation et Fin. (Récup.) 3	Imputations 4	Autres revenus Affect. intérêts 5	Cert. de créd. reportées ant. 6	Autres revenus Autres 7	Autres revenus (6+4 + 5 + 6 + 7) 8	Revenus totaux (3+1 + 2 + 3 + 8) 9	
01	610	Développement de programmes(adultes)								7)	29 01 01 $	01
02	620	Reconnaissance des acquis								$	29 02 01 $	02
03	640	Représentation régionale								$	29 03 01 $	03
04	641	Concertation et développement régional								$	29 04 01 $	04
05	660	Formation à distance								$	29 05 01 $	05
06	680	Pénitenciers (Solliciteur général du Canada)								$	29 06 01 $	06
07	681	Alternance Travail-Études								$	29 07 01 $	07
08	696	Encadrement FME autres établisse (courant)								$	29 08 01 $	08
09	697	Encadrement FME autres établisse (antérieure)								$	29 09 01 $	09
10	698	Soutien au développement de la FME								$	29 10 01 $	10
11	710	Insertion sociale et professionnelle des jeunes								$	29 11 01 $	11
12	632	Encadrement spécifique (DRMF)								$	29 12 01 $	12
13	670	Projets ad hoc								$	29 13 01 $	13
14	740	Familles d'accueil et autres formations								$	29 14 01 $	14
15	742	Imprévus DRMF								$	29 15 01 $	15
16										$	29 16 01 $	16
17										$	29 17 01 $	17
18										$	29 18 01 $	18
19										$	29 19 01 $	19
20										$	29 20 01 $	20
21		Financement (Récupération) du Ministère			$						$	21
22		TOTAL		06 05 02 $	06 06 02 $	$	24 10 03 $	$	$	$	$	22

Vient de: 29 21 05
Va à: 29 21 01

05 19 01 et 29 22 01

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 30 FONDS DE FONCTIONNEMENT EDUCATION DES ADULTES REVENUS - ALLOCATIONS SPECIALES **CHAMP 9350** PAGE 30

			Allocation initiale	Revenus de certifications de crédits	Lettres d'autorisation et Fin. (Récup.)	Imputations	Autres revenus Affect. intérêts	Cert. de créd. reportées ant.	Autres revenus Autres	Autres revenus (8=4 + 5 + 6 + 7)	Revenus totaux (9=1 + 2 + 3 + 8)	
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	
01	610	Développement de programmes(adultes)								$	$	01
02	620	Reconnaissance des acquis								$	$	02
03	640	Représentation régionale								$	$	03
04	641	Concertation et développement régional								$	$	04
05	660	Formation à distance								$	$	05
06	680	Pénitenciers (Solliciteur général du Canada)								$	$	06
07	681	Alternance Travail-Études								$	$	07
08	696	Encadrement FME autres établisse (courant)								$	$	08
09	697	Encadrement FME autres établissn (rétroactivité)								$	$	09
10	698	Soutien au développement de la FME								$	$	10
11	710	Insertion sociale et professionnelle des jeunes								$	$	11
12	632	Encadrement spécifique (DRMF)								$	$	12
13	670	Projets ad hoc								$	$	13
14	740	Familles d'accueil et autres formations								$	$	14
15	742	Imprévus DRMF								$	$	15
16										$	$	16
17										$	$	17
18										$	$	18
19										$	$	19
20										$	$	20
21		Financement (Récupération) du Ministère			$						$	21
22		TOTAL	$	$	$	$	$	$	$	$	$	22

Imprimé le 25/5/92 à 9:00

PAGE 31 FONDS DE FONCTIONNEMENT EDUCATION DES ADULTES DÉPENSES - ALLOCATIONS SPÉCIALES **CHAMP 9350** PAGE 31

			Traitement enseignants	Traitement autres personnels (1)	Avantages sociaux	Autres dépenses	Imputations	Immobilisations	Dépenses totales	
			1	2	3	4	5	6	7	
01	610	Développement de programmes(adultes)							29 01 02 $	01
02	620	Reconnaissance des acquis							29 02 02 $	02
03	640	Représentation régionale							29 03 02 $	03
04	641	Concertation et développement régional							29 04 02 $	04
05	660	Formation à distance							29 05 02 $	05
06	680	Pénitenciers (Solliciteur général du Canada)							29 06 02 $	06
07	681	Alternance Travail-Études							29 07 02 $	07
08	696	Encadrement FME autres établisse.(courant)							29 08 02 $	08
09	697	Encadrement FME autres établisse.(antérieure)							29 09 02 $	09
10	698	Soutien au développement de la FME							29 10 02 $	10
11	710	Insertion sociale et professionnelle des jeunes							29 11 02 $	11
12	632	Encadrement spécifique (DRMF)							29 12 02 $	12
13	670	Projets ad hoc							29 13 02 $	13
14	740	Familles d'accueil et autres formations							29 14 02 $	14
15	742	Imprévus DRMF							29 15 02 $	15
16									29 16 02 $	16
17									29 17 02 $	17
18									29 18 02 $	18
19									29 19 02 $	19
20									29 20 02 $	20
21		TOTAL	$	$	$	$	$	60 02 02 $	■ $	21
22		Répartition par catégorie (1):	H-C & cadres ->		Cadres gér. ->		Profession ->		Soutien ->	22

Le cégep doit répartir le traitement - autres personnels par catégorie de personnel.

Informations retranscrites automatiquement à partir de la page 30

29 22 02 et 05 19 02

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cegep No

PAGE 3' FONDS DE FONCTIONNEMENT EDUCATION DES ADULTES DEPENSES - ALLOCATIONS SPECIALES **CHAMP 9350** PAGE 3'

			Traitement enseignants	Traitement autres personnels (1)	Avantages sociaux	Autres dépenses	Imputations	Immobilisations	Dépenses totales	
			1	2	3	4	5	6	7	
01	610	Développement de programmes(adultes)							$	01
02	620	Reconnaissance des acquis							$	02
03	640	Représentation régionale							$	03
04	641	Concertation et développement régional							$	04
05	660	Formation à distance							$	05
06	680	Pénitenciers (Solliciteur général du Canada)							$	06
07	681	Alternance Travail-Études							$	07
08	696	Encadrement FME autres établisse (courant)							$	08
09	697	Encadrement FME autres établisse (antérieure)							$	09
10	698	Soutien au développement de la FME							$	10
11	710	Insertion sociale et professionnelle des jeunes							$	11
12	632	Encadrement spécifique (DRMF)							$	12
13	670	Projets ad hoc							$	13
14	740	Familles d'accueil et autres formations							$	14
15	742	Imprévus DRMF							$	15
16									$	16
17									$	17
18									$	18
19									$	19
20									$	20
21		TOTAL	$	$	$	$	$	$	$	21
22		Répartition par catégorie (1)	H.c. & cadres ->	Cadres gér. ->	Profession ->	Soutien ->				22

Imprimé le 26/5/92 à 9:00

PAGE 32 FONDS DE FONCTIONNEMENT

GESTION DES SERVICES AUTOFINANCÉS ET COURS D'ÉTÉ
REVENUS - SOUTIEN À LA FORMATION

CHAMP 9000

PAGE 32

Code 000 | Code 230

			Cours d'été 9080	Centres spécialisés 2040	Autres						Revenus totaux	
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	
		REVENUS DGEC										
01		Allocation initiale									06 04 02 $	01
02		Revenus de certifications de crédits									06 05 02 $	02
03		Lettres d'autorisation									06 06 02 $	03
06		TOTAL des revenus DGEC	$	$							$	06
		AUTRES REVENUS										
07	813	MESS autres									$	07
08	812	MMSR - CFP									$	08
09	850	Autres organismes gouvernementaux									$	09
10	870	Autres organismes									$	10
		Individus										
11	861	Inscriptions									$	11
12	863	Scolarité									$	12
13	864	Ventes de biens et services									$	13
14	865	Dons									$	14
15	869	Autres									$	15
16	883	Revenus-locations									$	16
17	888	Imputation									$	17
18		Affectation de revenus d'intérêts									24 10 03 $	18
19	889	Autres									$	19
20	899	TOTAL des autres revenus									$	20
21	899	**GRAND TOTAL**	$	$	$	$	$	$	$	$	$	21
			05 21 01 $	05 22 01 $	05 23 01 $	05 24 01 $	05 25 01 $	05 26 01 $	05 27 01 $	05 28 01 $		

Le cégep peut, à sa discrétion, présenter les autres services autofinancés en une seule colonne [Autres] ou les présenter séparément.

Les deux premières lignes servent pour écrire le nom du Service.

La troisième ligne sert pour inscrire le code SIFA [voir guide de codification ex.: 9020, etc.]

Ces informations sont automatiquement transférées aux pages 04, 05 et 32.

Impression REV 19

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 32 FONDS DE FONCTIONNEMENT

GESTION DES SERVICES AUTOFINANCES ET COURS D'ETE
REVENUS - SOUTIEN A LA FORMATION

CHAMP 9000

			Cours d'été 9080	Centres spécialisés 2040						Revenus totaux	
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	
		REVENUS DGEC										
01		Allocation initiale										
02		Revenus de certifications de crédits									$	01
03		Lettres d'autorisation									$	02
											$	03
06		TOTAL des revenus DGEC	$	$							$	06
		AUTRES REVENUS										
07	813	MESS autres									$	07
08	812	MMSR - CFP									$	08
09	850	Autres organismes gouvernementaux									$	09
10	870	Autres organismes									$	10
		Individus										
11	861	Inscriptions									$	11
12	863	Scolarité									$	12
13	864	Ventes de biens et services									$	13
14	865	Dons									$	14
15	869	Autres									$	15
16	883	Revenus-locations									$	16
17	888	Imputation									$	17
18		Affectation de revenus d'intérêts									$	18
19	889	Autres									$	19
20	899	TOTAL des autres revenus	$	$	$	$	$	$	$	$	$	20
21	899	**GRAND TOTAL**	$	$	$	$	$	$	$	$	$	21

GESTION DES SERVICES AUTOFINANCES ET COURS D'ETE
DEPENSES - SOUTIEN A LA FORMATION

CHAMP 9000

Les coûts de convention comprennent les coûts découlant des conditions de travail des autres personnels.

			Cours d'été 9080	Centres spécialisés 2040	INFORMATIONS PROVENANT DE LA PAGE 32					Dépenses totales	
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	
01		Traitement - hors-cadres et cadres									$	01
02		Traitement - cadres de gérance									$	02
03		Traitement - enseignants									$	03
04		Traitement - professionnels									$	04
05		Traitement - soutien									$	05
06		Coûts conven. + cond travail à la charge du cégep									$	06
07	310	Avantages sociaux									$	07
08	400	Communications et informations									$	08
09	511	Combustible - huile									$	09
10	512	Combustible - gaz									$	10
11	520	Electricité									$	11
12	530	Matériel de bureau et papeterie									$	12
13	540	Matériel didactique et spécialisé									$	13
14	620	Honoraires professionnels									$	14
15	630	Locations									$	15
16	640	Transport étudiant									$	16
17	651	Assurances									$	17
18	659	Contrats - autres									$	18
19		Perfectionnement (autofinance)									$	19
20		Autre									$	20
21		Autre									$	21
22	699	Autres cotisations									$	22
23	779	Imputation									$	23
24	781	Autres dépenses - Immobilisations									60 03 02 $	24
25	799	TOTAL	05 21 02 $	05 22 02 $	05 23 02 $	05 24 02 $	05 25 02 $	05 26 02 $	05 27 02 $	05 28 02 $	$	25

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 33 FONDS DE FONCTIONNEMENT

GESTION DES SERVICES AUTOFINANCES ET COURS D'ETE
DEPENSES - SOUTIEN A LA FORMATION

CHAMP 9000

PAGE 33

			Cours d'été 9080	Centres spécialisés 2040						Dépenses totales	
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	
01		Traitement - hors-cadres et cadres									$	01
02		Traitement - cadres de gérance									$	02
03		Traitement - enseignants									$	03
04		Traitement - professionnels									$	04
05		Traitement - soutien									$	05
06		Coûts conven. + cond.travail à la charge du cégep									$	06
07	310	Avantages sociaux									$	07
08	400	Communications et informations									$	08
09	511	Combustible - huile									$	09
10	512	Combustible - gaz									$	10
11	520	Electricité									$	11
12	530	Matériel de bureau et papeterie									$	12
13	540	Matériel didactique et spécialisé									$	13
14	620	Honoraires professionnels									$	14
15	630	Locations									$	15
16	640	Transport étudiant									$	16
17	651	Assurances									$	17
18	659	Contrats - autres									$	18
19		Perfectionnement (autofinancé)									$	19
20		Autre									$	20
21		Autre									$	21
22	699	Autres cotisations									$	22
23	779	Imputation									$	23
24	781	Autres dépenses - Immobilisations									$	24
25	799	TOTAL	$	$	$	$	$	$	$	$	$	25

imprimé le 26/5/92 à 9:00

PAGE 34 FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour faire apparaître les renseignements nominatifs dans cette page, inscrire un «x» dans cette case.

Noms des pr

MESURES DE RÉSOR

01
02
03
04
05
06
07
08
09 Total - Mesures de résorption

LIBÉRATION SYNDICALE (code 117)

10
11
12
13
14
15
16
17
18 Total - Libération syndicale

Les renseignements nominatifs doivent être inscrits au bas du chiffrier des revenus et dépenses.

Pour la P34 à partir de la ligne 1501, colonne C
Pour la P35 à partir de la ligne 1501, colonne G

PRIME DE SÉPARATION (code 114)

19
20
21
22
23
24
25
26
27 Total - Prime de séparation

PAGE 34

COUTS DE CONVENTION FINANCÉS (normalement par cert. de crédits)
AU RAPPORT FINANCIER ANNUEL - ENSEIGNANTS

CHAMP 8100

Nombre d'individus 1	Numéro de certification de crédit 2	Revenus de certifications de crédits 3	Cert. de créd. reportées antérieures 4	Certifications de crédits à reporter 5	Dépenses partie enseignants 6	Dépenses partie organismes 7	Dépenses assumées par le cégep 8	
		21 04 04 $	21 04 03 $	21 04 09 $	22 01 01 $	22 01 01 $	22 01 02 $	01 02 03 04 05 06 07 08 09
		21 10 04 $	21 10 06 $	21 10 09 $	22 02 01 $		22 02 02 $	10 11 12 13 14 15 16 17 18
		21 06 04 $	21 06 06 $	21 06 09 $	22 03 01 $		22 03 02 $	19 20 21 22 23 24 25 26 27

Si la dépense n'est pas encore effectuée au moment de la vérification externe, le cégep doit présenter le montant concerné dans la colonne 05.

Une dépense n est pas admissible au financement si elle n est pas supportée par une certification de crédits de la DECT

Imprimerie RD 21

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 34

PAGE 34 FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

COUTS DE CONVENTION FINANCES (complément par cert. de crédits)
AU RAPPORT FINANCIER ANNUEL - ENSEIGNANTS

CHAMP 8100

	Noms des personnes	Codes DOEC (131 à 137)	Nombre d'individus 1	Numéro de certification de crédit 2	Revenus de certifications de crédits 3	Cert. de crédit reportées antérieures 4	Certifications de crédits à reporter 5	Dépenses partie enseignants 6	Dépenses partie organismes 7	Dépenses assumées par le cégep 8	
	MESURES DE RESORPTION										
01											01
02											02
03											03
04											04
05											05
06											06
07											07
08											08
09	Total - Mesures de résorption				$	$	$	$	$	$	09
	LIBERATION SYNDICALE (code 117)										
10											10
11											11
12											12
13											13
14											14
15											15
16											16
17											17
18	Total - Libération syndicale				$	$	$	$		$	18
	PRIME DE SEPARATION (code 114)										
19											19
20											20
21											21
22											22
23											23
24											24
25											25
26											26
27	Total - Prime de séparation				$	$	$	$		$	27

Imprimé le 26/5/92 à 9:00

	Noms des personnels	Codes DGEC (Codes 115, 116, 118,119)	Nombre d'individus 1	Numéro de certification de crédit 2	Revenus de certifications de crédits 3	Cert. de créd reportées antérieures 4	Certifications de crédits à reporter 5	Dépenses 6	Dépenses assumées par le cégep 7	
	RECLASS.GRIEFS,AUTRE SALARIAL									
01										01
02										02
03										03
04										04
05										05
06	Total - Reclass., règl. de griefs, autre salarial				21 07 04 $	21 07 06 $	21 07 09 $	22 04 01 $	22 04 02 $	06
	FRAIS DE DÉPLACEMENT (Code 142)									
07										07
08										08
09										09
10										10
11										11
12	Total - Frais de déc				21 17 04 $	21 17 06 $	21 17 09 $	22 27 01 $	22 27 02 $	12
	CAISSE DE CRÉDIT (Code 111)									
13										13
14										14
15										15
16										16
17										17
18	Total - Caisse de crédit				21 09 04 $	21 09 06 $	21 09 09 $	22 06 01 $	22 06 02 $	18
	FRAIS DE DÉMÉNAG. (Code 141)									
19										19
20										20
21										21
22										22
23										23
24	Total - Frais de déménagement				21 14 04 $	21 14 06 $	21 14 09 $	22 26 01 $	22 26 02 $	24

Les renseignements nominatifs doivent être inscrits au bas du chiffrier des revenus et dépenses:

Pour la P34 à partir de la ligne 1501, colonne C
Pour la P35 à partir de la ligne 1501, colonne G

Si la dépense n'est pas encore effectuée au moment de la vérification externe, le cégep doit présenter le montant concerné dans la colonne 05

Une dépense n'est pas admissible au financement si elle n'est pas supportée par une certification de crédits de la DECT

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 35 FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

COUTS DE CONVENTION FINANCÉS (normalement par cert. de crédits)
AU RAPPORT FINANCIER ANNUEL - ENSEIGNANTS

CHAMP 8100

PAGE 35

	Noms des personnels	Codes DGEC (Codes 115, 116, 118,119)	Nombre d'individus 1	Numéro de certification de crédit 2	Revenus de certifications de crédits 3	Cert. de créd. reportées antérieures 4	Certifications de crédits à reporter 5	Dépenses 6	Dépenses assumées par le cégep 7	
	RECLASS.GRIEFS,AUTRE SALARIAL									
01										01
02										02
03										03
04										04
05										05
06	Total - Reclass., règl. de griefs, autre salarial				$	$	$	$	$	06
	FRAIS DE DEPLACEMENT(Code142)									
07										07
08										08
09										09
10										10
11										11
12	Total - Frais de déplacement				$	$	$	$	$	12
	CAISSE DE CRÉDIT (Code 111)									
13										13
14										14
15										15
16										16
17										17
18	Total - Caisse de crédit				$	$	$	$	$	18
	FRAIS DE DÉMÉNAG. (Code 141)									
19										19
20										20
21										21
22										22
23										23
24	Total - Frais de déménagement				$	$	$	$	$	24

Imprimé le 26/5/92 à 9:00

COUTS DÉCOULANT DES CONDITIONS
DE TRAVAIL DES AUTRES PERSONNELS

CHAMP 8150

PAGE 36

		Nombre d'individus	Dépenses
	PRÉRETRAITE	1	2
01	Hors-cadres et cadres		
02	Cadres de gérance		
03	Professionnels		
04	Soutien		
05	Total	ind.	23 09 02 $
	PRIME DE SÉPARATION ET DÉPART		
06	Hors-cadres et cadres		
07	Cadres de gérance		
08	Professionnels		
09	Soutien		
10	Total	ind.	23 10 02 $
	MESURES DE RÉSORPTION ET FIN D'EMPLOI		
11	Hors-cadres et cadres		
12	Cadres de gérance		
13	Professionnels		
14	Soutien		
15	Total	ind.	23 11 02 $

		Nombre d'individus	Dépenses
	RECLASS. GRIEFS, AUTRE SALARIAL	3	4
01	Hors-cadres et cadres		
02	Cadres de gérance		
03	Professionnels		
04	Soutien		
05	Total	ind.	23 12 02 $
	CAISSE DE CRÉDIT		
06	Hors-cadres et cadres		
07	Cadres de gérance		
08	Professionnels		
09	Soutien		
10	Total	ind.	23 13 02 $
	FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT		
11	Hors-cadres et cadres		
12	Cadres de gérance		
13	Professionnels		
14	Soutien		
15	Total	ind.	23 12 07 $

Inscrire ici notamment les dépenses concernant les conseillers-cadres

PAGE 36 FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

COUTS DÉCOULANT DES CONDITIONS
DE TRAVAIL DES AUTRES PERSONNELS

CHAMP 8150

		Nombre d'individus	Dépenses
	PRÉRÉTRAITE	1	2
01	Hors-cadres et cadres		
02	Cadres de gérance		
03	Professionnels		
04	Soutien		
05	Total	ind.	$
	PRIME DE SÉPARATION ET DÉPART		
06	Hors-cadres et cadres		
07	Cadres de gérance		
08	Professionnels		
09	Soutien		
10	Total	ind.	$
	MESURES DE RÉSORPTION ET FIN D'EMPLOI		
11	Hors-cadres et cadres		
12	Cadres de gérance		
13	Professionnels		
14	Soutien		
15	Total	ind.	$

		Nombre d'individus	Dépenses	
	RECLASS., GRIEFS, AUTRE SALARIAL	3	4	
	Hors-cadres et cadres			01
	Cadres de gérance			02
	Professionnels			03
	Soutien			04
	Total	ind.	$	05
	CAISSE DE CRÉDIT			
	Hors-cadres et cadres			06
	Cadres de gérance			07
	Professionnels			08
	Soutien			09
	Total	ind.	$	10
	FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT			
	Hors-cadres et cadres			11
	Cadres de gérance			12
	Professionnels			13
	Soutien			14
	Total	ind.	$	15

FONCTIONS CONNEXES À L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNANTS

CHAMP 8050

Code DGEC	Noms des personnels	"Allocation" No. de certifications de crédits 1	"Allocation" ETC autorisés 2	ETC utilisé au centième près (0.00) MED 3	ETC utilisé au centième près (0.00) MED par substitution 4	ETC utilisé au centième près (0.00) Non-MED 5	Traitement annuel de base 6	Dépenses totales [traitement] 7	Dépenses assumées par les fonctions connexes 8	Dépenses assumées par le cegep 9	
									$	$	01
									$	$	02
									$	$	03
									$	$	04
									$	$	05
									$	$	06
									$	$	07
									$	$	08
									$	$	09
									$	$	10
									$	$	11
									$	$	12
									$	$	13
									$	$	14
									$	$	15
									$	$	16
									$	$	17
									$	$	18
									$	$	19
									$	$	20
									$	$	21
									$	$	22
									$	$	23
									$	$	24
									$	$	25
									$	$	26
									$	$	27
									$	$	28
									$	$	29
									$	$	30
									$	$	31
									$	$	32
33	Total - Fonctions connexes	ETC	ETC	ETC	ETC				$	$	33

Pour faire apparaître les renseignements nominatifs dans cette page, inscrire un «x» à la page 34.

Les renseignements nominatifs doivent être inscrits au bas du chiffrier des revenus et dépenses à partir de la ligne 1537 de la colonne C.

Inscrire le code DGEC

Les seuls codes acceptables par le système sont :

910, 911, 912, 913, 914, 915, 918, 930, 940, 942, 949, 943 et xxx

(Le code xxx sert pour tous les cas imprévus).

Assurez-vous que les personnels MED et MED par substitution sont conciliés avec les données des pages 38 et 39.

Traitement dû pour une tâche normale [= > 1 ETC]

La plupart du temps la dépense sera égale à [3+4+5] x traitement de base

Traitement relié aux fonctions connexes [pas le traitement total]

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 37 FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

FONCTIONS CONNEXES À L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNANTS

CHAMP 6050

PAGE 37

	Code DGEC	Noms des personnes	"Allocation" No de certifications de crédits 1	"Allocation" ETC autorisés 2	E.T.C. utilisé au centième près (0.00) MED 3	E.T.C. utilisé au centième près (0.00) MED par substitution 4	E.T.C. utilisé au centième près (0.00) Non MED 5	Traitement annuel de base 6	Dépenses totales (traitement) 7	Dépenses assumées par les fonctions connexes 8	Dépenses assumées par le cégep 9	
01											$	01
02											$	02
03											$	03
04											$	04
05											$	05
06											$	06
07											$	07
08											$	08
09											$	09
10											$	10
11											$	11
12											$	12
13											$	13
14											$	14
15											$	15
16											$	16
17											$	17
18											$	18
19											$	19
20											$	20
21											$	21
22											$	22
23											$	23
24											$	24
25											$	25
26											$	26
27											$	27
28											$	28
29											$	29
30											$	30
31											$	31
32											$	32
33		Total - Fonctions connexes		ETC	ETC	ETC	ETC		$	$	$	33

Imprimé le 26/3/92 à 9:30

PAGE 38 A — FONDS DE FONCTION — RENSEIGNEMENTS S — NSEIGNANTS — MED

CHAMP 8100

PAGE 38 A

Le cégep doit inscrire le nombre d'individus concernés dans chacune des colonnes. Bien entendu, le cégep peut regrouper dans une colonne des cas identiques; cependant, il devra fournir à la DGEC le détail via les notes aux états financiers.

L'ETC est une mesure du travail annuel effectué, sauf si le travail est inférieur à la protection salariale (80 %). Dans ce cas, l'ETC est normalement égal à 0,80.

		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
01	No individu concerné (5 colonne											01
02	No de dossier de la DECT											02
03	Traitement de base annuel											03
04	Nom du MED (non obligatoire)											04
05	No c.c. à client, temporaire											05
06	Traitement versé pour l'année											06
07	ETC correspondant											07
	UTILISATION											
08	Subst. à un non MED (ETC)											08
09	Partie de tâche à l'ens. régulier (ETC)											09
	Éducation des adultes											
10	sur charges adultes: ETC utilisé											10
11	Dépense assumée par SEA											11
12	Dépense assumée par sec. d'emp											12
13	autre que charges adult.: ETC utilisé											13
14	Dépense assumée par SEA											14
15	Dépense Sec. emploi - Client, tempo											15
16	Dépense assumée par sec. d'emploi											16
	Autres activités suivant, par la DGEC											
17	no de certification de crédits											17
18	ETC utilisé											18
	Partie assumée par les coûts de conv											
19	Dépense											19
20	ETC correspondant											20
	Utilisation financée par le cégep											
21	Dépense via ch autres que 8100											21
22	Dépense assumée via ch 8100											22
23	ETC correspondant	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	23
	Utilisation financée par la sec. d'emploi											
24	Dépense											24
25	ETC correspondant											25
	Partie non travaillée (sécurité d'emploi)											
26	Dépense											26
27	ETC correspondant											27

Traitement dû pour une tâche normale (<> 1 ETC)

Le traitement versé doit correspondre au montant total versé pour toutes les fonctions occupées par le MED dans l'année.

Pour faire apparaître les renseignements nominatifs dans ces cases, inscrire un «x» à la page 34.
Les renseignements doivent être inscrits au bas du chiffrier des revenus et dépenses.

- Pour la P38A à partir de la ligne 1537, colonne F
- Pour la P38B à partir de la ligne 1547, colonne F
- Pour la P38C à partir de la ligne 1557, colonne F
- Pour la P38D à partir de la ligne 1537, colonne I
- Pour la P38E à partir de la ligne 1547, colonne I
- Pour la P38F à partir de la ligne 1557, colonne I

Pour les lignes 05 et 15 concernant les clientèles temporaires, veuillez vous référer à la fiche de comptabilisation C.E-067.

A la ligne 22, le cégep inscrit seulement la dépense reliée à l'utilisation financée par le cégep au champ 8100. Pour tous les autres cas, on inscrit cette dépense à la ligne 21.

Voir pour référence la fiche de comptabilisation C.E-011

TOUS LES MED DOIVENT ETRE PRÉSENTÉS DANS CES PAGES, MEME CEUX QUI N'ENTRAINENT AUCUN COUT DE SECURITÉ D'EMPLOI ET MEME CEUX QUI TRAVAILLENT A 100 % A L'ENSEIGNEMENT REGULIER.

NE PAS INSCRIRE LES MED ANNULÉS SELON LA LISTE DES ENSEIGNANTS PERMANENTS PAR CÉGEP TRANSMISE PAR LA DECT.

L'ETC inscrit aux lignes 25 ou 27 ne doit jamais faire exceder la protection salariale prévue de 80 %.

Impression RD 25

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

FASCICULE A — FONDS DE FONCTIONNEMENT — RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

SÉCURITÉ D'EMPLOI : ENSEIGNANTS
MISE EN DISPONIBILITÉ (MED)

CHAMP 8100

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
01 No individus concernés (ds colonne)											01
02 No de dossier de la DECT											02
03 Traitement de base annuel											03
04 Nom du MED (non obligatoire) →											04
05 No c.c. si client. temporaire											05
06 Traitement versé pour l'année											06
07 ETC correspondant											07
UTILISATION											
08 Subst. à un non-MED (ETC)											08
09 Partie de tâche à tems régulier (ETC)											09
Éducation des adultes											
10 sur charges adultes: ETC utilisé											10
11 Dépense assumée par SEA											11
12 Dépense assumée par sec. d'emploi											12
13 autre que charges adult. ETC utilisé											13
14 Dépense consumée par SEA											14
15 Dépense Sec. emploi - Client. temp.											15
16 Dépense assumée par sec. d'emploi											16
Autres activités subvent. par la DGEC											
17 no de certification de crédits											17
18 ETC utilisé											18
Partie assurée par les coûts de cons.											
19 Dépense											19
20 ETC correspondant											20
Utilisation financée par le cégep											
21 Dépense via 01 autres que 8100											21
22 Dépense assumée via 01 8100											22
23 ETC correspondant	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	23
Utilisation financée par la sec. d'emploi											
24 Dépense											24
25 ETC correspondant											25
Partie non travaillée (sécurité d'emploi)											
26 Dépense											26
27 ETC correspondant											27

FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

SÉCURITÉ D'EMPLOI - ENSEIGNANTS
MISE EN DISPONIBILITÉ (MED)

CHAMP 8100

		11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
21	Nb individus concernés ds colonne											01
	No de dossier de la DECT											02
22	Traitement de base annuel											03
24	nom du MED (non obligatoire) ->											04
25	No c.c. si client. temporaire											05
26	Traitement versé pour l'année											06
07	ETC correspondant											07
	UTILISATION											
28	Subst. à un non MED (ETC)											08
29	Partie de tâche à l'ens. régulier (ETC)											09
	Éducation des adultes											
10	- sur charges adultes: ETC utilisé											10
11	Dépense assumée par SEA											11
12	Dépense assumée par sec. d'emploi											12
13	- autre que charges adult.: ETC utilisé											13
14	Dépense assumée par SEA											14
15	Dépense Sec. emploi - Client. temp.											15
16	Dépense assumée par sec. d'emploi											16
	Autres activités subvent. par la DGEC											
17	no de certification de crédits											17
18	ETC utilisé											18
	Partie assumée par les coûts de conv.											
19	Dépense											19
20	ETC correspondant											20
	Utilisation financée par le cegep											
21	Dépense via ch autres que 8100											21
22	Dépense assumée via ch 8100											22
23	ETC correspondant	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	23
	Utilisation financée par la sec. d'emploi											
24	Dépense											24
25	ETC correspondant											25
	Partie non travaillée (sécurité d'emploi)											
26	Dépense											26
27	ETC correspondant											27

Pour explications, consulter la page 38A.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cegep No

PAGE 29 FONDS DE FONCTIONNEMENT SECURITE D'EMPLOI - ENSEIGNANTS PAGE 30
B RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES MISE EN DISPONIBILITE (MED) CHAMP 6100 B

	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
01 Nb individus convenu de colonne											01
02 No de dossier de la DECT											02
03 Traitement de base annuel											03
04 Nom du MED (non obligatoire) - >											04
05 No c.c. si client temporaire											05
06 Traitement versé pour l'année											06
07 ETC correspondant											07
UTILISATION											
08 Subst. à un non MED (ETC)											08
09 Partie de tâche à l'ens. régulier (ETC)											09
Education des adultes											
10 - sur charges adultes: ETC utilisé											10
11 Dépense assumée par SEA											11
12 Dépense assumée par sec. d'emploi											12
13 - autre que charges adult : ETC utilisé											13
14 Dépense assumée par SEA											14
15 Dépense Sec. emploi - Client temp.											15
16 Dépense assumée par sec. d'emploi											16
Autres activités subvent. par la DGEC											
17 no de certification de l'intrd.											17
18 ETC utilisé											18
Partie assumée par les coûts de conv.											
19 Dépense											19
20 ETC correspondant											20
Utilisation financée par le cégep											
21 Dépense via ch. autres que 6100											21
22 Dépense assumée via ch. 6100											22
23 ETC correspondant	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	23
Utilisation financée par la sec. d'emploi											
24 Dépense											24
25 ETC correspondant											25
Partie non travaillée (sécurité d'emploi)											
26 Dépense											26
27 ETC correspondant											27

Imprimé le 26/5/92 à 9:20

PAGE 38 C — FONDS DE FONCTIONNEMENT — RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

SÉCURITÉ D'EMPLOI - ENSEIGNANTS — MISE EN DISPONIBILITÉ (MED)

CHAMP 8100

PAGE 38 C

	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
01 No individus concerné ds colonne											01
02 No de dossier de la DECT											02
03 Traitement de base annuel											03
04 Nom du MED (non obligatoire) ->											04
05 No c.c. si client. temporaire											05
06 Traitement versé pour l'année											06
07 ETC correspondant											07
UTILISATION											
08 Subst. à un non-MED (ETC)											08
09 Partie de tâche à l'ens. régulier (ETC)											09
Éducation des adultes											
10 sur charges adultes: ETC utilisé											10
11 Dépense assumée par SEA											11
12 Dépense assumée par sec. d'emploi											12
13 autre que charges adult.: ETC utilisé											13
14 Dépense assumée par SEA											14
15 Dépense Sec. emploi - Client. temp.											15
16 Dépense assumée par sec. d'emploi											16
Autres activités subvent. par la DGEC											
17 no de certification de crédits											17
18 ETC utilisé											18
Partie assumée par les coûts de conv.											
19 Dépense											19
20 ETC correspondant											20
Utilisation financée par le cegep											
21 Dépense via ch. autres que 8100											21
22 Dépense assumée via ch. 8100											22
23 ETC correspondant	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	23
Utilisation financée par la sec. d'emploi											
24 Dépense											24
25 ETC correspondant											25
Partie non travaillée (sécurité d'emploi)											
26 Dépense											26
27 ETC correspondant											27

Pour explications, consulter la page 38A.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cegep No:

PAGE 38 C — FONDS DE FONCTIONNEMENT — RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES

SECURITE D'EMPLOI - ENSEIGNANTS — MISE EN DISPONIBILITE (MED)

CHAMP 8100

PAGE 38 C

		21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
01	No. individus concerné ds colonne											01
02	No. ds dossier de la DECT											02
03	Traitement de base annuel											03
04	Nom du MED (non obligatoire) →											04
05	No c.c. si client. temporaire											05
06	Traitement versé pour l'année											06
07	ETC correspondant											07
	UTILISATION											
08	Subst. à un non-MED (ETC)											08
09	Partie de tâche à l'ens. régulier (ETC)											09
	Education des adultes											
10	- sur charges adultes: ETC utilisé											10
11	Dépense assumée par SEA											11
12	Dépense assumée par sec. d'emploi											12
13	- autre que charges adult.: ETC utilisé											13
14	Dépense assumée par SEA											14
15	Dépense Sec. emploi - Client. temp.											15
16	Dépense assumée par sec. d'emploi											16
	Autres activités subvent. par la DGEC											
17	no de certification de crédit											17
18	ETC utilisé											18
	Partie assumée par les coûts de conv.											
19	Dépense											19
20	ETC correspondant											20
	Utilisation financée par le cegep											
21	Dépense via ch autres que 8100											21
22	Dépense assumée via ch 8100											22
23	ETC correspondant	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	23
	Utilisation financée par la sec. d'emploi											
24	Dépense											24
25	ETC correspondant											25
	Partie non travaillée (sécurité d'emploi)											
26	Dépense											26
27	ETC correspondant											27

Imprimé le 26/5/92 à 9:00

		31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	
01	Nb individus concernés ds colonne											01
02	No de dossier de la DECT											02
03	Traitement de base annuel											03
04	Nom du MED (non obligatoire) →											04
05	No c.c. si client. temporaire											05
06	Traitement versé pour l'année											06
07	ETC correspondant											07
	UTILISATION											
08	Subst. à un non-MED (ETC)											08
09	Partie de tâche à l'ens. régulier (ETC)											09
	Éducation des adultes											
10	sur charges adultes: ETC utilisé											10
11	Dépense assumée par SEA											11
12	Dépense assumée par sec. d'emploi											12
13	autre que charges adult. ETC utilisé											13
14	Dépense assumée par SEA											14
15	Dépense Sec. emploi - Client. temp.											15
16	Dépense assumée par sec. d'emploi											16
	Autres activités subvent. par la DGEC											
17	no de certification de crédits											17
18	ETC utilisé											18
	Partie assumée par les coûts de conv.											
19	Dépense											19
20	ETC correspondant											20
	Utilisation financée par le cégep											
21	Dépense via ch. autres que 8100											21
22	Dépense assumée via ch 8100											22
23	ETC correspondant	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	23
	Utilisation financée par la sec. d'emploi											
24	Dépense											24
25	ETC correspondant											25
	Partie non travaillée (sécurité d'emploi)											
26	Dépense											26
27	ETC correspondant											27

Pour explications, consulter la page 38A.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 38 D — FONDS DE FONCTIONNEMENT — RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

SÉCURITÉ D'EMPLOI - ENSEIGNANTS — MISE EN DISPONIBILITÉ (MED)

CHAMP 8100

PAGE 38 D

	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	
01 No individus concerné ds colonne											01
02 No de dossier de la DECT											02
03 Traitement de base annuel											03
04 Nom du MED (non obligatoire)											04
05 No c.c. si client. temporaire											05
06 Traitement versé pour l'année											06
07 ETC correspondant											07
UTILISATION											
08 Subst. à un non MED (ETC)											08
09 Partie de tâche à l'ens. régulier (ETC)											09
Education des adultes											
10 - sur charges adultes: ETC utilisé											10
11 Dépense assumée par SEA											11
12 Dépense assumée par séc. d'emploi											12
13 - autre que charges adult.: ETC utilisé											13
14 Dépense assumée par SEA											14
15 Dépense Séc. emploi - Client. temp.											15
16 Dépense assumée par séc. d'emploi											16
Autres activités subvent. par la DGEC											
17 no de certification de crédits											17
18 ETC utilisé											18
Partie assumée par les coûts de conv.											
19 Dépense											19
20 ETC correspondant											20
Utilisation financée par le cégep											
21 Dépense via ch autres que 8100											21
22 Dépense assumée via ch 8100											22
23 ETC correspondant	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	23
Utilisation financée par la séc. d'emploi											
24 Dépense											24
25 ETC correspondant											25
Partie non travaillée (sécurité d'emploi)											
26 Dépense											26
27 ETC correspondant											27

Imprimé le 26/5/92 à 9:00

FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

SÉCURITÉ D'EMPLOI - ENSEIGNANTS
MISE EN DISPONIBILITÉ (MED)

CHAMP 8100

		41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	
01	Nb individus concernés ds colonne											01
02	No de dossier de la DECT											02
03	Traitement de base annuel											03
04	Nom du MED (non obligatoire) ->											04
05	No c.c. si client. temporaire											05
06	Traitement versé pour l'année											06
07	ETC correspondant											07
	UTILISATION											
08	Subst. à un non-MED (ETC)											08
09	Partie de tâche à l'ens. régulier (ETC)											09
	Éducation des adultes											
10	sur charges adultes: ETC utilisé											10
11	Dépense assumée par SEA											11
12	Dépense assumée par sec. d'emploi											12
13	autre que charges adult.: ETC utilisé											13
14	Dépense assumée par SEA											14
15	Dépense Sec. emploi - Client. temp.											15
16	Dépense assumée par sec. d'emploi											16
	Autres activités subventi. par le DGEC											
17	no de certification de crédits											17
18	ETC utilisé											18
	Partie assumée par les coûts de conv.											
19	Dépense											19
20	ETC correspondant											20
	Utilisation financière par le cegep											
21	Dépense via ch. autres que 8100											21
22	Dépense assumée via ch. 8100											22
23	ETC correspondant	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	23
	Utilisation financière par la sec. d'emploi											
24	Dépense											24
25	ETC correspondant											25
	Partie non travaillée (sécurité d'emploi)											
26	Dépense											26
27	ETC correspondant											27

Pour explications, consulter la page 38A.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 38 E — FONDS DE FONCTIONNEMENT — RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

SÉCURITÉ D'EMPLOI - ENSEIGNANTS
MISE EN DISPONIBILITÉ (MED)

CHAMP 8100

PAGE 38 E

	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	
01 No individus concerné ds colonne											01
02 No de dossier de la DECT											02
03 *Traitement de base annuel*											03
04 Nom du MED (non obligatoire) →											04
05 No c.c. si client. temporaire											05
06 Traitement versé pour l'année											06
07 ETC correspondant											07
UTILISATION											08
08 Subst. à un non-MED (ETC)											09
09 Partie de tâche à l'ens. régulier (ETC)											10
Education des adultes											11
10 - sur charges adultes: ETC utilisé											12
11 Dépense assumée par SEA											13
12 Dépense assumée par séc. d'emploi											14
13 - autre que charges adult.: ETC utilisé											15
14 Dépense assumée par SEA											16
15 Dépense Séc. emploi - Client. temp.											17
16 Dépense assumée par séc. d'emploi											18
Autres activités subvent. par la DGEC											19
17 no de certification de crédits											20
18 ETC utilisé											21
Partie assumée par les coûts de conv.											22
19 Dépense											23
20 ETC correspondant											24
Utilisation financée par le cégep											25
21 Dépense via ch autres que 8100											26
22 Dépense assumée via ch 8100											27
23 ETC correspondant	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	
Utilisation financée par la séc. d'emploi											
24 Dépense											
25 ETC correspondant											
Partie non travaillée (sécurité d'emploi)											
26 Dépense											
27 ETC correspondant											

Imprimé le 26/5/92 à 9:00

		51	52	53	54	55	56	57	58	59	TOTAL 60	
01	Nb individus concerné ds colonne										ind	01
02	No de dossier de la DECT											
03	*Traitement de base annuel*											03
04	Nom du MED (non obligatoire) ->											04
5	No c.c. si client. temporaire											05
06	Traitement versé pour l'année										$	06
07	ETC correspondant										ETC	07
	UTILISATION											
08	Subst. à un non-MED (ETC)										ETC	08
09	Partie de tâche à l'ens. régulier (ETC)										ETC	09
	Éducation des adultes											
10	- sur charges adultes: ETC utilisé										ETC	10
11	Dépense assumée par SEA										$	11
12	Dépense assumée par séc. d'emploi										22 08 01 $	12
13	- autre que charges adult.: ETC utilisé										ETC	13
14	Dépense assumée par SEA										$	14
15	Dépense Séc. emploi - Client. temp.										22 07 01 $	15
16	Dépense assumée par séc. d'emploi										22 07 01 $	16
	Autres activités subvent. par la DGEC											
17	no de certification de crédits											17
18	ETC utilisé										ETC	18
	Partie assumée par les coûts de conv.											
19	Dépense									22 07 01 et 22 07 02	$	19
20	ETC correspondant										ETC	20
	Utilisation financée par le cégep											
21	Dépense via ch autres que 8100										$	21
22	Dépense assumée via ch 8100										$	22
23	ETC correspondant	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	23
	Utilisation financée par la séc. d'emploi											
24	Dépense										22 07 01 $	24
25	ETC correspondant										ETC	25
	Partie non travaillée (sécurité d'emploi)											
26	Dépense										22 07 01 $	26
27	ETC correspondant										ETC	27

Pour explications, consulter la page 38A.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No:

PAGE 38 F — FONDS DE FONCTIONNEMENT — RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES

SECURITE D'EMPLOI - ENSEIGNANTS — MISE EN DISPONIBILITE (MED)

CHAMP 8100

PAGE 38 F

		51	52	53	54	55	56	57	58	59	TOTAL 60 ind.	
01	Nb individus concerné ds colonne											01
02	No de dossier de la DECT											02
03	*Traitement de base annuel*											03
04	Nom du MED (non obligatoire) ->											04
05	No c.c. si client. temporaire											05
06	Traitement versé pour l'année										$	06
07	ETC correspondant										ETC	07
	UTILISATION											
08	Subst. à un non-MED (ETC)										ETC	08
09	Partie de tâche à l'ens. régulier (ETC)										ETC	09
	Education des adultes											
10	- sur charges adultes: ETC utilisé										ETC	10
11	Dépense assumée par SEA										$	11
12	Dépense assumée par séc. d'emploi										$	12
13	- autre que charges adult.: ETC utilisé										ETC	13
14	Dépense assumée par SEA										$	14
15	Dépense Séc. emploi - Client. temp.										$	15
16	Dépense assumée par séc. d'emploi										$	16
	Autres activités subvent. par la DGEC											17
17	no de certification de crédits										ETC	18
18	ETC utilisé											
	Partie assumée par les coûts de conv.										$	19
19	Dépense										ETC	20
20	ETC correspondant											
	Utilisation financée par le cégep										$	21
21	Dépense via ch autres que 8100										$	22
22	Dépense assumée via ch 8100										ETC	23
23	ETC correspondant	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC		
	Utilisation financée par la séc. d'emploi										$	24
24	Dépense										ETC	25
25	ETC correspondant											
	Partie non travaillée (sécurité d'emploi)										$	26
26	Dépense										ETC	27
27	ETC correspondant											

Imprimé le 26/5/92 à 9:00

PAGE 39
A

FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

SÉCURITÉ D'EMPLOI - ENSEIGNANTS
NON-MED DEVENU MED PAR SUBSTITUTION

CHAMP 8100

PAGE 39
A

Pour faire apparaître les renseignements nominatifs dans cette page, inscrire un «x» à la page 34.

		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
01												01
02												02
03	*Traitement de base annuel*											03
04	Nom du MED corresp. (non oblig.) ->											04
05	No c.c. si client. temporaire											05
06	Traitement versé pour l'année											06
07	ETC correspondant											07
08	Partie (ETC) substituée											08
	VENTILATION DE LA LIGNE 08											
09	Partie de tâche à l'ens. régulier (ETC)											09
	Éducation des adultes											
10	- sur charges adultes: ETC utilisé											10
11	Dépense assumée par SEA											11
12	Dépense assumée par séc. d'emploi											12
13	- autre que charges adult.: ETC utilisé											13
14	Dépense assumée par SEA											14
15	Dépense Séc. emploi - Client. temp.											15
16	Dépense assumée par séc. d'emploi											16
	Autres activités subvent. par la DGEC											
17	no de certification de crédits											17
18	ETC utilisé											18
	Partie assumée par les coûts de conv.											
19	Dépense											19
20	ETC correspondant											20
	Utilisation financée par le cégep											
21	Dépense via ch autres que 8100											21
22	Dépense assumée via ch 8100											22
23	ETC correspondant	ETC		ETC		ETC		ETC		ETC		23
	Utilisation financée par la séc. d'emploi											
24	Dépense											24
25	ETC correspondant											25
	Partie non travaillée (sécurité d'emploi)											
26	Dépense											26
27	ETC correspondant											27

Pour explications, consulter la page 38A.

Si la substitution est faite par plus d'une personne, le cégep peut entrer l'information globale concernant cette substitution dans une seule colonne.

Dans un tel cas, il faut indiquer le nombre de substituts dans la ligne 02 [au lieu des noms des MED par substitution]. Le traitement de base à inscrire est la moyenne des traitements de base des substituts.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 39 A — FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

SÉCURITÉ D'EMPLOI - ENSEIGNANTS
NON-MED DEVENU MED PAR SUBSTITUTION

CHAMP 8100

PAGE 39 A

		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
01	No de dossier du MED remplacé											01
02	Nom de famille du MED par substitution											02
03	*Traitement de base annuel*											03
04	Nom du MED corresp. (non oblig.) ->											04
05	No c.c. si client. temporaire											05
06	Traitement versé pour l'année											06
07	ETC correspondant											07
08	Partie (ETC) substituée											08
	VENTILATION DE LA LIGNE 08											
09	Partie de tâche à l'ens. régulier (ETC)											09
	Éducation des adultes											
10	- sur charges adultes: ETC utilisé											10
11	Dépense assumée par SEA											11
12	Dépense assumée par séc. d'emploi											12
13	- autre que charges adult.: ETC utilisé											13
14	Dépense assumée par SEA											14
15	Dépense Séc. emploi - Client. temp.											15
16	Dépense assumée par séc. d'emploi											16
	Autres activités subvent. par la DGEC											
17	no de certification de crédits											17
18	ETC utilisé											18
	Partie assumée par les coûts de conv.											
19	Dépense											19
20	ETC correspondant											20
	Utilisation financée par le cégep											
21	Dépense via ch. autres que 8100											21
22	Dépense assumée via ch. 8100											22
23	ETC correspondant	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	23
	Utilisation financée par la séc. d'emploi											
24	Dépense											24
25	ETC correspondant											25
	Partie non travaillée (sécurité d'emploi)											
26	Dépense											26
27	ETC correspondant											27

Imprimé le 26/5/92 à 9:00

PAGE 39
B

FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

SECURITE D'EMPLOI - ENSEIGNANTS
NON-MED DEVENU MED PAR SUBSTITUTION

CHAMP 8100

PAGE 39
B

		11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
01	No de dossier du MED remplacé											01
02	Nom de famille du MED par substitution											02
03	*Traitement de base annuel*											03
04	Nom du MED corresp. (non oblig.) ->											04
05	No c.c. si client. temporaire											05
06	Traitement versé pour l'année											06
07	ETC correspondant											07
08	Partie (ETC) substituée											08
	VENTILATION DE LA LIGNE 08											
09	Partie de tâche à l'ens. régulier (ETC)											09
	Education des adultes											
10	- sur charges adultes: ETC utilisé											10
11	Dépense assumée par SEA											11
12	Dépense assumée par séc. d'emploi											12
13	- autre que charges adult.: ETC utilisé											13
14	Dépense assumée par SEA											14
15	Dépense Séc. emploi - Client. temp											15
16	Dépense assumée par séc. d'emploi											16
	Autres activités subvent. par la DGEC											
17	no de certification de crédits											17
18	ETC utilisé											18
	Partie assumée par les coûts de conv											
19	Dépense											19
20	ETC correspondant											20
	Utilisation financée par le cégep											
21	Dépense via ch autres que 8100											21
22	Dépense assumée via ch 8100											22
23	ETC correspondant	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	23
	Utilisation financée par la séc. d'emploi											
24	Dépense											24
25	ETC correspondant											25
	Partie non travaillée (sécurité d'emploi)											
26	Dépense											26
27	ETC correspondant											27

Pour explications, consulter
les pages 38A et 39A.

Imprimerie RD 32

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 39 B — FONDS DE FONCTIONNEMENT — RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

SÉCURITÉ D'EMPLOI - ENSEIGNANTS
NON-MED DEVENU MED PAR SUBSTITUTION

CHAMP 8100

PAGE 39 B

		11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	
01	No de dossier du MED remplacé											01
02	Nom de famille du MED par substitution											02
03	*Traitement de base annuel*											03
04	Nom du MED corresp. (non oblig.) ->											04
05	No c.c. si client. temporaire											05
06	Traitement versé pour l'année											06
07	ETC correspondant											07
08	Partie (ETC) substituée											08
	VENTILATION DE LA LIGNE 08											
09	Partie de tâche à l'ens. régulier (ETC)											09
	Education des adultes											
10	- sur charges adultes: ETC utilisé											10
11	Dépense assumée par SEA											11
12	Dépense assumée par séc. d'emploi											12
13	- autre que charges adult.: ETC utilisé											13
14	Dépense assumée par SEA											14
15	Dépense Séc. emploi - Client. temp.											15
16	Dépense assumée par séc. d'emploi											16
	Autres activités subvent. par la DGEC											
17	no de certification de crédits											17
18	ETC utilisé											18
	Partie assumée par les coûts de conv.											
19	Dépense											19
20	ETC correspondant											20
	Utilisation financée par le cégep											
21	Dépense via ch autres que 8100											21
22	Dépense assumée via ch 8100											22
23	ETC correspondant	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	23
	Utilisation financée par la séc. d'emploi											
24	Dépense											24
25	ETC correspondant											25
	Partie non travaillée (sécurité d'emploi)											
26	Dépense											26
27	ETC correspondant											27

Imprimé le 26/5/92 à 9:00

PAGE 39
C

FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

SÉCURITÉ D'EMPLOI - ENSEIGNANTS
NON-MED DEVENU MED PAR SUBSTITUTION

CHAMP 8100

PAGE 39
C

		21	22	23	24	25	26	27	28	29	30 TOTAL	
01	No de dossier du MED remplacé											01
02	Nom de famille du MED par substitution											02
03	*Traitement de base annuel*											03
04	Nom du MED corresp. (non oblig.) ->											04
05	No c.c. si client. temporaire											05
06	Traitement versé pour l'année										$	06
07	ETC correspondant										ETC	07
08	Partie (ETC) substituée										ETC	08
	VENTILATION DE LA LIGNE 08											
09	Partie de tâche à l'ens. régulier (ETC)										ETC	09
	Education des adultes											
10	- sur charges adultes: ETC utilisé										ETC	10
11	Dépense assumée par SEA										$	11
12	Dépense assumée par séc. d'emploi										22 08 01 $	12
13	- autre que charges adult.: ETC utilisé										ETC	13
14	Dépense assumée par SEA										$	14
15	Dépense Séc. emploi - Client. temp.										22 07 01 $	15
16	Dépense assumée par séc. d'emploi										22 07 01 $	16
	Autres activités subvent. par la DGEC											17
17	no de certification de crédits										ETC	18
18	ETC utilisé										$	19
	Partie assumée par les coûts de conv.									22 07 01 et 22 07 02	ETC	20
19	Dépense										$	21
20	ETC correspondant										[redacted] $	22
	Utilisation financée par le cégep										ETC	23
21	Dépense via ch autres que 8100											
22	Dépense assumée via ch 8100											
23	ETC correspondant	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC		
	Utilisation financée par la séc. d'emploi										22 07 01 $	24
24	Dépense										ETC	25
25	ETC correspondant											
	Partie non travaillée (sécurité d'emploi)										22 07 01 $	26
26	Dépense										ETC	27
27	ETC correspondant											

Pour explications, consulter les pages 38A et 39A.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 39 C — FONDS DE FONCTIONNEMENT — RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

SÉCURITÉ D'EMPLOI - ENSEIGNANTS
NON-MED DEVENU MED PAR SUBSTITUTION

CHAMP 8100

PAGE 39 C

		21	22	23	24	25	26	27	28	29	30 TOTAL	
01	No de dossier du MED remplacé											01
02	Nom de famille du MED par substitution											02
03	*Traitement de base annuel*											03
04	Nom du MED corresp. (non oblig.) ->											04
05	No c.c. si client. temporaire											05
06	*Traitement versé pour l'année*										$	06
07	ETC correspondant										ETC	07
08	Partie (ETC) substituée										ETC	08
	VENTILATION DE LA LIGNE 08											
09	Partie de tâche à l'ens. régulier (ETC)										ETC	09
	Education des adultes											
10	- sur charges adultes: ETC utilisé										ETC	10
11	Dépense assumée par SEA										$	11
12	Dépense assumée par séc. d'emploi										$	12
13	- autre que charges adult.: ETC utilisé										ETC	13
14	Dépense assumée par SEA										$	14
15	Dépense Séc. emploi - Client. temp.										$	15
16	Dépense assumée par séc. d'emploi										$	16
	Autres activités subvent. par la DGEC											
17	no de certification de crédits											17
18	ETC utilisé										ETC	18
	Partie assumée par les coûts de conv.											
19	Dépense										$	19
20	ETC correspondant										ETC	20
	Utilisation financée par le cégep											
21	Dépense via ch autres que 8100										$	21
22	Dépense assumée via ch 8100										$	22
23	ETC correspondant	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	ETC	23
	Utilisation financée par la séc. d'emploi											
24	Dépense										$	24
25	ETC correspondant										ETC	25
	Partie non travaillée (sécurité d'emploi)											
26	Dépense										$	26
27	ETC correspondant										ETC	27

Imprimé le 26/5/92 à 9:00

FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSE[illegible]

NON-MED SUR "CHARGES AUX ADULTES" ET CLIENTELES TEMPORAIRES (enseignants)

CHAMP 9090

Traitement dû pour une tâche normale

	Nom de l'enseig. (CHARGES ADULT.)	si client. tempor. (Code 990) 1	Traitement de base 2	Pour l'année: Traitement total versé 3	Pour l'année: E.T.C. total correspondant 4	Travail au titre de charges aux adultes: Traitement versé 5	Travail au titre de charges aux adultes: E.T.C. correspondant 6	Travail au titre de charges aux adultes: Nombre d'heures enseignées 7	Dépenses assumées par: le service de l'éducation des adultes (1) 8	Dépenses assumées par: l'enveloppe "charges adultes non-MED" 9	Dépenses assumées par: le cégep 10	
01												$ 01
02												$ 02
03												$ 03
04												$ 04
07												$ 05
08												$ 06
09												$ 07
10												$ 08
11	TOTAL (L01 à 10)											$ 09
												$ 10
				$	ETC	$		hrs	$	28 11 06 $	28 13 06	$ 11

Pour faire apparaître les renseignements nominatifs dans cette page, inscrire un «x» à la page 34.

LE TRAITEMENT VERSÉ DOIT CORRESPONDRE AU MONTANT TOTAL VERSÉ POUR TOUTES LES FONCTIONS OCCUPÉES PAR L'ENSEIGNANT DANS L'ANNÉE.

L'ETC CORRESPONDANT DOIT ETRE CALCULÉ CONFORMÉMENT AUX CONVENTIONS COLLECTIVES. L'EXCÉDENT D'UNE PLEINE TACHE DOIT ETRE CALCULÉ SUR LA BASE DE 525 HEURES.

NOUVELLES APPLICATIONS

Consulter la fiche de comptabilisation C.E-013.

	Nom de l'enseignant (CLIENT. TEMP.)					Travail au tit[illegible] temporaires						
12												$ 12
13												$ 13
14												$ 14
15												$ 15
16												$ 16
17												$ 17
18												$ 18
19												$ 19
20												$ 20
21												$ 21
22												$ 22
23												$ 23
24												$ 24
25												$ 25
26												$ 26
27												$ 27
28												$ 28
29												$ 29
30	SOUS-TOTAL (L12 à 29) A reporter à la page suivante			41 31 03 $	41 31 04 ETC	41 31 05 $	41 31 06 ETC	41 31 07 hrs		41 31 09 $	41 31 10 $	30

Les renseignements nominatifs doivent être inscrits au bas du chiffrier des revenus et dépenses pour la page 40 à partir de la ligne 1573 de la colonne C et pour la page 41 à partir de la ligne 1575 de la colonne G.

(1) Taux horaire x nombre d'heures (ou périodes) enseignées

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 40 FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

NON-MED SUR "CHARGES AUX ADULTES" ET CLIENTELES TEMPORAIRES (enseignants)

PAGE 40

CHAMP 9090

	Nom de l'enseig. (CHARGES ADULT.)	No certif. de crédits ili client. tempor (Code 990) 1	Traitement de base 2	Pour l'année — Traitement total versé 3	Pour l'année — E.T.C. total correspondant 4	Travail au titre de charges aux adultes — Traitement versé 5	Travail au titre de charges aux adultes — E.T.C. correspondant 6	Travail au titre de charges aux adultes — Nombre d'heures enseignées 7	Dépenses assumées par — le service de l'éducation des adultes (1) 8	Dépenses assumées par — l'enveloppe "charges adultes non-MED" 9	Dépenses assumées par — le cégep 10	
01											$	01
02											$	02
03											$	03
04											$	04
05											$	05
06											$	06
07											$	07
08											$	08
09											$	09
10											$	10
11	TOTAL (L01 à 10)			$	ETC	$	ETC	hrs	$	$	$	11

	Nom de l'enseignant (CLIENT. TEMP.)	Travail au titre de clientèles temporaires		
12			$	12
13			$	13
14			$	14
15			$	15
16			$	16
17			$	17
18			$	18
19			$	19
20			$	20
21			$	21
22			$	22
23			$	23
24			$	24
25			$	25
26			$	26
27			$	27
28			$	28
29			$	29
30	SOUS-TOTAL (L12 à 29) A reporter à la page suivante	$ ETC	$ ETC hrs	$	$	30

Imprimé le 26/5/92 à 9:00

(1) Taux horaire x nombre d'heures (ou périodes) enseignées

PAGE 41 FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

CLIENTELES TEMPORAIRES (enseignants) - SUITE

PAGE 41

CHAMP 9090

	Nom de l'enseignant (CLIENT. TEMP.)	No certif. de crédits si client. tempor. (Code 990) 1	Traitement de base 2	Pour l'année — Traitement total versé 3	Pour l'année — E.T.C. total correspondant 4	Travail au titre de clientèles temporaires — Traitement versé 5	Travail au titre de clientèles temporaires — E.T.C. correspondant 6	Travail au titre de clientèles temporaires — Nombre d'heures enseignées 7	Dépenses assumées par l'enveloppe "charges adultes non-MED" 9	Dépenses assumées par le cégep 10	
31	SOUS-TOTAL reporté de la ligne 30 page 40			40 30 03 $ $	40 30 04 ETC	40 30 05 $ $	40 30 06 ETC	40 30 07 hrs	40 30 09 $ $	40 30 10 $ $	31
32										$	32
33										$	33
34										$	34
35										$	35
36										$	36
37										$	37
38										$	38
39										$	39
40										$	40
41										$	41
42										$	42
43										$	43
44										$	44
45										$	45
46										$	46
47										$	47
48										$	48
49										$	49
50										$	50
51										$	51
52										$	52
53										$	53
54										$	54
55										$	55
56										$	56
57										$	57
58										$	58
59										$	59
60	TOTAL (L31 à 59)			$	ETC	$	ETC	hrs	28 11 06 $	28 13 06 $	60

Pour explications, se référer à la page 40

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 41 FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

CLIENTÈLES TEMPORAIRES (enseignants) - SUITE

CHAMP 9090

PAGE 41

	Nom de l'enseignant (CLIENT. TEMP.)	No certif. de crédits si client. tempor (Code 990) 1	Traitement de base 2	Pour l'année — Traitement total versé 3	Pour l'année — E.T.C. total correspondant 4	Travail au titre de clientèles temporaires — Traitement versé 5	Travail au titre de clientèles temporaires — E.T.C. correspondant 6	Nombre d'heures enseignées 7	Dépenses assumées par l'enveloppe "charges adultes non-MED" 9	Dépenses assumées par le cégep 10	
				$ $	ETC	$ $	ETC	hrs	$ $	$ $	
31	SOUS-TOTAL reporté de la ligne 30 page 40										31
32										$	32
33										$	33
34										$	34
35										$	35
36										$	36
37										$	37
38										$	38
39										$	39
40										$	40
41										$	41
42										$	42
43										$	43
44										$	44
45										$	45
46										$	46
47										$	47
48										$	48
49										$	49
50										$	50
51										$	51
52										$	52
53										$	53
54										$	54
55										$	55
56										$	56
57										$	57
58										$	58
59										$	59
60	TOTAL (L31 à 59)			$	ETC	$	ETC	hrs	$	$	60

Imprimé le 26/5/92 à 9:00

FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

MISES EN DISPONIBILITÉ - DÉRÉGIONALISATION
AUTRES PERSONNELS

CHAMP 8150

PAGE 42

	CATÉGORIE DE PERSONNELS	Noms des personnels	Nombre d'individus 1	Numéro de dossier DECT-DGEC 2	Traitement versé de l'année 3	Déduction partie travaillée 4	Dépenses 5	Dépenses assumées par le cégep 6	
	HORS-CADRES ET CADRES								
01							$		01
02							$		02
03							$		03
04							$		04
05							$		05
06	Total - Hors-cadres et cadres				$	$	$	$	06
	CADRES DE GÉRANCE								
07							$		07
08							$		08
09							$		09
10							$		10
11							$		11
12	Total - Cadres de gérance				$	$	$	$	12
	PROFESSIONNELS								
13							$		13
14							$		14
15							$		15
16							$		16
17							$		17
18	Total - Professionnels				$	$	$	$	18
	SOUTIEN								
19							$		19
20							$		20
21							$		21
22							$		22
23							23 03 02 et 23 14 02 $		23
24							$		24
25							$		25
26	Total - Soutien				$	$	$	$	26
27	GRAND TOTAL		ind.		$	$	■ $	23 03 02 $	27

Pour faire apparaître les renseignements nominatifs dans cette page, inscrire un «z» à la page 34. Les renseignements nominatifs doivent être inscrits au bas du chiffrier des revenus et dépenses à partir de la ligne 1573 de la colonne K.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 42 FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

MISES EN DISPONIBILITÉ - DÉRÉGIONALISATION
AUTRES PERSONNELS

CHAMP 8150

PAGE 42

	CATÉGORIE DE PERSONNELS	Noms des personnels	Nombre d'individus 1	Numéro de dossier DECT-DGEC 2	Traitement versé de l'année 3	Déduction partie travaillée 4	Dépenses 5	Dépenses assumées par le cégep 6	
	HORS-CADRES ET CADRES								
01							$		01
02							$		02
03							$		03
04							$		04
05							$		05
06	Total - Hors-cadres et cadres				$	$	$	$	06
	CADRES DE GÉRANCE								
07							$		07
08							$		08
09							$		09
10							$		10
11							$		11
12	Total - Cadres de gérance				$	$	$	$	12
	PROFESSIONNELS								
13							$		13
14							$		14
15							$		15
16							$		16
17							$		17
18	Total - Professionnels				$	$	$	$	18
	SOUTIEN								
19							$		19
20							$		20
21							$		21
22							$		22
23							$		23
24							$		24
25							$		25
26	Total - Soutien				$	$	$	$	26
27	GRAND TOTAL		ind.		$	$	$	$	27

Imprimé le 26/5/92 à 9:00

FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

GARANTIE DE TRAITEMENT (30 JOURS ET PLUS DE CALENDRIER)
MATERNITÉ, PATERNITÉ ET ADOPTION, CSST, RAAQ
LIBÉRATION SYND. NON INCLUSE DANS LA TÂCHE ET REVENUS AFFÉRENTS

PAGE 43

	GARANTIE DE TRAITEMENT			MATERNITÉ - PATERNITÉ - ADOPTION			
	1 Nombre d'individus	2 Dépenses de l'année	3 Dépenses assumées par le cégep	4 Nombre d'individus	5	6	7 Dépenses de l'année	8 Dépenses assumées par le cégep
		22 09 01	22 09 02				22 10 01	22 10 02
01 CHAMP 8100 - ENSEIGNANTS								
CHAMP 8150 - AUTRES PERSONNELS								
02 Hors-cadres et cadres								
03 Cadres de gérance								
04 Professionnels								
05 Soutien							23 17 02 $	
06 Total - Champ 8150	ind	23 16 02 $						

NOUVEAU
Les dépenses doivent être inscrites au net.

SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTO DU QUÉBEC

							22 12 01	22 12 02
07 CHAMP 8100 - ENSEIGNANTS								
CHAMP 8150 - AUTRES PERSONNELS								
08 Hors-cadres et cadres								
09 Cadres de gérance								
10 Professionnels								
11 Soutien							23 19 02 $	
12 Total - Champ 8150	ind	23 18 02 $						

COMMISSION SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

		22 11 01	22 11 02					

REVENUS AFFÉRENTS

							LIB. SYND. 22 13 01	
13 CHAMP 8100 - ENSEIGNANTS								
14 CHAMP 8150 - AUTRES PERSONNELS								
15 Hors-cadres et cadres								
16 Cadres de gérance								
17 Professionnels								
18 Soutien							23 20 02 $	
19 Total - Champ 8150		23 20 02 $						

LIBÉRATION SYND. NON INCLUSE DANS TÂCHE

		22 13 01	22 13 02					

Concernant les libérations syndicales payées par le CPNC directement, inscrire les informations au champ 8350 [pages 25 à 27] sur une ligne bien identifiée par le cégep.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No:

PAGE 43 FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

GARANTIE DE TRAITEMENT (30 JOURS ET PLUS DE CALENDRIER)
MATERNITÉ, PATERNITÉ ET ADOPTION, CSST, RAAQ
LIBÉRATION SYND. NON INCLUSE DANS LA TÂCHE ET REVENUS AFFÉRENTS

PAGE 43

	GARANTIE DE TRAITEMENT			MATERNITÉ - PATERNITÉ - ADOPTION				
	Nombre d'individus	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le cégep	Nombre d'individus			Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le cégep
	1	2	3	4	5	6	7	8
01 CHAMP 8100 - ENSEIGNANTS								
CHAMP 8150 - AUTRES PERSONNELS								
02 Hors-cadres et cadres								
03 Cadres de gérance								
04 Professionnels								
05 Soutien								
06 Total - Champ 8150	ind.	$		ind.			$	

	COMMISSION SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL			SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTO DU QUÉBEC				
07 CHAMP 8100 - ENSEIGNANTS								
CHAMP 8150 - AUTRES PERSONNELS								
08 Hors-cadres et cadres								
09 Cadres de gérance								
10 Professionnels								
11 Soutien								
12 Total - Champ 8150	ind.	$		ind.			$	

	LIBÉRATION SYND. NON INCLUSE DANS TÂCHE			REVENUS AFFÉRENTS				
							LIB. SYND.	
13 CHAMP 8100 - ENSEIGNANTS								
14								
CHAMP 8150 - AUTRES PERSONNELS								
15 Hors-cadres et cadres								
16 Cadres de gérance								
17 Professionnels								
18 Soutien								
19 Total - Champ 8150	ind.	$					$	

FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX
CONGÉS SOCIAUX ET AUTRES

PAGE 44

CES DONNEES NE FONT PAS L'OBJET DE LA VERIFICATION EXTERNE

		Cadres et hors-cadres		Cadres de gérance		Enseignants		
		Nombre de jours	Montant	Nombre de jours	Montant	Nombre de jours	Montant	
		1	2	3	4	5	6	
	Décès							
01	Conjoint ou enfant							01
02	Père, mère, beau-père, belle-mère, frère et soeur							02
03	Beau-frère, belle-soeur, gendre, bru, grand-père, grand-mère							03
	Mariage							
04	Salarié							04
05	Père, mère, fils, fille, frère, soeur, demi-frère, de							05
06	Déménagement							06
07	Force majeure (désastre, feu, vol, inondation)							07
08	Quarantaine décrétée par l'autorité médicale compéten							08
09	Juré, témoin							09
	Raison personnelle à même							
10	- la banque de congés maladie non monnayable							10
11	- la banque de congés maladie monnayables							11
12	Autres							12
13	Total (lignes 01 à 12)		$		$	///	$	13
14	Paternité							14

		Nombre d'individus	Montant	Nombre d'individus	Montant	Nombre d'individus	Montant	
15	Prime de soir et ou de nuit							15
16	Prime de chef d'équipe							16
17	Paternité							17
18	Congés de maladie monnayables							18
19	Suppléance							19
20	Total (lignes 15 à 19)	ind.	$	ind.	$	ind.	$	20

Les pages 44 et 45 doivent être complétées par le cégep.

Ces données ne sont pas soumises à la vérification externe.

CES DONNEES NE FONT PAS L'OBJET DE LA VERIFICATION EXTERNE

		Cadres et hors-cadres		Cadres de gérance		Enseignants		
		Nombre de jours	Montant	Nombre de jours	Montant	Nombre de jours	Montant	
		1	2	3	4	5	6	
	Décès							
01	Conjoint ou enfant							01
02	Père, mère, beau-père, belle-mère, frère et soeur							02
03	Beau-frère, belle-soeur, gendre, bru, grand-père, grand-mère							03
	Mariage							
04	Salarié							04
05	Père, mère, fils, fille, frère, soeur, demi-frère, demi-soeur							05
06	Déménagement							06
07	Force majeure (désastre, feu, vol, inondation)							07
08	Quarantaine décrétée par l'autorité médicale compétente							08
09	Juré, témoin							09
	Raison personnelle à même							
10	- la banque de congés maladie non monnayables							10
11	- la banque de congés maladie monnayables							11
12	Autres							12
13	Total (lignes 01 à 12)	jrs	$	jrs	$	jrs	$	13
14	Paternité							14
		Nombre d'individus	Montant	Nombre d'individus	Montant	Nombre d'individus	Montant	
15	Prime de soir et ou de nuit							15
16	Prime de chef d'équipe							16
17	Paternité							17
18	Congés de maladie monnayables							18
19	Suppléance							19
20	Total (lignes 15 à 19)	ind	$	ind	$	ind	$	20

PAGE 45 FONDS DE FONCTIONNEMENT
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX
CONGÉS SOCIAUX ET AUTRES

CES DONNÉES NE FONT PAS L'OBJET DE LA VÉRIFICATION EXTERNE

		Professionnels		Soutien		Total	
		Nombre de jours	Montant	Nombre de jours	Montant	Nombre de jours	Montant
		1	2	3	4	5	6
	Décès						
01	Conjoint ou enfant					j/s	$ 01
02	Père, mère, beau-père, belle-mère, frère et soeur					j/s	$ 02
03	Beau-frère, belle-soeur, gendre, bru, grand-père, grand-mère					j/s	$ 03
	Mariage						
04	Salarié					j/s	$ 04
05	Père, mère, fils, fille, frère, soeur, demi-frère, dem					j/s	$ 05
06	Déménagement					j/s	$ 06
07	Force majeure (désastre, feu, vol, inondation)					j/s	$ 07
08	Quarantaine décrétée par l'autorité médicale compétan					j/s	$ 08
09	Juré, témoin					j/s	$ 09
	Raison personnelle à même						
10	- la banque de congés maladie non monnayables					j/s	$ 10
11	- la banque de congés maladie monnayables					j/s	$ 11
12	Autres					j/s	$ 12
13	Total (lignes 01 à 12)				$	j/s	$ 13
14	Paternité					j/s	14

		Nombre d'individus	Montant	Nombre d'individus	Montant	Nombre d'individus	Montant
15	Prime de soir et ou de nuit					ind.	$ 15
16	Prime de chef d'équipe					ind.	$ 16
17	Paternité					ind.	$ 17
18	Congés de maladie monnayables					ind.	$ 18
19	Suppléance					ind.	$ 19
20	Total (lignes 15 à 19)	ind.		ind.	$	ind.	$ 20

Les pages 44 et 45 doivent être complétées par le cégep.

Ces données ne sont pas soumises à la vérification externe.

CES DONNEES NE FONT PAS L'OBJET DE LA VERIFICATION EXTERNE

		Professionnels		Soutien		Total	
		Nombre de jours	Montant	Nombre de jours	Montant	Nombre de jours	Montant
		1	2	3	4	5	6
	Décès						
01	Conjoint ou enfant					jrs	$ 01
02	Père, mère, beau-père, belle-mère, frère et soeur					jrs	$ 02
03	Beau-frère, belle-soeur, gendre, bru, grand-père, grand-mère					jrs	$ 03
	Mariage						
04	Salarié					jrs	$ 04
05	Père, mère, fils, fille, frère, soeur, demi-frère, demi-soeur					jrs	$ 05
06	Déménagement					jrs	$ 06
07	Force majeure (désastre, feu, vol, inondation)					jrs	$ 07
08	Quarantaine décrétée par l'autorité médicale compétente					jrs	$ 08
09	Juré, témoin					jrs	$ 09
	Raison personnelle à même						
10	- la banque de congés maladie non monnayables					jrs	$ 10
11	- la banque de congés maladie monnayables					jrs	$ 11
12	Autres					jrs	$ 12
13	Total (lignes 01 à 12)	jrs	$	jrs	$	jrs	$ 13
14	Paternité					jrs	14
		Nombre d'individus	Montant	Nombre d'individus	Montant	Nombre d'individus	Montant
15	Prime de soir et ou de nuit					ind	$ 15
16	Prime de chef d'équipe					ind	$ 16
17	Paternité					ind	$ 17
18	Congés de maladie monnayables					ind	$ 18
19	Suppléance					ind	$ 19
20	Total (lignes 15 à 19)	ind	$	ind	$	ind	$ 20

PAGE 46 FONDS DES INVESTISSEMENTS

BILAN
AU 30 JUIN 1992

ACTIF

	compte		1 1991-1992	2	3 1990-1991	4		7	8 1990-1991	
01	0500	ENCAISSE				48 23 02			48 23 02	01
02	0510	FONDS DÉTENUS EN FIDUCIE				48 23 02			48 23 02	02
03	0511	Obligations	49 06 08 $ $	65 02 03 $	49 01 08 $ $		0800		48 23 02	03
04	0524	Autres	49 13 09 $ $	Si > 0: 07 16 06 - 0716 03	49 07 09 $ $		0810	Si < 0: 07 16 04 - 07 16 01	48 23 02	05
05	0525	AVANCES INTER-FONDS		$		48 23 02 $			48 23 02 $	06
06	0526	Au fonds de fonctionnement	$ $		$ $		0860	$		07
07	0527	Aux autres fonds				48 23 02	0861	$ $		08
08	0530	PLACEMENTS À COURT TERME			Si > 0: 07 16 04 - 07 16 01	48 23 02	0862		48 23 02	09
09	0540	INTERETS COURUS À RECEVOIR				48 23 02	0870			11
10	0560	COMPTES À RECEVOIR				48 23 02			$	12
11	0740	AUTRES ACTIFS À COURT TERME					0880			13
						49 18 02 $ $	0881	62 10 18 $ $	62 06 18 $ $	14
13	0550	SUBVENTIONS À RECEVOIR	49 18 05 $ $			50 10 01 $ $	0886	62 14 18 $ $	62 11 18 $ $	15
14	0600	IMMOBILISATIONS					0882	63 09 10 $ $	63 06 10 $ $	16
15	0690	BIENS LOUÉS (CONTRATS				59 03 01 $ $	0883	63 18 10 $ $	63 15 10 $ $	
16		LOCATION-ACQUISITION)	59 03 05 $ $				0000	62A 10 18 $ $	62A 06 18 $ $	
17	0740	AUTRES ACTIFS À LONG TERME					0890			18
								Vient de 61 05 09 Va à: 65 03 03	59 13 18 $ $	19
									47 33 04 $ $	20
									$ $	21
				$		$			$	22

S'il y a un compte débiteur et créditeur, seulement le solde résiduel apparaîtra, selon le cas, à l'actif ou au passif.

S'il y a un compte débiteur et créditeur, seulement le solde résiduel apparaîtra, selon le cas, à l'actif ou au passif.

PASSIF EVENTUEL ET ENGAGEMENTS (1)

Les comptes suivants sont présentés pour fins d'information et ne sont pas intégrés dans le système comptable.

			1	2	3	4	
23	0992	Poursuites judiciaires					23
24	0993	Réclamations contestées					24
25	0994	Autres					25
26		TOTAL PASSIF EVENTUEL		$		$	26
27	0991	ENGAGEMENTS RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AGRANDISSEMENT					27

(1) Tous les passifs éventuels, évalués ou non, de même que les engagements contractuels, doivent faire l'objet d'une note au rapport financier annuel, décrivant leurs natures.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 46 FONDS DES INVESTISSEMENTS

BILAN
AU 30 JUIN 1992

PAGE 46

compte	ACTIF	1991-1992 (1)	1990-1991 (3)	
01 0500	ENCAISSE			
02 0510	FONDS DÉTENUS EN FIDUCIE	$		$
03 0511	Obligations	$ $	$ $	
04 0524	Autres	$ $	$ $	
05 0525	AVANCES INTER-FONDS	$		$
06 0526	Au fonds de fonctionnement	$ $	$ $	
07 0527	Aux autres fonds			
08 0530	PLACEMENTS À COURT TERME			
09 0540	INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR			
10 0560	COMPTES À RECEVOIR			
11 0740	AUTRES ACTIFS À COURT TERME			
13 0550	SUBVENTIONS À RECEVOIR	$ $		$ $
14 0600	IMMOBILISATIONS	$ $		$ $
15 0690	BIENS LOUÉS (CONTRATS			
16	LOCATION-ACQUISITION)	$ $		$ $
17 0740	AUTRES ACTIFS À LONG TERME			
22 0749	TOTAL DE L'ACTIF	$		$

	PASSIF	1991-1992 (5)		1990-1991 (7)		
0750	EMPRUNTS À COURT TERME					01
0800	COMPTES À PAYER ET FRAIS COURUS					02
	FRAIS DE FINANCEMENT À PAYER					03
0810	DÉPÔTS DE GARANTIE ET					
	RETENUES SUR CONTRATS					05
0860	AVANCES INTER-FONDS	$				$ 06
0861	Du fonds de fonctionn.	$ $		$ $		07
0862	Des autres fonds					08
0870	AUTRES PASSIFS À COURT TERME					09
0880	EMPRUNTS À LONG TERME	$				$ 11
0881	Obligations à payer	$ $		$ $		12
0886	Fonds d'amortissement	$ $		$ $		13
0882	Billets à payer	$ $		$ $		14
0883	Hypothèques à payer	$ $		$ $		15
0000	Fonds de financement	$ $		$ $		16
0890	OBLIGATIONS DÉCOULANT					
	DE CONTRATS LOC - ACQ.	$				$ 18
	AUTRES PASSIFS À LONG TERME					19
0900	SOLDE DE FONDS	$ $				$ $ 20
0910	FONDS DE DONATION	$ $				$ $ 21
0989	TOTAL DU PASSIF ET					
	DU SOLDE DE FONDS	$				$ 22

PASSIF EVENTUEL ET ENGAGEMENTS (1)

Les comptes suivants sont présentés pour fins d'information et ne sont pas intégrés dans le système comptable.

		1	2	3	4	
23 0992	Poursuites judiciaires					23
24 0993	Réclamations contestées					24
25 0994	Autres					25
26	TOTAL PASSIF EVENTUEL		$		$	26
27 0991	ENGAGEMENTS RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AGRANDISSEMENT					27

(1) Tous les passifs éventuels, évalués ou non, de même que les engagements contractuels, doivent faire l'objet d'une note au rapport financier annuel, décrivant leurs natures.

PAGE 47 FONDS DES INVESTISSEMENTS

01 Revenus "autres acquisitions d'immobilisations approuvées"
02 Subvention à l'ancien propriétaire
03 Subventions du gouvernement provincial pour acquisitions d'immobilisations
04 Subventions autres (Page 49 ligne 1)
05 Actifs acquis par le fonds de fonctionnement et les fonds spéciaux
06 - Assumés par le solde de fonds
07 - Par les soldes de fonds
08 - Par les revenus
09 - Annulés et/ou vendus par la suite
10 Perte nette sur actifs annulés lors d'un sinistre (feu ou autres)
11 - Actifs annulés
12 - Produit de réclamations d'assurance
13 Actifs annulés
14 Gain (perte) sur disposition d'actifs
15 Contribution nette du fonds de fonctionnement dans les contrats de location-acquisition
16 - Contribution du fonds de fonctionnement
17 - Intérêts sur contrats de location-acquisition
18 Annulation des biens loués et des obligations découlant de contrats de location-acquisition
19 Actifs acquis par acte ou par don
20 Frais de financement des investissements, de la dette à long terme et subvention de la DGEC
21 -Frais reliés au financement à court et à long terme
22 -Escompte sur émissions et frais sur financement regroupé / Gains sur rachat et primes sur émissions
23 -Gain (perte) sur change étranger
24 -Frais d'intérêts sur obligation et dette sur résidences
25 Subventions du gouv. prov. pour remb. en cap. d'empr. à long terme (obligation, fonds financement, fonds amortissement et dett
26 Subventions et remboursements sur les résidences dont le cégep n'est pas propriétaire
27 Remboursement d'emprunt à long terme par le fonds de fonctionnement
28 Remboursement de la taxe de vente
29 Remboursements, rabais ou escomptes encaissés par le cégep
30 Intérêts revenus provenant des fonds détenus en fiducie
31 Revenus de location sous-bail de bâtisses ou terrains du cégep
32 Autre _____
33 Solde au 30 juin 1992

CONCILIATION DU SOLDE DE FONDS

SOLDE au 30 juin 1991 1	CREDIT 3	PAGE 47 SOLDE au 30 juin 1992 4
		$ 01
		$ 02
		$ 03
		$ 04
		$ 05
		06
		07
		08
		09
		$ 10
		11
		12
		$ 13
		$ 14
		$ 15
		16
		17
		$ 18
		$ 19
		$ 20
		21
		22
		23
		24
		$ 25
		$ 26
		$ 27
		$ 28
		$ 29
		$ 30
		$ 31
		$ 32
46 20 08 $	$	46 20 06 $ 33

Vient de: 58 15 06 Va à: 48 06 01

Vient de: 56 08 06 + 57 13 06 Va à: 48 07 01

48 05 01
49 18 03 $ $

Vient de: 60 06 01 Va à: 48 08 01

Vient de: 60 11 05 Va à: 48 10 01

Vient de: 60 06 02 Va à: 48 09 01

60 09 03 $
60 09 05 $
60 09 06 $ $
Si<0 60 15 04 $ $ Si≥0 60 15 04 $ $

Vient de: 60 05 03 Va à: 48 12 01

Inscrire dans cette case les versements faits par la DGEC concernant les frais de financement à court et à long terme sauf les versements concernant les émissions d'obligations.

Vient de: 47 16 03 - 59 11 18 Va à: 48 16 02

59 03 02 - 59 12 18

61 04 09 $ $

Va à: 48 22 01

48 19 01

48 09 02
48 10 02
48 11 02
48 06 02

48 10 02
48 18 01 $
48 17 01
48 20 01 $

Vient de: 61 07 03 + 49 12 09 - 61 10 03 Va à: 48 08 02

Vient de: 49 04 08 + 49 09 09 Va à: 48 25 01

Vient de: 64 02 04 Va à: 48 23 01

Vient de: 63 08 10 Va à: 48 21 01

Si le cégep a un montant à inscrire dans cette case, on lui suggère de le répartir dans une ou plusieurs rubriques des lignes 01 à 31 selon la nature la plus appropriée de la transaction d'origine.

Vient de: 64 08 04 Va à: 48 24 01

Vient de: 64 15 03 Va à: 48 26 01

PAGE 47 FONDS DES INVESTISSEMENTS

		CONCILIATION DU SOLDE DE FONDS				
		SOLDE au 30 juin 1991	DEBIT	CREDIT	PAGE 47 SOLDE au 30 juin 1992	
		1	2	3	4	
01	Revenus "autres acquisitions d'immobilisations approuvées"			$ $	$	01
02	Subvention à l'ancien propriétaire				$	02
03	Subventions du gouvernement provincial pour acquisitions d'immobilisations				$	03
04	Subventions autres (Page 49 ligne 18 colonne 03)			$ $	$	04
05	Actifs acquis par le fonds de fonctionnement et les fonds spéciaux				$	05
06	- Assumés par le solde de fonds			$ $		06
07	- Par les soldes de fonds			$ $		07
08	- Par les revenus			$ $		08
09	- Annulés et/ou vendus par la suite		$ $			09
10	Perte nette sur actifs annulés lors d'un sinistre (feu ou autres)				$	10
11	- Actifs annulés		$ $			11
12	- Produit de réclamations d'assurance			$ $		12
13	Actifs annulés		$ $		$	13
14	Gain (perte) sur disposition d'actifs		$ $	$ $	$	14
15	Contribution nette du fonds de fonctionnement dans les contrats de location-acquisition				$	15
16	- Contribution du fonds de fonctionnement			$ $		16
17	- Intérêts sur contrats de location-acquisition		$			17
18	Annulation des biens loués et des obligations découlant de contrats de location-acquisition		$ $		$	18
19	Actifs acquis par acte ou par don			$ $	$	19
20	Frais de financement des investissements, de la dette à long terme et subvention de la DGEC				$	20
21	- Frais reliés au financement à court et à long terme		$ $			21
22	- Escompte sur émissions et frais sur financement regroupé / Gains sur rachat et primes sur émissions					22
23	- Gain (perte) sur change étranger					23
24	- Frais d'intérêts sur obligation et dette sur résidences			$		24
25	Subventions du gouv. prov. pour remb. en cap. d'empr. à long terme (obligation, fonds financement, fonds amortissement et dettes sur résid.)				$	25
26	Subventions et remboursements sur les résidences dont le cégep n'est pas propriétaire			$	$	26
27	Remboursement d'emprunt à long terme par le fonds de fonctionnement			$ $	$	27
28	Remboursement de la taxe de vente			$ $	$	28
29	Remboursements, rabais ou escomptes encaissés par le cégep			$ $	$	29
30	Intérêts revenus provenant des fonds détenus en fiducie			$ $	$	30
31	Revenus de location sous-bail de bâtisses ou terrains du cégep			$ $	$	31
32	Autre _____				$	32
33	Solde au 30 juin 1992	$	$	$	$	33

Imprimé le 26/5/92 à 9:08

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE - RESSOURCES

Du 1er juillet 1991 AU 30 JUIN 1992

		1	
	Emprunts à long terme		
01	Obligations (valeur nominale)	62 07 04	$ $
02	Billets	63 07 10	$ $
03	Hypothèques (Dettes sur résidences)	63 16 10	$ $
04	Fonds de financement (valeur nominale)	62A 07 18	$ $
05	Subventions du gouvernement provincial pour acquisitions d'immobilisations	47 03 03	$ $
06	Revenus autres et encaissement de subventions à recevoir	[redacted]	$ $
	Actifs acquis par le fonds de fonctionnement et les fonds spéciaux	47 01 03 + 49 18 04	
07	- Assumés par le solde de fonds	47 06 03	$ $
08	- Par les soldes de fonds	47 07 03	$ $
09	- Par les revenus	47 08 03	$ $
10	Produit de réclamations d'assurance	47 12 03	$ $
11	Produits de vente d'actifs	60 11 04	$ $
12	Contribution du fonds de fonct. pour rembours. de contrats de location-acquisition	47 16 03	$ $
13	Obligations découlant de contrats de location-acquisition	59 10 18	$ $
14	Virements des biens loués en vertu des contrats de location-acquisition	59 03 04	$ $
15	Dons	61 02 09	$ $
16	Revenus de placement du fonds de donations	61 03 09	$ $
	Subventions du gouvernement provincial		
17	- Pour remboursement d'emprunts à long terme (partie capital et fonds d'amortissement)	47 25 03	$ $
18	- Pour remboursement d'intérêts sur obligations et dettes sur résidences	47 24 03	$ $
19	- Pour remboursement des frais reliés au financement à court et à long terme	47 21 03	$ $
20	- Pour remb. en capital et intérêts sur résidences dont le cégep n'est pas propriétaire	47 26 03	$ $
21	Remboursement d'emprunts à long terme par le fonds de fonctionnement	47 27 03	$ $
22	Gains sur rachat et primes sur émissions	47 22 03	$ $
23	Remboursement de la taxe de vente	47 28 03	$ $
24	Remboursement, rabais ou escomptes encaissés par le cégep	47 29 03	$ $
25	Revenus d'intérêts provenant des fonds détenus en fiducie	47 30 03	$ $
26	Revenus de location sous-bail de bâtisses ou terrains du cégep	47 31 03	$ $
27	Remboursement de la dette obligataire à même le fonds d'amortissement	62 13 18	$ $
28	Autres		
29	Total des ressources		$

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE - AFFECTATION

Du 1er juillet 1991 AU 30 JUIN 1992

		2	
	Remboursements d'emprunts à long terme (partie capital et fonds d'amortissement)		
	Obligations et fonds de financement	62 08 18 + 62 09 18	[redacted] $ $ 01
	Contribution au fonds d'amortissement		62 12 18 $ $ 02
	Billets		63 08 10 $ $ 03
	Hypothèques (Dettes sur résidences)		63 17 10 $ $ 04
	Fonds de financement	62A 08 18 + 62A 09 18	[redacted] $ $ 05
	Remboursements en capital et int. sur résider	n'est	47 26 02 $ $ 06
	Acquisitions d'immobilisations	50 10 02 + 50 10 04 + 50 10 05 + 50 10 06 + 50 10 07 + 50 10 08 + 50 10 09 + 50 10 10 + 50 10 11 + 50 10 13	[redacted] $ $ 07
	Frais reliés au financement à court et à long		47 21 02 $ $ 08
	Escompte sur obligations et frais sur finance		47 22 02 $ $ 09
	Gain (perte) sur change étranger	47 23 02 - 47 23 03	[redacted] $ $ 10
	Frais d'intérêts sur obligations et sur dettes s		47 24 02 $ $ 11
	Biens loués en vertu de contrats de location acqui		59 03 03 $ $ 14
	Remboursement d'obligations découlant de contrats de location-acquisition		59 11 18 $ $ 15
	Intérêts sur contrats de location-acquisition		47 17 02 $ $ 16
			17
	Autres		$ 19
	Total des affectations		$ 20
	Total des ressources		$ 21
	Variation de l'année		[redacted] $ $ 23
	Fonds disponibles (à pourvoir) au 30 juin 1991	46 01 04 + 46 02 04 + 46 05 04 + 46 08 04 + 46 09 04 + 46 10 04 + 46 11 04 - 46 01 08 - 46 02 08 - 46 03 08 - 46 05 08 - 46 06 08 - 46 09 08	65 01 03 $ 25
	Fonds disponibles (à pourvoir) au 30 juin 1992		

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE - RESSOURCES
Du 1er juillet 1991 AU 30 JUIN 1992

		1
	Emprunts à long terme	
01	Obligations (valeur nominale)	$ $
02	Billets	$ $
03	Hypothèques (Dettes sur résidences)	$ $
04	Fonds de financement (valeur nominale)	$ $
05	Subventions du gouvernement provincial pour acquisitions d'immobilisations	$ $
06	Revenus autres et encaissement de subventions à recevoir	$ $
	Actifs acquis par le fonds de fonctionnement et les fonds spéciaux	
07	- Assumés par le solde de fonds	
08	- Par les soldes de fonds	$ $
09	- Par les revenus	$ $
10	Produit de réclamations d'assurance	$ $
11	Produits de vente d'actifs	$ $
12	Contribution du fonds de fonct. pour rembours. de contrats de location-acquisition	$ $
13	Obligations découlant de contrats de location-acquisition	$ $
14	Virements des biens loués en vertu des contrats de location-acquisition	$ $
15	Dons	$ $
16	Revenus de placement du fonds de donations	$ $
	Subventions du gouvernement provincial	
17	- Pour remboursement d'emprunts à long terme (partie capital et fonds d'amortissement)	$ $
18	- Pour remboursement d'intérêts sur obligations et dettes sur résidences	$ $
19	- Pour remboursement des frais reliés au financement à court et à long terme	$ $
20	- Pour remb. en capital et intérêts sur résidences dont le cégep n'est pas propriétaire	$ $
21	Remboursement d'emprunts à long terme par le fonds de fonctionnement	$ $
22	Gains sur rachat et primes sur émissions	$ $
23	Remboursement de la taxe de vente	$ $
24	Remboursement, rabais ou escomptes encaissés par le cégep	$ $
25	Revenus d'intérêts provenant des fonds déterus en fiducie	$ $
26	Revenus de location sous-bail de bâtisses ou terrains du cégep	$ $
27	Remboursement de la dette obligataire à même le fonds d'amortissement	$ $
28	Autres	
29	Total des ressources	$

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE - AFFECTATION
Du 1er juillet 1991 AU 30 JUIN 1992

		2	
	Remboursements d'emprunts à long terme (partie capital et fonds d'amortissement)		
	Obligations et fonds de financement		
	Contribution au fonds d'amortissement	$ $	01
	Billets	$ $	02
	Hypothèques (Dettes sur résidences)	$ $	03
	Fonds de financement	$ $	04
	Remboursements en capital et int. sur résidences dont le cégep n'est pas propriétaire	$ $	05
		$ $	06
	Acquisitions d'immobilisations		
	Frais reliés au financement à court et à long terme	$ $	07
	Escompte sur obligations et frais sur financement regroupé	$ $	08
	Gain (perte) sur change étranger	$ $	09
	Frais d'intérêts sur obligations et sur dettes sur résidences	$ $	10
		$ $	11
	Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition		
	Remboursement d'obligations découlant de contrats de location-acquisition	$ $	14
	Intérêts sur contrats de location-acquisition	$ $	15
		$ $	16
	Autres		17
	Total des affectations		
	Total des ressources	$	19
	Variation de l'année	$	20
		$	21
	Fonds disponibles (à pourvoir) au 30 juin 1991	$ $	23
	Fonds disponibles (à pourvoir) au 30 juin 1992	$	25

PAGE 49 FONDS DES INVESTISSEMENTS

FONDS EN FIDUCIE ET SUBVENTIONS A RECEVOIR

AU 30 JUIN 1992

FONDS DETENUS EN FIDUCIE - OBLIGATIONS (1)

OBLIGATIONS

	Description	Série 1	Série 2	Série 3	Série 4	Série 5	Série 6	Série 7	TOTAL 8	
01	Solde au 30 juin 1991								46 03 03 $	01
02	Ajouter: Émission d'obligations								$	02
03	Gains sur rachats d'obligations								■ $	03
04	Revenus d'intérêts sur placements								47 30 03 $	04
05	Déduire: Remboursement des emprunts temporaires								$	05
06	Solde au 30 juin 1992						$	$	$ 46 03 01 $	06

Les nouvelles émissions d'obligations n'ont plus à être présentées dans cette section. Le cegep doit plutôt inscrire les informations comme suit : capital nominal (page 62, ligne 07), escompte (prime) (page 47, ligne 22, colonne 02) et les frais reliés à l'émission (page 47, ligne 22, colonne 01).

Reporter le montant inscrit dans cette case à la page 47, ligne 22, colonne 03 car il ne s'agit plus d'un automatisme.

(1) Section à compléter seulement si l'émission d'obligation comporte un solde résiduel qui doit rester en fiducie.

FONDS DETENUS EN FIDUCIE - AUTRES

	Description (une colonne pour chaque cas) --->	1	2	3	4	5	6	7	8	TOTAL 9	
07	Solde au 30 juin 1991									46 04 03 $	07
08	Ajouter: Versements									$	08
09	Revenus d'intérêts sur placements									47 30 03 $	09
10	Déduire: Rembours. de dépenses									$	10
11	Rembours. des emprunts temporaires									$	11
12	Frais de crédit									47 21 02 $	12
13	Solde au 30 juin 1992	$	$	$	$	$	$	$	$	46 04 01 $	13

SUBVENTIONS A RECEVOIR

(Revenus À LONG TERME provenant de sources autres que le MESS ou le MMSR)

	Description (une ligne par subvention)	Année d'octroi (19XX) 1	Solde au 30 juin 1991 2	Subventions de l'année 3	Subventions encaissées 4	Solde au 30 juin 1992 (2)+(3)-(4) 5	
14						$	14
15						$	15
16						$	16
17						$	17
18	TOTAL		46 13 04 $	47 04 03 $	48 06 01 $	46 13 02 $	18

EXEMPLE: Si une subvention est due depuis l'année 1987-1988, inscrire 1987

AU 30 JUIN 1992

FONDS DETENUS EN FIDUCIE - OBLIGATIONS (1)

	OBLIGATIONS	Série 1	Série 2	Série 3	Série 4	Série 5	Série 6	Série 7	TOTAL 8	
	Description									
01	Solde au 30 juin 1991								$	01
02	Ajouter: Émission d'obligations								$	02
03	Gains sur rachats d'obligations								$	03
04	Revenus d'intérêts sur placements								$	04
05	Déduire: Remboursement des emprunts temporaires								$	05
06	Solde au 30 juin 1992	$	$	$	$	$	$	$	$	06

(1) **Section à compléter seulement si l'émission d'obligation comporte un solde résiduel qui doit rester en fiducie.**

FONDS DETENUS EN FIDUCIE - AUTRES

	Description (une colonne pour chaque cas) -->	1	2	3	4	5	6	7	8	TOTAL 9	
07	Solde au 30 juin 1991									$	07
08	Ajouter: Versements									$	08
09	Revenus d'intérêts sur placements									$	09
10	Déduire: Rembours. de dépenses									$	10
11	Rembours. des emprunts temporaires									$	11
12	Frais de crédit									$	12
13	Solde au 30 juin 1992	$	$	$	$	$	$	$	$	$	13

SUBVENTIONS A RECEVOIR

(Revenus À LONG TERME provenant de sources autres que le MESS ou le MMSR)

	Description (une ligne par subvention)	Année d'octroi (19XX) 1	Solde au 30 juin 1991 2	Subventions de l'année 3	Subventions encaissées 4	Solde au 30 juin 1992 (2)+(3)-(4) 5	
14						$	14
15						$	15
16						$	16
17						$	17
18	TOTAL		$	$	$	$	18

IMMOBILISATIONS
AU 30 JUIN 1992

compte		Solde au 30 juin 1991	Init. nouvelles et parachèvem. à financer	Acquisitions: Allocations spéciales 1989-1990	Allocations spéciales 1990-1991	Allocations spéciales 1991-1992	Allocations normalisées	Dépenses assumées par le solde de fonct.
		1	2	3	4	5	6	7	8
01 0610	Initiatives nouvelles et parachèvements en cours	51 11 01 $ $	51 11 02 $ $						
02 0625	Terrains				53 10 05 $ $	54 10 05 $ $	55 10 05 $ $		
03 0630	Aménagement de terrains				53 11 05 $ $	54 11 05 $ $	55 11 05 $ $		
04 0635	Immeubles (construction et agrandissement)				53 12 05 50 02 04 50 03 04 $ $	54 12 05 50 02 05 50 03 05 $ $	55 12 05 50 02 06 50 03 06 $ $		
05 0640	Préfabriqués								
06 0650	Réfections et transformations				53 19 05 $ $	54 19 05 $ $	55 19 05 $ $	56 01 07 $ $	57 06 06 + 56 01 06 $ $
07 0660	Fonds de bibliothèque				53 20 05 50 07 04 $ $	54 20 05 50 07 05 $ $	55 20 05 50 07 06 $ $	56 04 07 $ $	57 07 06 + 56 04 06 $ $
08 0670	Mobilier				53 30 05 $ $	54 30 05 $ $	55 30 05 $ $	56 06 07 $ $	57 09 06 + 56 05 06 $ $
09 0680	Appareillage et outillage								$ $
10 0600	TOTAL	46 14 04 $	48 07 02 $		48 07 02 $	48 07 02 $	48 07 02 $	48 07 02 $	48 07 02 $

compte		Autres acquisitions approuvées	Virements Location-acquis.	Acquisition par les soldes de fonds et par les revenus	Disposition d'actifs	Actifs acquis par acte ou par don	Virements d'im. nouv. e... Débit	Crédit	Solde au 30 juin 1992
		9	10	11	12	13	14	15	16
01 0610	Initiatives nouvelles et parachèvements en cours				51 11 03 $ $			51 11 04 $ $	$
02 0625	Terrains								$
03 0630	Aménagement de terrains								$
04 0635	Immeubles (construction et agrandissement)								$
05 0640	Préfabriqués								$
06 0650	Réfections et transformations		59 01 04 $ $						$
07 0660	Fonds de bibliothèque		59 02 04 $ $						$
08 0670	Mobilier								$
09 0680	Appareillage et outillage								$
10 0600	TOTAL	48 07 02 $	48 07 02 $	48 07 02 $	$	48 07 02 $	$	$	46 14 02 $

57 09 06 + 57 10 06 = 56 06 06

PAGE 50 FONDS DES INVESTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS
AU 30 JUIN 1992

compte			Solde au 30 juin 1991	Init. nouvelles et parachèvem. à financer	Acquisitions: Allocations spéciales 1989-1990	Allocations spéciales 1990-1991	Allocations spéciales 1991-1992	Allocations normalisées	Dépenses assumées par le solde de fonds de fonct.	
			1	2	3	4	5	6	7	8	
01	0610	Initiatives nouvelles et parachèvements en cours	$ $	$ $		$ $	$ $	$ $			01
02	0625	Terrains				$ $	$ $	$ $			02
03	0630	Aménagement de terrains									03
04	0635	Immeubles (construction et agrandissement)									04
05	0640	Préfabriqués									05
06	0650	Réfections et transformations				$ $	$ $	$ $	$ $	$ $	06
07	0660	Fonds de bibliothèque				$ $	$ $	$ $	$ $	$ $	07
08	0670	Mobilier				$ $	$ $	$ $	$ $	$ $	08
09	0680	Appareillage et outillage				$ $	$ $	$ $	$ $	$ $	09
10	0600	TOTAL	$	$		$	$	$	$	$	10

compte			Autres acquisitions approuvées	Virements Location-acquis	Acquisition par les soldes de fonds et par les revenus	Disposition d'actifs	Actifs acquis par acte ou par don	Virements d'ini. nouv. et par.: Débit	Virements d'ini. nouv. et par.: Crédit	Solde au 30 juin 1992	
			9	10	11	12	13	14	15	16	
01	0610	Initiatives nouvelles et parachèvements en cours				$ $			$ $	$	01
02	0625	Terrains								$	02
03	0630	Aménagement de terrains								$	03
04	0635	Immeubles (construction et agrandissement)								$	04
05	0640	Préfabriqués								$	05
06	0650	Réfections et transformations								$	06
07	0660	Fonds de bibliothèque		$ $						$	07
08	0670	Mobilier		$ $						$	08
09	0680	Appareillage et outillage								$	09
10	0600	TOTAL	$	$	$	$	$	$	$	$	10

PAGE 51 FONDS DES INVESTISSEMENTS

INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS EN COURS - SOMMAIRE
AU 30 JUIN 1992

compte			Solde au 30 juin 1991 1	Dépenses à financer 2	Disposition d'actifs 3	Virements aux immob 4	Solde au 30 juin 1992 (1)+(2)-(3)-(4) 5	
01	0611	Construction et agrandissement					$	01
02	0612	Contrats					$	02
03	0613	Honoraires professionnels					$	03
04	0614	Imprévus					$	04
05	0628	Terrains et aménagement de terrains					$	05
06	0615	Mobilier					$	06
07	0616	Appareillage et outillage					$	07
08	0617	Appareillage et outillage audiovisuel hors contrat					$	08
09	0618	Déménagement					$	09
10	0619	Autres					$	10
11	0810	TOTAL	50 01 01 $	50 01 02 $	50 01 12 $	50 01 15 $	$	11

52A 01 05 + 52B 01 05 + 52C 01 05 + 52D 01 05 + 52E 01 05 + 52F 01 05

52A 02 05 + 52B 02 05 + 52C 02 05 + 52D 02 05 + 52E 02 05 + 52F 02 05

52A 03 05 + 52B 03 05 + 52C 03 05 + 52D 03 05 + 52E 03 05 + 52F 03 05

52A 04 05 + 52B 04 05 + 52C 04 05 + 52D 04 05 + 52E 04 05 + 52F 04 05

52A 05 05 + 52B 05 05 + 52C 05 05 + 52D 05 05 + 52E 05 05 + 52F 05 05

52A 07 05 + 52B 07 05 + 52C 07 05 + 52D 07 05 + 52E 07 05 + 52F 07 05

52A 08 05 + 52B 08 05 + 52C 08 05 + 52D 08 05 + 52E 08 05 + 52F 08 05

52A 09 05 + 52B 09 05 + 52C 09 05 + 52D 09 05 + 52E 09 05 + 52F 09 05

52A 10 05 + 52B 10 05 + 52C 10 05 + 52D 10 05 + 52E 10 05 + 52F 10 05

52A 11 05 + 52B 11 05 + 52C 11 05 + 52D 11 05 + 52E 11 05 + 52F 11 05

PAGE 51 FONDS DES INVESTISSEMENTS

INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS EN COURS - SOMMAIRE
AU 30 JUIN 1992

PAGE 51

	compte		Solde au au 30 juin 1991 1	Dépenses à financer 2	Disposition d'actifs 3	Virements aux immob. 4	Solde au 30 juin 1992 (1)+(2)-(3)-(4) 5	
01	0611	Construction et agrandissement		$			$	01
02	0612	Contrats		$			$	02
03	0613	Honoraires professionnels		$			$	03
04	0614	Imprévus		$			$	04
05	0628	Terrains et aménagement de terrains		$			$	05
06	0615	Mobilier		$			$	06
07	0616	Appareillage et outillage		$			$	07
08	0617	Appareillage et outillage audiovisuel hors contrat		$			$	08
09	0618	Déménagement		$			$	09
10	0619	Autres		$			$	10
11	0610	TOTAL	$	$	$	$	$	11

Imprimé le 26/5/92 à 9:08

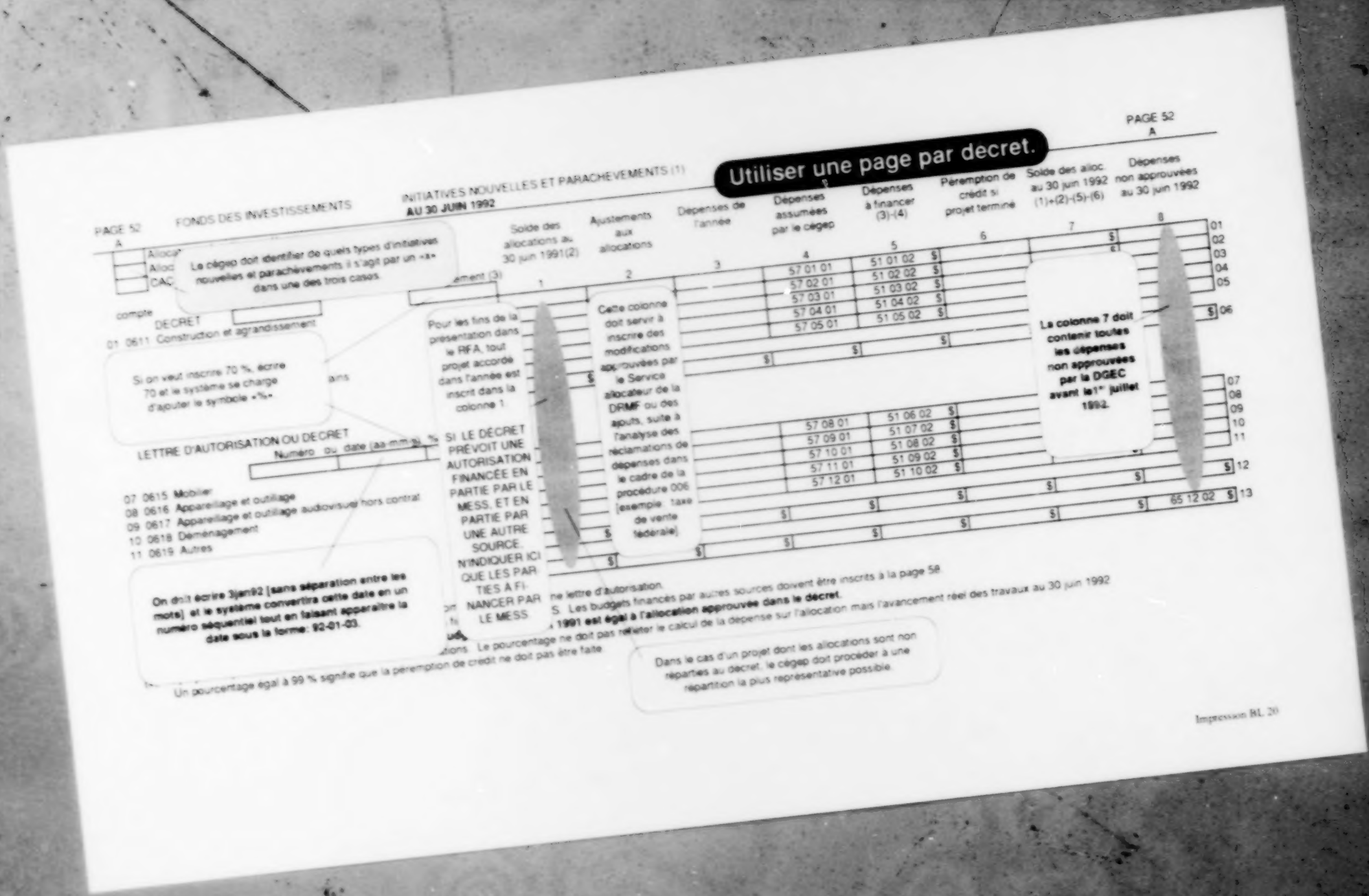

PAGE 52
A

FONDS DES INVESTISSEMENTS

INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS (1)
AU 30 JUIN 1992

Utiliser une page par decret.

Le cégep doit identifier de quels types d'initiatives nouvelles et parachèvements il s'agit par un «x» dans une des trois cases.

Pour les fins de la présentation dans le RFA, tout projet accordé dans l'année est inscrit dans la colonne 1.

SI LE DÉCRET PRÉVOIT UNE AUTORISATION FINANCÉE EN PARTIE PAR LE MESS, ET EN PARTIE PAR UNE AUTRE SOURCE, N'INDIQUER ICI QUE LES PARTIES À FINANCER PAR LE MESS.

Cette colonne doit servir à inscrire des modifications approuvées par le Service allocateur de la DRMF ou des ajouts, suite à l'analyse des réclamations de dépenses dans le cadre de la procédure 006 [exemple: taxe de vente fédérale].

La colonne 7 doit contenir toutes les dépenses non approuvées par la DGEC avant le 1er juillet 1992.

Si on veut inscrire 70 %, écrire 70 et le système se charge d'ajouter le symbole «%».

LETTRE D'AUTORISATION OU DECRET

Numéro ou date (aa-mm-jj) %

07 0615 Mobilier
08 0616 Appareillage et outillage
09 0617 Appareillage et outillage audiovisuel hors contrat
10 0618 Déménagement
11 0619 Autres

On doit écrire 3jan92 [sans séparation entre les mots] et le système convertira cette date en un numéro séquentiel tout en faisant apparaître la date sous la forme: 92-01-03.

Un pourcentage égal à 99 % signifie que la péremption de crédit ne doit pas être faite.

Dans le cas d'un projet dont les allocations sont non réparties au décret, le cégep doit procéder à une répartition la plus représentative possible.

Impression BL 20

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 52 A — FONDS DES INVESTISSEMENTS — INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHÈVEMENTS (1) **AU 30 JUIN 1992** — PAGE 52 A

☐ Allocations réparties au décret
☐ Allocations non réparties au décret
☐ CACP

compte		Numéro	% d'avancement (3)	Solde des allocations au 30 juin 1991(2)	Ajustements aux allocations	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le cégep	Dépenses à financer (3)-(4)	Péremption de crédit si projet terminé	Solde des alloc. au 30 juin 1992 (1)+(2)-(5)-(6)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1992	
	DÉCRET			1	2	3	4	5	6	7	8	
01	0611 Construction et agrandissement							$		$		01
02	0612 Contrats							$		$		02
03	0613 Honoraires professionnels							$		$		03
04	0614 Imprévus							$		$		04
05	0628 Terrains et aménagement de terrains							$		$		05
06	TOTAL DÉCRET			$	$	$	$	$	$	$	$	06
	LETTRE D'AUTORISATION OU DÉCRET	Numéro ou date (aa mm jj)	% d'avancement (3)									
07	0615 Mobilier							$		$		07
08	0616 Appareillage et outillage							$		$		08
09	0617 Appareillage et outillage audiovisuel hors contrat							$		$		09
10	0618 Déménagement							$		$		10
11	0619 Autres							$		$		11
12	TOTAL LETTRE D'AUTORISATION OU DÉCRET			$	$	$	$	$	$	$	$	12
13	0610 TOTAL			$	$	$	$	$	$	$	$	13

(1) Utiliser une page pour chaque décret que le décret soit complété ou non par une lettre d'autorisation.
(2) Les montants de la colonne 1 doivent égaler les montants financés par le MESS. Les budgets financés par autres sources doivent être inscrits à la page 58.
Dans le cas d'un décret adopté en 1991-92, le solde budgétaire au 30 juin 1991 est égal à l'allocation approuvée dans le décret.
(3) Un projet complété à 100 % doit être viré aux immobilisations. Le pourcentage ne doit pas refléter le calcul de la dépense sur l'allocation mais l'avancement réel des travaux au 30 juin 1992.
Un pourcentage égal à 99 % signifie que la péremption de crédit ne doit pas être faite.

Imprimé le 26/5/92 à 9:08

FONDS DES INVESTISSEMENTS

INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS (1)
AU 30 JUIN 1992

- [ ] Allocations réparties au décret
- [ ] Allocations non réparties au décret
- [ ] CACP

compte		Numéro	% d'avancement (3)	Solde des allocations au 30 juin 1991(2)	Ajustements aux allocations	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le cégep	Dépenses à financer (3)-(4)	Péremption de crédit si projet terminé	Solde des alloc. au 30 juin 1992 (1)+(2)-(5)-(6)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1992	
				1	2	3	4	5	6	7	8	
	DECRET											
01	0611	Construction et agrandissement					57 01 01	51 01 02 $		$		01
02	0612	Contrats					57 02 01	51 02 02 $		$		02
03	0613	Honoraires professionnels					57 03 01	51 03 02 $		$		03
04	0614	Imprévus					57 04 01	51 04 02 $		$		04
05	0628	Terrains et aména[illegible]					57 05 01	51 05 02 $		$		05
06		TOTAL DECRET			$	$	$	$	$	$	$	06
	LETTRE D'AUTORISATI[illegible]											
07	0615	Mobilier					57 08 01	51 06 02 $		$		07
08	0616	Appareillage et ou[illegible]					57 09 01	51 07 02 $		$		08
09	0617	Appareillage et ou[illegible]					57 10 01	51 08 02 $		$		09
10	0618	Déménagement					57 11 01	51 09 02 $		$		10
11	0619	Autres					57 12 01	51 10 02 $		$		11
12		TOTAL LETTRE D'AUTORISATION OU DECRET		$	$	$	$	$	$	$	$	12
13	0610	TOTAL		$	$	$	$	$	$	$	65 12 02 $	13

Pour explications, consulter la page 52A.

(1) Utiliser une page pour chaque décret, que le décret soit complété ou non par une lettre d'autorisation.
(2) Les montants de la colonne 1 doivent égaler les montants financés par le MESS. Les budgets financés par autres sources doivent être inscrits à la page 58.
Dans le cas d'un décret adopté en 1991-92, le solde budgétaire au 30 juin 1991 est égal à l'allocation approuvée dans le décret.
(3) Un projet complété à 100 % doit être viré aux immobilisations. Le pourcentage ne doit pas refléter le calcul de la dépense sur l'allocation mais l'avancement réel des travaux au 30 juin 1992.
Un pourcentage égal à 99 % signifie que la péremption de crédit ne doit pas être faite.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 52 FONDS DES INVESTISSEMENTS INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS (1) PAGE 52
B AU 30 JUIN 1992 B

Allocations réparties au décret
Allocations non réparties au décret
CACP

compte	Numéro(s)	% d'avancement (3)	Solde des allocations au 30 juin 1991(2)	Ajustements aux allocations	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le cégep	Dépenses à financer (3)-(4)	Péremption de crédit si projet terminé	Solde des alloc. au 30 juin 1992 (1)+(2)-(5)-(6)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1992	
	DÉCRET		1	2	3	4	5	6	7	8	
01	0611 Construction et agrandissement						$		$		01
02	0612 Contrats						$		$		02
03	0613 Honoraires professionnels						$		$		03
04	0614 Imprévus						$		$		04
05	0629 Terrains et aménagement de terrains						$		$		05
06	TOTAL DÉCRET		$	$	$	$	$	$	$	$	06

LETTRE D'AUTORISATION OU DÉCRET

	Numéro	Date (aa mm j)	% d'avancement (3)								
07	0615 Mobilier						$		$		07
08	0616 Appareillage et outillage						$		$		08
09	0617 Appareillage et outillage audiovisuel hors contrat						$		$		09
10	0618 Déménagement						$		$		10
11	0619 Autres						$		$		11
12	TOTAL LETTRE D'AUTORISATION OU DÉCRET		$	$	$	$	$	$	$	$	12
13	0610 TOTAL		$	$	$	$	$	$	$	$	13

(1) Utiliser une page pour chaque décret, que le décret soit complété ou non par une lettre d'autorisation.
(2) Les montants de la colonne 1 doivent égaler les montants financés par le MESS. Les budgets finances par autres sources doivent être inscrits à la page 58.
Dans le cas d'un décret adopté en 1991-92, le solde budgétaire au 30 juin 1991 est égal à l'allocation approuvée dans le décret.
(3) Un projet complété à 100 % doit être viré aux immobilisations. Le pourcentage ne doit pas refléter le calcul de la dépense sur l'allocation mais l'avancement réel des travaux au 30 juin 1992.
Un pourcentage égal à 99 % signifie que la péremption de crédit ne doit pas être faite.

Imprimé le 26/5/92 à 9:38

PAGE 52 FONDS DES INVESTISSEMENTS — INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS (1) — PAGE 52 C

AU 30 JUIN 1992

C

- ☐ Allocations reparties au décret
- ☐ Allocations non reparties au décret
- ☐ CACP

compte — Numéro — % d'avancement (3)

DÉCRET

	compte		Solde des allocations au 30 juin 1991 (2)	Ajustements aux allocations	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le cégep	Dépenses à financer (3)-(4)	Péremption de crédit si projet terminé	Solde des alloc. au 30 juin 1992 (1)+(2)-(5)-(6)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1992	
			1	2	3	4	5	6	7	8	
01	0611	Construction et agrandissement				57 01 01	51 01 02 $		$		01
02	0612	Contrats				57 02 01	51 02 02 $		$		02
03	0613	Honoraires professionnels				57 03 01	51 03 02 $		$		03
04	0614	Imprévus				57 04 01	51 04 02 $		$		04
05	0629	Terrains et aménag				57 05 01	51 05 02 $		$		05
06		TOTAL DÉCRET	$	$	$	$	$	$	$	$	06

LETTRE D'AUTORISATIO

07	0615	Mobilier				57 08 01	51 06 02 $		$		07
08	0616	Appareillage et outil				57 09 01	51 07 02 $		$		08
09	0617	Appareillage et outil				57 10 01	51 08 02 $		$		09
10	0618	Déménagement				57 11 01	51 09 02 $		$		10
11	0619	Autres				57 12 01	51 10 02 $		$		11
12		TOTAL LETTRE D'AUTORISATION OU DÉCRET	$	$	$	$	$	$	$	$	12
13	0610	TOTAL	$	$	$	$	$	$	$	65 12 02 $	13

Pour explications, consulter la page 52A.

(1) Utiliser une page pour chaque décret, que le décret soit complété ou non par une lettre d'autorisation.

(2) Les montants de la colonne 1 doivent égaler les montants financés par le MESS. Les budgets financés par autres sources doivent être inscrits à la page 58.

Dans le cas d'un décret adopté en 1991-92, le solde budgétaire au 30 juin 1991 est égal à l'allocation approuvée dans le décret.

(3) Un projet complété à 100 % doit être viré aux immobilisations. Le pourcentage ne doit pas refléter le calcul de la dépense sur l'allocation mais l'avancement réel des travaux au 30 juin 1992.

Un pourcentage égal à 99 % signifie que la péremption de crédit ne doit pas être faite.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cegep No

PAGE 52 C — FONDS DES INVESTISSEMENTS — INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS (1) AU 30 JUIN 1992 — PAGE 52 C

[ ] Allocations réparties au décret
[ ] Allocations non réparties au décret
[ ] CACP

compte — Numéro DECRET — % d'avancement (3)

		Solde des allocations au 30 juin 1991(2)	Ajustements aux allocations	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le cégep	Dépenses à financer (3)-(4)	Péremption de crédit si projet terminé	Solde des alloc. au 30 juin 1992 (1)+(2)-(5)-(6)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1992	
		1	2	3	4	5	6	7	8	
01	0611 Construction et agrandissement					$		$		01
02	0612 Contrats					$		$		02
03	0613 Honoraires professionnels					$		$		03
04	0614 Imprévus					$		$		04
05	0628 Terrains et aménagement de terrains					$		$		05
06	TOTAL DECRET	$	$	$	$	$	$	$	$	06

LETTRE D'AUTORISATION OU DECRET

Numéro ou date (aa mm j) — % d'avancement (3)

07	0615 Mobilier					$		$		07
08	0616 Appareillage et outillage					$		$		08
09	0617 Appareillage et outillage audiovisuel hors contrat					$		$		09
10	0618 Déménagement					$		$		10
11	0619 Autres					$		$		11
12	TOTAL LETTRE D'AUTORISATION OU DECRET	$	$	$	$	$	$	$	$	12
13	0610 TOTAL	$	$	$	$	$	$	$	$	13

(1) Utiliser une page pour chaque décret, que le décret soit complété ou non par une lettre d'autorisation.
(2) Les montants de la colonne 1 doivent égaler les montants financés par le MESS. Les budgets financés par autres sources doivent être inscrits à la page 58.
Dans le cas d'un décret adopté en 1991-92, le solde budgétaire au 30 juin 1991 est égal à l'allocation approuvée dans le décret.
(3) Un projet complété à 100 % doit être viré aux immobilisations. Le pourcentage ne doit pas refléter le calcul de la dépense sur l'allocation mais l'avancement réel des travaux au 30 juin 1992.
Un pourcentage égal à 99 % signifie que la péremption de crédit ne doit pas être faite.

Imprimé le 26/5/92 à 9:28

PAGE 52 D — FONDS DES INVESTISSEMENTS — INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS (1)
AU 30 JUIN 1992

- [ ] Allocations réparties au décret
- [ ] Allocations non réparties au décret
- [ ] CACP

compte		Numéro	% d'avancement (3)	Solde des allocations au 30 juin 1991(2)	Ajustements aux allocations	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le cégep	Dépenses à financer (3)-(4)	Péremption de crédit si projet terminé	Solde des alloc. au 30 juin 1992 (1)+(2)-(5)-(6)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1992	
				1	2	3	4	5	6	7	8	
	DECRET											
01	0611 Construction et agrandissement						57 01 01	51 01 02	$		$	01
02	0612 Contrats						57 02 01	51 02 02	$		$	02
03	0613 Honoraires professionnels						57 03 01	51 03 02	$		$	03
04	0614 Imprévus						57 04 01	51 04 02	$		$	04
05	0628 Terrains et aménage						57 05 01	51 05 02	$		$	05
06	TOTAL DECRET					$	$	$	$	$	$	06
	LETTRE D'AUTORISATIO											
07	0615 Mobilier						57 08 01	51 06 02	$		$	07
08	0616 Appareillage et outil						57 09 01	51 07 02	$		$	08
09	0617 Appareillage et outil						57 10 01	51 08 02	$		$	09
10	0618 Déménagement						57 11 01	51 09 02	$		$	10
11	0619 Autres						57 12 01	51 10 02	$		$	11
12	TOTAL LETTRE D'AUTORISATION OU DECRET			$	$	$	$	$	$	$	$	12
13	0610 TOTAL			$	$	$	$	$	$	$	65 12 02 $	13

Pour explications, consulter la page 52A.

(1) Utiliser une page pour chaque décret, que le décret soit complété ou non par une lettre d'autorisation.
(2) Les montants de la colonne 1 doivent égaler les montants financés par le MESS. Les budgets financés par autres sources doivent être inscrits à la page 58.
Dans le cas d'un décret adopté en 1991-92, le solde budgétaire au 30 juin 1991 est égal à l'allocation approuvée dans le décret.
(3) Un projet complété à 100 % doit être viré aux immobilisations. Le pourcentage ne doit pas refléter le calcul de la dépense sur l'allocation mais l'avancement réel des travaux au 30 juin 1992.
Un pourcentage égal à 99 % signifie que la péremption de crédit ne doit pas être faite.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 52 D

FONDS DES INVESTISSEMENTS — INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS (1)
AU 30 JUIN 1992

PAGE 52 D

		Solde des allocations au 30 juin 1991 (2)	Ajustements aux allocations	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le cégep	Dépenses à financer (3)-(4)	Péremption de crédit si projet terminé	Solde des alloc. au 30 juin 1992 (1)+(2)-(5)-(6)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1992	
	Allocations réparties au décret									
	Allocations non réparties au décret									
	CACP									
compte	Numéro / % d'avancement (3)	1	2	3	4	5	6	7	8	
	DÉCRET									
01 0611	Construction et agrandissement					$		$		01
02 0612	Contrats					$		$		02
03 0613	Honoraires professionnels					$		$		03
04 0614	Imprévus					$		$		04
05 0628	Terrains et aménagement de terrains					$		$		05
06	TOTAL DÉCRET	$	$	$	$	$	$	$	$	06
	LETTRE D'AUTORISATION OU DÉCRET									
	Numéro ou date (aa mm jj) / % d'avancement (3)									
07 0615	Mobilier					$		$		07
08 0616	Appareillage et outillage					$		$		08
09 0617	Appareillage et outillage audiovisuel hors contrat					$		$		09
10 0618	Déménagement					$		$		10
11 0619	Autres					$		$		11
12	TOTAL LETTRE D'AUTORISATION OU DÉCRET	$	$	$	$	$	$	$	$	12
13 0610	TOTAL	$	$	$	$	$	$	$	$	13

(1) Utiliser une page pour chaque décret, que le décret soit complété ou non par une lettre d'autorisation.
(2) Les montants de la colonne 1 doivent égaler les montants financés par le MESS. Les budgets financés par autres sources doivent être inscrits à la page 58.
Dans le cas d'un décret adopté en 1991-92, le solde budgétaire au 30 juin 1991 est égal à l'allocation approuvée dans le décret.
(3) Un projet complété à 100 % doit être viré aux immobilisations. Le pourcentage ne doit pas refléter le calcul de la dépense sur l'allocation mais l'avancement réel des travaux au 30 juin 1992.
Un pourcentage égal à 99 % signifie que la péremption de crédit ne doit pas être faite.

Imprimé le 26/5/92 à 9:08

PAGE 52 E — FONDS DES INVESTISSEMENTS — INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS (1)
AU 30 JUIN 1992

- [ ] Allocations réparties au décret
- [ ] Allocations non réparties au décret
- [ ] CACP

compte	DECRET	Numéro	% d'avancement (3)	Solde des allocations au 30 juin 1991(2) 1	Ajustements aux allocations 2	Dépenses de l'année 3	Dépenses assumées par le cégep 4	Dépenses à financer (3)-(4) 5	Péremption de crédit si projet terminé 6	Solde des alloc. au 30 juin 1992 (1)+(2)-(5)-(6) 7	Dépenses non approuvées au 30 juin 1992 8	
01 0611	Construction et agrandissement						57 01 01	51 01 02	$		$	01
02 0612	Contrats						57 02 01	51 02 02	$		$	02
03 0613	Honoraires professionnels						57 03 01	51 03 02	$		$	03
04 0614	Imprévus						57 04 01	51 04 02	$		$	04
05 0628	Terrains et am						57 05 01	51 05 02	$		$	05
06	TOTAL DECR				$	$	$	$	$	$	$	06
	LETTRE D'AUTORI											
07 0615	Mobilier						57 08 01	51 06 02	$		$	07
08 0616	Appareillage e						57 09 01	51 07 02	$		$	08
09 0617	Appareillage e						57 10 01	51 08 02	$		$	09
10 0618	Déménageme						57 11 01	51 09 02	$		$	10
11 0619	Autres						57 12 01	51 10 02	$		$	11
12	TOTAL LETTRE D'AUTORISATION OU DECRET			$	$	$	$	$	$	$	$	12
13 0610	TOTAL			$	$	$	$	$	$	$	65 12 02 $	13

Pour explications, consulter la page 52A.

(1) Utiliser une page pour chaque décret, que le décret soit complété ou non par une lettre d'autorisation.
(2) Les montants de la colonne 1 doivent égaler les montants financés par le MESS. Les budgets financés par autres sources doivent être inscrits à la page 58.
Dans le cas d'un décret adopté en 1991-92, le solde budgétaire au 30 juin 1991 est égal à l'allocation approuvée dans le décret.
(3) Un projet complété à 100 % doit être viré aux immobilisations. Le pourcentage ne doit pas refléter le calcul de la dépense sur l'allocation mais l'avancement réel des travaux au 30 juin 1992.
Un pourcentage égal à 99 % signifie que la péremption de crédit ne doit pas être faite.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cegep No

PAGE 52 E — FONDS DES INVESTISSEMENTS — INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS (1)
AU 30 JUIN 1992

PAGE 52 E

- Allocations réparties au décret
- Allocations non réparties au décret
- CACP

compte — Numéro DECRET — % d'avancement (3)

		1 Solde des allocations au 30 juin 1991 (2)	2 Ajustements aux allocations	3 Dépenses de l'année	4 Dépenses assumées par le cégep	5 Dépenses à financer (3)-(4)	6 Péremption de crédit si projet terminé	7 Solde des alloc. au 30 juin 1992 (1)+(2)-(5)-(6)	8 Dépenses non approuvées au 30 juin 1992	
01	0611 Construction et agrandissement									
02	0612 Contrats					$		$		01
03	0613 Honoraires professionnels					$		$		02
04	0614 Imprévus					$		$		03
05	0628 Terrains et aménagement de terrains					$		$		04
						$		$		05
06	TOTAL DECRET	$	$	$	$	$	$	$	$	06

LETTRE D'AUTORISATION OU DECRET — Numéro ou date (aa-mm-jj) — % d'avancement (3)

07	0615 Mobilier									
08	0616 Appareillage et outillage					$		$		07
09	0617 Appareillage et outillage audiovisuel hors contrat					$		$		08
10	0618 Déménagement					$		$		09
11	0619 Autres					$		$		10
						$		$		11
12	TOTAL LETTRE D'AUTORISATION OU DECRET	$	$	$	$	$	$	$	$	12
13	0610 TOTAL	$	$	$	$	$	$	$	$	13

(1) Utiliser une page pour chaque décret, que le décret soit complété ou non par une lettre d'autorisation.
(2) Les montants de la colonne 1 doivent égaler les montants financés par le MESS. Les budgets financés par autres sources doivent être inscrits à la page 58.
Dans le cas d'un décret adopté en 1991-92, le solde budgétaire au 30 juin 1991 est égal à l'allocation approuvée dans le décret.
(3) Un projet complété à 100 % doit être viré aux immobilisations. Le pourcentage ne doit pas refléter le calcul de la dépense sur l'allocation mais l'avancement réel des travaux au 30 juin 1992.
Un pourcentage égal à 99 % signifie que la péremption de crédit ne doit pas être faite.

Imprimé le 26/5/92 à 9:08

PAGE 52 F FONDS DES INVESTISSEMENTS

INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS (1)
AU 30 JUIN 1992

- ☐ Allocations réparties au décret
- ☐ Allocations non réparties au décret
- ☐ CACP

Numéro

compte DECRET

% d'avancement (3)

			Solde des allocations au 30 juin 1991(2) 1	Ajustements aux allocations 2	Dépenses de l'année 3	Dépenses assumées par le cegep 4	Dépenses à financer (3)-(4) 5	Péremption de crédit si projet terminé 6	Solde des alloc. au 30 juin 1992 (1)+(2)-(5)-(6) 7	Dépenses non approuvées au 30 juin 1992 8	
01	0611	Construction et agrandissement				57 01 01	51 01 02 $		$		01
02	0612	Contrats				57 02 01	51 02 02 $		$		02
03	0613	Honoraires professionnels				57 03 01	51 03 02 $		$		03
04	0614	Imprévu				57 04 01	51 04 02 $		$		04
05	0628	Terra				57 05 01	51 05 02 $		$		05
06		TOTAL	$	$	$	$	$	$	$	$	06
		LETTRE D'A									
07	0615	Mobil				57 06 01	51 06 02 $		$		07
08	0616	Appar				57 09 01	51 07 02 $		$		08
09	0617	Appar				57 10 01	51 08 02 $		$		09
10	0618	Déme				57 11 01	51 09 02 $		$		10
11	0619	Autres				57 12 01	51 10 02 $		$		11
12		TOTAL LETTRE D'AUTORISATION OU DECRET	$	$	$	$	$	$	$	$	12
13	0810	TOTAL	$	$	$	$	$	$	$	65 12 02 $	13

Pour explications, consulter la page 52A.

(1) Utiliser une page pour chaque décret, que le décret soit complété ou non par une lettre d'autorisation.
(2) Les montants de la colonne 1 doivent égaler les montants financés par le MESS. Les budgets financés par autres sources doivent être inscrits à la page 58.
Dans le cas d'un décret adopté en 1991-92, le solde budgétaire au 30 juin 1991 est égal à l'allocation approuvée dans le décret.
(3) Un projet complété à 100 % doit être viré aux immobilisations. Le pourcentage ne doit pas refléter le calcul de la dépense sur l'allocation mais l'avancement réel des travaux au 30 juin 1992.
Un pourcentage égal à 99 % signifie que la péremption de crédit ne doit pas être faite.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 52 FONDS DES INVESTISSEMENTS INITIATIVES NOUVELLES ET PARACHEVEMENTS (1) PAGE 52
A AU 30 JUIN 1992 F

- Allocations réparties au décret
- Allocations non réparties au décret
- CACP

Numéro % d'avancement (3)

compte		Solde des allocations au 30 juin 1991 (2)	Ajustements aux allocations	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le cégep	Dépenses à financer (3)-(4)	Péremption de crédit si projet terminé	Solde des alloc. au 30 juin 1992 (1)+(2)-(5)-(6)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1992	
	DECRET	1	2	3	4	5	6	7	8	
01	0611 Construction et agrandissement					$		$		01
02	0612 Contrats					$		$		02
03	0613 Honoraires professionnels					$		$		03
04	0614 Imprévus					$		$		04
05	0628 Terrains et aménagement de terrains					$		$		05
06	TOTAL DECRET	$	$	$	$	$	$	$	$	06

LETTRE D'AUTORISATION OU DÉCRET

Numéro ou date (aa mm-j) % d'avancement (3)

07	0615 Mobilier					$		$		07
08	0616 Appareillage et outillage					$		$		08
09	0617 Appareillage et outillage audiovisuel hors contrat					$		$		09
10	0618 Déménagement					$		$		10
11	0619 Autres					$		$		11
12	TOTAL LETTRE D'AUTORISATION OU DECRET	$	$	$	$	$	$	$	$	12
13	0610 TOTAL	$	$	$	$	$	$	$	$	13

(1) Utiliser une page pour chaque décret, que le décret soit complété ou non par une lettre d'autorisation.
(2) Les montants de la colonne 1 doivent égaler les montants financés par le MESS. Les budgets financés par autres sources doivent être inscrits à la page 58.
Dans le cas d'un décret adopté en 1991-92, le solde budgétaire au 30 juin 1991 est égal à l'allocation approuvée dans le décret.
(3) Un projet complété à 100 % doit être viré aux immobilisations. Le pourcentage ne doit pas refléter le calcul de la dépense sur l'allocation mais l'avancement réel des travaux au 30 juin 1992.
Un pourcentage égal à 99 % signifie que la péremption de crédit ne doit pas être faite.

Imprimé le 26/5/92 à 9:08

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT À MEME LES ALLOCATIONS SPÉCIALES DE L'ANNÉE 1989-1990
AU 30 JUIN 1992

LES DÉPENSES NON APPROUVÉES AU PLUS TARD LE 31 OCTOBRE 1992 ENTRAINENT LA PÉREMPTION DES SOLDES

PÉREMPTION AUTOMATIQUE DES SOLDES

		Code du décret 1	Solde des allocations au 30 juin 1991 2	Dépenses de l'année 3	Dépenses assumées par le cégep 4	Dépenses à financer (3)-(4) 5	ALLOCATIONS À PÉRIMER (2)-(5) 6	**Dépenses approuvées** entre 1 juil. 1992 et le 31 oct. 1992 7	
	PARC IMMOBILIER								
	RÉFECTIONS ET TRANSFORMATIONS								
01						$	$		01
02							$		02
03							$		03
04							$		04
05							$		05
06							$		06
07						$	$		07
08						$	$		08
09							$		09
10	TERRAINS				57 05 02	50 02 04 $	$		10
11	AMÉNAGEMENT DE TERRAINS				57 05 02	50 03 04 $	$		11
12	*Sous-total parc immobilier*		$	$	57 06 02 $	50 06 04 $	$	$	12
	PARC MOBILIER								
13	·Mobilier					$	$		13
14						$	$		14
15						$	$		15
16						$	$		16
17						$	$		17
18						$	$		18
19	·Fonds de bibliothèque				57 07 02	50 07 04 $	$		19
20	*Sous-total mobilier*		$	$	57 08 02 $	50 08 04 $	$	$	20
21	·Appareillage et outillage					$	$		21
22						$	$		22
23						$	$		23
24						$	$		24
25						$	$		25
26						$	$		26
27						$	$		27
28						$	$		28
29						$	$		29
30	*Sous-total appareillage et outillage*		$	$	57 09 02 $	50 09 04 $	$	$	30
31	TOTAL (lignes 12, 20 et 30)		$	$	$	$	$	65 13 02 $	31

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT A MEME LES ALLOCATIONS SPÉCIALES DE L'ANNÉE 1989-1990
AU 30 JUIN 1992

LES DÉPENSES NON APPROUVÉES AU PLUS TARD LE 31 OCTOBRE 1992 ENTRAINENT LA PÉREMPTION DES SOLDES

		Code ou décret	Solde des allocations au 30 juin 1991	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le cégep	Dépenses à financer (3)-(4)	ALLOCATIONS A PÉRIMER (2)-(5)	**Dépenses approuvées** entre 1 juil. 1992 et le 31 oct. 1992	
		1	2	3	4	5	6	7	
01									01
02									02
03									03
04									04
05									05
06									06
07									07
08									08
09									09
10	TERRAINS								10
11	AMÉNAGEMENT DE TERRAINS								11
12	***Sous-total parc immobilier***		$	$	$	$	$	$	12
	PARC MOBILIER								
13	-Mobilier								13
14									14
15									15
16									16
17									17
18									18
19	-Fonds de bibliothèque								19
20	***Sous-total mobilier***		$	$	$	$	$	$	20
21	-Appareillage et outillage								21
22									22
23									23
24									24
25									25
26									26
27									27
28									28
29									29
30	***Sous-total appareillage et outillage***		$	$	$	$	$	$	30
31	**TOTAL** (lignes 12, 20 et 30)		$	$	$	$	$	$	31

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT À MÊME LES ALLOCATIONS SPÉCIALES DE L'ANNÉE 1990-1991
AU 30 JUIN 1992

		Code du décret	Solde des allocations au 30 juin 1991	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par par le cégep	Dépenses à financer (3)-(4)	Solde des allocations au 30 juin 1992 (2)-(5)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1992	
		1	2	3	4	5	6	7	
	PARC IMMOBILIER								
	RÉFECTIONS ET TRANSFORMATIONS								
01						$	$		01
02						$	$		02
03						$	$		03
04						$	$		04
05						$	$		05
06						$	$		06
07						$	$		07
08						$	$		08
09						$	$		09
10	TERRAINS				57 05 03	50 02 05	$		10
11	AMÉNAGEMENT DE TERRAINS				57 05 03	50 03 05	$		11
12	***Sous-total parc immobilier***		$	$	57 06 03 $	50 06 05	$	$	12
	PARC MOBILIER								
13	•Mobilier						$		13
14							$		14
15							$		15
16							$		16
17							$		17
18							$		18
19	•Fonds de bibliothèque				57 07 03	50 07 05	$		19
20	***Sous-total mobilier***		$	$	57 08 03 $	50 08 05	$	$	20
21	•Appareillage et outillage						$		21
22							$		22
23							$		23
24							$		24
25							$		25
26							$		26
27							$		27
28							$		28
29							$		29
30	***Sous-total appareillage et outillage***		$	$	57 09 03 $	50 09 05	$	$	30
31	**TOTAL (lignes 12, 20 et 30)**		$	$	$	$	$	65 14 02 $	31

Mettre ici toutes les dépenses non approuvées par la DGEC avant le 1er juillet 1992

		Code du décret	Solde des allocations au 30 juin 1991	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par par le bégeu	Dépenses à financer (3)-(4)	Solde des allocations au 30 juin 1992 (2)-(5)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1992	
		1	2	3	4	5	6	7	
	PARC IMMOBILIER								
	RÉFECTIONS ET TRANSFORMATIONS								
01						$	$		01
02						$	$		02
03						$	$		03
04						$	$		04
05						$	$		05
06						$	$		06
07						$	$		07
08						$	$		08
09						$	$		09
10	TERRAINS					$	$		10
11	AMÉNAGEMENT DE TERRAINS					$	$		11
12	***Sous-total parc immobilier***		$	$	$	$	$	$	12
	PARC MOBILIER								
13	•Mobilier					$	$		13
14						$	$		14
15						$	$		15
16						$	$		16
17						$	$		17
18						$	$		18
19	•Fonds de bibliothèque					$	$		19
20	***Sous-total mobilier***		$	$	$	$	$	$	20
21	•Appareillage et outillage					$	$		21
22						$	$		22
23						$	$		23
24						$	$		24
25						$	$		25
26						$	$		26
27						$	$		27
28						$	$		28
29						$	$		29
30	***Sous-total appareillage et outillage***		$	$	$	$	$	$	30
31	**TOTAL** (lignes 12, 20 et 30)		$	$	$	$	$	$	31

		Code du décret	Allocation de l'année 1991-1992	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le cégep	Dépenses à financer (3)-(4)	Solde des allocations au 30 juin 1992 (2)-(5)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1992	
		1	2	3	4	5	6	7	
	PARC IMMOBILIER								
	RÉFECTIONS ET TRANSFORMATIONS								
01						$	$		01
02						$	$		02
03						$	$		03
04						$			04
05						$			05
06						$			06
07						$			07
08						$			08
09						$			09
10	TERRAINS				57 05 04	50 02 06 $			10
11	AMÉNAGEMENT DE TERRAINS				57 05 04	50 03 06 $			11
12	*Sous-total parc immobilier*		$	$	57 06 04 $	50 06 06 $		$	12
	PARC MOBILIER								
13	-Mobilier					$			13
14						$	$		14
15						$	$		15
16						$	$		16
17						$	$		17
18						$	$		18
19	-Fonds de bibliothèque				57 07 04	50 07 06 $	$		19
20	*Sous-total mobilier*		$	$	57 08 04 $	50 08 06 $	$	$	20
21	-Appareillage et outillage					$	$		21
22						$	$		22
23						$	$		23
24						$	$		24
25						$	$		25
26						$	$		26
27						$	$		27
28						$	$		28
29						$	$		29
30	*Sous-total appareillage et outillage*		$	$	57 09 04 $	50 09 06 $	$	$	30
31	TOTAL (lignes 12, 20 et 30)		$	$	$	$	$	65 15 02 $	31

Mettre ici toutes les dépenses non approuvées par la DGEC avant le 1er juillet 1992.

		Code ou décret	Allocation de l'année 1991-1992	Dépenses de l'année	Dépenses assumées par le cégep	Dépenses à financer (3)-(4)	Solde des allocations au 30 juin 1992 (2)-(5)	Dépenses non approuvées au 30 juin 1992	
		1	2	3	4	5	6	7	
	PARC IMMOBILIER								
	RÉFECTIONS ET TRANSFORMATIONS								
01									01
02									02
03									03
04									04
05									05
06									06
07									07
08									08
09									09
10	TERRAINS								10
11	AMÉNAGEMENT DE TERRAINS								11
12	*Sous-total parc immobilier*		$	$	$	$	$	$	12
	PARC MOBILIER								
13	Mobilier								13
14									14
15									15
16									16
17									17
18									18
19	Fonds de bibliothèque								19
20	*Sous-total mobilier*		$	$	$	$	$	$	20
21	Appareillage et outillage								21
22									22
23									23
24									24
25									25
26									26
27									27
28									28
29									29
30	*Sous-total appareillage et outillage*		$	$	$	$	$	$	30
31	**TOTAL** (lignes 12, 20 et 30)		$	$	$	$	$	$	31

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT À MÊME LES ALLOCATIONS NORMALISÉES
AU 30 JUIN 1992

compte		Solde des allocations au 30 juin 1991	Allocation de l'année 1991-1992	Ajustements aux allocations	Dépenses de l'année	Dépenses autres alloc. assumées par normes d'inv.	Dépenses assumées par le fonds de fonctionnement	Dépenses à financer	Solde des allocations au 30 juin 1992	Dépenses non approuvées au 30 juin 1992	
		1	2	3	4	5	6	(4+(5)-(6) 7	(1+(2)+(3)-(7) 8	9	
	PARC IMMOBILIER										
01 3630	RÉFECTIONS ET TRANSFORMATIONS						50 06 04	50 06 07 $			01
02 3629	TERRAINS ET AMÉNAGEMENT DE TERRAINS							$			02
03	SOUS-TOTAL				$	$	$	$	$		03
	PARC MOBILIER										
04 3660	Fonds de bibliothèque						50 07 08	50 07 07 $			04
05 3670	Mobilier						50 08 08	50 08 07 $			05
06 3680	Appareillage et outillage						50 09 08	50 09 07 $			06
07	SOUS-TOTAL				$	$	$	$	$		07
08	TOTAL		$	$	$	$	47 06 03 $	$	$	65 17 02 $	08

Colonne servant à inscrire les ajustements aux allocations faites par la DGEC dans l'exercice (exemple: à la suite du remboursement de la taxe de vente). Cette colonne sert aussi pour inscrire des ajustements faits par le cegep à la suite d'échanges d'actifs. Des explications peuvent cependant être fournies dans ces cas.

Mettre ici toutes les dépenses non approuvées par la DGEC avant le 1er juillet 1992

 FONDS DES INVESTISSEMENTS DÉPENSES D'INVESTISSEMENT À MÊME LES ALLOCATIONS NORMALISÉES
AU 30 JUIN 1992

	Solde des allocations au 30 juin 1991 1	Allocation de l'année 1991-1992 2	Ajustements aux allocations 3	Dépenses de l'année 4	Dépenses autres alloc. assumées par normes d'inv. 5	Dépenses assumées par le fonds de fonctionnement 6	Dépenses à financer (4)+(5)-(6) 7	Solde des allocations au 30 juin 1992 (1)+(2)+(3)-(7) 8	Dépenses non approuvées au 30 juin 1992 9	
PARC IMMOBILIER										
01 0650 RÉFECTIONS ET TRANSFORMATIONS										01
02 0928 TERRAINS ET AMÉNAGEMENT DE TERRAINS										02
03 SOUS-TOTAL										03
PARC MOBILIER										
04 0660 - Fonds de bibliothèque										04
05 0670 - Mobilier										05
06 0680 - Appareillage et outillage										06
07 SOUS-TOTAL										07
08 TOTAL										08

Imprimé le 20/10/92 à 9:09

SOMMAIRE DES DÉPENSES ASSUMÉES PAR LE CÉGEP
AU 30 JUIN 1992

		Initiatives nouvelles et parachèvements	Allocations spéciales 1989-1990	Allocations spéciales 1990-1991	Allocations spéciales 1991-1992	TOTAL à assumer par le cégep	ASSUMÉES PAR Solde de fonds de fonctionnement	ASSUMÉES PAR Allocations normalisées d'investissement	
		1	2	3	4	5	6 = 5 - 7	7	
01	Construction et agrandissement	$ $	53 10 04	54 10 04	55 10 04	$	$		01
02	Contrats	$ $	+ 53 11 04	+ 54 11 04	+ 55 11 04	$	$		02
03	Honoraires professionnels	$ $				$	$		03
04	Imprévus	$ $				$	$		04
05	Terrains et aménagement de terrains	$ $	$ $	$ $	$ $	$	$		05
06	Réfections et transformations		[illegible] $ $	[illegible] $ $	[illegible] $ $	$	50 06 08 $		06
07	Fonds de bibliothèque		53 19 04 $ $	54 19 04 $ $	55 19 04 $ $	$	50 07 08 $		07
08	Mobilier	$ $	[illegible] $ $	[illegible] $ $	[illegible] $ $	$	50 08 08 $		08
09	Appareillage et outillage	$ $	53 30 04 $ $	54 30 04 $ $	55 30 04 $ $	$	50 09 08 $		09
10	Appareillage et outillage audiovisuel horaire	$ $				$	50 09 08 $		10
11	Déménagement	$ $				$	$		11
12	Autres	$ $				$	$		12
13	TOTAL	$	$	$	$	$	47 06 03 $	$	13

52A 01 04 + 52B 01 04 + 52C 01 04 + 52D 01 04 + 52E 01 04 + 52F 01 04

52A 02 04 + 52B 02 04 + 52C 02 04 + 52D 02 04 + 52E 02 04 + 52F 02 04

52A 03 04 + 52B 03 04 + 52C 03 04 + 52D 03 04 + 52E 03 04 + 52F 03 04

52A 04 04 + 52B 04 04 + 52C 04 04 + 52D 04 04 + 52E 04 04 + 52F 04 04

52A 05 04 + 52B 05 04 + 52C 05 04 + 52D 05 04 + 52E 05 04 + 52F 05 04

52A 07 04 + 52B 07 04 + 52C 07 04 + 52D 07 04 + 52E 07 04 + 52F 07 04

52A 08 04 + 52B 08 04 + 52C 08 04 + 52D 08 04 + 52E 08 04 + 52F 08 04

52A 09 04 + 52B 09 04 + 52C 09 04 + 52D 09 04 + 52E 09 04 + 52F 09 04

52A 10 04 + 52B 10 04 + 52C 10 04 + 52D 10 04 + 52E 10 04 + 52F 10 04

52A 11 04 + 52B 11 04 + 52C 11 04 + 52D 11 04 + 52E 11 04 + 52F 11 04

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 57 FONDS DES INVESTISSEMENTS

SOMMAIRE DES DÉPENSES ASSUMÉES PAR LE CÉGEP
AU 30 JUIN 1992

PAGE 57

		Initiatives nouvelles et parachèvements	Allocations spéciales 1989-1990	Allocations spéciales 1990-1991	Allocations spéciales 1991-1992	TOTAL à assumer par le cégep	ASSUMÉES PAR: Solde de fonds de fonctionnement	ASSUMÉES PAR: Allocations normalisées d'investissement	
		1	2	3	4	5	6 = 5 - 7	7	
01	Construction et agrandissement								01
02	Contrats								02
03	Honoraires professionnels								03
04	Imprévus								04
05	Terrains et aménagement de terrains								05
06	Réfections et transformations								06
07	Fonds de bibliothèque								07
08	Mobilier								08
09	Appareillage et outillage								09
10	Appareillage et outillage audiovisuel hors contrat								10
11	Déménagement								11
12	Autres								12
13	TOTAL								13

Imprimé le 26/5/92 à 9:08

FONDS DES INVESTISSEMENTS

AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS APPROUVÉES ET FINANCÉES PAR AUTRES SOURCES
AU 30 JUIN 1992

PAGE 58

		Numéro du décret 1	ou date de la lettre (AA MM JJ) 2	Solde années antérieures 3	Montant autorisé de l'année 4	Dépenses de l'année 5	Revenus autres que DGEC et MMSR&P 6	Total à financer (5)-(6) 7	Frais de financement temporaire : À recevoir du fonds de fonct. 8	Frais de financement temporaire : Assumés par le fonds de fonct. 9	
	DÉTAIL PAR PROJET										
01								$			01
02								$			02
03								$			03
04								$			04
05								$			05
06								$			06
07								$			07
08								$			08
09								$			09
10								$			10
11								$			11
12								$			12
13								$			13
14								$			14
15				$	$	$	47 01 03	$	$	$	15
16	TOTAL									$	16
17	TOTAL DES FRAIS DE FINANCEMENT TEMPORAIRE										

CETTE PAGE DOIT SERVIR À INSCRIRE LES IMMOBILISATIONS RÉALISÉES PAR LE CÉGEP À MÊME DES EMPRUNTS APPROUVÉS PAR LE MESS ET CONTRACTÉS AUPRÈS D'UNE INSTITUTION FINANCIÈRE. CES EMPRUNTS DOIVENT ÊTRE REMBOURSÉS [CAPITAL ET INTÉRÊTS] PAR LE CÉGEP LUI-MÊME [col. 7].

ELLE PEUT AUSSI, AVEC L'AUTORISATION [SI NÉCESSAIRE] DU SERVICE DE L'ALLOCATION, SERVIR À INSCRIRE LES IMMOBILISATIONS RÉALISÉES PAR LE CÉGEP ET FINANCÉES PAR UNE OU DES SOURCE(S) AUTRE(S) QUE LE CÉGEP OU LA DGEC OU LE MMSR [col. 6].

Doit être inclus à la page 24, ligne 11

PAGE 58 FONDS DES INVESTISSEMENTS AUTRES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS APPROUVEES ET FINANCEES PAR AUTRES SOURCES
AU 30 JUIN 1992

DETAIL PAR PROJET

	Numéro du décret 1	Du / date de la lettre (AA-MM-JJ) 2	Solde antérieur 3	Montant autorisé de l'année 4	Déboursés de l'année 5	Revenus autres que DGEC et MMSR&T 6	Total à financer (5)-(6) 7	Frais de financement temporaire: A recevoir du fonds de fonct 8	Assumés par le fonds de fonct 9	
01							$			01
02							$			02
03							$			03
04							$			04
05							$			05
06							$			06
07							$			07
08							$			08
09							$			09
10							$			10
11							$			11
12							$			12
13							$			13
14							$			14
15	TOTAL		$	$	$	$	$	$	$	15
16	TOTAL DES FRAIS DE FINANCEMENT TEMPORAIRE								$	16

PAGE 59 FONDS DES INVESTISSEMENTS

CONTRATS DE LOCATION - ACQUISITION
AU 30 JUIN 1992

BIENS LOUÉS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION - ACQUISITION

		Solde au 30 juin 1991 1	Contrats annulés 2	Nouveaux contrats 3	Virements aux immobilisations 4	Solde au 30 juin 1992 5	
01 0697	Mobilier				50 08 10	$	01
02 0698	Appareillage et outillage				50 09 10	$	02
02	Autres					$	02
03 0690	TOTAL	46 16 04 $	47 18 02 $	48 14 02 $	48 14 01 $	46 16 02 $	03

OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

DESCRIPTION DE L'EMPRUNT

Description -->

(Utiliser une colonne pour chacun des emprunts)

		1	2	3	4	5	6	7	8	9	
04	Numéro de la résolution										04
05	Montant										05
06	Taux										06
07	Date du contrat (AA MM JJ)										07
08	Date d'échéance (AA MM JJ)										08
09	SOLDE AU 30 JUIN 1991										09
10	Emprunts										10
11	Remboursement en capital										11
12	Annulation d'oblig. découlant de loc.-acquisit.										12
13	SOLDE AU 30 JUIN 1992	$	$	$	$	$	$	$	$	$	13

La page 59, ligne **11, colonne 18 doit égaler la page 60, ligne 05, colonne 03 moins la page 47, ligne 17, colonne 02. En conséquence, les montants de la ligne 11 doivent obligatoirement être inclus dans les postes d'immobilisations prévus dans le RFA au fonds du fonctionnement: page 04, ligne 08, page 15, ligne 30; page 18, ligne 21; page 27, ligne 34, colonne 06; page 28, ligne 32; page 31, ligne 19, colonne 06 et page 33, ligne 24.

		17	TOTAL 18	
04	Numéro de la résolution			04
05	Montant			05
06	Taux			06
07	Date du contrat (AA MM JJ)			07
08	Date d'échéance (AA MM JJ)			08
09	SOLDE AU 30 JUIN 1991		46 16 06 $	09
10	Emprunts		48 13 01 $	10
11	Remboursement en capital		48 15 02 $	11
12	Annulation d'oblig. découlant de loc.-acquisition		47 19 02 $	12
13	SOLDE AU 30 JUIN 1992	$	46 18 06 $	13

Description -->

Les obligations découlant de contrats de location-acquisition doivent être comptabilisées au coût net [i.e obligations moins les intérêts et autres frais]

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Corpo No

PAGE 59

PAGE 59 FONDS DES INVESTISSEMENTS

CONTRATS DE LOCATION - ACQUISITION
AU 30 JUIN 1992

BIENS LOUÉS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION - ACQUISITION

		Solde au 30 juin 1991	Contrats annulés	Nouveaux contrats	Virements aux immobilisations	Solde au 30 juin 1992	
		1	2	3	4	5	
01	0697 Mobilier					$	01
02	0698 Appareillage et outillage					$	02
02	Autres					$	02
03	0690 TOTAL	$	$	$	$	$	03

OBLIGATIONS D'ÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION ACQUISITION

	DESCRIPTION DE L'EMPRUNT	Description -->									
	(Utiliser une colonne pour chacun des emprunts)		1	2	3	4	5	6	7	8	9	
04	Numéro de la résolution											04
												05
05	Montant											06
06	Taux											07
07	Date du contrat (AA MM JJ)											08
08	Date d'échéance (AA MM JJ)											
												09
09	SOLDE AU 30 JUIN 1991											10
10	Emprunts											11
11	Remboursement en capital											12
12	Annulation d'oblig. découlant de loc.-acquisition											13
13	SOLDE AU 30 JUIN 1992	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	

	DESCRIPTION DE L'EMPRUNT	Description -->	10	11	12	13	14	15	16	17	TOTAL 18	
04	Numéro de la résolution											04
												05
05	Montant											06
06	Taux											07
07	Date du contrat (AA MM JJ)											08
08	Date d'échéance (AA MM JJ)											
											$	09
09	SOLDE AU 30 JUIN 1991										$	10
10	Emprunts										$	11
11	Remboursement en capital										$	12
12	Annulation d'oblig. découlant de loc.-acquisition										$	13
13	SOLDE AU 30 JUIN 1992	$	$	$	$	$	$	$	$	$		

Imprimé le 26/5/92 à 9:09

PAGE 60 FONDS DES INVESTISSEMENTS ACQUISITION ET DISPOSITION D'ACTIFS
AU 30 JUIN 1992

ACQUISITION PAR LES SOLDES DE FONDS ET PAR LES REVENUS

Le cégep qui a eu des acquisitions d'immobilisations à même les fonds spéciaux doit utiliser la ligne prévue à cet effet à la page 66.

		Soldes de fonds 1	Revenus 2	TOTAL 3	
01	Acquisition par les soldes de fonds (page 04 et page 66)	04 08 11 - 66 31 08		$	01
02	Acquisition à même les allocations spéciales (8350 et 9350)		27 37 06 - 31 21 06	$	02
03	Acquisition à même les revenus (9000 et 9090)			$	03
04	Acquisition à même les revenus des champs 1000 à 6000 (APAC)	28 32 06 - 33 24 09		$	04
05	Moins : Contribution du fonds de fonctionnement dans les contrats de location-acquisition	15 30 04 - 18 21 10		47 16 03 $	05
06	TOTAL	47 07 03 $	47 08 03 $	$	06

DISPOSITION D'ACTIFS ET PRODUIT D'ASSURANCE

		A-ACQUIS PAR FONDS DE FONCTIONNEMENT				A-ACQUIS PAR FONDS DES INVESTISSEMENTS		
		Enseignement régulier 1	Services autofinancés et éd. des adultes 2	TOTAL 3	VENTE 4	Actifs annulés couverts par assurance 5	Actifs annulés 6	
07	Coûts des actifs annulés			$				07
08	Coût des actifs vendus			$				08
09	**TOTAL**			$ 47 09 02	$	47 11 02 $	47 13 02 $	09
10	PRODUIT DE DISPOSITION ET RÉCLAMATION D'ASSURANCE NON APPROUVÉS AU 30 JUIN 1991							10
11	Produit de disposition et réclamation d'assurance de l'année			$	46 11 01	47 12 03		11
12	GRAND TOTAL	04 09 01		$	$	$		12
13	Produit de disposition et réclamation d'assurance approuvés du 1er juillet 1991 au 30 juin 1992							13
14	PRODUIT DE DISPOSITION ET RÉCLAMATION D'ASSURANCE NON APPROUVÉS AU 30 JUIN 1992				65 12 01 $	65 15 01 $		14
15	**Gain (perte) sur disposition d'actifs**	Si < 0 47 14 02 Si > 0 47 14 03			$			15

ACQUISITION PAR LES SOLDES DE FONDS ET PAR LES REVENUS

		Soldes de fonds	Revenus	TOTAL	
		1	2	3	
01	Acquisition par les soldes de fonds (page 04 et page 66)	$		$	01
02	Acquisition à même les allocations spéciales (8350 et 9350)		$	$	02
03	Acquisition à même les revenus (9000 et 9090)		$	$	03
04	Acquisition à même les revenus des champs 1000 à 8000 (APAC)		$	$	04
05	Moins: Contribution du fonds de fonctionnement dans les contrats de location-acquisition			$	05
06	TOTAL	$	$	$	06

DISPOSITION D'ACTIFS ET PRODUIT D'ASSURANCE

		ACQUIS PAR FONDS DE FONCTIONNEMENT			ACQUIS PAR FONDS DES INVESTISSEMENTS			
		Enseignement régulier	Services autofinancés et éd. des adultes	TOTAL	VENTE	Actifs annulés couverts par assurance	Actifs annulés	
		1	2	3	4	5	6	
07	Coûts des actifs annulés			$				07
08	Coût des actifs vendus			$				08
09	**TOTAL**	$	$	$	$	$	$	09
10	PRODUIT DE DISPOSITION ET RÉCLAMATION D'ASSURANCE NON APPROUVÉS AU 30 JUIN 1991							10
11	Produit de disposition et réclamation d'assurance de l'année			$				11
12	GRAND TOTAL	$	$	$	$	$		12
13	Produit de disposition et réclamation d'assurance approuvés du 1er juillet 1991 au 30 juin 1992							13
14	PRODUIT DE DISPOSITION ET RÉCLAMATION D'ASSURANCE NON APPROUVÉS AU 30 JUIN 1992				$	$		14
15	**Gain (perte) sur disposition d'actifs**				$			15

PAGE 61 FONDS DES INVESTISSEMENTS

FONDS DE DONATIONS ET FRAIS DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS
AU 30 JUIN 1992

	Description →	FONDS DE DONATIONS 1	2	3	4	5	6	7	8	TOTAL 9	
01	Solde du fonds de donations au 30 juin 1991									46 21 08 $	01
02	Dons de l'année									48 15 01 $	02
03	Revenus de placement									48 16 01 $	03
04	Acquisitions d'immobilisations de l'année									47 19 03 $	04
05	Solde du fonds de donations au 30 juin 1992	$	$	$	$	$	$	$	$	46 21 06 $	05

FRAIS D'INTÉRÊTS, DE CRÉDIT, DE FIDUCIE, D'ÉMISSION D'OBLIGATIONS ET REVENUS SUR PLACEMENTS AUTRES QU'EN FIDUCIE

		Dépenses 1	Revenus 2	TOTAL 3 = 1 - 2	
06	DÉPENSES OU REVENUS NON APPROUVÉS AU 30 JUIN 1991			$	06
07	Dépenses ou revenus de l'année	$	$	47 21 02 $	07
08	GRAND TOTAL			$	08
09	Dépenses ou revenus approuvés du 1er juillet 1991 au 30 juin 1992			$	09
10	Intérêt sur déficit budgétaire (à recevoir du fonds de fonctionnement)			47 21 02 $	10
11	[Intérêt sur dépassement de marge d'emprunt ou sur dépense en capital non approuvée] DÉPENSES OU REVENUS NON APPROUVÉS AU 30 JUIN 1992	$	$	65 18 02 $	11

Ce montant doit inclure les ristournes reçues au fonds des investissements et les intérêts sur ristournes et crédits de taxes sur intrants [TPS]

Le cégep doit inscrire dans cette case les intérêts devant être assumés par le fonds de fonctionnement en 1991-1992 et qui n'ont pas été remboursés au 30 juin. Si le fonds de fonctionnement a remboursé les intérêts en date du 30 juin, ceux-ci doivent être déduits au montant inscrit à la ligne 07.

PAGE 61 FONDS DES INVESTISSEMENTS

FONDS DE DONATIONS ET FRAIS DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS
AU 30 JUIN 1992

FONDS DE DONATIONS

	Description -->	1	2	3	4	5	6	7	8	TOTAL 9	
01	Solde du fonds de donations au 30 juin 1991									$	01
02	Dons de l'année									$	02
03	Revenus de placement									$	03
04	Acquisitions d'immobilisations de l'année									$	04
05	Solde du fonds de donations au 30 juin 1992	$	$	$	$	$	$	$	$	$	05

FRAIS D'INTÉRETS, DE CRÉDIT, DE FIDUCIE, D'ÉMISSION D'OBLIGATIONS ET REVENUS SUR PLACEMENTS AUTRES QU'EN FIDUCIE

		Dépenses 1	Revenus 2	TOTAL 3 = 1 - 2	
06	DÉPENSES OU REVENUS NON APPROUVÉS AU 30 JUIN 1991			$	06
07	Dépenses ou revenus de l'année			$	07
08	GRAND TOTAL	$	$	$	08
09	Dépenses ou revenus approuvés du 1er juillet 1991 au 30 juin 1992			$	09
10	Intérêt sur déficit budgétaire (à recevoir du fonds de fonctionnement) (Intérêt sur dépassement de marge d'emprunt ou sur dépense en capital non approuvée)			$	10
11	DÉPENSES OU REVENUS NON APPROUVÉS AU 30 JUIN 1992	$	$	$	11

OBLIGATIONS A PAYER ET FONDS D'AMORTISSEMENT
AU 30 JUIN 1992

	DESCRIPTION DE L'OBLIGATION	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
01	Numéro de série										01
02	Montant										02
03	Taux										03
04	Date de l'émission (AA-MM-JJ)										04
05	Date d'échéance (AA-MM-JJ)										05
06	SOLDE AU 30 JUIN 1991										06
07	Emissions de l'année										07
08	Rachats par le fonds d'amortissement										08
09	Rachats - autres										09
10	SOLDE AU 30 JUIN 1992	$						$	$	$	10
11	FONDS D'AMORTISSEMENT AU 30 JUIN 1991										11
12	Versements au fonds										12
13	Contribution du fonds										13
14	FONDS D'AMORTISSEMENT AU 30 JUIN 1992	$						$	$	$	14

On doit écrire 3jan92 [sans séparation entre les mots] et le système convertira cette date en un numéro séquentiel tout en faisant apparaître la date sous la forme 92-01-03.

	DESCRIPTION DE L'OBLIGATION	10	11						17	TOTAL 18	
01	Numéro de série										01
02	Montant										02
03	Taux										03
04	Date de l'émission (AA-MM-JJ)										04
05	Date d'échéance (AA-MM-JJ)										05
06	SOLDE AU 30 JUIN 1991									46 12 07 $	06
07	Emissions de l'année									48 01 01 $	07
08	Rachats par le fonds d'amortissement									48 01 02 $	08
09	Rachats - autres									48 01 02 $	09
10	SOLDE AU 30 JUIN 1992	$	$	$	$	$	$	$	$	46 12 05 $	10
11	FONDS D'AMORTISSEMENT AU 30 JUIN 1991									46 13 07 $	11
12	Versements au fonds									48 02 02 $	12
13	Contribution du fonds									48 27 01 $	13
14	FONDS D'AMORTISSEMENT AU 30 JUIN 1992	$	$	$	$	$	$	$	$	46 13 05 $	14

PAGE 62 FONDS DES INVESTISSEMENTS

OBLIGATIONS A PAYER ET FONDS D'AMORTISSEMENT
AU 30 JUIN 1992

	DESCRIPTION DE L'OBLIGATION	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
01	Numéro de série										01
02	Montant										02
03	Taux										03
04	Date de l'émission (AA-MM-JJ)										04
05	Date d'échéance (AA-MM-JJ)										05
06	SOLDE AU 30 JUIN 1991										06
07	Emissions de l'année										07
08	Rachats par le fonds d'amortissement										08
09	Rachats - autres										09
10	SOLDE AU 30 JUIN 1992	$	$	$	$	$	$	$	$	$	10
11	FONDS D'AMORTISSEMENT AU 30 JUIN 1991										11
12	Versements au fonds										12
13	Contribution du fonds										13
14	FONDS D'AMORTISSEMENT AU 30 JUIN 1992	$	$	$	$	$	$	$	$	$	14

	DESCRIPTION DE L'OBLIGATION	10	11	12	13	14	15	16	17	TOTAL 18	
01	Numéro de série										01
02	Montant										02
03	Taux										03
04	Date de l'émission (AA-MM-JJ)										04
05	Date d'échéance (AA-MM-JJ)										05
06	SOLDE AU 30 JUIN 1991									$	06
07	Emissions de l'année									$	07
08	Rachats par le fonds d'amortissement									$	08
09	Rachats - autres									$	09
10	SOLDE AU 30 JUIN 1992	$	$	$	$	$	$	$	$	$	10
11	FONDS D'AMORTISSEMENT AU 30 JUIN 1991									$	11
12	Versements au fonds									$	12
13	Contribution du fonds									$	13
14	FONDS D'AMORTISSEMENT AU 30 JUIN 1992	$	$	$	$	$	$	$	$	$	14

PAGE 62
A

FONDS DES INVESTISSEMENTS

FONDS DE FINANCEMENT À PAYER
AU 30 JUIN 1992

PAGE 62
A

	DESCRIPTION DE L'EMPRUNT	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
01	Numéro de série										01
02	Montant										02
03	Taux										03
04	Date de l'émission (AA-MM-JJ)										04
05	Date d'échéance (AA-MM-JJ)										05
06	SOLDE AU 30 JUIN 1991										06
07	Emprunts de l'année										07
08	Versements subventionnés par le MESS										08
09	Rachats par le cégep(financement à court terme)										09
10	SOLDE AU 30 JUIN 1992	$								$	10

NOUVELLE PAGE

CETTE PAGE SERT A INSCRIRE UNIQUEMENT LES EMPRUNTS EFFECTUÉS AUPRES DU FONDS DE FINANCEMENT [FINANCEMENT REGROUPÉ].

	DESCRIPTION DE L'EMPRUNT	10	11						17	TOTAL 18	
01	Numéro de série										01
02	Montant										02
03	Taux										03
04	Date de l'émission (AA-MM-JJ)										04
05	Date d'échéance (AA-MM-JJ)										05
06	SOLDE AU 30 JUIN 1991									46 16 07 $	06
07	Emprunts de l'année									48 04 01 $	07
08	Versements subventionnés par le MESS									48 05 02 $	08
09	Rachats par le cégep(financement à court terme)									48 05 02 $	09
10	SOLDE AU 30 JUIN 1992	$	$	$	$	$	$	$	$	46 16 05 $	10

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 62 A — FONDS DES INVESTISSEMENTS — FONDS DE FINANCEMENT A PAYER **AU 30 JUIN 1992** — PAGE 62 A

	DESCRIPTION DE L'EMPRUNT	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
01	Numéro de série										01
02	Montant										02
03	Taux										03
04	Date de l'émission (AA-MM-JJ)										04
05	Date d'échéance (AA-MM-JJ)										05
06	SOLDE AU 30 JUIN 1991										06
07	Emprunts de l'année										07
08	Versements subventionnés par le MESS										08
09	Rachats par le cégep(financement à court terme)										09
10	SOLDE AU 30 JUIN 1992	$	$	$	$	$	$	$	$	$	10

	DESCRIPTION DE L'EMPRUNT	10	11	12	13	14	15	16	17	TOTAL 18	
01	Numéro de série										01
02	Montant										02
03	Taux										03
04	Date de l'émission (AA-MM-JJ)										04
05	Date d'échéance (AA-MM-JJ)										05
06	SOLDE AU 30 JUIN 1991									$	06
07	Emprunts de l'année									$	07
08	Versements subventionnés par le MESS									$	08
09	Rachats par le cégep(financement à court terme)									$	09
10	SOLDE AU 30 JUIN 1992	$	$	$	$	$	$	$	$	$	10

Imprimé le 26/5/92 à 9:08

FONDS DES INVESTISSEMENTS

BILLETS ET HYPOTHÈQUES À PAYER
AU 30 JUIN 1992

PAGE 63

ables par le fonds de fonctionnement)

	DESCRIPTION	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL 10	
01	Numéro de la r											01
02	Montant											02
03	Taux											03
04	Date du billet (A											04
05	Date d'échéanc											05
06	SOLDE AU 30 J										46 14 07 $	06
07	Emprunts de l'a										48 02 01 $	07
08	Paiements de l'									47 27 03 et 48 03 02	[redacted] $	08
09	SOLDE AU 30 JUIN 1992	$	$	$	$	$	$	$	$	$	46 14 05 $	09

On doit écrire 3jan92 [sans séparation entre les mots] et le système convertira cette date en un numéro séquentiel tout en faisant apparaître la date sous la forme 92-01-03.

HYPOTHÈQUES À PAYER (Dettes sur résidences dont le cegep est propriétaire)

	DESCRIPTION DE L'EMPRUNT	1	2	3	4	TOTAL 10	
10	Numéro de la résolution						10
11	Montant						11
12	Taux						12
13	Date du billet (AA-MM-JJ)						13
14	Date d'échéance (AA-MM-JJ)						14
15	SOLDE AU 30 JUIN 1991					46 15 07 $	15
16	Emprunts de l'année					48 03 01 $	16
17	Paiements de l'année					48 04 02 $	17
18	SOLDE AU 30 JUIN 1992	$	$	$	$	46 15 05 $	18

Sert aussi dans les cas de dettes sur résidences sans garantie hypothécaire.

BILLETS ET HYPOTHEQUES A PAYER
AU 30 JUIN 1992

BILLETS A PAYER (Remboursables par le fonds de fonctionnement)

	DESCRIPTION DE L'EMPRUNT	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL 10	
01	Numéro de la résolution											01
02	Montant											02
03	Taux											03
04	Date du billet (AA-MM-JJ)											04
05	Date d'échéance (AA-MM-JJ)											05
06	SOLDE AU 30 JUIN 1991										$	06
07	Emprunts de l'année										$	07
08	Paiements de l'année										$	08
09	SOLDE AU 30 JUIN 1992	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	09

HYPOTHEQUES A PAYER (Dettes sur résidences dont le cégep est propriétaire)

	DESCRIPTION DE L'EMPRUNT	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL 10	
10	Numéro de la résolution											10
11	Montant											11
12	Taux											12
13	Date du billet (AA-MM-JJ)											13
14	Date d'échéance (AA-MM-JJ)											14
15	SOLDE AU 30 JUIN 1991										$	15
16	Emprunts de l'année										$	16
17	Paiements de l'année										$	17
18	SOLDE AU 30 JUIN 1992	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	18

REMBOURSEMENT DE LA TAXE DE VENTE

LE REMBOURSEMENT DE LA TAXE DE VENTE DOIT ETRE UTILISÉ POUR L'INSCRIPTION DES REMBOURSEMENTS DE TAXE AUTRES QUE CEUX RELIÉS A LA TPS.

		Allocations normalisées	Allocations spéciales	Init. nouvelles et parachèv.	Total fonds des investissements	Fonds de fonctionnement	GRAND TOTAL	
		1	2	3	4	5	6	
01	TAXE DE VENTE NON APPROUVÉE AU 30 J				$			01
02	Taxe de vente de l'année				47 28 03 $	04 10 11	$	02
03	GRAND TOTAL	$	$	$	$	$		03
04	Taxe de vente approuvée du 1er juillet 1991 au				$			04
05	TAXE DE VENTE NON APPROUVÉE AU 30 JUIN 1992	$	$	$	65 13 01 $			05
06								06

REMBOURSEMENTS, RABAIS OU ESCOMPTES ENCAISSÉS PAR LE CÉGEP

		Allocations normalisées	Allocations spéciales	Init. nouvelles et parachèv.	Total fonds des investissements	Fonds de fonctionnement	GRAND TOTAL	
		1	2	3	4	5	6	
07	REMBOURSEMENTS, RABAIS OU ESCOMPTES NON APPROUVÉS AU 30 JUIN 1991				$			07
08	Montants encaissés dans l'année				47 29 03 $	04 11 11	$	08
09	GRAND TOTAL	$	$	$	$	$		09
10	Montants approuvés du 1er juillet 1991 au 30 juin 1992				$			10
11	REMBOURSEMENTS, RABAIS OU ESCOMPTES NON APPROUVÉS AU 30 JUIN 1992	$	$	$	65 14 01 $			11

REVENUS DE LOCATION SOUS-BAIL DE BÂTISSES OU TERRAINS DU CÉGEP (AUTRES QUE LES SERVICES AUTOFINANCÉS)

Cette section doit être complétée seulement dans les cas précisés par la DGEC.
Ces revenus sont normalement comptabilisés au fonctionnement et conservés par le cégep.

		1	2	TOTAL 3	
12	Date de début du bail (AA-MM-JJ)				12
13	Date de fin du bail (AA-MM-JJ)				13
14	REVENUS DE LOCATION NON APPROUVÉS AU 30 JUIN 1991			$	14
15	Revenus de l'année			47 31 03	$ 15
16	GRAND TOTAL	$	$	$	16
17	Revenus approuvés du 1er juillet 1991 au 30 juin 1992			$	17
18	REVENUS DE LOCATION NON APPROUVÉS AU 30 JUIN 1992	$	$	65 16 01 $	18

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 64 FONDS DES INVESTISSEMENTS REVENUS DIVERS PAGE 64
AU 30 JUIN 1992

REMBOURSEMENT DE LA TAXE DE VENTE

		Allocations normalisées	Allocations spéciales	Int. nouvelles et parachèv.	Total fonds des investissements	Fonds de fonctionnement	GRAND TOTAL	
		1	2	3	4	5	6	
01	TAXE DE VENTE NON APPROUVÉE AU 30 JUIN 1991				$			01
02	Taxe de vente de l'année				$		$	02
03	GRAND TOTAL	$	$	$	$	$		03
04	Taxe de vente approuvée du 1er juillet 1991 au 30 juin 1992				$			04
05	TAXE DE VENTE NON APPROUVÉE AU 30 JUIN 1992	$	$	$	$			05
06								06

REMBOURSEMENTS, RABAIS OU ESCOMPTES ENCAISSÉS PAR LE CÉGEP

		Allocations normalisées	Allocations spéciales	Int. nouvelles et parachèv.	Total fonds des investissements	Fonds de fonctionnement	GRAND TOTAL	
		1	2	3	4	5	6	
07	REMBOURSEMENTS, RABAIS OU ESCOMPTES NON APPROUVÉS AU 30 JUIN 1991				$			07
08	Montants encaissés dans l'année				$		$	08
09	GRAND TOTAL	$	$	$	$	$		09
10	Montants approuvés du 1er juillet 1991 au 30 juin 1992				$			10
11	REMBOURSEMENTS, RABAIS OU ESCOMPTES NON APPROUVÉS AU 30 JUIN 1992	$	$	$	$			11

REVENUS DE LOCATION SOUS-BAIL DE BÂTISSES OU TERRAINS DU CÉGEP (AUTRES QUE LES SERVICES AUTOFINANCÉS)

Cette section doit être complétée seulement dans les cas précisés par la DGEC.
Ces revenus sont normalement comptabilisés au fonctionnement et conservés par le cégep.

		1	2	TOTAL 3	
12	Date de début du bail (AA-MM-JJ)				12
13	Date de fin du bail (AA-MM-JJ)				13
14	REVENUS DE LOCATION NON APPROUVÉS AU 30 JUIN 1991			$	14
15	Revenus de l'année			$	15
16	GRAND TOTAL	$	$	$	16
17	Revenus approuvés du 1er juillet 1991 au 30 juin 1992			$	17
18	REVENUS DE LOCATION NON APPROUVÉS AU 30 JUIN 1992	$	$	$	18

Imprimé le 26/5/92 à 9:08

FINANCEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
AU 30 JUIN 1992

		DÉBIT 1	CRÉDIT 2	SOLDE Débit (crédit) 3	
01	**Fonds disponibles (à pourvoir) au 30 juin 1992 pour le cégep**			48 25 02 $ $	01
02	Fonds détenus en fiducie			46 02 02 $ $	02
03	Fonds de donations			46 21 06 $ $	03
04	**Fonds disponibles (à pourvoir) au 30 juin 1992 pour le Ministère**			$	04
05	Emprunt temporaire approuvé par le Ministère				05
06	Demande de réduction d'emprunt temporaire non approuvée par le Ministère au 30 juin 1992		$		06
07	**TOTAL EMPRUNT TEMPORAIRE AUTORISÉ**			$	07
08	SOLDE: Surfinancement (sous-financement) pour le Ministère			$	08
09	SOLDE REPRÉSENTÉ PAR: Surfinancement-autres	$			09
10	Sous-financement		$		10
11	TOTAL			$	11

Cette case sert à inscrire le montant des ristournes et des crédits de taxes sur intrants à recevoir au 30 juin et qui étaient approuvés par la DGEC à cette date

ÉCARTS EN SURFINANCEMENT

	REVENUS NON APPROUVÉS AU 30 JUIN 1992	MONTANT 1	
12	Disposition d'actifs acquis à même les allocations d'investissement	60 14 04 $ $	12
13	Remboursement de la taxe de vente fédérale	64 05 04 $ $	13
14	Remboursement, rabais ou escomptes	64 11 04 $ $	14
15	Produit de réclamations d'assurance	60 14 05 $ $	15
16	Revenus de location sous-bail de bâtisses ou terrains	64 18 03 $ $	16
	Autres écarts expliqués		
18	_____		18
	Autres écarts non expliqués		
20	_____		20
22	TOTAL	$	22
23	Ristournes et crédits de taxe sur intrants à recevoir et approuvés au 30 juin 1992		23
24	Autres écarts expliqués _____		24

ÉCARTS EN SOUS-FINANCEMENT

52A 13 08 à 52F 13 08

	DÉPENSES NON APPROUVÉES AU 30 JUIN 1992	MONTANT 2	
12	Dépenses d'investissement à même les allocations pour les initiatives nouvelles et parachèvement	$ $	12
13	Dépenses d'investissement à même les allocations spéciales de l'année 1989-1990	53 31 07 $ $	13
14	Dépenses d'investissement à même les allocations spéciales de l'année 1990-1991	54 31 07 $ $	14
15	Dépenses d'investissement à même les allocations spéciales de l'année 1991-1992	55 31 07 $ $	15
17	Dépenses d'investissement à même les allocations normalisées	56 08 09 $ $	17
18	Dépenses nettes d'intérêts, frais de crédit, de fiducie et d'émission d'obligations	61 11 03 $ $	18
	Autres écarts expliqués		
20	_____		20
	Autres écarts non expliqués		
22	_____		22
23	TOTAL	$	23

Le cégep doit inscrire ici en autres le montant correspondant à la majoration de l'emprunt approuvé en prévision d'un refinancement d'obligations à payer après le 30 juin.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 1991-1992 Cégep No

PAGE 65 FONDS DES INVESTISSEMENTS FINANCEMENT PAGE 65

FINANCEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
AU 30 JUIN 1992

		DÉBIT 1	CRÉDIT 2	SOLDE Débit (crédit) 3	
				$ $	01
				$ $	02
				$ $	03
				$	04
01	**Fonds disponibles (à pourvoir) au 30 juin 1992 pour le cégep**				05
02	Fonds détenus en fiducie				06
03	Fonds de donations				
04	**Fonds disponibles (à pourvoir) au 30 juin 1992 pour le Ministère**			$	07
05	Emprunt temporaire approuvé par le Ministère				
06	Demande de réduction d'emprunt temporaire non approuvée par le Ministère au 30 juin 1992			$	08
07	**TOTAL EMPRUNT TEMPORAIRE AUTORISÉ**				09
08	SOLDE Surfinancement (sous-financement) pour le Ministère	$	$	$	10 11
09	SOLDE REPRÉSENTÉ PAR Surfinancement-autres				
10	Sous-financement				
11	TOTAL				

ÉCARTS EN SURFINANCEMENT

		MONTANT 1	
	REVENUS NON APPROUVÉS AU 30 JUIN 1992		
12	Disposition d'actifs acquis à même les allocations d'investissement	$ $	12
13	Remboursement de la taxe de vente fédérale	$ $	13
14	Remboursement, rabais ou escomptes	$ $	14
15	Produit de réclamations d'assurance	$ $	15
16	Revenus de location sous-bail de bâtisses ou terrains		16
17	Autres écarts expliqués		17
18			18
19	Autres écarts non expliqués		19
20		$	20
22	TOTAL		22
23	Ristournes et crédits de taxe sur intrants à recevoir et approuvés au 30 juin 1992		23
24	Autres écarts expliqués		24

ÉCARTS EN SOUS-FINANCEMENT

		MONTANT 2	
	DÉPENSES NON APPROUVÉES AU 30 JUIN 1992		
12	Dépenses d'investissement à même les alloc. pour les initiatives nouv. et parachev	$ $	12
13	Dépenses d'investissement à même les alloc. spéciales de l'année 1989-1990	$ $	13
14	Dépenses d'investissement à même les alloc. spéciales de l'année 1990-1991	$ $	14
15	Dépenses d'investissement à même les alloc. spéciales de l'année 1991-1992	$ $	15
17	Dépenses d'investissement à même les allocations normalisées	$ $	17
18	Dépenses nettes d'intérêts, frais de crédit, de fiducie et d'émission d'obligations	$ $	18
20	Autres écarts expliqués		20
22	Autres écarts non expliqués		22
23	TOTAL	$	23

Imprimé le 26/5/92 à 9:08

BILAN AU 30 JUIN 1992

Identification (Une colonne par fonds)

		1	2	3	4	5	6	7	8	
									TOTAL	
01	Ligne 24 incluse dans P4L03C11 (Oui, Non, S/O, rien)									01
02	Ligne 32 incluse dans P4L13C11 (Oui, Non, S/O, rien)									02
	ACTIF									
04									$	04
05									$	05
06									$	06
07									$	07
08									$	08
09									$	09
10									$	10
11									$	11
12	TOTAL DE L'ACTIF	$					$	$	$	12
	PASSIF									
14									$	14
15									$	15
16									$	16
17									$	17
18									$	18
19									$	19
20									$	20
21									$	21
22	TOTAL DU PASSIF	$	$	$	$	$	$	$	$	22
	SOLDE DE FONDS									
24	SOLDE AU 30 JUIN 1991								$	24
25									$	25
26									$	26
27									$	27
28									$	28
29									$	29
30									$	30
31	Immobilisations de l'année								60 01 01 $	31
32	SOLDE AU 30 JUIN 1992	$	$	$	$	$	$	$	$	32
34	TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DE FONDS	$	$	$	$	$	$	$	$	34

Dans les cas où un «oui» est inscrit, le cégep peut comptabiliser une ou des colonnes des fonds spéciaux ailleurs que par avance aux autres fonds. Le cégep a le choix d'inscrire à chacun des comptes du bilan ou à la ligne autre [page 01, ligne 26, colonnes 01 et 03] avec explications à l'appui.

Si les données des lignes 24 ou 32 sont incluses à la page 04 [solde de fonds de fonctionnement], il faut écrire «oui», dans le cas contraire, il faut écrire «non» ou «S/O».

Le cégep doit inscrire «S/O» seulement dans les cas où les fonds spéciaux n'appartiennent pas au cégep. Dans tous les autres cas, fournir les états financiers détaillés des fonds spéciaux.

NOTE : dans les colonnes non utilisées, laisser en blanc.

Le cégep doit inscrire des acquisitions d'immobilisations de l'année à même les fonds spéciaux à cette ligne.

	Identification (Une colonne par fonds)	1	2	3	4	5	6	7	8 TOTAL	
01	Ligne 24 incluse dans P4L03C11 (Oui, Non, S/O, rien)									01
02	Ligne 32 incluse dans P4L13C11 (Oui, Non, S/O, rien)									02
	ACTIF									
04									$	04
05									$	05
06									$	06
07									$	07
08									$	08
09									$	09
10									$	10
11									$	11
12	TOTAL DE L'ACTIF	$	$	$	$	$	$	$	$	12
	PASSIF									
14									$	14
15									$	15
16									$	16
17									$	17
18									$	18
19									$	19
20									$	20
21									$	21
22	TOTAL DU PASSIF	$	$	$	$	$	$	$	$	22
	SOLDE DE FONDS									
24	SOLDE AU 30 JUIN 1991								$	24
25									$	25
26									$	26
27									$	27
28									$	28
29									$	29
30									$	30
31	Immobilisations de l'année								$	31
32	SOLDE AU 30 JUIN 1992	$	$	$	$	$	$	$	$	32
34	TOTAL DU PASSIF ET DU SOLDE DE FONDS	$	$	$	$	$	$	$	$	34

VIII- Chiffriers annexes

- Le chiffrier des congés à traitement anticipé ou différé [«6Sabb9192»];
- Le chiffrier des intérêts [«5INT9192»];
- La conciliation SPOC-RFA [«3SP9192»];
- Le relevé des messages [«4Mess9192»];
- Le chiffrier [«7ETC9192»].

On trouvera, dans les pages qui suivent, l'illustration commentée des chiffriers concernés.

Congés à traitement anticipé ou différé [«6Sabb9192»]

Cette case doit correspondre à la durée du régime. En vertu des conventions collectives, le nombre maximum admissible est de 5 ans.

NOM DU CÉGEP
Année scolaire 1991-199

Utiliser les périodes et les taux prévus dans les conventions: FNEEQ [CSN] clause 5-12.09; FEQ [CEQ] clause 5-13.09; FAC clause 5-12.09.

CONGÉS À TRAITEMENT ANTICIPÉ OU DIFFÉRÉ
(Effets annuels sur le nombre en ETC à financer)

Si on inscrit 80, le chiffrier fait apparaître 80,00%.

Le cégep doit regrouper en 1995-1996 les données affectant les années scolaires postérieures.

Nom de l'enseignant	Début du régime	Fin du régime	Nombre d'années concernées	Période du congé	Durée du congé (mois)	% du traitement	Effets annuels sur le nombre en ETC à financer — ANNÉES SCOLAIRES 1987-88	1988-89	1989-90	1990-91	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96	TOTAL
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
						TOTAL	0,00 ETC	0,00 ETC	0,00 ETC	0,00 ETC	0 TC	0,00 ETC	0,00 ETC	0,00 ETC	0, TC	0,00 ETC

Le chiffrier contient environ 90 lignes.

ETC au centième. Si on écrit 0,5 le chiffrier fait apparaître 0,50.

INSCRIRE LES DATES SOUS FORME J-M/AA

Effets sur le traitement des enseignants

Anticipé:																0,00 ETC
Différé:																0,00 ETC
Net:																0,00 ETC

Ex.: A92 <-> 1 juillet au 31 décembre; H93 <-> 1 janvier au 30 juin.

Le chiffrier servant à inscrire les données concernant les congés à traitement anticipé ou différé des enseignants est relié au chiffrier «4Merr9192». Il doit donc être complété et envoyé sur les disquettes contenant le RFA.

La somme des cinq cases doit égaler la valeur nette au bilan POUR LE COL MOINS POUR LE COL 9 [illegible]

[illegible] MOINS la donnée de la page 22, ligne 23, colonne 03 du RFA.

[illegible] la donnée de la page 16, ligne 12, colonne 03 du RFA.

Le cégep doit s'assurer que l'effet net total est nul. Pour ce faire, vous devez utiliser les traitements d'origine.

NOM DU CEGEP :

Année scolaire : 1991-1992

CONGÉS À TRAITEMENT ANTICIPÉ OU DIFFÉRÉ (ENSEIGNANTS)

(Effets annuels sur le nombre en ETC d'enseignants à financer)

Nom de l'enseignant	Début du régime	Fin du régime	Nombre d'années concernées	Période du congé	Durée du congé (mois)	% du traitement	Effets annuels sur le nombre en ETC à financer ANNÉES SCOLAIRES									
							1987-88	1988-89	1989-90	1990-91	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96	TOTAL
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC

Imprimé le 10/6/92 à 8:57

NOM DU CÉGEP :
Année scolaire : 1991-1992

CONGÉS À TRAITEMENT ANTICIPÉ OU DIFFÉRÉ (ENSEIGNANTS)

(Effets annuels sur le nombre en ETC d'enseignants à financer)

Nom de l'enseignant	Début du régime	Fin du régime	Nombre d'années concernées	Période du congé	Durée du congé (mois)	% du traitement	Effets annuels sur le nombre en ETC à financer ANNÉES SCOLAIRES 1987-88	1988-89	1989-90	1990-91	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96	TOTAL
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC

NOM DU CÉGEP
Année scolaire 1991-1992

CONGÉS À TRAITEMENT ANTICIPÉ OU DIFFÉRÉ (ENSEIGNANTS)

(Effets annuels sur le nombre en ETC d'enseignants à financer)

Nom de l'enseignant	Début au régime	Fin du régime	Nombre d'années concernées	Période du congé	Durée du congé (mois)	% du traitement	Effets annuels sur le nombre en ETC à financer — ANNÉES SCOLAIRES 1987-88	1988-89	1989-90	1990-91	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96	TOTAL
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
																0,00 ETC
						TOTAL	0,00 ETC	0,00 ETC	0,00 ETC	0,00 ETC	0,00 ETC	0,00 ETC	0,00 ETC	0,00 ETC	0,00 ETC	0,00 ETC

Effets sur le traitement des enseignants										
Anticipé:										0,00 ETC
Différé:										0,00 ETC
Net:	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,00 ETC

Chiffrier des intérêts [«5INT9192»]

CÉGEP :

Année scolaire : 1991-1992

(Milliers $)

Subvention 1991-1992 établie au RFA excluant les ajust. et les alloc en cours d'année : (1)

C.C. reportées au 30 juin 1991 moins provision au champ 8150 (c.conv. AP) : (2)

C.C. reportées au 30 juin 1992 moins provision au champ 8150 (c.conv. AP) : (3)

Total pris en considération : - (4) = (1) + (2) - (3)

Solde dû au 30 juin 1991 : (5)

Solde antérieur pris en considération : - (6) = (5) - (2)

MOIS	Rythme cumul. théorique	Ajustements mensuels (Milliers $)	Allocation en cours d'année (Milliers $)	Ajust. cumulés théoriques	Versements théoriques dus	Versements théoriques cumul. dus	Versem. effectués	Cumulatifs effectués	Taux préférentiel mensuel	Intérêts dus (à récup.)
Solde antér.		-		-						
Juil	2%			-	0,0	0,0		0,0		0,0
	4%			-	0,0	0,0		0,0		0,0
Août	6%			-	0,0	0,0		0,0	9,750%	0,0
	8%			-	0,0	0,0		0,0		0,0
Sept	12%			-	0,0	0,0		0,0	9,750%	0,0
	16%			-	0,0	0,0		0,0		0,0
Oct	20%			-	0,0	0,0		0,0	9,600%	0,0
	24%			-	0,0	0,0		0,0		0,0
Nov	28%			-	0,0	0,0		0,0	9,266%	0,0
	32%			-	0,0	0,0		0,0		0,0
Déc	36%			-	0,0	0,0		0,0	8,550%	0,0
	40%			-	0,0	0,0		0,0		0,0
Janv	44%			-	0,0	0,0		0,0	8,081%	0,0
	48%			-	0,0	0,0		0,0		0,0
Fév	52%			-	0,0	0,0		0,0	7,871%	0,0
	56%			-	0,0	0,0		0,0		0,0
Mars	60%			-	0,0	0,0		0,0	7,500%	0,0
	64%			-	0,0	0,0		0,0		0,0
Avril	70%			-	0,0	0,0		0,0	8,129%	0,0
	76%			-	0,0	0,0		0,0		0,0
Mai	82%			-	0,0	0,0		0,0	7,950%	0,0
	88%			-	0,0	0,0		0,0		0,0
Juin	94%			-	0,0	0,0		0,0	7,669%	0,0
	100%			-	0,0	0,0		0,0		0,0
					0,0	0,0		0,0	7,283%	XXXXX
TOTAL	100%	-	-	-	-	0,0	0,0	0,0	XXXXX	0,0

Intérêts dus au (à récupérer du) cégep : -

Conciliation SPOC-RFA [«3SP9192»]

Cégep:
Année scolaire 1991-1992

CONCILIATION SPOC-RFA

Champs	1000 Page15, col4 (L1 à 5)	2000 à 8000 Page18, col10 (L1 à 5) et 8350 (Page27)	8050 P20 L25 C01	8100 P22 L21 C01	8150 P23 L25	9090 Page28, col6 (L05 à 09) et 9350 (Page31)	9000 Page33, col9 (L1 à 5)	TOTAL
Hors-cadres et cadres								
Gérants								
Enseignants								
Professionnels								
Souben								
TOTAL								

[redacted]

Données à concilier entre le RFA et le SPOC

	RFA	SPOC	Δ RFA-SPOC	Δ % RFA-SPOC	Explications nécessaires
Hors-cadres et cadres					NON
Gérants					NON
Enseignants					NON
Professionnels					NON
Souben					NON
Total					NON
Enseignants (Ch 1000)					
Enseignants (Ch 8050)					
Enseignants (Ch 8100)					

[redacted]

Pages	#	Messages (version Merr920605)
		NE PAS OUBLIER DE DEMANDER LA MISE À JOUR
		ET
		ENSUITE
		DEMANDER DE CALCULER (MODE MANUEL !)
		Messages concernant 1RD9091 (version RD920605)
VARIA	001	Vous avez oublié d'inscrire le nom de votre cégep !
	002	Vous avez oublié d'inscrire le numéro de votre cégep !
	003	Vous avez oublié d'inscrire l'année scolaire de votre RFA !
Page 14	004	Le cégep doit inscrire en négatif le montant prévu à l'allocation initiale (ligne 09 colonne 01) !
	005	La ligne 01 col. 05 ne balance pas avec la page 16 ligne 04 col. 02 majorée des avantages sociaux !
	006	0 cas où un montant > 5000 (lignes 16 ou 18) nécessite des explications !
	007	Inscrire les «Revenus - étudiants étrangers» positivement à la ligne 09 colonne 05 !
	008	Lettre d'autorisation exigée pour le montant inscrit aux lignes 01 à 13 de la colonne 03 !
Page 15	009	Est-ce normal que la ligne 22 colonne 04 soit inférieure à P16L09C02+P16L10C02 de 0 $!
	010	La ligne 03 colonne 04 ne balance pas avec la page 16 ligne 03 colonne 02 de 0 $!
	011	La ligne 23 colonne 04 ne balance pas avec la page 16 ligne 20 colonne 02 de 0 $!
Page 16	012	Inscrire les ETC à la ligne 20 colonne 03 correspondant à la dépense inscrite à la colonne 02 !
	013	Le tableau des congés ant. ou diff. ne balance pas avec la ligne 12 colonne 03 de 0 ETC !
	014	La ligne 21 colonne 02 doit être négative !
	015	Fournir des explications sur le montant de 0 $ inscrit à la ligne 22 de la colonne 02 !
	016	Vous devez inscrire à la ligne 01 colonne 03 les ETC correspondant au traitement versé !
	017	Vous devez inscrire à la ligne 11 l'allocation en ETC 91-92 ainsi que la (sur) ou sous embauche 90-91 !
	018	Vous devez inscrire à la page15 ligne 06 les avantages sociaux des enseignants !
Page 17	019	Lettre d'autorisation exigée pour le montant inscrit à la ligne 03 des colonnes 01 à 07 !
	020	0 cas où un montant > 5000 (lignes 06 ou 08) nécessite des explications !
Page 20	021	Lettre d'autorisation exigée pour le montant inscrit aux lignes 01 à 13 de la colonne 03 !
	022	0 montant négatif dans la colonne 06 qui nécessite des corrections ou explications !
	023	0 montant négatif dans la colonne 05 (imputations) qui nécessite des corrections !
	024	0 cas où la dépense assumée est inférieure au revenu d'imputation non récupérable !
	025	La ligne 27 colonne 05 ne balance pas avec la P37L33C09 + % avant sociaux de 0 $!
	026	0 montant négatif dans la colonne 05 (dépenses assumées) qui nécessite des corrections !
	027	La ligne 15 colonne 04 ne balance pas avec la page 09 ligne 08 colonne 04 de 0 $!
	028	La ligne 27 colonne 06 ne balance pas avec la page 37 ligne 33 colonne 08 de 0 $!
Page 21	029	Lettre d'autorisation exigée pour le montant inscrit aux lignes 01 à 18 de la colonne 05 !
	030	0 montant négatif dans la colonne 07 (imputations) qui nécessite des corrections !
	031	0 montant négatif dans la colonne 08 (autres revenus) qui nécessite des corrections ou explications !
	032	Fournir des explications sur le montant de 0 $ inscrit à la ligne 15 colonne 05 !
	033	La ligne 20 colonne 06 ne balance pas avec la page 09 lignes10 à 12 colonne 04 de 0 $!
Page 22	034	Le montant inscrit à la ligne 22 colonne 03 est trop élevé de 0 $!
	035	0 montant négatif dans la colonne 02 (dépenses assumées) qui nécessite des corrections !
	036	Fournir des explications sur le montant inscrit à la ligne 20 de la colonne 03 !
	037	Fournir des explications sur le montant inscrit à la ligne 29 de la colonne 03 !
	038	Le montant inscrit à la ligne 23 colonne 01 de 0 $ doit être corrigé pour $!
	039	Le montant inscrit à la ligne 28 colonne 03 est trop élevé de 0 $! Justifier SVP !
	040	Le montant de la dépense (L28C01) devrait être augmenté de 0 $ plutôt que d'utiliser la colonne 02 !
Page 23	041	Tenir compte de la fiche de compt. C AP-002 concernant le 0 $ inscrit à la ligne 01 colonne 06 !
	042	0 montant négatif lignes 02 ou 03 colonnes 04 ou 05 qui nécessite corrections ou explications !
	043	0 montant négatif dans la colonne 04 (imputations) qui nécessite des corrections !
	044	Fournir des explications sur le montant inscrit à la ligne 06 de la colonne 04 ou 05 !
	045	Fournir des explications sur le montant inscrit à la ligne 24 de la colonne 02 !
	046	Fournir des explications sur le montant inscrit à la ligne 17 de la colonne 07 !
	047	La ligne 25 colonne 02 ne balance pas avec le total de la ligne 25 colonnes 03 à 06 de 0 $!
Page 24	048	Lettre d'autorisation exigée pour le montant inscrit aux lignes 01 à 03 de la colonne 03 !
	049	La ligne 10 colonne 01 ne balance pas avec le chiffrier des intérêts (5INT9192) de 0 $!
	050	Le chiffrier des intérêts (5INT9192) doit obligatoirement être complété par le cégep !
Page 25	051	0 montant négatif dans la colonne 05 (récupération) qui nécessite corrections ou explications !
	052	0 montant conservé dans la colonne 06 qui nécessite des corrections ou explications !
Page 26	053	Ne pas oublier d'inscrire à la ligne 16 colonne 01 le montant confirmé à l'allocation initiale !
	054	Lettre d'autorisation exigée pour le montant inscrit aux lignes 01 à 36 de la colonne 03 !
	055	0 montant négatif dans les colonnes 04 ou 05 ou 07 qui nécessite corrections ou explications !
	056	La ligne 36 colonne 06 ne balance pas avec la page 10 ligne 32 colonne 03 de 0 $!
Page 27	057	La dépense de 0 $ à L13C06 est-elle admissible - voir lettre de M Jacques Lanoux (22/02/90) !
	058	La dépense de 0 $ à L16C06 est-elle admissible - voir lettre de M Jacques Lanoux (22/02/90) !
	059	La dépense de 0 $ à L17C06 est-elle admissible - voir lettre de M Jacques Lanoux (22/02/90) !
	060	La ligne 37 colonne 02 ne balance pas avec le total de la ligne 36 de 0 $!
Page 28	061	0 cas où un montant > 5000 (lignes 16 ou 18 colonne 05) nécessite des explications !
	062	Lettre d'autorisation exigée pour le montant inscrit à la ligne 05 de la colonne 05 !
	063	Le montant négatif de la ligne 30 colonne 05 (revenus récupérable) nécessite une correction !
Page 29	064	0 montant négatif dans la colonne 05 (récupération) qui nécessite corrections ou explications !
	065	0 montant conservé dans la colonne 06 qui nécessite des corrections ou explications !
Page 30	066	0 montant d'inscrit dans la colonne 01 (allocation initiale) qui normalement doit être à zéro !
	067	Lettre d'autorisation exigée pour le montant inscrit aux lignes 01 à 20 de la colonne 03 !
	068	0 montant négatif dans les colonnes 04 ou 05 ou 07 qui nécessite corrections ou explications !
	069	La ligne 22 colonne 06 ne balance pas avec la page 11 lignes 04 à 16 colonne 03 de 0 $!
Page 31	070	La ligne 21 colonne 02 ne balance pas avec le total de la ligne 22 de 0 $!
Page 32	071	Lettre d'autorisation exigée pour le montant inscrit à la ligne 03 !
	072	0 cas où un montant > 5000 (lignes 07 ou 09) nécessite des explications !

Pages	#	Messages (version Merr920605)
Page 34	073	0 ligne (lignes 01 à 08) où il y a erreur dans le code DGEC ! (Utiliser seulement les codes 131 à 137)
	074	Le nombre d'individus inscrit à la ligne 09 colonne 01 ne concorde pas avec les données !
	075	0 ligne (lignes 01 à 08) où il y a erreur dans les données inscrites ! (Il manque des informations)
	076	Le nombre d'individus inscrit à la ligne 18 colonne 01 ne concorde pas avec les données !
	077	0 ligne (lignes 10 à 17) où il y a erreur dans les données inscrites ! (Il manque des informations)
	078	Le nombre d'individus inscrit à la ligne 27 colonne 01 ne concorde pas avec les données !
	079	0 ligne (lignes 19 à 26) où il y a erreur dans les données inscrites ! (Il manque des informations)
	080	0 montant négatif dans la colonne 08 (dépenses assumées) qui nécessite des corrections !
Page 35	081	0 ligne (lignes 01 à 05) où il y a erreur dans le code DGEC ! (Utiliser 115,116,118,119).
	082	Le nombre d'individus inscrit à la ligne 06 colonne 01 ne concorde pas avec les données !
	083	0 ligne (lignes 01 à 05) où il y a erreur dans les données inscrites ! (Il manque des informations)
	084	Le nombre d'individus inscrit à la ligne 12 colonne 01 ne concorde pas avec les données !
	085	0 ligne (lignes 07 à 11) où il y a erreur dans les données inscrites ! (Il manque des informations)
	086	Le nombre d'individus inscrit à la ligne 18 colonne 01 ne concorde pas avec les données !
	087	0 ligne (lignes 13 à 17) où il y a erreur dans les données inscrites ! (Il manque des informations)
	088	Le nombre d'individus inscrit à la ligne 24 colonne 01 ne concorde pas avec les données !
	089	0 ligne (lignes 19 à 23) où il y a erreur dans les données inscrites ! (Il manque des informations)
	090	0 montant négatif dans la colonne 07 (dépenses assumées) qui nécessite des corrections !
Page 36	091	0 ligne (lignes 01 à 04 de la colonne 01) où il y a erreur dans le nombre d'individus inscrit !
	092	0 ligne (lignes 01 à 04 de la colonne 03) où il y a erreur dans le nombre d'individus inscrit !
	093	0 ligne (lignes 06 à 09 de la colonne 01) où il y a erreur dans le nombre d'individus inscrit !
	094	0 ligne (lignes 06 à 09 de la colonne 03) où il y a erreur dans le nombre d'individus inscrit !
	095	0 ligne (lignes 11 à 14 de la colonne 01) où il y a erreur dans le nombre d'individus inscrit !
	096	0 ligne (lignes 11 à 14 de la colonne 03) où il y a erreur dans le nombre d'individus inscrit !
Page 37	097	0 ligne où il manque le code DGEC ou le nom de l'individu !
	098	0 ligne où il manque le ETC dans les colonnes 03 ou 04 ou 05 vs les colonnes 08 ou 09 !
	099	0 ligne où il manque le # de c.c. dans la colonne 01 ou le ETC dans la colonne 02 vs la colonne 08 !
	100	0 ligne où il manque le montant dans les colonnes 06 ou 07 vs les colonnes 08 ou 09 !
	101	0 montant négatif dans la colonne 09 (dépenses assumées) qui nécessite des corrections !
Page 38	102	Compléter les lignes 01 à 03, 06 et 07 pour chaque colonne utilisée, sinon fournir explications SVP !
	103	0 colonne où le ETC déclaré à la ligne 07 est inférieur à .80 etc ! Explications demandées SVP !
	104	0 colonne où il y a incohérence entre la ligne 05 et la ligne 15 ! (numéro de c.c. ou montant manquant)
	105	0 colonne où les lignes 11 + 12 ne balancent pas avec le produit de la ligne 10 VS ligne 03 !
	106	0 colonne où lignes 14 + 15 + 16 ne balancent pas avec le produit de la ligne 13 VS ligne 03 !
	107	0 colonne où l'utilisation de la ligne 19 exige des explications (Nature du coût de convention) !
	108	0 colonne où la ligne 19 ne balance pas avec le produit de la ligne 20 VS la ligne 03 !
	109	0 colonne où les lignes 21 + 22 ne balancent pas avec le produit de la ligne 23 VS ligne 03 !
	110	0 colonne où un ETC négatif à la ligne 23 exige une correction car inacceptable !
	111	0 colonne où l'utilisation de la ligne 24 exige des explications (Nature du travail fait) !
	112	0 colonne où la ligne 24 ne balance pas avec le produit de la ligne 25 VS la ligne 03 !
	113	0 colonne où la ligne 26 ne balance pas avec le produit de la ligne 27 VS la ligne 03 !
	114	Il y a au moins un montant négatif aux lignes 21 ou 22 qui exige une correction car inacceptable !
	115	0 colonne où le nombre d'heures assumées par le SEA versus la ligne 11 doit nous être fourni !
	116	0 colonne où le nombre d'heures assumées par le SEA versus la ligne 14 doit nous être fourni !
Page 39	117	Compléter les lignes 02, 03, 06 et 07 pour chaque colonne utilisée, sinon fournir explications SVP !
	118	0 colonne où il manque le numéro de c.c. à la ligne 05 car dépense clientèle temporaire à la ligne 15 !
	119	0 colonne où les lignes 11 + 12 ne balancent pas avec le produit de la ligne 10 VS ligne 03 !
	120	0 colonne où lignes 14 + 15 + 16 ne balancent pas avec le produit de la ligne 13 VS ligne 03 !
	121	0 colonne où l'utilisation de la ligne 19 exige des explications (Nature du coût de convention) !
	122	0 colonne où la ligne 19 ne balance pas avec le produit de la ligne 20 VS la ligne 03 !
	123	0 colonne où les lignes 21 + 22 ne balancent pas avec le produit de la ligne 23 VS ligne 03 !
	124	0 colonne où un ETC négatif à la ligne 23 exige une correction car inacceptable !
	125	0 colonne où l'utilisation de la ligne 24 exige des explications (Nature du travail fait) !
	126	0 colonne où la ligne 24 ne balance pas avec le produit de la ligne 25 VS la ligne 03 !
	127	0 colonne où la ligne 26 ne balance pas avec le produit de la ligne 27 VS la ligne 03 !
	128	Il y a au moins un montant négatif aux lignes 21 ou 22 qui exige une correction car inacceptable !
	129	La page 39C ligne 08 colonne 30 ne balance pas avec la page 39F ligne 08 colonne 60 de 0 ETC !
	130	0 colonne où le nombre d'heures assumées par le SEA versus la ligne 11 doit nous être fourni !
	131	0 colonne où le nombre d'heures assumées par le SEA versus la ligne 14 doit nous être fourni !
Page 40	132	0 ligne où la colonne 05 ne balance pas avec le produit de la colonne 06 VS colonne 02 !
	133	Il y a au moins une ligne où le nombre d'heures(col 7) ou bien la dépense admise (col 9) a été oubliée !
	134	0 ligne où il y a un montant négatif à la col. 10 (P40+P41) qui exige une correction car inacceptable !
	135	Il y a au moins une ligne où le nombre d'heures(col 7) ou bien la dépense admise(col 9) a été oubliée !
	136	Le nombre d'ETC autorisé par la DGEC pour les charges aux adultes est il égal à au moins 0 ETC !
	137	0 ligne où le nombre d'heures assumées par le SEA est insuffisant et demande des explications !
Page 41	138	0 ligne où la colonne 05 ne balance pas avec le produit de la colonne 06 VS colonne 02 !
	139	Il y a au moins une ligne où le nombre d'heures(col 7) ou bien la dépense admise (col 9) a été oubliée !
	140	Il y a au moins une ligne où le numéro de c.c (col 1) ou bien la dépense admise(col 9) a été oubliée !
Page 42	141	0 ligne (06,12,18 ou 24) où le nombre d'individus ne concorde pas avec les données de la colonne 05 !
	142	0 ligne où un montant négatif à la colonne 06 exige une correction car inacceptable !
Page 43	143	Les revenus afférents semblent avoir été oubliés à la ligne 13 colonne 07 (enseignants) !
	144	0 cas où les revenus afférents semblent avoir été oubliés aux lignes 15 à 18 colonne 07(autres pers.) !
	145	0 ligne où un montant négatif aux colonnes 03 ou 28 exige une correction car inacceptable !
	146	0 ligne où le nombre d'individus ne concorde pas avec les données de la colonne 02 ou 07 !
Page 44	147	0 cas où incohérence dans les colonnes 01 VS 02 ou 03 VS 04 ou 05 VS 06 des lignes 01 à 13 !
	148	0 cas où incohérence dans les colonnes 01 VS 02 ou 03 VS 04 ou 05 VS 06 des lignes 15 à 19 !
	149	Rappel ! Est ce que la page 44 contient toutes les informations demandées par la DGEC ?
	150	La page 44 ligne 18 colonne 06 ne balance pas avec la page 22 ligne 16 colonne 01 de 0 $!
	151	La page 44 ligne 19 colonne 06 ne balance pas avec la page 22 ligne 19 colonne 01 de 0 $!
	152	La page 44 ligne 18 colonnes 02 + 04 ne balance pas avec la page 23 ligne 22 colonne 02 de 0 $!

Pages	#	Messages (version Merr920605)
Page 45	153	0 cas où incohérence dans les colonnes 01 VS 02 ou 03 VS 04 des lignes 01 à 18 !
	154	Rappel ! Est-ce que la page 45 contient toutes les informations demandées par la DGEC ?
	155	La page 45 ligne 18 colonnes 02 + 04 ne balance pas avec la page 23 ligne 23 colonne 02 de 0 $!
VARIA	156	Les revenus d'imputations des différents champs ne balancent pas entre eux de 0 $!
	157	Les dépenses d'imputations des différents champs ne balancent pas entre elles de 0 $!

		Messages concernant 2BL9091 (version BL920605)
Page 01	201	Le bilan de l'année courante ne balance pas de 0 $!
	202	Le bilan de l'année antérieure ne balance pas de 0 $!
	203	Fournir le détail du poste: Compte à recevoir MESS-DGEC au montant de 0 $
	204	Fournir le détail du poste: Compte à recevoir MESS-autres que DGEC au montant de 0 $
	205	Le tableau des congés ant. ou diff. ne balance pas avec la ligne 12 col.01 (-) ligne 11 col.05 de 0 $!
	206	Fournir le détail de la composition du poste: Stocks pour fins collégiales au montant de 0 $
	207	Les appropriations de la page 03 ne peuvent être supérieures au solde de fonds ! Corriger SVP !
Page 03	208	Les montants négatifs sont interdits dans cette page ! 0 cas décelé.
	209	0 code inscrit dans la colonne 02 est erroné ou absent!
	210	Numéro de résolution manquant dans la colonne 01 concernant 0 ligne !
Page 04	211	La ligne 04 ne balance pas avec la page 12 ligne 13 colonne 05 de 0 $!
	212	La ligne 07 ne balance pas avec la page 57 ligne 13 colonne 06 + page 58 ligne 08 colonne 06 de 0 $!
	213	Le total de la ligne 08 doit être plus petit que zéro !
	214	La ligne 09 ne balance pas avec la page 60 ligne 11 colonne 03 de 0 $!
	215	La ligne 10 ne balance pas avec la page 64 ligne 02 colonne 05 de 0 $!
	216	La ligne 11 ne balance pas avec la page 64 ligne 08 colonne 05 de 0 $!
	217	Fournir des explications sur les montants inscrits à la ligne 12 des colonnes 01 à 06 !
	218	Fournir des explications sur les montants inscrits à la ligne 12 des colonnes 07 à 10 !
Page 06	219	Fournir des explications sur le montant inscrit à la ligne 12 de la colonne 02 !
Page 07	220	Fournir des explications sur le montant inscrit à la ligne 15 des colonnes 02 ou 05 !
Page 09	221	La ligne 08 colonne 08 ne balance pas avec la page 20 ligne 15colonne 07 de 0 $!
	222	La ligne 16 colonne 08 ne balance pas avec la page 21 ligne 20 colonne 09 de 0 $!
	223	0 cas où un virement au solde de fonds (colonne 05) nécessite des explications !
	224	0 cas où une récupération négative (colonne 07) nécessite des explications !
	225	La ligne 09 colonne 03 ne balance pas avec la page 16 ligne 11 colonne 01 ! Corriger SVP !
	226	La ligne 10 colonne 03 ne balance pas avec la page 14 ligne 01 colonne 03' ! Corriger SVP !
	227	Inscrire les ETC correspondant à la (sur) ou sous-embauche de l'exercice précédent !
Page 10	228	La ligne 32 colonne 07 ne balance pas avec la page 25 ligne 38 colonne 04 de 0 $!
	229	0 cas où un virement au solde de fonds > 500 $ (colonne 04) nécessite des explications !
	230	0 cas où une récupération négative (colonne 06) nécessite des explications !
Page 11	231	La ligne 32 colonne 07 ne balance pas avec la page 28 L07a09 col. 04 + page 29 L22 col.04 de 0 $!
	232	0 cas où un virement au solde de fonds > 500 $ (colonne 04) nécessite des explications !
	233	0 cas où une récupération négative (colonne 06) nécessite des explications !
Page 12	234	Fournir des explications sur le montant inscrit à la ligne 11 de la colonne 05 !
	235	Le financement demandé aux lignes 11 ou 12 de la colonne 04 nécessite des explications !
	236	Fournir des explications sur le ou les montants inscrits à la ligne 12 !
Page 13	237	0 cas de financement qui nécessite des certifications de crédit ou des lettres d'autorisations !
	238	0 cas où un montant conservé > 2 000 $ (lignes 01 à 18 colonne 06) nécessite des explications !
	239	0 cas où un montant conservé (lignes 19 à 21 colonne 03) nécessite des explications !
Page 46	240	Le bilan de l'année courante ne balance pas de 0 $!
	241	Le bilan de l'année antérieure ne balance pas de 0 $!
	242	Fournir des explications sur le montant inscrit à la ligne 11 de la colonne 02 !
	243	Fournir des explications sur le montant inscrit à la ligne 17 de la colonne 02 !
	244	Fournir des explications sur le montant inscrit à la ligne 09 de la colonne 06 !
	245	Fournir des explications sur le montant inscrit à la ligne 19 de la colonne 06 !
Page 47	246	Fournir des explications sur le montant inscrit à la ligne 03 de la colonne 03 !
	247	Ne pas oublier la subvention de la DGEC relative aux frais de financement à la ligne 21 colonne 03 !
	248	Ne pas oublier les frais d'intérêts sur obligations et dettes sur résidence à la ligne 24 colonne 02 !
	249	Fournir des explications sur le ou les montants inscrits à la ligne 23 colonnes 02 et 03 !
	250	Fournir des explications sur le ou les montants inscrits à la ligne 32 colonnes 02 et 03 !
Page 48	251	Fournir des explications sur le montant inscrit à la ligne 17 colonne 02 !
	252	Fournir des explications sur le montant inscrit à la ligne 28 colonne 01 !
	253	La ligne 25 colonne 02 ne balance pas avec le fonds de roulement des investissements de 0 $!
Page 50	254	La ligne 10 colonne 07 ne balance pas avec la page 56 ligne 08 colonne 07 de 0 $!
	255	La ligne 10 colonne 08 ne balance pas avec la page 56 L08 col.06 + page 57 L13 col.06 de 0 $!
	256	La ligne 10 colonne 09 ne balance pas avec la page 58 ligne 15 colonne 05 de 0 $!
	257	La ligne 10 colonne 11 ne balance pas avec la page 60 ligne 06 colonne 03 de 0 $!
	258	La ligne 10 colonne 12 ne balance pas avec la page 60 ligne 09 colonne 03 à 06 de 0 $!
	259	La ligne 10 colonne 13 ne balance pas avec la page 61 ligne 04 colonne 09 de 0 $!
	260	Les lignes 02 à 07 de la colonne 10 ne balancent pas avec la page 59 ligne 02' colonne 04 de 0 $!
	261	La ligne 10 colonne 14 ne balance pas avec la ligne 10 colonne 15 de 0 $!
	262	Ne pas oublier d'obtenir un << Décret >> concernant la disposition de biens immeubles de 0 $!
Page 52	263	0 cas dans les pages 52 où le % d'avancement est de 100% et la colonne 07 est différente de 0 !
	264	0 page où le cegep a omis d'identifier le type d'allocation concerné aux pages A à F !
	265	Fournir des explications sur le ou les montants inscrits à la colonne 02 des pages A à F !
	266	Situation anormale à la colonne 05 des pages A à F. Fournir explications sur $ négatif(s) !
	267	Situation anormale à la colonne 07 des pages A à F. Absorber le déficit par la colonne 04 !
	268	Situation anormale à la colonne 06 des pages A à F. Absorber le déficit par la colonne 04 !
Page 53	269	0 montant négatif dans les colonnes 04 à 06 qui nécessite des corrections ou explications !
Page 54	270	0 montant négatif dans les colonnes 04 à 06 qui nécessite des corrections ou explications !
Page 55	271	0 montant négatif dans les colonnes 04 à 06 qui nécessite des corrections ou explications !

Pages	#	Messages (version Merr920605)
Page 56	272	0 montant négatif dans les colonnes 06 à 08 qui nécessite des corrections ou explications !
	273	Fournir des explications sur le montant inscrit à la colonne 03 !
	274	La ligne 08 colonne 05 ne balance pas avec la page 57 ligne 13 colonne 07 de 0 $!
Page 58	275	0 montant négatif dans la colonne 05 qui nécessite des corrections ou explications !
Page 59	276	La ligne 03 colonne 03 ne balance pas avec la ligne 10 colonne 18 de 0 $!
Page 60	277	Fournir explications sur produit disposition (ligne 11 col.03) de 0 $ relié au fonds de fonctionnement !
	278	Vous devez reporter à la ligne 10 les soldes non approuvés du RFA 90-91 (Page 60 ligne 14) !
Page 61	279	Vous devez reporter à la ligne 06 les soldes non approuvés du RFA 90-91 (Page 61 ligne 11) !
Page 62	280	La ligne 08 colonne 18 ne balance pas avec la ligne 13 colonne 18 de 0 $!
Page 63	281	La ligne 07 col. 10 ne balance pas avec la page 58 ligne 15 col. 07 de 0 $! Explications SVP !
	282	La ligne 16 doit être égale à zéro ! Sinon fournir les explications sur le cas.
Page 64	283	Le remb.de taxe (ligne 2 col.5) de 0 $ concerne-t-il des actifs financés par le fonds des investis. ?
	284	Le remb.rabais (ligne 6 col.5) de 0 $ concerne-t-il des actifs financés par le fonds des investis. ?
	285	Vous devez reporter à la ligne 01 les soldes non approuvés du RFA 90-91 (Page 64 ligne 05) !
Page 65	286	La ligne 08 colonne 03 ne balance pas avec la ligne 11 colonne 03 de 0 $!
	287	Fournir des explications sur le montant inscrit à la ligne 18 de la colonne 01 !
	288	Fournir des explications sur le montant inscrit à la ligne 20 de la colonne 01 !
	289	Fournir des explications sur le montant inscrit à la ligne 24 de la colonne 01 !
	290	Fournir des explications sur le montant inscrit à la ligne 20 de la colonne 02 !
	291	Fournir des explications sur le montant inscrit à la ligne 22 de la colonne 02 !
Page 66	292	0 colonne ou il semble y avoir incohérence ! Veuillez inscrire à la ligne 01 : Oui ou Non ou S/O !
	293	0 colonne ou il semble y avoir incohérence ! Veuillez inscrire à la ligne 02 : Oui ou Non ou S/O !
	294	Le total de la ligne 26 doit être plus petit que zéro !

Messages concernant SINT9091 (version INT920605)

501	Vous avez oublié d'inscrire le nom de votre cégep !
502	La subvention 90-91 établie en (1) ne balance pas de 0 ! Revoir la fiche de CTB_A.APAC-014.
503	C.C. report 30 juin 90 établies en (2) ne balancent pas de 0 ! Revoir la fiche de CTB_A.APAC-014.
504	C.C. report 30 juin 91 établies en (3) ne balancent pas de 0 ! Revoir la fiche de CTB_A.APAC-014.
505	Le solde dû au 30 juin 91 inscrit en (5) ne balance pas de 0 avec la donnée du bilan à la page 06 !
506	Les versements ne balancent pas avec ceux du bilan à la page 06 de 0 ! (Corriger ou expliquer)
507	Les données ne balancent pas de 0 avec les montants inscrits au RFA ! (Corriger ou expliquer)

Messages concernant 6Sabb9091 (version Sabb920605)

601	Vous avez oublié d'inscrire le nom de votre cégep !
602	Le total des effets annuels ne balance pas de 0 ETC ! Des corrections doivent être apportées.
603	0 ligne ou des données sont manquantes ! Des corrections doivent être apportées.
604	Incohérence entre les ETC inscrits VS le traitement dans la colonne 87-88 !
605	Incohérence entre les ETC inscrits VS le traitement dans la colonne 88-89 !
606	Incohérence entre les ETC inscrits VS le traitement dans la colonne 89-90 !
607	Incohérence entre les ETC inscrits VS le traitement dans la colonne 90-91 !
608	Incohérence entre les ETC inscrits VS le traitement dans la colonne 91-92 !
609	Incohérence entre les ETC inscrits VS le traitement dans la colonne 92-93 !
610	Incohérence entre les ETC inscrits VS le traitement dans la colonne 93-94 !
611	Incohérence entre les ETC inscrits VS le traitement dans la colonne 94-95 !
612	Incohérence entre les ETC inscrits VS le traitement dans la colonne 95-96 !
613	L'effet net total sur le traitement des enseignants doit être nul ! Présentement l'écart est de 0 $!

Utilisation des enseignants en fonction des ETC alloués [«7ETC9192»]

NOM DU CÉGEP

Année scolaire : 1991-1992

UTILISATION DES ENSEIGNANTS EN FONCTION DES ETC ALLOUÉS

UTILISATIONS PRÉVUES (Politique budgétaire 1991-1992)	ETC ALLOUÉS 1	ETC UTILISÉS 2	ETC ÉCART 3
Supervision de stages [Pi S] (Voir page 49)			etc
Nombreuses préparations [Pi NP] (Voir page 52)			etc
Charge individuelle/déplacement [Pi D] (Appendice 2, pages 56 et 57)			etc
Encadrement des nouveaux étudiants [Pi EN] (Appendice 2, pages 56 et 57)			etc
Coordination des stages et ateliers [Pi SA] (Appendice 2, pages 56 et 57)			etc
Coordination de l'enseig. régulier et garanties relatives à la coordination départ. [Pi CD et Pi GA] (Voir la page 53 et l'appendice 3, page 58)			etc
Enseignement incluant les enseignants additionnels et la sur ou sous embauche au 30 juin 1991 (Note 1) [Pi TL et Pi E] (Voir les pages 46 et 50)			etc
TOTAL [Pi]	etc	etc	etc

Note 1 : L'effet annuel des congés à traitement anticipé ou différé sur les ETC doit être inclus à cette ligne.

Le total de cette colonne doit correspondre au nombre d'ETC que l'on retrouve à la page 16, ligne 13, colonne 03.

Tout écart doit être supporté par des explications de la part du cégep.